THE BOSTON PUBLIC LIBRARY

JOAN OF ARC COLLECTION

3999905 985 V0V 0

493

A. 15

VARIETÉS

HISTORIQUES,

TOME SECOND.

PREMIERE PARTIE.

VARIÉTÉS
HISTORIQUES,
TOME SECOND.
PREMIÈRE PARTIE.

VARIETÉS
HISTORIQUES,
PHYSIQUES ET LITTERAIRES,
OU
RECHERCHES
D'UN SÇAVANT,

Contenant pluſieurs piéces curieuſes & intéreſſantes.

TOME SECOND.

PREMIERE PARTIE.

A PARIS, Quay des Auguſtins,
Chez { NYON Fils, à l'Occaſion. / GUILLYN, au Lys d'Or, du côté du Pont Saint Michel.

M. DCC. LII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

909
B7
v.2

Joan of Arc
D10
.B6
vol. 2

VARIÉTÉS
HISTORIQUES,
PHYSIQUES, LITTERAIRES, &c.

PREMIERE PARTIE.

Comment on doit juger du Caractere des Anciens & des différentes Nations.

IL n'y a point de question sur laquelle on ait entrepris de décider avec plus de hardiesse, que sur les caracteres particuliers qu'on a voulu attribuer, tant aux Anciens de différens siécles, qu'aux Modernes de différentes Nations. Un Ecrivain se croit au milieu des anciens pour les juger, & prononcer sur leurs vertus & sur

leurs vices. Le Voyageur qui voit ſouvent moins que l'Hiſtorien, croit appercevoir parmi le petit nombre qu'il peut à peine connoître, le génie ſingulier qui diſtingue une Nation des autres. Je me propoſe d'examiner les principes qui peuvent redreſſer ces jugemens, & ſans blâmer ceux qui peuvent avoir rencontré juſte à certains égards, j'eſpere que pour peu qu'on approche ces efforts d'imagination, qui louent & blâment le corps entier d'un peuple, comme s'il n'avoit qu'un cœur & qu'une ame; on les renvoyera à l'opinion de ceux qui en ont écrit l'hiſtoire.

Plus on fait attention à ces portraits généraux, moins on y remarque de juſteſſe & d'exactitude; comment prouver en effet, que le gros des hommes d'un certain tems, ou d'un certain pays, ont des vertus ou des vices communs? Ne peut-on pas dire auſſi que chaque homme de chaque tems, & de chaque pays, eſt une nation, un état, un monde, qui ſe conduit par ſes principes, & par ſes réfléxions, qu'il ne ſuit les loix générales, qu'en les faiſant plier ſous l'Empire de ſes paſſions.

Si on examine nos prédéceſſeurs, tant anciens que modernes, on peut leur appliquer ce que nous avons à dire ſur cette matiere. Beaucoup de perſonnes ont crû qu'il y avoit de la différence de ſiécle à ſiécle, comme de Nation à Nation; & que les hommes qui nous ont précédé ont été meilleurs que nous; la Phraſe poëtique d'Horace, qui a cru que les affaires de ce monde alloient de mal en pis, à proportion qu'il avançoit vers ſa fin, a entraîné pluſieurs ſuffrages qui méritent une réponſe, d'autant plus ſérieuſe que leur nombre & leur autorité méritent plus de reſpect. Il m'a ſemblé ne voir dans tout ce qui s'eſt paſſé qu'une viciſſitude perpetuelle de biens & de maux, un mélange de vertus & de vices, lequel rend égaux les peuples anciens & modernes. Pourquoi en effet préférer ceux qui nous ont précédé, en déférant notre ſiécle comme plus coupable à la poſtérité? & pourquoi blâmer cruellement nos deſcendans des fautes qu'ils ne commettront peut-être pas? En reſpectant les anciens, comme on le doit, nous pouvons, ſans être indul-

gent pour nous mêmes, nous juger plus favorablement, & abandonner la postérité à son propre jugement, le nôtre ne pouvant être à son égard qu'injuste & précipité.

J'ai remarqué que souvent on attribue à un siécle ou à une Nation, les vices de ceux qui ont gouverné : ce sont, comme on le sçait, trois ou quatre Têtes qui donnent le mouvement à tout un Empire ; est-il juste de juger de sa Nation, parce que l'autorité & la contrainte lui font faire ? La louange ou le blâme doivent nécessairement tomber sur ceux qui sont les auteurs des actions & qui méritent l'un ou l'autre. On peut dire la même chose sur les impressions que prend toute une nation de certaines opinions que les Grands sçavent mettre en crédit, de certains usages qui ont cours dans des tems, & non pas dans d'autres, chez certaines nations, & qui ne passent pas à leurs voisins. Nous avons vû de nos jours la fureur des Duels presque abolie, l'yvrognerie méprisée, les juremens retranchés des discours ; une loi, le bon goût du Roi ont changé celui de la Nation, & il ne

faudroit qu'un Prince qui eût quelqu'un de ces vices, ou qui les dissimulât, pour les voir regner avec lui.

Combien de fausses Religions, établies par la prévention des Princes? Les Mahometans, & la plûpart des Hérétiques ne sont tels, que parce que leurs Princes l'ont été, ou le sont: & quoique la véritable Religion ait seule l'avantage de ne pas dépendre du caprice pour sa perpetuité; cependant comme Dieu punit souvent par l'aveuglement du peuple, celui du Prince qui combat sa vérité, elle en dépend pour son étenduë: pouvant être obscurcie & détruite dans certains Pays par la violence & l'abus de l'autorité.

Les Loix peuvent aussi beaucoup sur les Esprits: comme chacun doit s'y soumettre, & qu'elles établissent une même situation pour chacun: elles forment à la fin une opinion commune, & peuvent donner lieu à un speculatif, de juger certaines ressemblances, parce qu'il croit voir agir conséquemment à un principe général.

Il faut cependant du discernement

pour juger ce qui vient du génie de la Nation, ou d'un uſage inſenſible, dont elle ne s'eſt pas apperçue elle-même. Le ſéjour des Papes à Avignon, l'uſurpation que le Clergé avoit faite ſur la Juriſdiction ſeculiere, ayant fait paſſer dans nos Loix & nos uſages, les chicanes des pratiques Italiennes, la ſimplicité de nos Coûtumes s'eſt corrompuë, nous avons été forcés de nous y conformer, quoique néanmoins nous déſiraſſions toujours nos anciennes régles; n'ayant pas inventé ces pratiques étrangeres, & n'en ayant jamais été les Approbateurs, avons-nous plûtôt ſuivi notre génie dans l'obſervation, de ce que nous ſuportons malgré nous, que dans la réclamation perpetuelle d'y revenir?

La différence des ſituations a fait appercevoir des mœurs différentes: dans les ſiécles d'ignorance, elles ont été plus ſimples, & les hommes ont paru meilleurs à ceux qui ne veulent pas approfondir.

C'eſt une erreur populaire, de croire que la ſcience nous rend plus méchans à proportion qu'elle nous donne des lumieres. Si on ne confond pas

l'abus qu'on en peut faire avec les avantages qu'elle doit produire, par la connoissance des vérités de toute espece qu'elle nous apporte avec elle, on conviendra que ceux qui ont été moins éclairés ont été moins à portée d'arriver à la perfection de la vertu, que ceux qui ont été conduits par la lumiere de la science. Ce n'est pas la faute de la science, mais la nôtre.

Si nous nous servons, par exemple, des Arts, pour inventer tout ce qui ne sert qu'au luxe & à la molesse; si en cultivant notre esprit, & en lui donnant de l'étendue par le travail & l'étude, nous employons des ruses & des sophismes, pour déguiser la vérité, & la faire paroître où elle n'est pas.

La Barbarie de certains âges avoit plus de simplicité, mais c'est qu'on ne pouvoit faire autrement, les passions étoient les mêmes & aussi vives les lumieres ne les conduisoient pas avec autant d'artifice, ni si loin; le manege de la politique étoit moins connu, aussi-bien que tout ce qu'il y a d'élevé dans la vertu; on étoit

pire que nous, parce qu'on étoit groſſierement ce que nous ſommes; car quoique les ſentimens viennent du cœur, on peut dire qu'ils ont auſſi leurs lumieres qu'ils empruntent de l'eſprit ou plutôt que ces lumieres ſont communes.

Salvien qui nous donne l'idée des mœurs de nos Gaulois, qu'il compare avec celles des Barbares, dont il préfere les vertus, nous inſinue que le vice a ſes lumieres, toutes fauſſes qu'elles ſont, comme la vertu a les véritables, & que l'ignorance & la ſimplicité ne donnent pas la vertu, n'ôtent rien au vice, & ne lui laiſſent que ce qu'il y a de plus groſſier. Qu'étoient ce que ces Barbares? Ils n'étoient pas rafinés ſur la ſenſualité ni ſur la délicateſſe de la corruption, leur Police n'avoit de rapport qu'à la Guerre, & pour objet que le pillage & l'uſurpation, ils étoient quelque choſe de mieux que des Pirates, qui ſont obligés d'avoir leurs loix pour ſe ſoutenir, mais loix dont le principe eſt toujours un crime; quelles vérités parmi ces Barbares! quelles vertus! quelles loix par conſéquent! Leurs vices

vices tenoient à l'objet qu'ils avoient en vuë ; & ce qu'on voudra appeller vertu, étoit une retenuë sévere & une vigueur dans leur conduite qui ne leur permettoit pas des actions qui les auroient détournés de leur objet principal.

Sous la premiere Race de nos Rois, nous étions encore Barbares, excepté ce que la Religion Chrétienne avoit commencé d'humaniser chez nous. Dagobert, qui avoit quelque teinture de bon goût, effaça quelques anciennes impressions ; mais il ne put aller jusqu'à la perfection de la politesse. Charlemagne cultiva les sciences, & ne put les faire sortir du berceau ; la chûte de sa postérité, & les désordres que les révolutions d'Etat entraînent après elles, conduisirent l'obscurité jusqu'à François Premier qui sçut s'honorer lui-même par la protection qu'il accorda aux Sçavans. Il a fallu encore près de deux siécles pour former des Princes tels que Louis XIV. & Louis XV. qui sçussent faire revivre le siécle d'Auguste.

Ce n'est certainement pas le changement de la Nation qui fait paroître

de tems en tems ces nuages d'ignorance & de lumiere, c'eſt le goût du Prince & des Grands, & la ſituation des affaires.

Les malheurs du dixiéme ſiécle naiſſoient du Gouvernement, les Ducs & les Comtes s'étant rendus Maîtres des Pays dont ils étoient les Gouverneurs & les Juges, formerent dans chaque canton un état tyrannique, où leur uſurpation établit des Coûtumes conformes aux principes de leur établiſſement.

De-là, ces réſiſtances à l'autorité Royale, ces brigandages; le Royaume étoit frontiére dans ſon ſein même, & les Peuples étoient autant d'ennemis les uns des autres, qui ſe faiſoient la guerre ſans ſujet, & qui ſouvent rompoient la Paix par pure fantaiſie.

Il faut donc pour juger de chaque ſiécle & de chaque Nation, connoître l'état où il eſt quand on en juge, & les differentes ſituations où il s'eſt trouvé, les Loix qui lui ſont propres, ce qu'il eſt en Paix, ce qu'il eſt en guerre; diſtinguer ce qui appartient à ceux qui gouvernent, & aux parti-

culiers, qui pour ce qui regarde le général n'agiſſent que ſubordonnément.

Si on veut deſcendre à ce qui caractériſe plus particulierement ou les anciens ou chaque Nation des modernes, on doit plûtôt examiner ce qui eſt plus ordinaire dans le commerce de la vie, que ce qui paroît plus grand & plus général; on a beſoin de revenir pour ce jugement de certains préjugés, qui donnent toujours la préférence aux tems qui ne ſont plus. On regrette par exemple, la bonté de cœur des Anciens qui entretenoient plus long-tems les liaiſons de la parenté, qui en renouvelloient les titres dans leurs diſcours, au lieu qu'à peine traitons-nous de parens ceux qui nous ſont les plus proches. Cet uſage des Anciens pouvoit venir de la défenſe des nôces juſqu'au ſeptiéme dégré, ce qui conſervoit le ſouvenir de la parenté, & la faiſoit mieux remarquer. Quoiqu'il en ſoit je ne loüe pas notre maniere de ne pas appeller chaque choſe par ſon nom; mais ſans citer Salvien lui-même, qui reproche aux hommes de ſon tems, que les parens étoient au-

tant d'ennemis les uns des autres, on trouvera dans tous les tems, que la parenté qui devroit être un principe d'amitié & de secours, n'en est pas un effet, & on peut appliquer sur ce sujet ce qu'a dit le Comique: *C'est tout comme ici.*

On loüe encore la facilité qu'on avoit de trouver des cautions, c'étoit dit-on, une inclination à rendre service, mais n'étoit-ce pas un défaut dans le sentiment de ceux qui exposoient la fortune de leurs amis, en les engageant dans leurs dangers; & une autre faute de la part de ceux qui se présentoient, de ne pas se donner la préférence dans l'ordre de la charité, & de ne pas s'exposer à ruiner leur famille en courant des hazards volontaires.

Nous pouvons remarquer que les jugemens varient suivant les intérêts, sans qu'il y ait de changement qui nous porte à juger differemment, la calomnie exerce sa tyrannie sur les Anciens, sur les nations, comme entre les particuliers. Des guerres invétérées forment des préventions générales, & un système de Nation difficile à détruire;

si les tems changent nous revenons à nos interêts, il arrive ainsi des révolutions dans les opinions comme dans les Empires & dans les familles, & je ne doute pas que les Anglois ne puissent devenir nos amis, en devenant nos alliés. Nous voyons dans nos Histoires, que les Espagnols y sont toujours traités comme des ennemis qui ont tort, & dans lesquels nous cherchons des défauts; la jalousie de leur réputation, leurs succès contraires à nos desseins, n'y ont pas plus de part qu'ils ont de réalité. Depuis que des Princes de la Race de nos Rois regnent sur cette Nation, depuis qu'elle est notre alliée, nous commençons à nous taire sur son sujet, & si les intérêts des deux Nations continuent d'être unis, nous viendrons à aimer l'Espagne sans changement de mœurs de part ni d'autre; il ne faut qu'un jour d'imagination pour changer une opinion, & le changement d'opinion se porte d'un excès à l'autre, sans passer par un milieu.

Ce ne seroit peut-être pas aller trop loin que de penser, que toute Nation seroit toujours de même, si elle étoit

toujours gouvernée par les mêmes Loix; le cœur de l'homme eſt le même par-tout.

Si nos François étoient nés chez les Hurons ou les Iroquois, ils ſeroient auſſi groſſiers; s'ils étoient nés Grecs la tyrannie qui fait des Eſclaves, les auroit rendus auſſi lâches qu'eux; s'ils étoient nés Suiſſes, dans un Pays auſſi peu propre pour les communications étrangeres, on les taxeroit d'avarice comme eux, d'aller gagner de l'argent dans un ſervice étranger; s'ils étoient nés Anglois, ils ſeroient auſſi fiers des richeſſes de leur commerce, & nous pouvons le devenir un jour, ſi nous ſçavons bien profiter de l'avantage de nos Mers.

J'ajoute encore que l'union de l'ame & du corps eſt ſi intime, que les paſſions ſont dépendantes de ce qui affecte le corps, & que toute une Nation peut bien avoir, pour ainſi dire, quelque nuance commune, par rapport au climat, à la qualité des alimens, à l'éducation, &c. On remarque, que les Montagnards ont l'eſprit plus ouvert & plus délié que ceux qui habitent dans les Vallées, où la terre

plus graſſe & plus chargée de vapeurs : épaiſſit la maſſe du ſang, & rend les opérations de l'eſprit moins actives, les Pays des Vignobles, rendent par l'uſage du Vin, les Habitans brutaux ; ceux qui vivent dans les Bois, ſont moins polis & moins propres à la ſociété.

Enfin, chaque condition, chaque Ordre Religieux, la Cour, la Ville, l'Epée, la Robe, la Finance, ont des opinions ſingulieres, que l'interêt de leur état fait prendre pour regles, & qui forment pour chacun de ceux qui s'y engagent, un préjugé dont il eſt difficile de revenir, au moins pour le grand nombre, qui eſt toujours entraîné & qui ne juge pas.

Les paſſions ont d'ailleurs une fécondité de rapport, qui fait appercevoir des différences & des variations, parce qu'on ne s'occupe que du moyen, & qu'on ne veut voir ni le principe ni l'objet ; c'eſt la ſource de la différence qu'il y a d'homme à homme, & qui eſt bien plus réelle qu'entre les Anciens & nous, & les Nations qui nous environnent, à l'égard deſquels on a voulu faire un partage

des passions par empire, & leur assigner comme aux vertus un territoire.

Les traits généraux de ressemblance, se doivent réduire aux causes générales, & les conséquences déterminent bien peu pour le caractére d'une Nation, qui suivant ces causes qui varient à chaque instant n'aura rien de stable. Ce qu'on appelle humeur ou caprice, ne touche guéres qu'à la maniere d'agir, & bien peu à ce qui produit l'action.

Il y a bien de la différence, entre juger d'une Nation ou d'un siécle, ou de juger d'un homme; je ne sais où il reste toujours plus à desirer, & où il y a moins de naturel, on peut tout au plus tracer quelques traits éloignés sur les Loix, les exemples & les opinions autorisées, & les circonstances où l'on se trouve, qui donnant lieu a certaines actions, font juger pour un tems.

DE LA BIZARRERIE
des modes & des usages.

PErsonne ne peut douter que le guide naturel que Dieu a donné à l'homme, ne soit sa raison; il ne devroit

donc rien entreprendre, qu'après avoir réfléchi sérieusement sur tous les rapports de perfection qui peuvent se trouver, soit dans les choses qu'il recherche, soit dans les actions qu'il veut faire ; afin de ne se déterminer, qu'à ce qu'il jugeroit alors être le plus convenable, le plus conforme à l'ordre, à la droite raison & au bon sens. Sans doute, s'il agissoit toujours de la sorte, tout ce qu'il feroit seroit parfaitement raisonnable, & il ne s'y trouveroit jamais ni bizarrerie, ni extravagance.

Mais il s'en faut beaucoup que la plus grande partie des hommes en agissent ainsi ; la nature corrompuë donnant trop de pouvoir à leurs passions, l'attrait trop violent de ces passions fait plus d'impression sur leur esprit que la pure raison, & la pente à suivre plûtôt l'impulsion des unes, que la lumiere de l'autre étant plus grande, ils s'y abandonnent volontiers ; ce qui fait qu'ils donnent aveuglément dans une infinité de bizarreries & d'excès, dont ils n'apperçoivent pas alors le ridicule.

Cependant comme toutes les personnes sensées doivent se faire une

gloire d'être raisonnables ; puisque c'est leur plus glorieux privilége ; j'espere que je ferai plaisir à tous ceux qui sont de cet heureux caractere, si je leur mets devant les yeux diverses bizarreries, qui ont paru & qui paroissent tous les jours dans quantité d'usages qui s'introduisent dans le monde, afin que le caprice de ceux qui les ont précédés, les frappent davantage, & qu'ils puissent donner moins dans d'autres usages, qui ne vaudroient pas mieux.

Il est donc à propos de sçavoir que généralement tous les usages tirent leur origine de deux principes, du desir de satisfaire les autres inclinations dont les hommes sont capables ; ainsi je parlerai d'abord de la bizarrerie des usages qui ont rapport aux sens, & je ferai ensuite la même chose à l'égard des usages qui viennent du desir de satisfaire les autres inclinations naturelles.

Pour commencer par le sens de la vuë, je trouve peu de choses à remarquer sur la bizarrerie qui a pû s'introduire dans l'usage de ce sens ; je n'en vois qu'une seule qui me paroît des plus singulieres : sçavoir, celle qui s'est

établie en Espagne & en Portugal, où loin de ne se servir de lunettes, que pour aider aux besoins de la vuë, les personnes qui ont voulu se rendre respectables & se donner un air de gravité, ont affecté de ne paroître dans les occasions de cérémonie, qu'avec des lunettes sur le nez; & cela non seulement les personnes âgées, mais même les jeunes, & ce qui est de plus surprenant, jusqu'aux jeunes Dames.

Cet usage bizarre, parut sur tout fort extraordinaire aux Religieuses Ursulines de Roüen, qui passerent à la Louisiane, en 1727. C'est une de ces Dames qui le dit dans sa seconde lettre imprimée à Rouen, l'année suivante, chez Antoine le Prevôt. Après avoir rapporté comme elles aborderent à à l'Isle de Madere, qui appartient aux Portugais, qu'elles relachérent à la rade de la Ville de *Eunchal*, qui est la principale de l'Isle; elle ajoute que quantité de personnes de la Ville les étant venu voir, elles furent extrêmement surprises, quand parmi les Religieux qui vinrent les saluer, elles apperçurent qu'il y en avoit plusieurs, lesquels pour le faire avec plus

de gravité, avoient de grandes Lunettes, à la mode de Portugal; en remarquerent même un assez jeune, lequel voulant lire, fut obligé de les ôter de dessus son nez. C'est à l'occasion de cet usage bizarre, introduit par les Espagnols, qu'un Poëte à dit.

Mais le bon air chez cette Nation,
Pour les Sçavans, c'est de porter lunettes;
Couvrir ses yeux de deux glaces bien nettes,
Leur est motif de vénération.

Mais si ce qui facilite le sens de la vuë, a produit peu de bizarreries, il n'y a rien en revanche qu'on n'ait imaginé pour satisfaire ce sens; car que de bizarreries differentes n'a-t-on pas vû se succeder dans les vêtemens, dans les ameublemens & dans une infinité d'autres choses? Comme je ne finirois pas si je voulois entrer dans ce détail, je me fixerai ici à quelque chose qui regarde l'homme de plus près; en m'attachant principalement à quelques usages qui se sont formés dans differens tems, pour donner à sa tête un prétendu caractére de beauté, parce que c'est la

partie principale de ſon corps, par laquelle il veut plaire le plus à la vuë : *Totus homo in vultu eſt.*

Commençons par les cheveux ; que de figures bizarres ne leur a-t-on pas donné ? Dans le grand nombre que je pourrois citer, je ne parlerai que d'une ſeule, qui fit grand bruit à la fin du onziéme ſiécle, & au commencement du douziéme. Les hommes ſe mirent alors dans l'uſage de porter de longs cheveux, ce qu'ils ne faiſoient pas auparavant. Cet uſage parut d'autant plus bizarre pour des Chrétiens, que Saint Paul même avoit dit que la nature enſeignoit, qu'il ne convenoit pas à l'homme d'avoir les cheveux longs : *Ipſa natura docet*, (*a*) dit cet Apôtre, & qu'il ne peut les porter ainſi qu'à ſa honte & à ſa confuſion : *Ignominia eſt illi*, que cela ne convenoit qu'à la femme : *Gloria eſt illi.*

Cet uſage parut donc alors ſi oppoſé à la droite raiſon, que les Evêques s'éleverent avec force contre cette nouveauté. Ils crurent ne pas trop faire, que d'employer les plus grandes

(*a*) Epiſt. 1. ad Corinth. cap. 11.

censures de l'Egliſe pour la réprimer.

Un Concile tenu à Roüen, ſous l'Archevêque Guillaume premier, l'an 1096. (a) ordonna en conſequence, que ceux qui porteroient de longs cheveux, ſeroient exclus de l'Egliſe pendant leur vie, & qu'on ne prieroit pas Dieu pour eux après leur mort. En 1104. Serlon, Evêque de Séez, prêchant à Carantan, devant le Roi d'Angleterre Henry premier, & toute ſa Cour, parla avec tant de véhemence contre cet uſage, que le Roi & ſes Courtiſans ſe firent tous couper les cheveux au même inſtant.

Il arriva à peu près la même choſe à Amiens. L'Evêque Godefroi qui étoit contemporain, animé du même zèle, voyant que pluſieurs aſſiſtoient à la Meſſe de Noël, à laquelle il officioit, portant encore les cheveux longs; il les refuſa tous à l'offrande; ce qui leur fit une telle impreſſion, que pour y être admis, ils ſe les couperent ſur le champ avec leurs couteaux, On peut raiſonnablement pré-

(a) Hiſtoire des Archevêques de Roüen, par le P. Pommeraye Bénédictin. Eloge de Guillaume 1. ch. 8. p. 295.

ſumer que les Evêques de ce tems-là auroient ſans doute fait beaucoup plus de bruit, s'ils avoient vû les hommes faire couper les longs cheveux des femmes pour en orner leurs têtes ; peut-être ſe ſeroient-ils autoriſés du Concile de Gangre, tenu en 324. qui défend aux femmes de ſe couper les cheveux. On peut douter au reſte ſi leur zele auroit été ſelon la ſcience.

Les hommes ſont donc tous couper aujourd'hui leurs cheveux pour porter ceux des femmes, & on en voit peu qui ne portent peruque ; mais depuis l'uſage établi des perruques, combien de changemens bizarres n'a-t'on pas remarqué dans la forme ? Les perruques quarrées longues, ne ſont preſque plus à la mode, même chez les Magiſtrats qui les portent beaucoup plus courtes. Les perruques crêpées ne le ſont plus du tout. Les Perruquiers ont beaucoup rafiné depuis quelque tems dans l'art d'imiter les cheveux naturels, & en effet, on les imite ſi bien aujourd'hui, qu'il eſt impoſſible de n'y être pas trompé, même en y regardant de très-près, à moins d'y mettre la main, ſur-tout,

quand on veut s'assujettir à porter un toupet de ses propres cheveux sur le haut du front, qu'on retrousse avec un peigne, & qu'on mêle avec ceux de la Perruque. La poudre dont on use à l'excès, & qu'on appelle poudre à graine d'épinard, sert encore à cacher l'artifice.

Les Perruques les plus à la mode chez les jeunes gens, sont des Perruques naturelles en bourse ou en queuë; parmi celles-ci, il y en a une espece qui laisse voir les oreilles à découvert, & qu'on appelle à oreilles de chien barbet, je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de plus ridicule.

Il y a des Perruques à l'Espagnole, mais qui ne sont plus gueres à la mode; on les porte moins longues, & on les appelle des Bonnets; en Eté tout le monde en porte, les uns plus longs, les autres plus courts.

Il y a des Perruques nouées à la Cavaliere qui se soutiennent encore chez les personnes graves, & qui ne se piquent pas de jeunesse. Il y a des Perruques de chasse qu'on appelle *Bichons*, elles sont un peu plus longues que les Perruques d'Abbé, nouées par

derriere avec un ruban, & terminées par une boucle.

Il y a des perruques briſées, qu'on appelle de trois pieces, que quelques perſonnes qui ont leurs cheveux portent par-deſſus dans la grande gelée, ou dans le cabinet pour cacher les papillotes.

Autrefois les bourſes, qu'on mettoit aux perruques ſe portoient fort larges & fort hautes, & paroiſſoient attachées preſque à la racine des cheveux, en ſorte qu'une partie du col étoit à découvert; aujourd'hui, on les porte fort petites & attachées pour ainſi dire à la pointe des cheveux, en ſorte qu'on en voit quelquefois tomber preſque au deſſous des épaules.

Des cheveux, paſſons à la barbe, au ſujet de laquelle nous ne trouverons pas moins de bizarreries. L'uſage a été de la porter longue: tel fut, par exemple, l'Empereur Othon, (*a*) qui le premier établit l'uſage en Allemagne de longues barbes; il ſe faiſoit tant d'honneur de celle qu'il

(*a*) Paul Hacheb. Eclairciſſ. ſur ce qui s'eſt paſſé en Allemagne.

portoit, que ſon plus gros ſerment étoit de jurer par ſa barbe, ce qui introduiſit l'uſage de ce ſerment dans toute l'Allemagne.

En France du tems de François I. les longues barbes étoient fort en uſage, & les Eccleſiaſtiques en étoient les plus curieux; ce qui donna lieu à ce Prince, qui vouloit tirer de l'argent du Clergé; d'obtenir du Pape un Bref qui ordonnoit à tous les Eccleſiaſtiques de ſe faire raſer la barbe, s'ils n'aimoient mieux ſe diſpenſer de cette Loi, en donnant certaine ſomme, qu'ils payerent volontiers, plus diſpoſés à ouvrir leur bourſe, qu'à perdre leur barbe. (a) Cela contribua, ſans doute, à faire diminuer l'uſage des longues barbes, & à les rendre mépriſables; puiſqu'on obligea dans la ſuite, ceux qui vouloient entrer dans les premieres Magiſtratures à ſe la faire razer. On voit en effet, que François Olivier ne put entrer au Parlement, comme Maître des Requêtes, en 1536. qu'à la charge de

(a) Theod. Zuing. Theatr. vitæ humanæ. Lib. 3.

faire couper ſa longue barbe. (*a*) Pluſieurs Magiſtrats ſubalternes ne laiſſerent pas de la conſerver. Pluſieurs Eccleſiaſtiques l'ont conſervée juſqu'à la minorité de Louis XIV. quelques uns même ont été plus loin.

L'eſtime qu'on a fait de la barbe en certains tems du Paganiſme, a encore donné lieu à un autre uſage aſſez ſingulier, qui conſiſtoit à croire, que c'étoit un préſent digne de la divinité que de lui offrir ce qu'on en coupoit la premiere fois. Les Grecs & les Romains conſacroient ces prémices de la barbe, ou à des fleuves, ou aux tombeaux de leurs amis, ou enfin à Apollon. (*b*) Et chez les Chrétiens mêmes, il a été un tems, où c'étoit l'uſage, que la premiere fois qu'on coupoit la barbe aux Eccleſiaſtiques, on la béniſſoit, & on conſacroit à Dieu ce qu'on en avoit coupé. (*c*)

En paſſant de la barbe & des che-

(*a*) Oeuvres mêlées de l'Abbé de S. Real. Diſſ. 4. de l'uſage de l'hiſt.

(*b*) Vigenere, Tab. de Philoſt. Tab. d'Antiloq. pag. 341.

(*c*) Dict. de Turet, *verbo* barbe.

veux au teint du visage, je trouve que pour le rendre plus agréable, il a eu aussi ses bizarreries. Car n'en étoit-ce pas une chez les Romains, que de s'estimer d'autant plus beaux, qu'ils avoient le teint du visage plus bazané? jusques-là que pour le rendre tel, ils s'exposoient aux rayons du soleil. C'étoit le conseil qu'Ovide donnoit aux jeunes gens de son tems, pour se rendre plus agréables aux Dames.

Munditiæ placeant; fulcentur corpora campo. (a)

Etoit-ce autrefois une bizarrerie à nos Dames, de n'oser faire un pas sans avoir un masque sur le visage pour conserver la fraîcheur de leur teint? ou en est-ce une aujourd'hui de n'en plus porter du tout? C'est une bisarerie ridicule aux femmes des Sauvages, de prétendre orner leur visage en y attachant des figures d'arbres ou d'animaux, comme Papillons, &c. Sans doute qu'elle est beaucoup moindre chez nous, lorsqu'on n'y attache que des figures de mouches.

Après le sens de la vue, parlons de

[a] De Arte Aman.

celui de l'ouïe ; quoique ce soit celui qui ait le moins fourni d'usage bizarres, il ne laisse pourtant pas d'en avoir eû de tems en tems quelques-uns, Car combien le son de certains instrumens, certains concerts, certains vaudevilles, ont ils été en vogue, recherchés & chantés de tout le monde, pour lesquels on n'a eu ensuite que du mépris, & qui le méritoient en effet ? Je pourrois en rapporter plusieurs ; mais comme il y auroit plus à badiner là-dessus, qu'à parler sérieusement, je me contente de dire, que ce sens a quelquefois ses bizarreries, par rapport à certains hommes. J'ai connu une personne qui ne trouvoit rien de plus agréable que le son lugubre des cloches, tel que celui qui se fait entendre dans les Villes le jour des Morts, & qui, pour en goûter mieux le plaisir, se retiroit alors, dans un lieu écarté.

Si le sens de l'ouie me donne moins d'usages bizarres, ceux qui suivent m'en dédommageront abondamment ; car combien l'odorat n'en a-t'il pas produit? Quel empressement n'a-t'on pas eu dans certains tems pour goûter l'agréable odeur des parfums? On en a mis sur

les habits, sur les gants, sur les perruques. On faisoit des pommes d'hyvoire creusées, & percées de petits trous, qu'on mettoit aux Roseaux des Indes, qu'on portoit pour servir de contenance. On rempliſſoit ces pommes de telle odeur qu'on vouloit; & toutes ces odeurs qui alors ne nuisoient à rien, parce que c'étoit la mode, ont depuis causé des maux de tête & des vapeurs. Ensuite est venu lusage de l'eau de la Reine de Hongrie, lequel devint si commun, qu'il n'y avoit presque personne qui n'eût son flacon, & qui ne le portât continuellement, au nez, mais l'usage bizarre qui l'a emporté par-dessus tous les autres & qui paroît plus constant, est sans doute celui du tabac.

Chacun sçait que l'usage du tabac étant devenu commun en peu de tems, on ne se contenta pas d'en mâcher & d'en fumer, on le réduisit encore en poudre dans de petites boëtes, faites en forme de poires, qu'on ouvroit par un petit trou, d'où on faisoit sortir la poudre, pour en mettre deux petits monceaux sur le dos de la main, afin qu'on pût de-là les porter l'un après

l'autre à chaque narine. Le premier uſage de ce tabac en poudre, parut dans ces commencemens ſi bizarre, qu'on crut qu'il ne convenoit qu'à des ſoldats & aux perſonnes de la lie du peuple. En effet, il n'y eut que ces ſortes de gens qui en uſerent les premiers.

Cependant comme il arrive, à l'égard des uſages les plus bizares, l'imagination ſe fit peu à peu a celu-là; d'honnêtes gens commencerent à s'y accoûtumer. On fit en leur faveur des boëtes beaucoup plus propres & plus riches, qui ſe fermoient avec une ſorte de petit fourniment, qui ne prenoit dans la boëte, qu'autant de poudre qu'il en falloit pour chaque narine, & qu'on mettoit toujours ſur le dos de la main.

La répugnance qu'on avoit eu d'abord, étant levée, chacun ſe piqua d'avoir du tabac en poudre & d'en uſer; mais les perſonnes diſtinguées & délicates eurent de la peine à s'accommoder de l'odeur de cette plante, on y mit différentes odeurs; & ce fut encore ici, où la bizarrerie parut tout de nouveau. Certaines odeurs furent

en vogue, & prirent le deſſus, ſelon le caprice des perſonnes qui les mettoient en credit; juſques-là, qu'un Marchand d'une Ville de Flandres s'enrichit, pour avoir donné à ſon tabac en poudre, l'odeur des vieux livres moiſis, qu'il ſçut accréditer parmi les Officiers François, qui étoient en garniſon dans cette Province.

Enfin on a ceſſé de donner de l'odeur au tabac, & l'uſage en eſt devenu abſolument général. Loin de ſe faire une honte de prendre du tabac, comme dans les commencemens, chacun s'en fait une eſpece de bienſéance, dans les plus belles compagnies.

En avoir le nez barbouillé, la cravatte ou le juſte-au-corps marqués & couverts, n'a rien de choquant aujourd'hui, comme d'avoir des tappes, preſque auſſi longues que des baſſes de viole. En un mot, on n'y a plus gardé de meſures, pluſieurs l'ont pris à pleine main, non ſeulement dans les tabatieres, mais juſques dans leurs poches. Il ſuffit de dire que cet uſage a paſſé juſques dans les Cloîtres les plus réguliers, même dans les Egliſes. Que dis-je juſques ſur les Autels. Il

eſt

eſt vrai que les Eſpagnols nous ont précédés dans l'uſage outré du tabac; puiſque Urbain VIII. qui eſt mort en 1644. donna une Bulle, qu'on peut voir dans le grand Bullaire des Séraphins, par laquelle il excommunie tous ceux qui prennent du tabac dans l'Egliſe. Cette Bulle fut donnée à la ſollicitation du Doyen & des Chanoines de la Cathédrale, de Séville, où les Prêtres diſant la Meſſe, prénoient du tabac juſques ſur l'Autel.

Venons maintenant au goût; ſens qui n'a pas moins fourni d'uſages bizarres que les autres, car combien de ſorte de mets, de liqueurs & d'apprêts, ont-ils été en vogue dans certains tems, qu'on a négligé enſuite? Je ne finirois pas, ſi je voulois en faire l'énumération. Pour m'attacher donc à quelques uns de ſes uſages les plus marqués, je dirai qu'à la fin du ſeizieme ſiecle, les dragées vinrent tellement à la mode, que chacun avoit ſon dragier; on s'en préſentoit les uns aux autres comme on fait aujourd'hui du tabac. Le Duc de Guiſe avoit ſon dragier à la main, lorſqu'il fut tué à Blois. On en ſervoit ſur toutes les

bonnes tables. Les écorces de citrons & d'oranges eurent enſuite leur tour.

Sous Louis XIII. parce que ce Prince aimoit le pain d'épice, tout le monde en portoit dans ſa poche ; on s'en donnoit auſſi les uns aux autres, & on en vendoit dans tous les lieux où il y avoit des aſſemblées, ſoit de plaiſir, ſoit de dévotion ; ce qui dure encore à Paris. Perſonne n'ignore que le grand uſage d'aujourd'hui eſt de prendre du thé, du caffé & du chocolat. Le faltran, autrement les vulnéraires de Suiſſe, priſes comme le thé, ont eû leur tems, qui n'eſt pas encore abſolument paſſé.

Il y a une Ordonnance du Roi Philippe le Hardi de l'an 1279. émanée à Paris dans ſon lit de juſtice, & rapportée en ces termes par la Chronique de Rouen donnée par le Pere Labbe : *Statutum fuit in Parlamento Pariſiis à Domino Rege Philippo, & ejus Baronibus, quod nullus poſſit dare in ſuo convivio cum potagio præter duo fercula cum quodam interferculo : & fuit pœna appoſita contra omnes ſuper hoc delinquentes.* Voilà un Réglement pour tous les ſujets du Roi, deffenſe d'avoir avec le

potage au-delà de deux plats, avec un plat d'entremets. La même défense fut réitérée aux gens d'Eglise dans un Concile de Rheims au bout de quelques années, encore n'y est-il point fait mention d'entremets : *Statuimus*, dit le canon 5. de ce Concile tenu en 1304. *ut omnes & singulæ personæ Ecclesiasticæ Remensis Provinciæ in singulis conviviis sint contentæ potagio & duobus ferculis, nisi magnitudo personarum supervenientium aliud requirat* Je pense qu'il faut traduire *ferculum* par celui de *plat*, & je ne croi pas qu'on puisse l'entendre autrement, parce que s'il falloit rendre ce mot par celui de *service*, le Roi ni le Concile n'auroient pas imposé une grande mortification en ordonnant de se contenter de trois services dans chaque repas, puisqu'à chacun des trois services on peut mettre cinq, six, dix, douze, quinze & vingt plats différens.

Que n'aurois-je pas à dire, si je voulois m'étendre sur le détestable usage de prendre du vin à l'excès, qui n'a continué que trop long-tems en France, & qui regne encore dans quelques autres pays. Jusqu'à quels excès n'a-

t'on pas porté les différens usages inventés pour s'exciter à boire dans les repas de débauche ? N'a-t'on pas vû un tems où c'étoit remporter une victoire que de sçavoir mieux que les autres, non seulement vuider tout d'une haleine les plus grands verres, mais les pots entiers & les éguieres ? Que dis-je, la folie a été jusqu'à se piquer de vuider des bottes pleines de vin. Si l'on en croit Misson, dans son voyage d'Allemagne, les choses y sont encore sur ce pied là, puisqu'autour de la plûpart des chambres, il regne une corniche, sur laquelle les verres sont rangés comme des tuyaux d'orgues, toujours en augmentant de volume, les derniers étant comme des cloches à melons, qu'il faut nécessairement vuider tout d'un trait, lorsqu'il s'agit de boire quelque santé d'importance ; aussi dit-on en proverbe *Germanorum vivere bibere est.*

Au reste il ne faut pas croire que ce ne soit que de nos jours que l'usage abusif de boire avec excès a regné, il étoit encore plus extravagant au VII. siécle, puisque S. Célaire, Evê-

que d'Arles, dit (*a*) que de son tems, on poussoit si loin la débauche, que lorsqu'on ne pouvoit presque plus boire, pour s'y exciter encore, on adressoit les santés aux Anges & à tels saints qu'on jugoit à propos.

Le sens du toucher étant plus étendu que les autres, puisqu'il est répandu par tout le corps, il n'a pas aussi été moins assujetti à diverses bizarreries, quand il a été question de munir le corps contre les injures de l'air ou de lui donner ses aises. Pour défendre la tête contre la rigueur du froid, ou contre les incommodités de la pluie, ou de l'ardeur du soleil, on a eu soin de la couvrir différemment; & c'est sur quoi il y auroit une infinité de choses à dire, si je voulois rapporter toutes les modes bizarres qui ont été en usage à cet égard-là. Nous avons dit un mot des perruques, ce seroit toute autre chose si on vouloit détailler les bizarreries sans nombre des coëffures des femmes. Mais on peut dire que comme les hommes ne portent plus de chapeaux, que sous le bras, les femmes vont

(*a*) Homel. 6.

auſſi tête nue, ne portant gueres autre choſe que leur friſure.

Laiſſons ce détail à ceux qui voudront l'entreprendre, & commençons par un uſage aſſez bizarre, auquel je crois qu'on ne penſe gueres, & qui frappa néanmoins bien des gens, quand il commença de s'établir; c'eſt l'uſage où ſont les Eccléſiaſtiques de porter des bonnets quarrés pour couvrir leur tête, qui eſt ronde. (*a*) C'eſt ce qui donna lieu de dire dans ce tems-là, qu'enfin on avoit trouvé ce qu'on cherche depuis long-tems, ſçavoir la quadrature du cercle. C'étoit encore une plus grande bizarrerie aux Empereurs *Jules Ceſar*, *Adrien & Severe*, de tenir toujours leur tête découverte, (*b*) ſoit qu'il fît du ſoleil, ou qu'il tombât de la pluye, ou de la neige, même pendant les froids les plus rudes, & d'établir chez les Romains un pareil uſage. Je pardonnerois plus volontiers

(*a*) Paſquier remarque que cet uſage n'avoit commencé que peu avant lui, c'eſt-à-dire, vers 1500.

(*b*) Alex. ab Alex. Genial. dier. Lib. 2. cap. 19.

à la rusticité de nos anciens Gaulois, d'avoir été dans l'usage non seulement de marcher toujours nuds jusqu'à la ceinture, mais de combattre ainsi à la guerre. (*a*) Les Sauvages n'en font pas moins aujourd'hui, sans parler des Forçats de Galere qui tirent la rame en cet état.

Si de la tête nous descendons au col, nous trouverons que pour le couvrir, la bizarrerie s'en est également mêlée; car sans parler du col des Dames, à l'égard de celui des hommes, quoi de plus bizarre que ces longues cravates qu'on portoit il n'y a pas long-tems, dont l'extrême longueur frapa enfin de telle sorte, que l'Arlequin de la Comédie Italienne pour en faire observer tout le ridicule parut sur le Théâtre, avec une de ces cravates, qui pendant du col lui passoit entre les jambes & revenoit par dessus l'épaule; aujourd'hui on a passé à l'extrémité opposée en ne portant qu'un simple tour de col de mousseline qu'on attache ou qu'on agrafe par derriere. Les mains ont souvent

(*a*) Tit. Liv. Lib. 22. Cap. 46.

beſoin d'être couvertes, ſoit pour être préſervées de la rigueur du froid, ou pour n'être pas trop hallées par l'ardeur du ſoleil : mais je crois qu'on prendra bientôt l'uſage de les avoir toujours à nud, & de proſcrire entiement les gants dont on commence à ſe paſſer. Il n'y a pas encore bien des années que les femmes portoient des manchons prodigieux pour la groſſeur, & on a vû tout recemment les hommes en porter de ſi petits qu'ils les mettoient dans leur poche.

Le corps doit ſans doute être couvert; le beſoin & la bienſéance l'exigent : mais parmi une infinité d'uſages quiont paru dans la maniere de ſe vêtir, je n'en vois pas de plus bizarre & de plus extravagant, que celui qui regnoit à la fin du ſeizieme ſiecle ; qui conſiſtoit en ce que les hommes s'aviſerent alors de ſe vêtir en Pantalons, c'eſt-à-dire, que leur habit leur ſerroit tout le corps, depuis les pieds juſqu'au col, marquoit même ce que la nature enſeigne de cacher à la plûpart des peuples ſauvages. Pluſieurs ſoutiennent que cette ſorte d'habillement avoit ſuccedé à un autre qui étoit auſſi ample que

celui que portent aujourd'hui les femmes, & qui s'appelloit *Jupa*, qu'on croiroit d'abord être un habit de femme, mais quand on a recours au paſſage d'où il eſt tiré on découvre que c'étoit un habit d'homme.

Mais ce qui frappe le plus la vuë, & ce qui marque davantage le pouvoir abſolu de la *Mode*, ce ſont ſans doute les panniers d'aujourd'hui, plus grands & plus amples que jamais, que les Dames de la Ville & de la Province, & les femmes de tous les états & juſqu'aux plus petites artiſanes & aux ſervantes, portent avec autant de complaiſance que d'entêtement, depuis plus de trente ans; de quoi on ne ſçauroit aſſez s'étonner, car n'y eut-il pour le beau ſexe que le penchant au changement & l'amour de la variété, il ſemble que ces uſages n'auroient pas dû ſubſiſter ſi long-tems. Il ſemble enfin, qu'il y a bien plus à gloſer ſur la bizarrerie des panniers, que ſur le vertu-gadin de nos ayeules, qui a regné long-tems.

On prétend que cette mode outrée & hors de toute raiſon, a commencé en Allemagne, d'où elle paſſa en An-

gleterre ; & que les Dames Angloiſes ont porté l'amplure des panniers au point où nous la voyons aujourd'hui. Ils ont plus de trois aulnes de tour.

Avant l'uſage établi des paniers, ſur-tout à l'Opera, toutes les femmes de Théâtre, qui ont ordinairement des habits fort riches, principalement dans le ſérieux, portoient une eſpece de Jupon, qui ne venoit gueres qu'à mi-jambe, fait d'une groſſe toile, gommée, aſſez large pour donner de la grace, tenir les Jupes en état, & faire paroître la taille. Le bruit que faiſoient ces eſpeces de panniers, pour peu qu'on les preſſât, leur fit donner le nom de *Criardes*, les plus larges n'avoient pas deux aûnes, & hors le Théâtre, il n'y avoit que les Dames du plus grand air qui en portaſſent.

Les paniers parurent enſuite, & ils furent ainſi appellés, parce qu'ils étoient faits comme une eſpece de cage ou de panier à mettre de la volaille, percés à jour, n'y ayant que des rubans attachés aux cercles, faits de nates, de cordes, de jonc, ou de baleine. Quelques Dames d'une grande modeſtie, mais en très-petit nombre

ſe ſont tenues aux Jupons piqués de crin, qui ne font pas un grand volume, & qui font un effet raiſonnable.

Nous n'avons encore rien dit du blanc & du rouge que les Dames employent aujourd'hui pour relever l'éclat de leur beauté. Cet article eſt délicat; & puiſque c'eſt apparemment dans l'intention de plaire, je ne diſſimulerai point que le beau naturel non ſeulement n'y gagne rien, mais qu'il y perd infiniment, quand on veut trop faire valoir des charmes empruntés par un art outré, qui en éloigne toujours les graces, & ce je ne ſçai quoi de ſimple & de naïf, qui fait aimer & reſpecter les Dames.

Oſeroit-on hazarder encore une réflexion ſur leur parures & ſur les ajuſtemens recherchés d'une maniere outrée & ſouvent bizarre, avec leſquels les femmes prétendent plaire, & ſignaler leur goût? On oſe dire qu'elles entendent mal leurs intérêts, les cœurs bien faits ne ſeront jamais bien ſenſibles pour des attraits, ſi on peut le dire, de ſi mauvais aloi, où le ſimple, le noble & le gracieux de

la nature, ſont négligés & quelquefois directement choqués. Par exemple, bien des gens qui ont ſçû ſe garantir du pouvoir tyrannique de la mode, trouvent que les femmes ne ſont point ſi aimables aujourd'hui avec leurs petits diminutifs de cornettes, & leurs friſures en bichon, qu'elles étoient lorſqu'elles avoient toute leur chevelure, & qu'on voyoit ces belles treſſes de cheveux ingénieuſement retrouſſées, & ces belles boucles tombant négligemment ſur les épaules.

Il ne ſera peut-être pas hors de propos, en parlant des modes de rapporter quelques unes des loix ſomptuaires de nos Rois.

En 1549. le Roi Henri II. deffendit pour la ſeconde fois de porter des habits de drap d'or & d'argent. Il déclara les perſonnes qu'il voulut n'être pas compriſes dans la deffenſe, & éclaircit les doutes du Parlement ſur ſon Edit, par les interprétations ſuivantes.

Le Parlement demandoit ſi les brodures d'orfévreries que portent les femmes ſur la tête, & les chaînes d'or qu'elles portent en ceintures & bor-

dures ſont deffendues ? *Le Roi entend que leſdites dorures, broderies, chaînes, patenotes & autres eſpeces de bagues ſoient compriſes dans la deffenſe.*

Si ſur ce mot *Paſſement*, les bandes de velours qui ſont ſur les habits & ailleurs qu'aux bords, ſont défendues. *Le Roi n'entend point qu'il y ait bandes, ſinon aux fentes & bords des robes.*

Si les petits enfans de dix ans & au deſſous, ſont compris, ſoit pour les coëffures, robes, &c. *Ils ſont compris comme les grands.*

Si le tanné en ſoye eſt défendu ſous les robes de couleurs. *Ledit tanné n'eſt pas défendu.*

S'il ſera permis aux gens d'Egliſe qui ne ſont point gentilshommes de porter ſoye ſur ſoye. *Les Evêques, Abbés & premieres dignités des Egliſes Cathédrales & Collegiales pourront porter ſoye ſur ſoye.*

Si ſur ces mots, *Gentilhommes*, les gens de Juſtice & robes longues, qui ſont Gentilshommes, ſont compris, &c.

Le Roi entend que les gens de robe longue, qui ſont Gentilshommes, puiſ-

ſent porter ſoye, & en uſer ainſi que les autres Gentilshommes, hormis ès lieux auſquels eſt défendu à nos Officiers porter robbe de ſoye. Veut auſſi que les Secretaires de lui, de la Maiſon & Couronne de France en puiſſent porter comme Nobles.

Si ſous ces mots *bonnets de velours*, les chapeaux & calottes de velours, ſont compris. *Les chapeaux de velours ſont compris.*

Si ſous ces mots *Mécaniques*, ſont compris les Marchands vendant en détail, & les principaux metiers de Paris, comme Orfévres, Apotiquaires & autres, & ſi les femmes des Mécaniques porteront ſoye en leurs bordures & ailleurs. *Tous Marchands vendant en detail & gens de métier ſont compris audit Edit; mais bien pourront leurs femmes porter ſoye en doublures, bords & manchons.*

Le Roy Charles IX. s'explique ainſi dans l'Article 146. de l'Ordonnance d'Orleans de 1560.

Défendons à tous manans & habitans de nos Villages toute ſorte de dorures ſur plomb, fer ou bois, &

l'uſage des parfums apportés des pays étrangers & hors de notre Royaume, à peine d'amende arbitraire & de confiſcation des marchandiſes.

Le même Roi en 1563. fit ce Reglément. Que tous gens d'Egliſe ſe vêtiront dorénavant d'habits modeſtes, décens & convenans à leur profeſſion, ſans qu'ils puiſſent porter aucun draps de ſoyes, ſoit en robbes, ſayes, pourpoints ou chauſſes aucunement découpés, & ſi porteront des ſoyes longs.

Les Cardinaux porteront toutes ſoyes, & toutefois diſcretement & ſans ſuperfluités ni enrichiſſement.

Les Archevêques & Evêques en robbes de taffetas & damas pour le plus, & velours en ſatin plein en pourpoints & ſoutannes.

Tous nos autres ſujets, de quelque état, dignité ou qualité qu'ils ſoient, ſans exception de perſonnes, fors les Princes, Princeſſes, & ceux qui portent titres de Ducs, ne pourront dorénavant ſe vêtir & habiller d'aucun drap de toile d'or & d'argent, uſer de pourfilures, broderies, paſſemens, franges, tortils Canetilles, recamars, velours; ſoye ou toiles barrées d'or

ou d'argent, soit en robbes, sayes, pourpoints, chausses, ou autres habillemens, en quelque sorte ou maniere que ce soit, sur peine de mille écus d'amende.

Deffendons en outre à nos sujets, soit hommes, femmes, ou leurs enfans d'user ès habits qu'ils porteront, soit qu'ils soient de soye ou non, d'aucune bandes de broderie, piqueures ou emboutissemens de soye, &c. bords ou bandes de quelque soye que ce soit, dont leurs habillemens ou partie d'iceux puissent être couverts ou enrichis, si ce n'est seulement un bord de velours ou de soye de la largeur d'un doigt, ou pour le plus deux bords ou arriere-points, aux bords de leurs habillemens; de sorte que la façon, tant pour les hommes que pour les femmes ne revienne à plus de soixante sols pour chacune piece d'habillement, & ce pour obvier à dépense, qui se fait ès façons desdits habillemens qui excede tellement la matiere & l'étoffe, qu'au lieu d'y faire quelque épargne, suivant notre intention, il s'en fait plus grande superfluité qu'auparavant & ce sur ce peine de 200. liv. pa-

risis d'amende pour chacune fois, moitié applicable aux pauvres & l'autre au dénonciateur, sans aucune rémission.

Défendons en outre à toutes femmes de porter vertugales, ayant plus d'un aûne, ou une aûne & demie de tour.

Ne pourront les Demoiselles porter dorures à la tête, de quelque sorte qu'elles soient, sinon la premiere année qu'elles seront mariées. Bien pourront porter chaînes, carcans & bracelets, pourvû qu'ils soient sans aucun émail, & ce sur peine de 200. liv. Parisis d'amende, sans que nos Juges la puissent modérer.

Les femmes de Marchands & autre de moyen état, ne pourront porter des perles, ne aussi dorures qu'en patenottes ou bracelets, sous les mêmes peines.

Voilà un échantillon des usages bizarres qui sont sortis du désir qu'ont les hommes de satisfaire leurs sens; disons un mot de ceux que leurs passions différentes ont fait regner dans certains tems.

Comme la plus belle qualité de

l'homme, eſt d'avoir un eſprit capable de penſer, de connoître & de raiſonner; il eſt naturel que chacun ſe ſentant pourvu d'un don ſi précieux, on ſaiſiſſe volontiers tous les moyens propres à faire remarquer aux autres toute la beauté & toute l'excellence qu'il peut avoir. C'eſt auſſi ce qui ne manquera pas d'arriver. Mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ſouvent le déſir qu'on a de faire paroître ſon eſprit, monte juſqu'à un tel excès, que ceſſant alors de penſer & de raiſonner juſte, lorſqu'on croit le faire briller avec éclat, on le fait par des endroits qui font remarquer tout le contraire; ſon peu d'étendue & de juſteſſe par des bizarreries très-ſenſibles; ce que je juſtifierai aiſément par celles que je vais rapporter.

On ne peut pas douter que ce ne ſoit particulierement dans les écrits & dans les diſcours publics, qu'on s'attache le plus à faire briller ſon eſprit. Premierement, parce qu'on a plus de facilité à le faire, ayant plus de loiſir pour choiſir ſes penſées, pour en voir la juſteſſe, & pour leur donner le tour & l'arrangement qui peuvent les rendre plus frappantes.

D'ailleurs ceux qui compoſent quelque ouvrage, qu'ils ſçavent devoir être lû ou entendu du public; ſçachant qu'il doit être expoſé à la critique, c'eſt pour eux un éguillon très-vif, qui les excite puiſſamment à travailler à plaire aux Lecteurs ou aux Auditeurs.

Cela poſé, il eſt bon que je diſe, que voulant parler des uſages bizarres, qui ont quelquefois paru en fait de productions d'eſprit, je ne prétens pas relever toutes les manieres ſingulieres par leſquelles certaines perſonnes ont affecté de ſe diſtinguer dans les ouvrages de leur compoſition, tel qu'eſt (par exemple) le ſtyle ſerré, ſententieux & trop affecté de Seneque, que Quintilien a juſtement blâmé, d'autres qui ont crû orner leurs écrits par des jeux de mots, & d'autres enfin, qui ont prétendu ſe ſingulariſer par un mélange bizarre du ſacré & du profane, par des digreſſions trop fréquentes, des antitheſes trop multipliées, par un ſtyle enfin, trop éloigné du naturel.

Mais pour m'attacher à quelque choſe de plus marqué, n'avouera-t'on

pas que c'étoit un usage tout-à-fait bizarre que celui qui dominoit sous le regne de Charles IX. & qui consistoit, non seulement à remplir les livres, & les écrits, que dis-je jusqu'aux simples lettres, d'une infinité de passages ? En sorte, dit Varillas, que Montluc, Evêque de Valence, écrivant à ce Prince, pour lui rendre compte d'une négociation où il étoit employé, n'ayant pu faire entrer dans sa premiere lettre tous les passages qu'il avoit préparés ; il lui en écrivit une seconde, par le Courier suivant, pour rapporter huit autres passages qui lui étoient restés.

Ne peut-on pas mettre dans la même classe des usages bizarres, en fait d'ouvrages d'esprit, les vers burlesques qui ont eu quelque vogue vers le milieu du dernier siécle ? par lesquels on s'attachoit à traduire avec travail & quelque sorte d'esprit, d'excellens ouvrages, & ces vers n'étoient ordinairement remplis que de choses triviales, & souvent très-grossieres.

On doit mettre au même rang, ces titres bizarres qu'on a souvent donné à certains livres, pour marquer d'une

maniere myſterieuſe, qu'on croioit alors très ſpirituelle, le ſujet qui y étoit traité. Par exemple, celui qui fut compoſé par un Prêtre de Mante, ſur les Antiennes qui ſe diſent quelques jours avant Noël, qui commencent par O, qu'il intitula : *La douce moële, & la ſauce friande des os ſavoureux de l'Avent.* Tel étoit un petit livre de controverſe, qui avoit pour titre : *Le petit Piſtolet de poche, qui tire contre les Hérétiques.* Un autre que j'ai lû ſur la pénitence, intitulé : *Le Fuſil de la pénitence,* avec *l'Allumette del'Amour de Dieu.*

Après tout la bizarrerie de ces titres n'eut aucune ſuite. Il n'en fut pas de même du livre du P. Gille Gabrieli, qu'il intitula : *Specimina Moralis Chriſtianæ & Diabolicæ.* Ce qui l'obligea d'aller à Rome pour ſe juſtifier ſur la bizarrerie de ce titre, qu'il fallut changer dans une nouvelle édition faite en 1680.

Il ne s'eſt pas moins formé d'uſages bizarres, par rapport aux diſcours publics de Religion, ou aux ſermons : car quoique la premiere & la plus ancienne méthode d'inſtruire les peuples fût ſimple & familiere, dans la vue

de se rendre également intélligible au commun des fideles, & aux plus spirituels ; simplicité qui a duré dans l'orient, jusqu'au tems de S. Gregoire de Nazianze ; & dans l'Occident, jusque vers le tems du Pape saint Leon ; les saints Evêques qui fleurirent alors, crurent que les matieres de la Religion, ne méritoient pas moins d'être traitées avec toutes les beautés de l'éloquence, que les matieres profanes, dans le dessein aussi, comme ils le disent eux-mêmes, de donner à leurs discours, par la délicatesse du style, & par le brillant des pensées, le même goût & le même attrait que les miracles donnoient dans les premiers tems aux discours des Apôtres & de leurs Disciples.

L'usage s'établit donc de prêcher avec art, & avec éloquence, ce qui a continué depuis ; mais il faut avouer que, quoique parmi les anciens & les modernes, il se soit trouvé grand nombre d'Orateurs parfaits, qui par leurs discours méthodiques, & véritablement éloquens, prononcés d'une maniere parfaitement convenable à la dignité & à la sainteté des sujets, il

n'a pas laissé que de s'introduire de tems en tems, quelques usages trop bizarres, pour une fonction aussi sainte & aussi nécessaire au salut des peuples.

N'étoit-ce pas en effet, une bizarrerie, que l'usage où on étoit il y a peu de siécles, de ne prêcher presque qu'en Latin? C'étoit encore l'usage dans le commencement du dernier siécle, de remplir les sermons de Grec & de Latin. Cette méthode étoit-elle fort utile à l'instruction des fidéles? Devoit-elle faire paroître la justesse de l'esprit du Prédicateur? L'usage où l'on a été à peu près dans le même tems, d'employer dans ces discours, les Apophtegmes de Plutarque (a) des lambeaux de l'histoire profane, ou des faits singuliers, souvent même supposés; cet usage, dis-je étoit-il un usage bien convenable? Celui encore d'apporter pour preuve de ce qu'on avançoit, les pensées quintessenciées de la Théologie scholastique, émanée de la Philosophie d'Aristote. Il convenoit, sans doute, beaucoup moins dans

(a) Conceptions Théologiques au Sermon de Pierre de Besse.

ces discours institués pour rendre la Religion respectable, & pour faire observer la sévérité de ses maximes, d'user de pensées ou d'expressions souvent fort triviales, propres à divertir & à faire rire les Auditeurs; en quoi comme chacun sçait, le fameux Pere André Bolanger, Religieux Augustin Déchaussé nommé vulgairement le petit Pere André, excelloit par dessus tous les autres, vers le milieu du dernier siecle. (a)

Enfin la bizarrerie, en fait de sermons, est allée jusqu'à former un usage, où l'on croyoit qu'il étoit du devoir du Prédicateur, pour donner plus de grace à son discours, de tousser régulierement dans certains endroits, de son discours, qui paroissoit même alors si nécessaire, qu'on voit encore aujourd'hui des sermons imprimés de ce tems-là, où on a observé de mettre à la marge, *hem*, *hem* aux endroits où le Prédicateur devoit nécessairement tousser.

N'est-ce pas encore aujourd'hui un usage bien bizarre, que celui de prê-

(a) Mort le 26. Septembre 1657. âgé de 79 ans.

cher

chez comme on fait en Italie, où selon ce qu'en rapportent les Voyageurs, presque tous les Prédicateurs sont de vrais grimaciers ; leurs gestes étant des gesticulations outrées, suivant les variations de la voix, passant plus de vingt fois en un quart d'heure, du fausset à la basse, criant & s'agittant sans cesse, se promenant avec chaleur & avec bruit dans les Chaires, faites la plûpart en forme de Balcons ou de Tribunes.

Qu'un tel usage est opposé à celui des premiers siécles de l'Eglise, où nous voyons qu'une des raisons qu'apporterent les Peres assemblés au Concile d'Antioche, tenu vers l'an 270, contre Paul de Samosate, (a) pour faire connoître qu'ils l'avoient justement condamné ; c'étoit disoient-ils, dans la lettre Synodale qu'ils écrivirent, qu'outre ses erreurs, & sa vie licentieuse ; non content d'avoir fait élever dans son Eglise, un Tribunal plus haut que de coutume, où étoit posé son siege, orné de tapis, il parloit en élevant les mains excessivement, frappant ses

(a) Eusebe, Hist. Eccles. Lib. 7.

cuisses & remuant violemment les pieds, battant le Marche-pié de son siege, affectant de parler d'une voix sourde, comme si elle fût sortie d'une cave; en un mot, se comportant, non pas comme un modeste Prédicateur, mais comme un Orateur qui harangue au Théâtre.

Si le désir de faire paroître son esprit a produit differens usages assez bizarres, ainsi qu'on vient de le voir, la complaisance qu'on a à se laisser donner des distinctions peu convenables, n'en a pas fourni un moindre nombre. Je n'en toucherai qu'un seul, pour ne pas pousser ces réflexions trop loin, sçavoir l'usage qui s'établit autrefois en Angleterre, lorsque la Religion Catholique y regnoit, de donner aux Religieux & aux Religieuses qui y étoient en grand nombre, les noms de *Domini* & *Dominæ*, ce qui ne s'étoit pas fait jusqu'alors.

Car suivant ce que S. Benoît avoit ordonné par la Regle ch. 63. il n'y avoit précisément que le seul Abbé qu'on devoit nommer *Domnus Abbas*, comme un diminutif du mot *Dominus*,

qui signifie Seigneur ou Monsieur, suivant notre maniere de parler, pour montrer que son autorité quoiqu'émanée de Dieu, lui étoit néanmoins très-subordonnée. Selon la même Regle, les anciens devoient nommer les jeunes Religieux leurs freres, & les jeunes devoient donner aux anciens le nom de *Nonni*, qui équivaloit à celui de *Sancti*. S. Jerôme l'employe en ce sens dans sa lettre 48. En effet, rien ne convenoit mieux pour faire souvenir le anciens, qu'ils devoient être des modeles de sainteté, pour les jeunes Religieux.

Cet usage dura long-tems & s'observoit même parmi les séculiers, ce qui leur donnoit lieu de ne pas nommer autrement les Religieuses, les appellant des *Nonnes*, des *Nonnettes* ou des *Nonnains*; & c'est par rapport à la signification de ce nom de *Nonnæ*, qui signifie *saintes*, qu'on les nomme encore aujourd'hui *sanctæ Moniales*, en Latin. Les choses demeurerent en cet état, jusqu'à ce que les seculiers commencerent à y apporter du changement. Dans la vuë de faire honneur aux simples Religieux des Abbayes,

ils qualifierent chaque particulier du nom de *Domnus*, quoique ce nom ne convint proprement qu'au seul Abbé, à peu près comme aujourd'hui les séculiers, pour faire honneur au moindre Ecclesiastique, lui donnent le nom d'Abbé. Voilà qu'elle est l'origine du nom de *Dom*, que plusieurs Religieux ont conservé jusqu'à nos jours, pendant que plusieurs autres ayant également abandonné les noms de *Nonni*, & les Religieuses ceux de *Nonnæ*; ceux-là ont pris les noms de Peres & de Freres, & celles-ci, ceux de Meres & de Sœurs.

Enfin les séculiers toujours attentifs à donner des marques de leur estime & de leur respect pour les Religieux & les Religieuses, crurent qu'il convenoit encore d'introduire un usage nouveau, par rapport à leurs noms, & qu'il étoit de la politesse de leur donner les noms dont on usoit dans le monde envers les personnes qui y avoient quelque distinction; ce qui s'établit plûtôt en Angleterre qu'ailleurs, parce que les Religieux & les Religieuses commençoient d'y vivre d'une maniere assez séculiere. Ce fut donc alors

qu'on y commença à donner dans la langue du pays aux Religieux & aux Religieuſes, les noms qui équivaloient à ceux de Meſſieurs & de Dame, c'eſt-à-dire *Domini* & de *Dominæ*, en Latin.

Il eſt vrai que ceux & celles qui étoient les plus attachés à la perfection de leur état ſouffrirent ce changement avec peine; les Supérieurs Eccleſiaſtiques en furent également choqués; juſques-là qu'un Archevêque de Cantorberi, ſe crut obligé d'en faire publiquement ſes plaintes dans une de ſes lettres Paſtorales, où en s'adreſſant aux Religieux & aux Religieuſes, il leur diſoit, ainſi que le rapporte le P. Thomaſſin dans ſa Diſcipline Eccleſiaſtique, part 4. liv. 1. *Sciatis vos Monacos, vel Moniales eſſe, non Dominas, ſicut nec Monachi poſſunt ſine ridiculo Domini appellari.*

Cette diſtinction recherchée dans les noms n'a pas été particuliere aux Religieux & aux Religieuſes, elle l'a été & l'eſt encore à beaucoup d'autres; les Romains (a) de diſtinction ſe donnoient

(a) Alex. ab Alex. Genial. dier. lib. 1. cap. 9.

juſqu'à quatre noms, ſçavoir, l'avant-nom, le ſur-nom, le proche-nom & le nom; & encore aujourd'hui c'eſt une diſtinction qu'on affecte en Italie & en Allemagne; de donner aux perſonnes du premier rang, ſur-tout aux Princes & aux Princeſſes, juſqu'à ſix ou ſept noms de ſaints ou de ſaintes à leur Baptême: ce qu'on imite quelquefois en France & en Eſpagne.

Après avoir parlé des uſages bizarres, enfantés par le deſir de ſatisfaire les ſens & de faire remarquer la beauté & l'excellence de l'eſprit, paſſons à ceux qui ſe ſont formés par le deſir exceſſif de ménager & de conſerver la ſanté du corps, & de faire valoir ſa force & ſon adreſſe.

Il n'eſt pas néceſſaire que je diſe, que la ſanté eſt le bien le plus précieux de la vie, qu'il eſt juſte, pour une infinité de raiſons, de la ménager & de la conſerver; tout le monde en eſt aſſez perſuadé: mais comme tout excès eſt blâmable, il ne convient pas, ſans doute de le faire ſi ſcrupuleuſement qu'on ceſſe d'en profiter de peur de la perdre; qu'on ne s'en ſerve

que pour l'étudier & y veiller ; que dans le deſſein, de la rétablir on uſe des moyens propres à la déranger ou à la détruire ; ce ſont néanmoins ces excès qui ont introduit divers uſages très-ſinguliers & très-bizarres.

On ſçait juſqu'à quel excès les anciens ont pouſſé l'uſage des bains, qu'ils croyoient à la vérité, néceſſaires pour la propreté du corps, mais qu'ils ne croyoient point moins convenables pour conſerver la ſanté, ainſi qu'on le penſe & qu'on l'obſerve encore aujourd'hui, mais avec plus de modération & pour le ſeul beſoin ; ce que les anciens ne faiſoient pas, ayant porté cet uſage bien au-delà de ce qui convenoit : car n'étoit-ce pas un excès tout-à-fait bizarre chez les Romains, non ſeulement d'aller chaque jour au bain avant que de ſouper, mais d'y aller pluſieurs fois par jour. Les Empereurs Commode & Gordien le jeune y alloient juſqu'à ſept ou huit fois (a) N'étoit-ce pas une vraie bizarrerie de s'y faire frotter le corps avec une eſ-

(a) Roſinus. Antiq. Roman. lib. 1. cap. 14.

pece d'étrille (*a*). Mais ce qui étoit un excès beaucoup plus criant, c'eſt que les bains étoient communs pour les hommes & pour les femmes, ce qui a même duré dans le Chriſtianiſme pendant près de trois ſiécles, malgré les Loix de l'Egliſe & des plus ſages Empereurs. Enfin l'attrait pour ces bains étoit ſi violent, qu'un Auteur a très-bien remarqué, qu'il n'y a point d'ouvrages des anciens, où les Empereurs Romains ayent fait paroître plus de ſomptuoſité & de folie, que pour les Thermes, qui étoient les lieux où ſe prenoient ces bains (*b*).

Si nous paſſons aux remedes qu'on a employés pour rétablir la ſanté altérée par quelques infirmités, quelle bizarrerie ne trouverons-nous pas? Il n'y a pour en juger qu'à lire ce que dit le Clerc dans ſon hiſtoire de la Medecine: *Part.* 1. *liv.* 3. *chap.* 26. où il rapporte de quelle maniere on

(*a*) Strigile autem uſos fuiſſe antiquos ad fricandum, purgandumque corpus. Roſin. ibid. de Balneis.

(*b*) In nullis antiquorum operibus plus luxus & inaniæ cernitur quam in Thermis Imperatorum. Georg. Fabric. in ſuâ Româ.

traitoit certaines maladies du tems même du fameux Hypocrate, ce qui paroît tout-à-fait bizarre.

Il dit que lorſqu'on vouloit nettoyer le bas-ventre, on introduiſoit dans l'*Anus* un ſoufflet de Forgeron; qu'après avoir fait enfler le ventre par ce moyen, le ſoufflet étant tiré on donnoit le lavement. Pour guérir les Phtiſyques, on leur brûloit le dos & la poitrine; & on tenoit les ulceres ouverts pendant certain tems. Pour les maux de tête on appliquoit huit cauteres autour de la tête; que ſi cela ne ſuffiſoit pas, on faiſoit pareillement autour de la tête une inciſion en forme de couronne, qui paſſoit d'un bout à l'autre du front. On en faiſoit autant pour guérir les maux des yeux. Pour les convulſions après avoir ſaigné on uſoit de ſternutatoire, & on faiſoit du feu des deux côtés du lit du malade.

L'uſage de cauteriſer & de brûler le corps en différens endroits, pour guérir différens maux, a duré longtems; cette Medecine groſſiere & cruelle, continuë encore dans l'Afrique, la Chine, le Japon & autres pays Orientaux, comme auſſi chez les Sau-

vages de l'Amérique, qui se servent à cet effet de bois pourri à cause que la chaleur en est moins active. C'étoit des pays Orientaux qu'étoit venu en France & ailleurs l'usage du *Moxa*, qui consistoit à faire brûler cette espece de filasse, sur la partie attaquée de la goutte, pour en guérir, mais ce remède caustique a fait peu de progrès, car comme disoit un Seigneur Anglois, à qui les Médecins l'avoient ordonné, quel crime ai-je donc commis, pour que je sois condamné à être brûlé vif?

On peut mettre au nombre des usages bizarres, en fait de Médecine, la fantaisie qu'on a euë de pendre au col, ou de porter sur soi diverses choses qu'on a crues spécifiques, pour se guérir ou se préserver de certains maux; c'est de ces usages, qu'est venue aux femmes la mode de porter autrefois des coliers d'ambre & de corail, comme à plusieurs autres de mettre aux doigts des bagues garnies de prétendus Talismans. Ce n'étoit pas un usage moins bizarre de consulter les astres, & sur-tout la Lune, pour sçavoir s'il convenoit de prendre le moindre remède, afin de s'assurer de son efficacité; c'est pourquoi les prédictions qui se don-

noient chaque année au public, marquoient précisément les jours auxquels il convenoit de se faire saigner, de prendre médecine, ou d'user de ventouses. L'étoile ou constellation, nommée la *Canicule*, étoit marquée comme la plus nuisible, pendant tout le tems qu'elle dominoit, de quoi plusieurs encore aujourd'hui ne sont pas désabusés.

On peut voir un échantillon de la bizarrerie qui regnoit au neuviéme siecle, touchant la Médecine, par le conseil que Pardule, Evêque de Laon, donnoit à Hincmar, Archevêque de Reims, qui relevoit d'une maladie (*a*); sçavoir, que pour rétablir sa santé, il devoit bien se garder de manger des petits poissons, particuliérement le jour qu'on les auroit tirés de l'eau, non plus que de toute autre viande nouvelle, soit volailles ou autres animaux, tués du même jour; qu'avant de les manger, il falloit bien les saller, afin d'en dessécher toute l'humidité, qu'il devoit principalement manger du lard, & n'user que de la chair des animaux à quatre pieds, ayant soin sur-tout de

(*a*) Hincmar, tom. p. 838.

s'abſtenir de perſil, l'aſſurant que ſans ce régime, il étoit très-difficile à toute perſonne convaleſcente, de rétablir la foibleſſe de ſon eſtomach. Je crois qu'aujourd'hui peu de gens s'accommoderoient en pareil cas d'une ſemblable ordonnance.

Autre bizarrerie de Médecine qui regnoit en France du tems du Roi ſaint Louis, & qui conſiſtoit à ſaigner à l'excès dans l'eſpérance de conſerver par ce moyen ſa ſanté : on le voit par les Regles que ce Prince donna aux Religieuſes de l'Hôtel-Dieu de Pontoiſe, par leſquels il ne leur étoit permis de ſe faire ſaigner que ſix fois par an, les tems mêmes où elles le devoient faire étant préciſément marqués ; ſcavoir, à Noël, au commencement du Carême, à Pâques, à la S. Pierre, dans le mois d'Août & à la Touſſaint. (*a*)

De la ſanté je paſſe à la force du corps, où je fais voir, que ſi l'attachement qu'on a pour l'une a donné lieu à la bizarrerie de quelques uſages, l'autre en a produit, dont l'excès eſt

(*a*) Patru, Plaid. pour Mde. de Guénégaud.

encore allé beaucoup plus loin. On ne peut pas douter qu'on ne sente un plaisir secret à éprouver sa force & à la faire remarquer aux autres : ce que font tous les jours les enfans en est la preuve ; ce n'est que dans le dessein de se procurer ce plaisir, qu'ils s'empressent à sonner les cloches d'une Eglise; que dans leurs jeux, un de leurs plus grands plaisirs est d'essayer à qui sautera le plus haut, ou le plus loin, à qui courra le plus fort, ou qui par sa force terrassera le mieux son camarade.

Ce que ce sentiment naturel opere dans les enfans, il le fait également dans les personnes plus âgées, mais avec cette différence, que si plusieurs, par l'usage qu'ils font de leur raison, s'y prêtent moins que les enfans, il ne ne s'en est trouvé que trop qui, pour s'y être abandonnés sans mesure, ont donné dans des excès, qu'on peut regarder à juste titre, comme des bizarreries les plus outrées.

L'usage dont parle S. Jérôme, qui subsistoit de son tems, & qui consistoit à donner au public des preuves de sa force, n'étoit pas à la verité, ni si bizarre, ni si outré, il ne pouvoit mê-

me passer pour bizarre, qu'autant que les hommes qui devoient par-dessus tout faire valoir la délicatesse de leur esprit, se piquoient trop alors de faire admirer la force de leur corps, privilege dont les animaux les plus grossiers sont beaucoup plus avantagés qu'eux. Il consistoit donc cet usage, en ce que selon ce Pere, (*a*) il n'y avoit dans la Judée où il demeuroit, ni Ville, ni bourg, ni Village, ni si petit Château, ou il n'y eût de grosses pierres rondes, uniquement destinées pour exercer les jeunes gens, & pour leur donner lieu de faire admirer au Public jusqu'où alloit leur force, de sorte que pendant qu'il y en avoit qui ne pouvoient lever ces grosses pierres que jusqu'à leur genoux, ou jusqu'à la moitié du corps, on en voioit d'autres qui les portoient jusques sur leurs épaules, même sur leur tête, & c'étoit ceux là qui avoient tout l'honneur.

Il y a apparence que cet usage ne s'observoit pas dans la seule Judée, puisque ce Pere dit au même endroit,

[*a*] Hieron. in Zachar. cap. 12.

qu'il avoit vû dans la Forteresse d'Athénes une grosse Boule d'airain, qui servoit aussi à éprouver la force des Athletes, je croirois même que cet usage avoit passé presque dans les Gaules. Ce fut de cette inclination naturelle qui naît comme j'ai dit, avec l'homme d'estimer sa force, & de se faire un plaisir de la faire estimer aux autres, que l'exercice des Athletes, & les jeux Olympiques, si fameux dans toute la Grece, prirent leur origine; car en quoi consistoient ces jeux, qui se renouvelloient tous les quatre ans, où les peuples couroient en foule pour en être les spectateurs, où les victoires & les couronnes qu'on y remportoit, combloient d'honneur ceux qui étoient assez heureux pour avoir cet avantage? Ils consistoient ces jeux, à voir & à admirer, ceux qui dans la Lutte terrassoient le mieux, après différents efforts, ceux contre lesquels ils luttoient, & même ceux qui l'emportoient à la course ou à donner des coups de poings, ou à jetter le palet avec plus de force & d'adresse.

Après tout, ne paroît-il pas bizarre, que ces jeux que nous croyons aujourd'hui ne convenir qu'à des enfans,

ayent fait autrefois l'admiration & le ſpectacle le plus recherché des peuples les plus polis ; que pour s'y former il falloit dès ſa jeuneſſe s'y être inſtruit & exercé par des Maîtres, que pour acquérir la force & l'adreſſe néceſſaire, il falloit obſerver un régime de vie, qui retranchoit l'uſage du vin, de pluſieurs autres choſes, & de certains plaiſirs permis. S. Paul même en a fait une note (*a*). D'ailleurs ce qui doit paroître de plus outré & de plus honteuſement bizarre dans ces jeux, c'eſt que non ſeulement les hommes abandonnant toute pudeur, y paroiſſoient & y combattoient entiérement nuds; mais que les femmes vouloient auſſi y prendre part, & y paroître de la même façon, comme le rapporte Plutarque, en quoi, après tout, elles ne faiſoient que ſuivre ce que le prétendu divin Platon leur avoit ordonné (*b*), voulant qu'elles ne paruſſent couvertes que de leur ſeule vertu.

Qu'eſt-il beſoin d'aller chercher chez les Anciens ; chez les Grecs & les Ro-

(*a*) Epit. 1. aux Corinth. ch. 9. v. 25.

(*b*) De Legib. liv. 6.

mains, des uſages bizarres, provenus du deſir de faire admirer ſa force, n'en avons-nous pas eu en France qui ſurpaſſoient en bizarrerie ceux de tous les Anciens: tels étoient nos Tournois, où tant de Princes & de perſonnes du premier rang ont perdu la vie; c'étoit néanmoins alors le ſpectacle qui paroiſſoit le plus digne des grands Seigneurs du Royaume. Il eſt bon, pour qu'on en puiſſe mieux juger, que je rapporte en peu de mots comme tout s'y paſſoit. Premierement ceux qui devoient combattre dans ces Tournois, devoient être armés de toutes pieces, c'eſt-à-dire, revêtus de fer depuis les pieds juſqu'à la tête, ſuivant l'uſage du tems. Aux deux extrémités de la lice, où le combat ſe devoit faire, étoient deux eſpéces de petits Théâtres, où les deux aſſaillans montoient chacun de leur côté. Du haut de leur cuiraſſe ſortoit par devant un bouton de fer, qui étoit deſtiné pour entrer dans un trou percé à deſſein au bas du caſque. Tout étant ainſi préparé, un Serrurier ſe préſentoit, pour river le clou à coup de marteau, afin que le caſque étant ainſi arrêté

avec la cuiraſſe, tel coup qu'on pût donner dans le milieu du front, la tête ne pût aucunement plier.

Les choſes étant diſpoſées de la ſorte, & les deux combattans étant montés ſur leurs chevaux, tenant chacun une lance en arrêt, dont le fer étoit émouſſé, ils partoient à toute bride, pour voir lequel des deux pourroit déſarçonner & renverſer l'autre en le frapant de la lance au milieu du front. De la violence du coup, la lance étoit ſouvent rompuë & briſée, le cheval donnoit ſouvent du derriere en terre, & qui plus eſt, ſouvent l'un des deux combattans y étoit bleſſé, ou y perdoit la vie.

La France en a eu la triſte expérience, dans la perte qu'elle a faite du Roi Henri II. Long-tems auparavant on avoit eu ce triſte ſpectacle dans la ville d'Eu; ſçavoir en 1365. lorſque le Comte d'Eu, Jean d'Artois, ayant donné en mariage ſa fille Heleine d'Artois à Simon de Thouars, Comte de Dreux; la ſolemnité des nôces s'en fit dans cette ville; comme en vue de rendre les plaiſirs & les divertiſſemens de cette ſolemnité plus com-

plets ; il fut queſtion d'y faire un Tournois le jour même du mariage, le nouvel époux ayant voulu être de la partie, il eut le malheur d'y recevoir un coup ſi funeſte, qu'il lui ôta la vie, ce qui rendit ſa triſte épouſe auſſitôt veuve que mariée. Son mariage n'ayant pas été conſommé, elle ne porta toute ſa vie que le nom de Mademoiſelle de Dreux : ils ſont tous deux inhumés dans l'Egliſe de l'Abbaye d'Eu, ſous l'horloge de cette Abbaye, où eſt leur Mauſolée. (*a*) Telles étoient les funeſtes ſuites de ce bizarre uſage, ce qui obligea les Papes & les Evêques à fulminer des anathêmes contre ceux qui les continueroient, & ce qui donna lieu à un Ambaſſadeur Turc qui vint en France, de dire que ſi ces combats ſe faiſoient pour ſe tuer, c'étoit trop peu, mais que s'ils ſe faiſoient pour ſe divertir, c'étoit trop. Il n'y a eu néanmoins que la mort d'Henri II. qui les a fait ceſſer.

Ce n'étoit pas un uſage moins bizarre ni moins périlleux que celui dont quelques grands Seigneurs ſe faiſoient un divertiſſement en France vers le

(*a*) Mémoires du Comté d'Eu.

milieu du XVI. siécle. Vigenere; dans ses Tableaux de Philostrate, nous apprend en quoi il consistoit. C'est dans l'endroit de son livre, où parlant du Tableau que Philostrate a intitulé des *bêtes noires* (*a*), il se sert de cette occasion, pour rapporter comment un Comte d'Eu, François de Cleves, Duc de Nevers, Pere de Catherine de Cleves; qui épousa le Duc de Guise, tué à Blois, comment, dis-je, ce Seigneur relevant d'une maladie, voulut se donner ce plaisir pour contribuer par ce moyen au rétablissement de sa santé.

Il dit donc qu'on commençoit par fermer de planches le lieu où cet exercice se devoit faire, qu'on construisoit tout autour une espece d'Amphitéâtre pour les spectateurs. Tout étant préparé, & chacun ayant pris sa place, on faisoit entrer dans cette espece de Cirque, trois ou quatre grands sangliers de l'âge d'environ trois ans, qui est le tems où ils sont dans toute leur force. Enfin paroissoient ceux qui devoient combattre contre ces animaux: Ils étoient montés sur

(*a*) Page 252.

des chevaux vigoureux, mais à ſelles deſſanglées, étant tous maſqués, & portant ſur leur cuiſſe une lance *inornée*, pour attaquer chacun à leur tour une de ces bêtes feroces.

Le Cavalier, qui commençoit le combat, n'avoit pas plutôt attaqué la bête, & donné quelque coups de lance, que ce ſanglier loin de reculer & de fuir, ſuivant l'inſtinct naturel de ces animaux, venoit tout au contraire ſur lui, les yeux étincelans de fureur; la gueule pleine d'écume, & préſentant ſes défenſes, il ſe jettoit ſur la lance, pour la briſer; puis s'avançant vers le Cavalier, il faiſoit tous ſes efforts pour l'atteindre & le déchirer. On peut bien croire que le Cavalier ne négligeoit rien de ſa part pour ſe défendre; mais ſi dans l'agitation qu'il étoit obligé de ſe donner, la ſelle venoit malheureuſement à tourner, c'étoit alors que tombant malgré lui à terre, tout étoit à craindre pour ſa vie, & que tous les ſpectateurs tremblant de frayeur, étoient extrêmement effrayés du péril: mais c'étoit auſſi alors que les autres courant promptement à ſon ſecours, & attaquant diverſe-

ment la bête, ils lui donnoient le tems de se retirer d'un danger si éminent, ce qui après tout réussissoit si bien, dit l'auteur, qu'il n'en arriva jamais aucun accident facheux. Quoique cet usage ne se soit point étendu beaucoup, & n'ait pas duré, on avouera que celui qui continue en Espagne, & qui consiste à mettre des taureaux en fureur & à les combattre, n'est ni moins bizarre, ni moins dangereux pour la vie.

Vigenere, qui fait le détail de ce combat contre les sangliers, nous apprend dans le même livre (a), que de son tems l'usage de combattre à la lutte étoit encore très-fréquent: c'est dans l'endroit, ou parlant du fils aîné du Duc de Nevers qui fut envoyé en Espagne en 1560. par Catherine de Medicis, il dit que ce jeune Seigneur voulant paroître avec éclat à la Cour d'Espagne, mena avec lui vingt des plus braves & des plus accomplis Gentilshommes du Royaume, desquels étoit le Baron de S. Remy, qui excelloit dans les combats à la lutte.

C'est aussi de quoi il donna des preu-

(a) Table de la Paleſtre, p. 544.

ves éclatantes à la Cour d'Eſpagne qui réſidoit alors à Valence, car ayant appris qu'il y avoit une eſpecé de Geant dans la ville, il s'offrit à lutter avec lui, ſe faiſant fort de le terraſſer, nonobſtant l'inégalité de taille. Le défi ayant été accepté, & s'étant préſentés tous deux au milieu de la principale place de la ville pour donner ce ſpectacle, non-ſeulement à la Cour, mais à tout le peuple, qui y étoit accouru en foule, notre Baron de ſaint Remy executa avec tant d'adreſſe ce qu'il avoit promis, qu'il culbuta le Géant, auprès duquel il ne paroiſſoit qu'un pigmée. Les acclamations & les cris de joye retentirent de toutes parts. Non-ſeulement les Dames l'accablerent de bouquets & de couronnes de fleurs; mais après avoir reçu des perſonnes les plus diſtinguées, des préſens d'honneur, il fut conduit en triomphe par toute la ville.

Enfin il ſuffit de dire que l'uſage de lutter, ou de ſe battre pour le plaiſir à coups de poings, étoit ſi commun en France, qu'il s'eſt perpetué même juſqu'à nos jours en certains lieux, au moins parmi les enfans, comme à

Amiens, par exemple, où il s'observe encore aujourd'hui, avec des regles qui paroissent venues des anciens & dont ils sont fideles observateurs.

Voici en quoi consistent ces regles : lorsqu'il y en a deux qui veulent ainsi se battre, ce qu'ils appellent *Mahoner*, tous les autres deviennent simples spectateurs. Si après que le combat a duré quelque tems, un des deux sent qu'il a besoin de reprendre haleine, il lui suffit de se mettre à terre, pour que l'autre n'ose plus lui toucher; car s'il le faisoit, tous les autres se jetteroient sur lui, pour le punir de son infraction aux regles du combat. Enfin, après ce petit relâche, celui des deux qui contraint l'autre de se rendre a tout l'honneur de la victoire. C'est ainsi qu'il reste quelquefois de foibles vestiges des plus anciens usages.

DES LARGESSES DES ROMAINS, *& l'ancienneté des Carroſſes.*

MOn deſſein eſt de ne parler que des liberalités qui étoient publiques, & ordinaires : j'en trouve le commencement dans la Loi de *Caïus Gracchus*, Tribun du Peuple, qui ordonna qu'on diſtribuât au Peuple du bled à très-vil prix. Cette Loi, qui tendoit à diminuer l'autorité du Sénat, & à augmenter celle des Tribuns, reçut de grandes contradictions. On ſe plaignoit qu'elle épuiſoit le Tréſor public, & qu'elle feroit tomber le Peuple dans la pareſſe. Ciceron loüe M. Octavius d'avoir moderé & rendu ſupportable la Loi de Gracchus qu'il appelloit Sempronienne: C. Saturninus ne laiſſa pas de rétablir cette Loi malgré les oppoſitions de ſes Collegues & du Sénat : mais quelles plaintes ne dût-on pas faire de la libéralité du Tribun Clodius, qui du conſentement des Conſuls, fit diſtribuer gratuitement le bled au Peuple ? Ciceron lu

reproche d'avoir ôté par la Loi à la Republique preſque la cinquiéme partie des impoſitions qu'elle avoit coûtume de lever ; la choſe cependant en demeura-là juſqu'au renverſement entier de l'Empire Romain. On ſe contenta de faire de tems en tems des Loix pour régler ces largeſſes.

Le nombre de ceux à qui on diſtribuoit du bled, ſous J. Céſar, étant monté inſenſiblement juſqu'à 320. mille hommes, il voulut qu'on n'en donnât qu'à 150. mille. Il y avoit à craindre que le Peuple ſe repoſant trop ſur ſes largeſſes ne négligeât l'agriculture, & que cela ne causât la diſette de bled. C'eſt ce qui donna la penſée à Auguſte d'abolir entiérement ces diſtributions publiques. Il n'exécuta point ſon deſſein, prévoyant que l'amour de la gloire & l'envie de s'attirer l'amitié du Peuple les feroit un jour rétablir ; il ſe fit même honneur de faire monter ceux à qui on donnoit du bled à plus de 200. mille hommes. ce nombre ne faiſoit que la vingtiéme partie des Citoyens Romains, puiſque dans ce tems-là on y comptoit juſqu'à quatre millons d'habitans

Cette affluence de Citoyens à Rome, faiſoit que le reſte de l'Italie étoit déſert ; le dénombrement entier de tous les Citoyens Romains répandus dans tout l'Empire n'alloit au plus ſous Auguſte qu'à 4077000.

Ces diſtributions ſe faiſoient tous les mois, ou même dans la ſuite tous les jours : des Officiers deſtinés en particulier à cette fonction, donnoient de certaines marques pour aller enſuite chercher du bled : ou au lieu de bled, du pain, comme on voit que c'étoit l'uſage du tems d'Aurelien. Ce pain ſe diſtribuoit en differens lieux élevés de la Ville de Rome.

Tibere, Trajan & les autres Empereurs étendirent tellement les largeſſes publiques dont nous parlons, que non ſeulement les petits enfans, mais les affranchis & les criminels même y avoient part. La cruauté dont on accuſe Aurelien, ne l'empêcha pas d'être ſenſible aux beſoins du Peuple : au moins, il fit gloire d'augmenter ces diſtributions publiques d'une once ; ainſi il paroît qu'on donna depuis ce tems-là au Peuple chaque jour deux livres de pain. On augmenta de

même la distribution d'huile, dont l'établissement perpétuel est dû à l'Empereur Severe. Outre cela Aurelien fit distribuer au Peuple de la viande de porc, ce qui continuoit au tems de *Vopisque*, qui écrivoit l'Histoire d'Aurelien vers l'an 306. Le même Empereur voulut encore se rendre agréable au Peuple en lui donnant du vin gratuitement, mais la mort prevint l'exécution de son dessein, ou, selon d'autres, il en fut détourné par le Préfet du Prétoire, qui lui dit que si on donnoit du vin au Peuple Romain, il ne restoit plus qu'à lui donner des poulets & des oyes. Ce pain que faisoit distribuer Aurelien étoit de pure farine; mais du tems de Valentinien premier, il étoit sale & bis, du poids de 50. onces. Ce prince ordonna de faire des pains de pur froment, & d'en distribuer gratuitement 36. onces, c'est-à-dire trois livres Romaines, à ceux d'entre le Peuple dont le nom étoit marqué dans des Tables publiques.

Le grand Constantin signala sa libéralité par des Loix dignes d'un Prince Chrétien; je parle de celles par

lesquelles il ordonne au Vicaire du Préfet du Pretoire, aux Gouverneurs & autres Officiers des Finances d'entretenir aux dépens du Tréfor public, & de ſes propres revenus, les enfans dont les parens pauvres étoient embarraſſés. Les Empereurs Trajan, Adrien, & Antonin n'avoient point pouſſé ſi loin leur attention; ils s'étoient contentés de comprendre les enfans dans les largeſſes publiques. Les libéralités de ces Princes ne regardoient pas ſeulement Rome, comme celles dont nous avons parlé, mais elles étoient auſſi pour l'Italie & l'Afrique. L'intention de Trajan, de Conſtantin & des autres Empereurs étoit d'empêcher que les parens n'expoſaſſent, ou ne vendiſſent, ou même ne tuaſſent les enfans qu'ils ne pouvoient nourrir ni vétir; ils vouloient auſſi par là élever des hommes qui aimaſſent d'autant plus l'Etat, qu'ils lui auroient de grandes obligations. Conſtantin ayant bâti la Ville de Conſtantinople voulut la rendre auſſi célébre que l'ancienne Rome: les Batimens & les Egliſes qu'il y fit bâ-

tir le Senat qu'il y établit, les Statuës dont il orna ſa nouvelle Ville ; lui promettoient de la voir bien-tôt ſurpaſſer en magnificence & en ſplendeur Rome même : cela dut d'autant plus humilier ces ſuperbes Romains, qu'une partie des ornemens de Conſtantinople étoit les dépouilles de leur Métropole. Ils ſe virent même privés d'une partie du bled qui n'étoit avant ce tems-là deſtiné que pour Rome.

L'Orient & l'Egypte devoient, ſelon les Loix nouvelles de Conſtantin, apporter leur bled à Conſtantinople, & l'Afrique ſeule continua de porter ſon bled à Rome. On peut juger par là combien les diſtributions ordinaires & gratuites de pain, en faveur du Peuple Romain, diminuerent. Conſtantinople au contraire étoit comblé de faveurs. Conſtantin y faiſoit diſtribuer au peuple tous les jours du pain, & outre cela du vin, de la viande, de l'huile ; & du bled. Ce qui continuoit encore au quinziéme ſiécle. Lorſqu'il arrivoit à Conſtantinople des diſettes de pain, les Empereurs y apportoient un prompt remede par la ſageſſe de leurs Loix. Valentinien,

comme nous avons déja vû, & les Empereurs ſuivans firent auſſi pluſieurs Loix, afin qu'on ne manquât pas de bled à Rome, & qu'on en donnât une certaine quantité au peuple.

La chûte de l'Empire Romain fit ceſſer les libéralités publiques : on voit cependant encore une de ces diſtributions gratuites faite par ordre de Théodoric qui fut Roi des Oſtrogots, & enſuite d'Italie, à la fin du cinquiéme ſiécle de l'Egliſe.

Venons à l'uſage des Carroſſes. Le R. P. de Montfaucon dans ſes Antiquités, Tom. 4 part. 1. Liv. 6. chap. 5. p. 162. & ſuiv. a fait la deſcription des Chars de Triomphe, dont ſe ſervoient les Grecs, les Romains & les autres Nations : dans la ſeconde partie du même Tome, liv. 1 ch. 6. p. 198. & ſuiv. il indique les diverſes eſpéces de Chariots & autres voitures roulantes à deux & à quatre roüës, tirées par deux, quatre, ſix ou huit chevaux, dont ſe ſervoient les Anciens pour tranſporter leurs armes, bagages, uſtencilles & marchandiſes.

Toutes ces voitures roulantes, à

l'exception des Chars de Triomphe ; que l'on accordoit par honneur à ceux qui avoient vaincu les ennemis, & des Chars sur lesquels les Généraux d'Armée étoient montés dans les Batailles, n'étoient établies que pour l'utilité & non pour la molleſſe & l'oſtentation : il n'y avoit point alors de Carroſſes, les hommes moins efféminés que ceux d'aujourd'hui & par conſéquent plus robuſtes, faiſoient toutes leurs courſes à pied ou à cheval.

Sous les Empereurs Romains, les gens opulens & ſenſuels commencerent à ſe ſervir de Litiéres, non pas ſeulement lorſqu'ils alloient en voyage, mais auſſi pour ſe faire tranſporter d'un quartier de la Ville dans un autre. Ces Litiéres n'étoient pas portées par des mulets, comme celles dont on ſe ſert aujourdhui en France, elles étoient portées par des Eſclaves : enſorte qu'il y a apparence qu'elles étoient faites à peu près comme nos Chaiſes à Porteurs, avec cette différence ſeulement qu'il falloit qu'elles fuſſent plus grandes, puiſqu'au lieu de s'y tenir aſſis comme l'on fait dans nos Chaiſes à Porteurs, on

y étoit couché nonchalamment sur des coussins de plume & de duvet, & que quelquefois on y dormoit, ainsi que l'observe Juvenal Satyre 3. vers. 242.

Namque facit somnum clausâ lectîcâ fenestrâ.

D'ailleurs ces Litiéres étoient portées par deux, quatre, six & jusqu'à huit Esclaves, soit qu'elles fussent effectivement si pesantes qu'il fallût huit hommes pour les porter, soit que ce fût par vanité & pour paroître avec plus de cortége.

On ne trouve point que ces sortes de Litieres ayent jamais été en usage dans les Gaules ; car l'établissement de nos Chaises à Porteurs, qui y ont quelque rapport, n'est pas à beaucoup près si ancien, n'étant gueres connu avant l'année 1645.

Les Gaulois, les François même sous les deux premieres races de nos Rois, & sous une partie de la troisiéme, avoient bien des charrettes ou des chariots pour transporter leurs bagages, ou marchandises ; mais ils n'avoient pour leur commodité ni Litieres ni Carrosses, ils ne se servoient

que de Chevaux, même dans les cérémonies les plus pompeuſes, comme aux entrées des Rois & des Reines.

Les Reines, les Princeſſes & les Dames de condition montoient ſur des chevaux bien dreſſés qui alloient l'amble, & que l'on nommoit Haquenées ou Palefrois.

Les Magiſtrats; les Medecins & autres graves Perſonnages montoient ſur des mules pour aller par la Ville: c'eſt de là que ſon dit d'un Valet *qu'il ferre la Mule* lorſqu'il trompe ſon Maître en lui rendant compte de la dépenſe, parce que lorſqu'on ſe ſervoit de Mules, certains valets peu fidéles comptoient un peu trop ſouvent à leur Maître tant pour avoir fait ferrer la mule; c'eſt auſſi de-là qu'eſt venuë cette autre façon de parler, *garder le mulet*, pour dire, *attendre en s'impatientant*, comme faiſoient ordinairement les valets des Magiſtrats qui gardoient dans la cour du Palais les Mules ou les Mulets de leurs Maîttes.

Une preuve que l'on peut encore apporter qu'il n'y avoit point de Carroſſe, & ſur tout que les Medecins

n'en avoient point ; c'eſt que la principale porte d'entrée du lieu où ſont leurs écoles publiques, ruë de la Bucherie bâtie en 1472. n'eſt pas aſſés large pour qu'un carroſſe puiſſe y paſſer, quoique cette porte fût une des plus grandes que l'on fît alors ; & dans la cour de cette maiſon au lieu de remiſe, on voit encore autour des murailles des anneaux de fer, où l'on attachoit les mules des Médecins.

On reconnoît la modeſtie de nos Ancêtres à cette ſimplicité : encore étoit-ce plûtôt par néceſſité, que par un eſprit de faſte, qu'ils ſe ſervoient de Mules pour aller dans Paris : car on ſçait que cette Ville a tiré ſon nom latin *Lutetia à luto*, à cauſe de la quantité de bouës qu'y cauſoit la proximité des deux bras de la Seine, entre leſquels étoit renfermée, la Cité, le terrain étant anciennement bien moins élevé qu'il ne l'eſt aujourd'hui, le pavé de cette Ville n'ayant été commencé que ſous Philippe-Auguſte en 1180. Les ruës étoient ſi étroites & ſi ſales, que d'honnêtes gens un peu bien mis ne pouvoient pas aller à pied.

Le P. de Montfaucon dans ſes monumens de la Monarchie n'a point marqué que l'on ſe ſervît anciennement en France de chars ou de carroſſes ; il paroît au contraire par les deſcriptions & repréſentations qu'il nous a données des entrées des Rois & des Reines & autres cérémonies, que dans ces occaſions les perſonnes les plus diſtinguées, même les Rois, les Reines, les Princes & Princeſſes, étoient montés ſur des Chevaux, Haquenées ou Palefrois ; il ne parle que d'un ſeul char dont il donne la figure. Tome 5. p. 11. ſçavoir le char du Roi Henri II. lorſqu'il fit ſon entrée dans Roüen le 2. d'Octobre 1550. ce Char n'eſt qu'une eſpéce de Traineau, ſans roues tiré par deux chevaux accolés, ce qui a fort peu de rapport à nos Caroſſes d'aujourd'hui.

On prétend cependant que c'en eſt là l'origine, & qu'en 1550. il n'y avoit encore en France que trois Carroſſes, ſçavoir celui du Roi, celui de Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois, & celui de René de Laval, Seigneur de Bois-Dauphin, Pere du Maréchal de France.

M. de Valois (*Valesiana*, p. 95. & 96.) dit que les trois premiers Carrosses qu'on ait vûs dans Paris, furent ceux de Catherine de Medicis, de Diane Duchesse d'Angoulême, & de Christophe de Thou, Premier Président du Parlement, encore que ce dernier ne le prît que par nécessité à cause de la goutte dont il étoit si incommodé, qu'il ne pouvoit plus se tenir sur sa Mule, & que tous les Grands d'Epées & de Robe, voulurent ensuite en faire autant.

J'ai cependant vû une piece authentique qui suppose qu'il y avoit déja plusieurs Carrosses long-tems auparavant l'année 1551.

C'est une Ordonnance de Philippe le Bel, de l'an 1292. qui est à la Chambre des Comptes au *folio* 44. d'un petit livre, lequel contient les Ordonnances faites par Saint Louis, pour la tranquilité du Royaume; & qui se trouve aussi dans le Registre noir du Châtelet de Paris; elle est même rapportée dans les Notes & Observations de la Thaumassiere sur les Coutumes de Beauvoisis, *page* 371.

Cette Ordonnance est intitulée

l'Ordonnance que le Roi Philippe le Bel a fait faire des superfluites oſter de toutes perſonnes l'an 1294.

Le premier article eſt conçû en ces termes: Premierement nulle Bourgeoiſe n'aura Char.

Quoique ce mot *Char* ſoit auſſi employé dans la même Ordonnance article XIV. pour exprimer les viandes qui ſe ſervoient ſur table, il ne peut certainement pas être pris en ce ſens dans l'article premier, car dans cet Article & les douze ſuivans, il n'eſt queſtion que de la reformation des équipages, habits, ameublemens, & ce n'eſt que dans l'Article XIV. qu'eſt le Reglément pour la reformation de la grande ſomptuoſité des Tables.

Ce mot *Char*, ne peut pas non plus ſignifier en cet endroit une charrette, chariot, ou autre voiture deſtinée à tranſporter les marchandiſes ou bagages: car quelle auroit pû être la raiſon de défendre, & ſur tout aux Bourgeois en particulier, ces ſortes de voitures, qui loin d'être établies pour la pompe, ſont utiles & néceſſaires?

Les *Chars* dont parle l'article premier, étoient donc des équipages dont on ſe ſervoit alors pour plus grande

commodité,& pour la pompe ; ce nom de *Chars* qu'on leur donnoit, peut faire préſumer qu'ils étoient à peu-près faits comme nos *Phaëtons* découverts.

Je m' imagine bien que ces Chars étoient fort ſimples & peut-être même groſſiers ; mais enfin c'étoient toujours des voitures roulantes, montées ſur quatre rouës & tirées par des chevaux, voitures que la ſenſualité & le luxe avoient introduites,ainſi c'étoient proprement des Carroſſes, non pas encore tels que les nôtres, mais du moins les premiers Caroſſes, que l'on a enſuite perfectionnés.

Il falloit même que ces ſortes de *Chars* ou Carroſſes,commençaſſent des-lors à multiplier, puiſque de ſimples Bourgeois en avoient ; & l'on ne peut pas dire qu'ils aient ceſſé alors d'être en uſage juſquau tems d'Henri II. car Philippe le Bel ne les ayant defendus qu'aux Bourgeoiſes, il y a toute apparence que les Rois & les Reines, les Princes & les Princeſſes & autres Seigneurs qui en avoient, continuerent de s'en ſervir comme avant cette Ordonnance.

L'induction qui ſe tire naturellement de cette même Ordonnance, paroît

difficile à concilier avec les Livres d'Antiquité, l'Hiſtoire & la Tradition. Tout ce qu'on peut dire, pour ſoutenir qu'il y avoit peu de Carroſſes du tems d'Henri II. c'eſt que les hommes, alors moins délicats, faiſoient toutes leurs courſes à cheval, qu'il n'y avoit tout au plus que quelques femmes qui ſe ſervoient de ces ſortes d'équipages, & que c'eſt peut-être pour cela que Philippe le Bel ne deffendoit les Chars qu'aux *Bourgeoiſes* & non pas aux Bourgeois en général, comme étant inutile de les deffendre aux hommes qui ne s'en ſervoient pas.

Ce qu'il y a de certain c'eſt que les Carroſſes étoient encore en ſi petit nombre du tems d'Henri IV, que ſuivant une certaine Tradition, ce grand Prince n'en avoit qu'un ſeul pour lui & pour la Reine ſon épouſe. En effet, j'ai oui dire à un homme de condition qu'on conſervoit dans ſa famille une Lettre écrite par Henri IV. à un de ſes Ancêtres qui étoit a ſa Cour & dans ſa faveur, par laquelle le Roi lui mandoit: *Je ne ſçaurois vous aller voir aujourd'hui, parce que ma femme ſe ſert de ma Coche*, pour dire de mon Carroſſe.

DE L'ETAT DES SCIENCES *dans l'étenduë de la Monarchie Françoise, sous Charlemagne.*

LEs Sciences ont leurs révolutions auſſi bien que les Empires ; ce tems paſſé, elles ne font plus que languir ; quelquefois elles ſe relevent & ſe ſoutiennent avec aſſez d'honneur ; & quelquefois auſſi elles tombent pour ne ſe relever jamais. Elle ont comme le Soleil leurs ſolſtices & leurs périodes, elles aiment à paſſer de climats en climats, & ſouvent après avoir éclairé quelques contrées, elles ſe plongent pour ainſi dire, dans l'abîme, & vont porter leurs lumieres à des Peuples nouveaux. Ainſi, après avoir autrefois parcouru les plus belles regions de l'Orient où elles prirent naiſſance, on les vit paſſer dans la Grece d'où elles ſe répandirent dans quelques Provinces de l'Empire Romain ; & par tout elles éprouverent des changemens conſidérables & des alternatives, qui les

firent souvent paroître sous des faces différentes.

Quelle est la cause de ces revolutions? Est ce, la température de l'air ou la qualité des esprits, dont nos corps sont animés & qui changent avec les générations & les aspects du soleil? Tout cela peut y contribuer; mais tout cela n'explique pas d'une maniere assez sensible la cause de ces fréquentes vicissitudes; il en est une plus simple, & qui servira de baze à tout ce que nous dirons sur ce sujet. La *Science* est attachée au goût des peuples qui la cultivent, c'est ce goût qui lui donne la qualité, son prix, son excellence: or le goût se conforme toujours au génie; le génie se régle ordinairement sur les maximes, & les maximes changent avec les circonstances des tems & des lieux. D'ailleurs, & c'est ici le point capital, ce goût & ce génie vaste & sublime, si nécessaires à la perfection des Sciences, sont des dons que le Ciel ne repand pas toujours sur la terre, & qu'il ne communique qu'à un petit nombre d'hommes privilégiés.

En faut-il davantage pour prouver que la Science doit se ressentir de l'inf-

tabilité propre à toutes les choſes humaines? C'eſt ſur ce plan que je vais expoſer l'état où ſe trouvoient les Sciences dans l'étenduë de la Monarchie Françoiſe au tems de Charlemagne. Le goût pour lors étoit ſi corrompu, que jamais on ne put le rectifier, le génie tenoit beaucoup du barbare, & les maximes n'avoient rien de noble ni de délicat. Quel étoit donc l'état où ſe trouvoient les Sciences? Il ne pouvoit gueres être plus pitoyable. Je n'en veux point d'autres preuves que ce qui nous reſte de monumens de ces tems qu'on peut dire malheureux. Si ce que je dirai ne fait pas beaucoup d'honneur au ſiécle de Charlemagne, il en fera du moins à la vérité.

Depuis que les Gots, les Bourguignons & les Francs s'étoient établis dans les Gaules, la férocité de ces Peuples barbares s'étoit communiquée aux naturels du Païs, qui ne firent plus avec leurs nouveaux Maîtres, qu'une même & ſeule nation. Nos Gaulois changerent de maximes en changeant de Souverain; la douceur de leur génie s'altera bien-tôt, & du mélange qui ſe fit de leur ſang avec le ſang Germani-

que se forma un genie singulier plus barbare que poli : les travaux militaires qui furent assez long-tems leur principal exercice, firent disparoître avec le peu de politesse qu'on avoit puisée dans le commerce des Romains, le goût des Sciences & l'amour de l'étude ; on ne suspendit ces travaux que pour se jetter dans le sein de la mollesse ; les esprits incultes n'étant animés d'aucun noble motif s'énerverent bientôt & l'on se plongea dans un assoupissement si profond, qu'il n'y eut que les désordres affreux dont les Sarrazins d'Espagne inonderent la France sous Charles Martel & sous Pepin, qui pussent les réveiller. Le besoin pressant & la nécessité les animérent plutôt qu'une noble émulation ; la gloire avec tous ces appas ne pouvoit toucher des hommes à demi barbares ; elle auroit élevé les esprits en les polissant. On vola tout-à coup aux armes, on se couvrit de sang & de poussiere dans les champs de Mars, & personne ou presque personne ne songeoit à cultiver son esprit. Depuis l'embouchure du Rhône, jusqu'à celle du Rhin, des Alpes aux Pirennées, à peine pouvoit-

on trouver quelques vestiges des Sciences; il n'en étoit pas même resté la moindre trace dans ces belles Provinces (a) si fécondes autrefois en sçavans hommes.

L'Eglise depuis très-long-tems leur avoit servi d'azile; les Ministres des Autels étoient devenus les dépositaires de ces précieux trésors; mais cette Eglise étoit elle-même entiérement défigurée; tout le Clergé croupissoit dans la plus profonde ignorance. Qu'il me soit permis d'exposer en peu de mots la triste situation où se trouvoit l'Ordre de l'Etat le plus saint & le plus éclairé. Les Chanoines suivant la Regle de Godegrang leur Réformateur, n'étoient obligés qu'à chanter les loüanges de Dieu, & le reste de leurs tems, ils devoient le donner au travail de leurs mains; c'étoit toute l'occupation des plus Réguliers; la Regle n'exigeoit rien davantage, & tout nous porte à croire qu'ils se renfermoient étroitement dans les bornes de leurs obligations. Les Moines malgré le premier esprit de leur Institut, avoient presque toujours fait

[a] La Gaule Aquitanie & la Lyonnoise

profeſſion de cultiver les Sciences, ils s'étoient ſur ce point conformés en Occident à la ſage pratique des Orientaux, & leurs Maiſons étoient devenuës les Seminaires où ſe formoient les plus Saints & les plus ſçavans Miniſtres de l'Egliſe : mais depuis près d'un ſiécle ces ſaintes Retraites étoient ſur tout en France, le centre de l'oiſiveté. Les Moines loin de s'enrichir des dépouilles des Peres dont ils étoient les Poſſeſſeurs, ſe contentoient de les ſçavoir lire & copier ; les plus éclairés parvenoient juſqu'à les comprendre, aucun n'oſoit prendre l'eſſor ni marcher ſur les traces de ces grands Modéles. Le reſpect m'empêche de parler de l'Epiſcopat deſtiné particuliérement à éclairer les peuples ; les Capitulaires de Charlemagne, & les Actes des Conciles Provinciaux qui ſe tinrent dans ces tems-là, ne le publient que trop ; & pour tout dire en deux mots ; le ſel de la terre avoit perdu ſa force, l'air s'étoit obſcurci ; les horreurs de la guerre, & la molleſſe avoient comme à l'envi, porté la déſolation dans l'Etat, la corruption dans les mœurs, & la groſſiereté dans les eſ-

prits. Achevons de mettre ce tableau dans tout ſon jour. Deux ou trois traits des plus marqués, lui donneront cet air de reſſemblance dont il a beſoin pour être véritable.

Les beaux Arts, ſont comme tout le monde ſçait une partie eſſentielle de la Science, ils en ſont la baze & l'ornement. Ces Arts, fondés ſur la nature, mais que la nature n'apprend pas, étoient preſque entierement ignorés; on ne les enſeigna dans aucun endroit du Royaume avant Charlemagne, dit une ancienne Cronique des Rois de France. *Ante ipſum enim Dominum Regem Carolum in Galliâ nullibi ſtudium fuerat liberalium artium.* Appuyons un témoignage ſi fort & ſi déciſif des preuves les plus authentiques; elles ſont tirées des ordres réiterés du Prince pour l'établiſſement des Ecoles. Je vais les expoſer ſimplement telles qu'on les lit dans le Recueil des Conciles de France. Charlemagne au retour de ſon troiſiéme voyage d'Italie l'an 787. par une (*a*) Lettre circulaire adreſſée à tous les Evêques & aux Abbés; (Lettre que je

(*a*) Tome 2. Conc. Gall. p. 321.

voudrois pouvoir rapporter ici toute entiere, mais que je me contenterai de citer plus d'une fois) leur recommande d'établir dans leurs Chapitres & dans leurs Monasteres des Ecoles où l'on forme la Jeunesse à l'Etude des Lettres & à la piété. Et par le Capitulaire soixante-douziëme d'Aix-la-Chapelle il veut que dans ces mêmes Maisons on apprenne aux jeunes gens à lire, à psalmodier, à écrire, à compter & les régles de la Grammaire. *Ut scholæ legentium puerorum fiant psalmos * notas, computum, Gramma-*

* *Notas.*. Je croi qu'il faut entendre ce terme de l'écriture, pour deux raisons. 1. Parce qu'il s'agit dans cet endroit, de ce qu'il faut apprendre à la Jeunesse; il est fait mention de la lecture, & de la psalmodie ou du Chant, de la Grammaire; pourquoi auroit-on omis l'écriture également nécessaire à la jeunesse. 2°. Ces caractéres nets & distincts, qui sans jamais changer diversifient par leur mélange les différens objets qu'il représentent, n'étoient pas alors fort en usage: ils n'étoient connus que des sçavans. Charlemagne lui-même si nous en croyons Eginard, n'apprit que très-tard & même sans succès à les former. *Tentabat scribere; sed parum prospere successit labor præposterus ac serò inchoatus* l'Ecriture commune consistoit dans de grands traits in-

ticam

ticam, per singula Monasteria & Episcopia discant. Les Conciles Provinciaux qui se tinrent sous ce même Empereur s'expliquent à peu près dans les mêmes termes. Les Arts qui sont la partie des Sciences la plus simple & la plus facile, n'étoient donc pas enseignés; & par une suite nécessaire, ils étoient ignorés d'une nation qui n'avoit ni disposition pour s'y former de soi même, ni la volonté de les apprendre. Que devons-nous penser des hautes Sciences, des Sciences abstraites & difficiles, si celles qui sont plus aisées, celles qui sont la baze, n'étoient pas connuës. Encore un nouveau trait; il achevera de mettre ce que nous venons de dire dans la derniere évidence.

Les Langues sont l'instrument général des Sciences, l'organe de l'esprit, l'image de la pensée, l'interprète du goût, & le Théâtre ou le genie se dé-

formes, arbitraires pour la plûpart, & sujets au changement. C'est ce qui paroît par les anciennes Chartes & par quelques monumens lapidaires & métalliques, qui sont parvenus jusqu'à nous : sur quoi on peut consulter la Diplomatique du P. Mabillon.

velope. La langue Teutonique rude & groſſiere étoit celle de nos nouveaux Maîtres, conforme à leur génie, elle n'a rien de cette douceur ni de cette politeſſe que demandent les Sciences. La Grecque harmonieuſe, douce & énergique ne me paroît pas avoir été bien connuë au ſçavant Alcuin, j'ai peine à croire ſur le ſeul témoignage d'Eginard que Charlemagne l'ait jamais bien compriſe; toutes les apparences combattent l'un & l'autre fait. La langue Latine avoit été long-tems dominante dans les Gaules; les Francs l'avoient adoptée pour les Actes publics; elle étoit ſur-tout deſtinée aux ouvrages d'eſprit: mais cette langue ſi noble, ſi polie étoit devenue la proie du barbariſme, le génie & le tour de la Teutonique s'étoient gliſſés dans l'idiome Romain, & de cet alliage s'étoit formé un langage dur, ſans cadence, ſans pureté, ſans ortographe. Il falloit, ſans doute, qu'il fût defectueux au ſuprême dégré pour bleſſer les oreilles de Charlemagne, que l'on ne peut pas dire avoir été trop délicates.

Ecoutons ce Prince parler dans la lettre que nous avons déja citée aux

Evêques & aux Abbés, c'eſt-à-dire aux plus ſçavans hommes de ſon Royaume. J'ai reconnu, leur dit-il, dans la plûpart des écrits que vous m'avez envoyés, aſſez de juſteſſe dans les ſentimens, & beaucoup de groſſiereté dans le langage; & j'ai compris que pour avoir négligé de vous inſtruire, vous avez peine à exprimer les pieuſes réfléxions que vous avez puiſées dans la méditation. (*a*)

Ce ne fut qu'avec le ſecours des Maîtres de Grammaire qui vinrent d'Italie, qu'on épura la langue, & qu'on en bannit les expreſſions Teutoniques dont elle étoit infectée. Elles ſe réfugierent, dans le Romain ou Latin vulgaire, qui s'étant peu à peu purifié & poli eſt devenu depuis une des plus belles langues du monde. Mais on ne réuſſit pas à rendre à la langue Latine ſa beauté naturelle; on exprima toujours groſſierement ce que l'on penſoit ſans

(*a*) Cognovimus in pleriſque præfatis conſcriptionibus veſtris eorumdem & ſenſus rectos, & ſermones incultos, quia quod pia devotio interius fideliter dictabat, hoc exterius propter negligentiam diſcendi, lingua inerudita exprimere ſine reprehenſione non valebat.

délicateſſe. Il eſt inutile d'entrer dans un plus long détail ; ce que nous avons dit eſt plus que ſuffiſant pour prouver combien étoit triſte la ſituation des Sciences quand Charlemagne entreprit de les rétablir. Voyons comment il s'y prit, quels Maîtres il employa pour ſeconder ſon deſſein, quel en fut le ſuccès ?

Charles ſurnommé le Grand, pour ſes grandes qualités encore plus que pour ſes grandes actions, fut un de ces hommes rares, que la nature ſe plaît de tems en tems, à former & ſur qui la fortune, ou pour parler juſte la Providence divine, répand ſes faveurs avec complaiſance ; genie ſupérieur, hardi, ferme, pénétrant, il ne lui manqua du côté de l'eſprit que ce que ſon ſiecle ne pouvoit lui donner, je veux dire la politeſſe & le bon goût. Les vertus qui font les véritables Heros ; ſembloient être nées avec lui ; la magnanimité, la droiture, la prudence, la bonté, la Religion faiſoient ſon caractere & ſe déployoient dans toutes ſes actions. Maître d'une partie conſidérable de l'Europe, chéri particulierement de

ſes ſujets, admiré de tout l'univers, il ſongea encore à immortaliſer ſon nom en banniſſant l'ignorance de ſes Etats, entrepriſe glorieuſe & digne du plus grand Prince qui fût alors au monde, elle auroit eû, ſans doute, un ſuccès entier & parfait, ſi le mauvais goût n'eût infecté les Maîtres auſſi bien que les Diſciples. Il ſe préſenta des obſtacles preſque inſurmontables; il ne s'en rebuta pas, il eut recours à ſa prudence, & rien n'étoit au deſſus de ſes lumieres. Non content d'animer ſes peuples par ſon exemple & par ſes bienfaits, il ſe ſervit encore de ſon autorité pour engager ceux qui par leur profeſſion devoient avoir quelque teinture de ſciences, à les cultiver & à en faire part au reſte de ſes ſujets. Mais comment trouver dans toute la France des Maîtres capables de former la jeuneſſe? L'ignorance la plus groſſiere, avoit comme nous avons dit pénétré juſques dans le Sanctuaire; les moins ignorans étoient les ſeuls qui puſſent paſſer pour ſçavans. Charlemagne y pourvoit, & pour ſuppléer à ce défaut, il raſſemble de toute l'Europe ce qu'il put trouver d'hommes

ſçavans dans les ſciences ; il fait venir d'Italie le Poëte Theodulphe, Pierre de Piſe, Grammairien ; Paul Diacre, fameux Hiſtoriographe ; le Pape Adrien lui envoye deux Maîtres de Chant, deux Antiphoniers & les ſept Art Libéraux, comme dit Eginard. Mais de tous les Ecrivains qu'il reçut dans ſes Etats, il n'en eſt aucun qui puiſſe être comparé au ſçavant Alcuin, Anglois de naiſſance & Saxon d'origine.

Alcuin étoit un de ces ſçavans qui remplacent par la multitude de leurs connoiſſances ce qui leur manque de perfection & de ſingularité dans le génie ; Grammairien, Poëte, Rheteur, Dialecticien, Hiſtoriographe, Aſtronome, Théologien, il fut l'oracle de ſon ſiecle, & il mérita de l'être : ce fut lui qui inſpira l'amour des lettres aux François, & qui contribua plus que perſonne à répandre ces ſemences précieuſes qui commencerent bientôt à fructifier. La Cour fut le premier Théâtre où il parut, & il eut la gloire de voir le Souverain & les Princeſſes ſes filles au nombre de ſes Diſciples. A leur exemple toute la France pleine d'admiration pour ſon mérite, conçut

de l'amour pour l'étude, & tâcha de profiter de ſes lumieres ; mais ce vaſte génie n'eut ni aſſez de force, ni de ſublimité pour s'élever au deſſus du mauvais goût de ſon ſiécle, il s'y laiſſa malheureuſement entraîner, il y entretint ſes éleves, & par cette raiſon ſeule il laiſſa ſon ouvrage imparfait. Pour le connoître il ne faut que jetter les yeux ſur ſes écrits, il s'y eſt peint lui-même, on voit par tout un eſprit fécond, mais âpre & diffus, une grande étendue de connoiſſances, & peu de critique, plus de ſubtilité que de politeſſe ; ſon ſtile n'eſt aſſaiſonné d'aucun de ces traits nobles, vifs & délicats, qui élevent l'eſprit, & qui le frappent par l'éclat de leurs lumieres ; il inſtruit ſans perſuader, il convainc ſans plaire ; le travail paroit en lui avoir ſurpaſſé la nature, & l'art, qui ſe forma étoit lui-même imparfait. On ne ſçauroit cependant lui refuſer la louange qu'il mérite d'avoir été par l'étendue de ſon ſçavoir le *Photius* des Latins ; moins poli, moins chatié, moins profond que le Patriarche Grec, il le ſurpaſſe de beaucoup par les belles qualités qui

font l'honnête homme & par les vertus solides qui font le véritable Chrétien. Ce grand personnage, après avoir suivi la Cour pendant quelques années, se retira enfin à Tours auprès du tombeau de S. Martin, mais cette retraite ne fut pas pour lui un lieu de repos; il n'enfouit pas dans une honteuse oisiveté les talens qui l'avoient fait briller, il sçavoit ce qu'il devoit à Dieu & à l'Etat; ainsi rappellant dans cet aimable séjour ce qu'il avoit de connoissances, il s'appliqua de nouveau à former des eléves qui se disperſant dans plusieurs Monasteres de l'Empire François, renouvellerent les sciences & répandirent par tout l'esprit de leur Maître.

Je n'entreprens pas de réfuter ici l'opinion de quelques (*a*) Auteurs, qui ont prétendu qu'Alcuin avoit jetté les fondemens de l'Université de Paris, devenue depuis si fameuse dans toute l'Europe; le silence des Ecrivains de ce tems-là suffit pour en démontrer la fausseté. Ce qu'il y

(*a*) Raban, Simeon, Sigulphe, Amalarius, &c.

à de certain, c'eſt que ce fut à Tours, à Saint-Denis en France, à Corbie, à Fulde, à Richenon, & dans quelques autres Monaſteres que l'on commença dès-lors à enſeigner les hautes Sciences; on y enſeigna auſſi les beaux Arts, & les Ecoles établies dans chaque Dioceſe conformément aux Statuts des Conciles Provinciaux & aux Capitulaires de Charlemagne, concourant à la même fin; on vit bientôt les Sciences prendre une face nouvelle dans toute la Monarchie Françoiſe. Mais quel en fut le progrès? à quel dégré de perfection arriverent-elles? C'eſt ce qui nous reſte à examiner.

La Théologie fut de toutes les ſciences celle que l'on cultiva davantage & celle où l'on fit le plus de progrès; cependant toute la Théologie de nos François, au tems dont nous parlons, conſiſtoit dans une idée ſuperficielle & aſſez confuſe des principaux Dogmes de la Religion, on ſe contentoit de croire ſans trop approfondir & peut-être ſans beaucoup ſçavoir pourquoi. Les diſputes des Grecs ſur le culte des ſaintes Images, & l'erreur de Felix d'Urgel, furent le prétexte dont ſe ſervit le

Prince pour réveiller le zele des Prélats, & pour les exciter à l'étude des saintes Lettres. On composa par son ordre & sous ses yeux, les livres qui portent son auguste nom. Ces Livres servirent de regle à la décision qui se fit à Francfort, où par une erreur de fait, on condamna la décision du second Concile de Nicée. C'étoit le premier ouvrage de controverse qui fût sorti depuis long-tems de la plume de nos François; le goût & le génie de ce siecle se développent tout entier dans ce Chef-d'œuvre. On y voit une érudition mal dirigée, soutenue de déclamations indécentes & assaisonnées de traits piquants; le stile en est dur, les raisonnemens sans justesse, sans précision, sans solidité. C'est encore beaucoup pour des hommes livrés à eux-mêmes & qui n'avoient aucun usage de la controverse, d'avoir pû composer un Livre, où il y a quelque érudition & quelque connoissance de l'Antiquité. Ces généreux efforts auroient, sans doute, été suivis d'un heureux succès, si l'on avoit pû profiter alors des lumieres d'Alcuin; mais ce sçavant hom-

me n'étoit pas en France (*a*) quand on entreprit cet Ouvrage.

Il y reparut bientôt, & la Théologie pauvre & défigurée, commença dès-lors à s'enrichir, en prenant une forme nouvelle. La dialectique appuiée sur des principes inconteſtables, avoit paru dangereuſe aux premiers Peres de l'Egliſe, qui ne penſoient pas qu'une Religion, fondée ſur la foi, pût être ſoumiſe aux Regles du raiſonnement. Il y a grande apparence qu'ils n'en condamnoient que l'abus & non la juſteſſe & la ſolidité. Quoiqu'il en ſoit, l'exemple d'Alcuin anima nos François à l'étudier; lui-même leur en apprit les régles & la pratique, & bientôt on la vit s'emparer de la Théologie; mais tant il eſt difficile à l'homme de s'arrêter au point juſte où conſiſte la perfection, en lui communiquant une par-

(*a*) Alcuin s'étant rendu en France vers l'an 781. fut obligé de s'en retourner en Angleterre l'an 789. d'où il ne revint en France que l'an 792. pour combattre l'erreur de Felix d'Urgel comme le dit ſon Evêque, en lui permettant de le quitter; il ſe retira à Tours vers l'an 797. il y mourut l'an 804. le jour de la Pentecôte qui tomboit cette année là le 18 Mai.

tie de ce qu'elle a de solide & de méthodique, elle contribua beaucoup à l'embarrasser de vaines subtilités qui porterent le trouble dans les esprits & la confusion dans la foi. Ce fut, comme on scait, parmi les Disciples d'Alcuin, que s'élevérent ces grandes disputes sur la prédestination, sur l'Eucharistie, & sur la maniere dont la Vierge mit au monde le Sauveur. La subtilité plus féconde que la raison, inonda le Public d'un nombre considérable d'Ouvrages qui ne firent que répandre de nouvelles ténébres sur les points contestés; le pour & le contre également revêtus des apparences de la vérité, remportoient tour à tour la victoire. N'en soyons pas surpris; le raisonnement humain ne peut rien produire de solide, s'il n'est appuyé sur des principes sûrs & évidens. Le vrai, le seul vrai peut contenter, & en matiere de Religion, il n'est rien de vrai que ce qui nous est proposé comme tel par l'Eglise. Il est inutile d'entrer ici dans la discussion de tous les Ouvrages de Théologie qui furent les fruits des travaux d'Alcuin & de ceux de ses Disciples; il suffit de

dire que sous les deux Regnes qui suivirent celui de Charlemagne, on vit plus paroître d'Ecrivains que l'on n'en avoit vû dans toute la France depuis l'établissement de la Monarchie : on subtilisa beaucoup sur le Dogme, & sur la Discipline ; quelques-uns réüssirent assez ; mais aucun n'excella ; le goût étoit corrompu & personne n'étoit en état de le réformer.

Il n'en fut pas de la Physique comme de la Theologie, elle étoit encore plus négligée, mais elle ne fit pas des progrès aussi considérables. Il auroit fallu pour y former des Eleves, que les nouveaux Maîtres fussent plus versés qu'ils n'étoient dans les secrets de la Nature, & la belle Nature avoit alors disgracié non seulement le France mais le monde entier. Nos François n'avoient pas assez de pénétration pour faire d'eux-mêmes ces recherches curieuses qui contribuent si fort aux besoins & à l'agrément de la vie ; ils se contentoient de suivre la Nature, ils en ressentoient les effets, sans en connoître les causes : incultes & grossiers, ils ne pouvoient sonder ces abîmes impénétrables à toute l'intelligence hu-

maine, mais ils avoient au moins assez de jugement pour ne pas forger des systêmes bizarres, qui ne servent, pour la plûpart, qu'à jetter des ténébres sur les connoissances les plus claires.

De toutes les parties que renferme la Physique, je ne vois que la Médecine & l'Astronomie auxquelles on se soit appliqué. Charlemagne par un Capitulaire fait à Thionville l'an 805. recommande l'étude de la Médecine, dont jusqu'alors il n'avoit pas été fait mention; il ne nous reste aucun monument par où nous puissions juger du progrès que fit cette science. On cultiva davantage l'Astronomie, elle étoit du goût du Prince, selon son Historien. Alcuin lui en enseigna d'abord les principes; il se fit ensuite un plaisir de contempler les Astres, de suivre leur cours & de raisonner sur les Eclipses. Dungale, Moine de S. Denis, lui (a) adressa, par forme de Lettre, un petit Traité qu'il avoit composé sur ce Phénomene, il en explique la nature & les causes d'une maniere assez so-

(a) Spicil. d'Ach. Tom. X.

lide pour ces tems-là. Nous avons encore un Auteur (*a*) contemporain, qui paroît avoir été versé dans l'Astronomie, c'est l'Anonime qui a écrit les Annales des trois premiers Rois de la seconde Race ; cet Ecrivain fait mention de quatre Eclipses qui arrivérent à ce qu'il dit, l'an 807. dont trois furent de Lune & la quatriéme de Soleil. Il ajoute aussi que Jupiter fut caché par la Lune ; il assigne les lieux celestes où elles arriverent, il parle de leur durée & de leur grandeur, il dit enfin que Mercure est un de ces Corps opaques qui volent dans les airs, & qui venant quelquefois à s'enflammer, brillent à nos yeux sous le nom de Cometes. Je laisse la décision de ce fait à ces hommes occupés à suivre le cours des Astres, & je dis que tout ce que nos François connurent de l'Astronomie, étoit renfermé dans le sensible & dans le mécanique ; ils n'avoient pas l'esprit assez perçant, ni assez profond pour creuser dans les principes abstraits de la Géométrie ; les sçavans Ouvrages des Grecs qui

(*a*) Annal. Laurensh.

ont traité cette matiere, ne leur étoient pas connus, Alcuin lui-même n'en ſçavoit que la pratique.

Ce même Alcuin cependant ſe flattoit dans une Lettre (*a*) adreſſée à Charlemagne de faire ſous ſes auſpices revivre l'ancienne Athenes dans la France ; promeſſe magnifique mais dont l'exécution ne dépendoit pas ſeulement de la volonté des hommes, il auroit fallu que le Ciel eût regardé la France d'un œil favorable & qu'il y répandît ce génie heureux, & ce goût exquis dont il l'a gratifiée depuis près d'un ſiécle ; ou du moins que les Maîtres enrichis de ces dons précieux fuſſent en état d'en faire part à leurs Eleves ; par malheur le Ciel étoit, pour ainſi dire, de bronze. & les Maîtres n'avoient d'autre avantage ſur leurs Diſciples, que ce qu'ils avoient acquis par un travail opiniâtre. On ne laiſſa pas de faire des tentatives, on tâcha de ſuppléer par le ſecours de l'Art à ce qui manquoit du côté de la Nature ; on travailla beaucoup ; mais quand le fond eſt mauvais & que l'Art eſt lui-même

(*a*) Epiſt. X.

imparfait, peut-on rien produire d'excellent & d'accompli ? C'eſt ce qui va paroître beaucoup mieux encore dans ce qui me reſte à dire du progrès que firent les Belles-Lettres.

Les Belles-Lettres ſont, pour ainſi parler, le plus brillant appanage de l'eſprit humain, elles le poliſſent, elles l'élevent & le rempliſſent des idées les plus gracieuſes. Parmi les connoiſſances que l'on comprend ſous ce nom, la Poëſie mérite ſans contredit le premier rang, ſoit par la nobleſſe de ſon origine, ſoit par la multitude des graces qu'elle réunit, ſoit par les rares talens qu'elle exige. Il y avoit déja pluſieurs ſiecles que le génie poëtique avoit diſparu, avec les délicateſſes, les agrémens, le feu, la majeſté de la Poëſie ; on ſe contentoit des Régles de la vérſification, & l'on croyoit faire beaucoup que d'entrelaſſer certain nombre de ſyllabes pour en tirer une meſure Cadencée. Alcuin & Théodulphe les deux plus habiles Maîtres qui fuſſent alors dans ce genre d'écrire, en apprirent les Régles à nos François ; mais ils ne purent leur donner cette cadence harmonieuſe qui

fait l'agrément de la verſification ; ils ne la connoiſſoient pas eux-mêmes, & leurs oreilles n'étoient pas aſſez délicates pour ſentir les beautés d'un ſtyle nombreux & poli.

Théodulphe plein de feu & d'imagination réuſſit beaucoup mieux qu'Alcuin ; moins dur & plus chatié, il compoſa pluſieurs Pieces en Vers, où l'on ne laiſſe pas de remarquer de la verve & quelques beaux traits ; ſes Ouvrages ſur les matieres Eccléſiaſtiques le font regarder avec raiſon comme un des plus ſçavans hommes de ſon tems. Charlemagne qui ſe connoiſſoit en mérite l'avoit fait venir d'Italie pour éclairer la France l'an 781. il lui confia le Gouvernement de l'Egliſe d'Orléans, & le chargea du ſoin d'y rétablir les Sciences; Théodulphe pour répondre à l'attente de ce Prince établit differentes Ecoles non ſeulement dans ſa Ville Epiſcopale, mais encore à S. Benoît ſur Loire dont il avoit été Abbé, à St. Lifart, & dans quelques autres Monaſteres; je n'entre pas ici dans les cauſes ni dans les faits de ſa diſgrace ; j'ajou-

terai seulement avec (*a*) Loup de Ferrieres qu'il composa cette espece de Cantique que l'Eglise chante le jour des Rameaux, pour célébrer l'entrée triomphante du Sauveur dans Jérusalem, & que (*b*) cette Piece lui valut la liberté. Quel progrès nos François encore plus grossiers pouvoient ils faire sous de tels Maîtres?

L'Eloquence n'eut pas un sort beaucoup meilleur. Cet Art admirable de peindre, de toucher & de convaincre, n'étoit d'aucun usage parmi des hommes, qui ne songeoient qu'à se faire craindre & à subjuguer par la force des armes. L'Eloquence aussibien que la Poësie demande un génie vif, aisé, sublime & poli; mais, dit l'Orateur Romain, la Nature qui peut faire seule des Poëtes, ne sçauroit former un homme éloquent; il faut que l'Art seconde la Nature, & qu'il en dirige les belles dispositions. Or au tems de Charlemagne on manquoit de génie & de secours. Alcuin le plus sçavant qui fut alors, ignoroit aussi-bien

(*a*) Lup. Ferr. Epist. 20

(*b*) Gloria laus & honor, &c.

que les autres Maîtres ce ſecret merveilleux d'orner un diſcours par le mélange des images qui élévent l'eſprit d'un lecteur, & qui le ſoutiennent par la variété des objets qu'elles lui préſentent : perſonne ne s'étoit étudié à connoître le cœur humain, pour y exciter à propos divers mouvemens qui le fiſſent entrer dans des paſſions dont il ne reſſentoit que le plaiſir ; ils ne ſçavoient ni allier la force avec la délicateſſe, ni concilier la politeſſe avec la ſublimité ; ils ignoroient non ſeulement la fineſſe de leur Art ; mais ils n'étoient pas même fort verſés dans les préceptes excellents, que les premiers Maîtres nous ont laiſſés ; tout leur ſçavoir conſiſtoit dans la connoiſſance de certaines Regles d'une Rhétorique plus capable d'étouffer l'Eloquence que d'y former des Eleves : faut-il donc être ſurpris ſi malgré tous leurs ſoins on continua de mal écrire ? Ils n'avoient pû former le goût de l'Eloquence, & l'Eloquence eſt le nerf & l'ame de la belle diction.

L'Hiſtoire eut un ſuccès un peu plus conſidérable ; c'eſt dans ce genre d'é-

crire qu'un Auteur traçant avec des couleurs ſimples & naturelles certains faits qu'il rend vrai ſemblables & intéreſſans, déploie ſon propre génie, ſon goût, celui de ſon ſiecle. Pour y exceller comme ont fait Thucidide, Tite-Live & Saluſte, il faut réünir les talens les plus beaux avec les connoiſſances les plus ſolides; cependant on peut y réuſſir à moins de frais; il ne faut pour écrire une Hiſtoire qui ſe faſſe lire avec plaiſir, que du choix & de la fidélité dans les faits, de la clarté dans la narration, de l'élégance dans le ſtyle. On ne doit pas s'attendre à trouver au ſiecle de Charlemagne d'excellens Hiſtoriens, de grands Peintres qui travaillant d'après la nature, ont ſçu animer leurs portraits, rendre leur narrations utiles & agréables; il n'en eſt même aucun qui approche des bons Hiſtoriens de ces derniers ſiécles. Alcuin, Eginard, & l'Anonime que j'ai déja cité, ſont les ſeuls qui ſe diſtinguerent alors. Alcuin nous a laiſſé quelques Hiſtoires pieuſes compoſées avec plus de ſimplicité que de choix; il eſt dans ce genre d'écrire auſſi dur & plus ram-

pant que dans ſes Ouvrages Théologiques ; il eſt partout reconnoiſſable.

Eginard François de naiſſance, Sécretaire d'Etat, & favori de Charlemagne, écrivit la vie ou le Panégyrique de ſon Maître, c'eſt le premier Ecrivain que la France ait produit depuis le rétabliſſement des Lettres, & celui qui ſeul pourroit nous ſervir de preuves de la tirannie, du mauvais goût qui regnoit alors, & du peu de diſpoſition que l'on avoit pour exceller dans les Sciences : on ne peut nier qu'il n'eût un eſprit aiſé, vif, éloquent, capable des plus grandes choſes ; cependant ce bel eſprit cultivé par Alcuin, ſous les yeux & dans la familiarité du Prince le plus éclairé de ſon ſiecle, ſecondé de la lecture de Ciceron, ne put s'élever juſqu'au rang des bons Hiſtoriens ; ſon ſtyle moins dur que celui de ſon Maître eſt dénué de graces & d'élégance, les fleurs dont il eſt embelli ne ſont ni choiſies ni naturelles ; il y a dans ſa maniere de penſer plus de force que de nobleſſe ; les louanges exceſſives dont il charge ſon héros pourroient en faire ſoup-

connoître la fidélité, si tout ne devenoit vrai-semblable dans un Prince qui étoit une espece de prodige.

Pour ce qui est de l'Annaliste, Astronome, Moine de Lauresheim, il n'a pour tout mérite qu'un certain air de candeur, qui répand sur ce qu'il raconte beaucoup de vrai-semblance; mais sec, rampant & décharné, il paroît avoir entrepris d'écrire une Gazette, plutôt que de composer une Histoire. C'est sans fondement que quelques Ecrivains (*a*) l'ont confondu avec Eginard, attribuant ses Annales à l'Auteur de la vie de Charlemagne. Quand ils ne se contrediroient pas en plusieurs points, (*b*) la

(*a*) Tritheme, du Chesne &c.

(*b*) 1°. Eginard dit au commencement de son Histoire, que Childeric fut dépose par l'ordre du Pape Etienne; *jussu Stephani Romani Pontificis.* & l'Annaliste dit sous l'an 749. que l'on envoya Burchard, Evêque de Virsbourg & Foliard, Prêtre, à Rome, consulter le Pape Zacharie, & il ajoute que ce même Pontife répondit qu'il valoit mieux donner le nom de Roi à celui qui en avoit toute l'autorité. *Prædictus Pontifex mandavit melius esse illum vocari Regem apud quem summa potestatis consisteret, dataque auctoritate sua jussit Pipinum Regem*

ſeule diverſité de ſtyle prouve évidemment que les deux ouvrages partent de deux plumes différentes.

Je ne m'arrête pas à Paul Diacre le plus célébre Hiſtorien qui fut alors en Europe ; comme il n'étoit pas né ſujet de Charlemagne & qu'il ne fit pas un long ſéjour en France, je ne crois pas le pouvoir placer parmi les Ecrivains François : mais je ne ſçaurois me diſpenſer de dire un mot de l'Hiſtoire qui porte le nom de l'Archevêque Turpin. Ce n'eſt autre choſe qu'un miſérable tiſſu de fictions, d'anacroniſmes & de traits ridicules, indignes des dernieres années de Charlemagne. Je ne puis comprendre comment Trithême a pû louer cet Ouvrage pour la beauté de ſon ſtyle, *Scripſit eleganter geſta Caroli Magni.* Je ne ſçai pas non plus ſur quel fondement il trouve qu'Eginard ait excellé tant en Vers qu'en Proſe : *Tam Metro, quam Proſâ excellens.* La Proſe peut nous faire juger de ſes Vers

conſtituí. 2°. Eginard dit que toutes les Eclipſes que l'Analiſte met en une ſeule année, arriverent pendant l'eſpace de trois années conſécutives avant la mort de Charlemagné. &c.

qui

qui ne ſont point parvenus juſqu'à nous. Des Eloges ſi peu meſurés, ne ſont pas beaucoup d'honneur au goût de ce Critique, d'ailleurs aſſez judicieux.

Pour juger ſainement du mérite des Auteurs, il ne ſuffit pas de les contempler dans le ſiécle où ils ont vécu ; il faut ſurtout les rapprocher du centre de perfection où ils devoient atteindre pour exceller, il faut juſques dans le mérite, diſtinguer divers dégrés d'excellence & de bonté. Par le défaut de ce diſcernement, Tite Live ſe trouve dans le Temple de la Gloire confondu avec Turpin, Virgile avec Valafoide, & nos faiſeurs de Chanſons prendront impunément le pas ſur Horace & ſur Pindare. Plaçons à part ſur des Trônes élevés ces grands Maîtres du Monde, ces génies ſublimes qui ont inventé les Sciences ou qui les ont portées au plus haut dégré de perfection ; rangeons enſuite à quelque diſtance un nombre choiſi d'anciens & de modernes qui ont brillé par la beauté de leur génie ou par l'étendue de leurs connoiſſances, & confondons dans la foule tout ce qui n'a pû s'élever au deſſus du médiocre.

S'il en étoit abſolument de l'état des Sciences comme de celui des Empires, je ne ferois pas difficulté de placer les Ecrivains qui ont paru ſous Charlemagne dans les poſtes les plus honorables; jamais la France ne fut plus puiſſante : mais le Ciel qui répand aſſez ſouvent parmi les hommes le courage, la prudence & le génie, qui font les Heros guerriers, eſt beaucoup plus avare quand il s'agit de communiquer cette ſublimité, ce je ne ſçai quoi qui fait les excellens Ecrivains. Or la France étoit entierement diſgraciée du côté de l'eſprit; je dis plus, & ſuivant mon ſyſtême, j'ajoute que les circonſtances étoient ſi triſtes, que perſonne ne put s'élever au-deſſus du médiocre, pourquoi ? Parce que l'on n'avoit ni le goût ni le génie des Belles-Lettres, & que l'on ignoroit les Regles de la bonne Critique. Les Belles-Lettres auroient adouci le génie de la Nation trop féroce encore, & la critique l'auroit formé à l'amour du ſolide & du vrai. C'eſt à mon avis par où il auroit fallu commencer à rétablir les Sciences; elles auroient eû, ſans-doute, un ſuc-

cès beaucoup plus considérable, & le siecle suivant ne les auroit pas vûes retomber dans l'oubli d'où l'on venoit de les tirer.

C'est aussi, comme on le sçait, à quoi l'on s'attacha, sur-tout au tems de François Premier, le véritable Restaurateur des Sciences dans ce Royaume; alors les Belles-Lettres & la critique se réunirent pour leur préparer les voies à la perfection, où depuis elles sont arrivées, & nous avons tout lieu d'espérer qu'elles s'y maintiendront à la faveur des Académies sçavantes, établies pour fixer leur sort, & pour leur donner, s'il est possible, un lustre nouveau.

DE LA DIVERSITE'

& de l'Origine des Langues.

LEs hommes se communiquent leur pensées de plusieurs manieres, dont les plus communes sont, le geste, la parole & l'écriture.

La maniere la plus naturelle de s'exprimer c'est le geste; de tous les tems, de tout pays, qui n'a besoin d'étude

ni d'interprete, les muets se font entendre aux sourds, qui les comprennent. Qu'un Chinois & un François se trouvent ensemble, ils ne pourront parler, non plus que les sourds & les muets, mais ils trouveront le moyen de s'entendre par le secours du geste.

Il y a deux sortes de gestes, les uns servent à exprimer les choses qui se passent en nous, comme sont les affections & les sentimens, les autres servent à exprimer les choses qui sont hors de nous.

Les affections & les sentimens s'expriment par l'air, ou pour ainsi dire, par le geste du visage; les choses extérieures & hors de nous, s'expriment par le geste de la main.

Il n'est pas besoin de la parole pour faire entendre si on aime ou si on hait, si on veut obliger ou nuire, si on accorde ou refuse, si on est de même ou de différent avis. Toutes ces dispositions de l'ame, sont tellement marquées sur le visage de l'homme, qu'il est plus sûr de connoître ce qu'un homme pense en le regardant avec attention, qu'il n'est sûr de le connoître par ce qu'il dit: ce qui est de certain encore

c'eſt que ce langage, tout muet qu'il eſt, touche & remue beaucoup plus que celui du diſcours. Il y a en cela chez certaines gens, des graces & une éloquence muette, qui ne ſont pas chez les plus beaux parleurs. C'eſt cette impreſſion naturelle qui fait que de deux perſonnes qu'on ne connoît point, il y en a une ſouvent qui revient, & qui plaît plus que l'autre, quoiqu'elles n'ayent point encore parlé, ce n'eſt autre choſe que la maniere dont la perſonne ſe préſente & dont elle agit, qui nous affecte à ſon avantage ou à ſon déſavantage, ſuivant que ſa maniere d'agir nous découvre ſes bonnes ou mauvaiſes diſpoſition à notre égard; c'eſt-là tout le ſecret de la ſympathie, ou antipathie à laquelle le vulgaire attribue ſes premieres impreſſions.

Le geſte de la main ſert à exprimer les choſes extérieures de deux manieres, ou par l'indication, en les montrant au doigt, comme nous faiſons quand nous demandons quelque choſe dont nous ne ſçavons pas le nom, mais il faut par l'application de ce geſte, que la choſe ſoit préſente ſous la main & ſous les yeux, car on ne peut pas

s'en ſervir à l'égard des choſes qui ne ſont pas à portée de la main & des yeux mais il y a une autre maniere d'exprimer les choſes qui ne ſont pas préſentes, & dont on ne ſçait pas le nom, c'eſt l'imitation, qui eſt une eſpece de repréſentation des choſes par des ſignes ſignificatifs; c'eſt ainſi que les enfans qui n'ont pas encore appris à parler, converſent entr'eux, & que converſeroient deux perſonnes de Nation différente, qui n'auroient point de truchement.

Mais comme les choſes de pur raiſonnement & celles qui ne ſont pas à portée de la main & des yeux, ne peuvent être que trop difficilement exprimées par ces ſignes, & qu'il y a une infinité de choſes qui ſont préſentes à la penſée, ſoit par la mémoire, ſoit par le raiſonnement, & qui ne tombent ni ſous la main, ni ſous les yeux, il a fallu avoir recours à la parole pour les exprimer; mais comme ces ſortes de choſes ne ſont pas le plus ordinairement néceſſaires pour la vie, il faut conclure que pour les beſoins & les devoirs de la vie, la nature y a généralement pourvû par

l'intelligence commune qu'elle nous a donnée des signes & des gestes naturels, & que le langage a été institué pour le commerce de l'esprit, plûtôt que pour le besoin de la vie.

Les hommes n'ont pas plus de dispositions à parler qu'à chanter; de même qu'il n'y a pas de musique naturelle, il n'y a pas de langue naturelle, la musique & la langue sont de pure invention, la nature n'a donné que l'organe & les sons.

Il y a deux sortes de sons; les uns sont formés par l'inflexion du gosier, les autres par l'inflexion de la langue, c'est l'inflexion du gosier qui fait les différens tons de la Musique, c'est l'infléxion de la langue qui fait les différentes prononciations du langage.

La langue est capable de beaucoup plus d'inflexions que le gosier, qui ne différe que du plus ou du moins de 8. 10. 12. 14. à 15. tons, au lieu que l'inflexion de la langue est infinie, & ne peut se nombrer, c'est de-là que vient la différence infinie des langues, qui surpassent infiniment la différence des accords, ce qui fait que la langue Chinoise doit être beaucoup plus dif-

férente de la langue Françoiſe, que n'eſt la muſique de ces deux nations, & ainſi des autres.

Les plus belles langues qui ayent été connuës dans le monde, la Grecque, la Latine, la Françoiſe, n'ont été perfectionnées que par l'art: quelque parfaite que ſoit une langue, elle n'a pas d'autre origine que la plus barbare, elle ne differe que par l'abondance des mots, la variété des tours, & la netteté de l'expreſſion. Il n'y a point de perfection fixe dans les langues, car il n'y en a point qui ne puiſſe être plus parfaite. Le François qu'on parlera dans deux cens ans, ſera peut-être plus différent de celui que l'on parle aujourd'hui que ne l'eſt celui-ci de celui que l'on parloit il y a deux cens ans. Il n'y a point de langue ſi barbare, qui ne puiſſe acquérir la perfection de la Latine & de la Françoiſe, il ne faut que le tems, le nombre & le génie des hommes qui la parleront, qui écriront, & qui s'appliqueront à la perfectioner; il ne faut pas croire qu'il ne puiſſe un jour ſe former de nouvelles langues, qui n'ont point encore été, il ne faut pour cela qu'un

nouveau peuple, un nouvel Empire.

Que dans une Isle, déserte mais fertile, abondante, & munie de toutes les choses nécessaires pour la vie, on transporte une douzaine d'enfans des deux sexes, à qui on naura jamais parlé; que dans une autre Isle pareillement munie de toutes choses, on en mette un pareil nombre; si les habitans de ces deux Isles n'ont point de commerce de l'une à l'autre, ni avec d'autres hommes, chacun de ces peuples se fera peut-être un langage particulier different de l'autre, & qui n'aura rien de semblable à aucun autre langue du monde, quoiqu'il exprime les mêmes choses.

D'abord ils se parleront par signes, mais à mesure qu'il s'établira parmi eux quelque forme de gouvernement & qu'ils se feront distribués les emplois suivant les talens différens, les signes naturels ne leur suffiront pas pour exprimer les choses qui seront d'invention, & à mesure que le besoin du service l'exigera, ils seront obligés d'avoir recours à des moyens plus prompts pour se faire entendre.

De tous ces moiens il n'y en a pas de plus prompt & de plus général que

la voix, la premiere chose qu'ils feront, sera de se distinguer par des noms propres, pour appeller ceux d'entr'eux dont on aura besoin suivant l'occasion.

Les noms d'eux-mêmes n'auront aucune propriété quant aux sons, c'est une inflexion de langue qui dépendra du pur hazard, & non de l'intention du premier qui aura nommé. Les noms ne deviendront significatifs que par l'idée qu'on y attachera, & que l'usage confirmera; la lumiere n'est pas dans ses effets plus prompte, que la liaison du nom & des idées, puisqu'en même tems qu'on prononce le nom, il se présente à la pensée l'image de la chose & de la personne dont on parle.

Il est impossible de sçavoir de quelle maniere sonneront les noms de ces premiers habitans, mais il est aisé de comprendre que les noms distingueront les qualités extérieures de chacun, ou leurs emplois qui leurs seront donnés.

La même nécessité qui aura fait nommer les personnes, fera qu'ils donneront des noms aux choses pour éviter l'embarras des signes figuratifs, dont il faudroit qu'ils se servissent à tout momens, pour désigner celles dont

ils auront besoin, & qui ne seront, ni sous la main, ni sous les yeux, comme de l'eau, du bois, du feu.

L'action & le mouvement sont l'ame de toute la nature, & le principe de cette société; ce n'est pas assez d'avoir donné des noms aux personnes & aux choses, il faudra exprimer l'action par laquelle elles deviennent utiles; c'est cette action que nous expliquons par le *Verbe*, qui est ainsi appellé par excellence, parce qu'il est l'ame du discours, comme l'action est le principe de la communication des substances. On ne peut pas dire comment ces nouveaux habitans formeront leurs Verbes; mais on peut conjecturer qu'ils inventeront des termes pour exprimer l'action, lesquels termes se multiplieront à mesure qu'ils découvriront & inventeront de nouvelles manieres d'agir.

L'action & le mouvement sont inséparables du tems qui est compo'é de trois parties, le passé, le présent & le futur; ce qui fait que pour exprimer ces trois tems, ils distingueront leurs Verbes dans des modes différentes.

Toute action produit son effet: de même dans le discours, tout Verbe qui ex-

prime l'action, doit être suivi de quelque chose: le grand a apporté de l'eau, le petit scie le bois, le fort labourera la terre.

Ce n'est pas encore assez, c'est la qualité des choses qui les rend utiles ou nuisibles; il faudra donc trouver des termes pour exprimer les qualités & les proprietés des choses, à mesure qu'on viendra à les connoître; les premieres sont celles qui se découvrent aux yeux, les couleurs, les grandeurs, les figures; les secondes sont celles qui se distinguent au toucher, le liquide, le solide, le pésant, le léger, le chaud & le froid; les troisiemes sont celles qui frappent l'oreille, le bruit des airs & des eaux, le chant des oiseaux, la voix de l'homme, le cri des animaux; le quatrieme ordre, sont les choses qui s'apperçoivent par le goût, l'aigre, l'âcre, l'amer, le doux; dans le cinquieme, sont celles qui saisissent l'odorat sans hazarder le goût, comme sont les simples, les fleurs, les fruits; les viandes, qui par leur odeur nous invitent & nous détournent d'y toucher.

C'est ainsi que ce nouveau peuple se fera une langue qui n'a jamais été & qui ne laissera pas que d'exprimer

d'une maniere nouvelle les mêmes choſes que nous ; ils feront à leur mode des ſubſtantifs pour les déſignations des perſonnes & des choſes ; des Verbes capables de marquer l'action dans la différence des tems, & des Adjectifs, pour déſigner les qualités & les propriétés des choſes.

Il ne faut pas même douter, ſi ce peuple ſubſiſte quelque tems dans ſon ſtile en forme de gouvernement, qu'il n'y ait quelqu'un d'entr'eux qui ne trouve l'invention de l'écriture, par des ſignes & caracteres, dont on ne s'eſt peut-être jamais aviſé : car l'écriture n'a pas plus de rapport aux langues, que les langues ont de rapport aux choſes : certainement il n'y a pas plus de rapport des ſix lettres dont on ſe ſert pour écrire *Maiſon*, au mot *Maiſon*, qu'il y a de rapport de ces deux ſillabes, à un édifice de pierre ou de bois deſtiné pour le logement de l'homme, qui paroît écrit & nommé autrement : une preuve encore, que l'écriture & les noms n'ont rien d'eſſentiel, & n'ont de rapport aux choſes que celui que l'uſage y a attaché, c'eſt que le même nom dans une langue ſignifie quelquefois différentes choſes.

quoiqu'il s'écrive & se prononce de même ; *son*, dans notre langue, signifie trois choses bien différentes ; car il signifie le *son* d'une cloche : l'écorce du blé qui est séparée de la farine, & le droit de propriété qu'on a sur quelque chose, *son* bien, *son* cheval, *son* jardin ; & comme ces trois choses sont essentiellement différentes, quoiqu'elles se prononcent & s'écrivent de même, c'est une conséquence évidente que l'écriture & les noms n'ont aucun rapport essentiel aux choses, mais seulement un rapport de hazard, d'usage & de convention chez un peuple qui est demeuré d'accord d'appeller les choses de telle ou telle maniere, & de les écrire de telle ou telle façon.

DISSERTATION

Sur l'ancienne Langue Gauloise, divisée en six questions.

1°. SI dans toutes les Gaules on parloit une même langue dans le tems que Cesar y fit la guerre, &c ?

2°. En quels caracteres les Gaulois

écrivoient leur langue au tems de César?

3°. Quelles étoient au tems de César les langues étrangeres qui avoient du rapport avec la langue Gauloise ?

4°. Pour quelle cause la langue Gauloise s'est éteinte, ou presque éteinte si facilement & en si peu de tems, depuis la conquête de ce pays par les Romains ?

5° Par quels dégrés la langue Gauloise est tombée dans l'oubli, & s'il en est demeuré quelques restes jusqu'à ce tems-ci ?

6°. Quel étoit au tems de César l'état des Gaules, la nature de son gouvernement, &c ?

PREMIERE QUESTION.

Il n'est pas besoin de prouver ici qu'au tems de ce fameux Conquérant toute la Gaule étoit divisée en quatre parties principales; sçavoir, la Narbonnoise, l'Aquitanique, la Celtique & la Belgique.

La Narbonnoise étoit renfermée entre les Alpes, le Rhône & la Mer Méditérranée, en s'étendant cependant un peu au-de-là du même Fleuve, dans l'ancien pays nommé *Septimanie*,

& maintenant Languedoc.

L'Aquitanique étoit compriſe entre la Garonne, l'Océan & les Monts Pirenées.

La Celtique, qui portoit proprement le nom de Gaule, étoit ſituée entre la Garonne, l'Océan & la Seine.

La Belgique enfin, étoit entre la Seine, la Marne, le Rhin & l'Océan.

Cela ſuppoſé, pluſieurs raiſons ſemblent nous faire connoître qu'il y avoit au tems de Céſar une langue générale, entendue & parlée dans toutes les Gaules, quoi qu'elle fût partagée, comme l'étoit autrefois la langue Grecque, en pluſieurs dialectes particulieres, dont chacune avoit ſes mots propres & différens, ſoit dans leurs racines, ſoit dans leurs inflexions; & c'eſt proprement ce que Céſar a voulu dire au commencement du premier Livre de ſes Commentaires; *Gallia eſt omnis diviſa in partes tres.* (Il excepte la Narbonnoiſe, parce qu'elle obéiſſoit alors aux Romains) *quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipſorum lingua Celtæ noſtra Galli appellantur; hi omnes lingua..... inter ſe differunt.*

Et c'eſt auſſi dans en ce ſens que Strabon dit des mêmes Gaulois après Céſar, *eadem non uſquequaque lingua utuntur omnes, ſed paululum variata.*

Mais la premiere raiſon qui peut nous faire voir que nonobſtant cette petite diverſité de langage, il y en avoit un général, entendu & employé par toute la Nation, eſt que ces peuples formant tous enſemble un corps de République, avoient coûtume de ſe trouver de tems-en-tems à des aſſemblées générales, compoſées des Députés de toutes les provinces, pour y délibérer de leurs intérets communs, ſoit pour la guerre, ſoit pour la paix.

Céſar parle fort ſouvent de ces ſortes d'aſſemblées de toute la Gaule, dont les unes étoient politiques ou civiles, & les autres, comme il les nomme; armées, qui reſſembloient à celles que nous appellons aujourd'hui Arriere-bans, & dans ces cas tous ceux qu'on jugeoit capables de porter les armes, étoient obligés de ſe trouver au lieu de l'aſſignation, avec tant de diligence, que celui qui arrivoit le dernier, étoit condamné & puni de mort. *Hoc more Gallorum*, dit Ceſar liv. V. *initium eſt*

belli quo lege communi omnes puberes armati convenire coguntur, & qui ex his noviſſime venit, in conſpectu multitudinis, omnibus cruciatibus affectus necatur.

Or en ces Etats généraux de la Gaule, les Députés de divers pays qui les compoſoient, auroient-ils pû conférer entr'eux de leurs affaires communes, & former enſuite des délibérations ſur chaque affaire, à moins qu'ils n'euſſent eû une même langue intelligible à tous les Aſſiſtans, & qui ſervît à porter partout, de vive voix, ou par écrit, les ordres établis en pareilles aſſemblées, puiſque d'ailleurs il n'eſt jamais dit, ni dans Céſar, ni dans quelque autre Auteur que ce ſoit, qu'ils euſſent beſoin d'interprete pour s'entendre, & pour s'expliquer les uns avec les autres en ſemblables occaſions.

Seconde Raiſon. Il y avoit même de certains peuples, comme étoient les Bourguignons, apellés *Eduës*, & les Auvergnats, qui ſe trouvoient comme en poſſeſſion de commander à tous les autres peuples, leſquels tenoient ſous leur protection ces mêmes peuples & avoient droit de les gouverner en ce qui touchoit l'intérêt public de la Nation, ce qui, ſans doute, ne pouvoit s'exé-

cuter que par le moyen d'une langue générale & entendue tant de ceux qui les recevoient, & lesquels aussi nous ne voyons pas avoir eû besoin d'aucun truchement pour les entendre.

Troisiéme Raison. La même vérité se peut appuyer sur ce que César nous rapporte des Druides qui faisoient la fonction de Prêtres & de Juges dans toute la Gaule : sçavoir que ces mêmes Druides avoient coûtume de s'assembler une fois l'année, auprès de Chartres, Ville qui faisoit le juste milieu & comme le centre de la Gaule, pour rendre la justice aux particuliers de la Nation, qui les venoient consulter de tous côtés, pour la décision, de leurs différends, soit en matiere civile, soit en matiere criminelle, ce qui suppose nécessairement que le langage des mêmes Druides étoit familier à tous les Gaulois, puisque ceux-ci les pouvoient entretenir de leurs procès, d'affaires de toutes sortes, & entendre par eux-mêmes, & sans le secours d'aucun interprete, ce qui étoit porté par la sentence de leurs Juges. *Huc omnes undique*, dit César, *qui controversias habent, conveniunt*,

eorumque Judiciis Decretiſque parent. Libro VI.

Quatrieme raiſon. On peut alléguer ſur ce même ſujet une raiſon apparente, ſçavoir, que les perſonnes de qualité, de quelque pays de la Gaule qu'elles fuſſent originaires, avoient des noms empruntés d'un même mot de la langue Gauloiſe, qui témoignoit l'éminence de leur extraction, ou celle de leur dignité: c'eſt le mot *Rix*, qui ſignifioit Prince ou Premier, par où ſe terminoient ordinairement les noms propres des Seigneurs ou Princes du pays. Ainſi nous trouvons dans Ceſar un *Ambiorix*, Roi en partie de ceux de Liege, *Eburonum*. Un *Cingetorix*, qui prétendoit à la principauté de ceux de Treves.

Pour la Celtique un *Dumnorix*, Seigneur de marque parmi les Eduës ou Bourguignons, un *Eporedorix* au même pays, un *Orgetorix* parmi les Helvetiens, aujourd'hui les Suiſſes. Enfin un *Verungentorix*, Auvergnat, le plus vaillant homme de la Gaule.

Quant à l'Aquitanique, ſi nous ne voyons point dans Céſar des noms ainſi terminés, cela peut venir de ce

que n'ayant fait que fort peu la guerre dans cette partie de la Gaule, il n'a pas eu occasion de marquer les noms ni les qualités des Grands du pays.

Il paroît assez cependant & par la ressemblance & par la signification des noms qu'avoient alors les gens de condition par toute la Gaule, que les habitans des lieux *s'écrivoient* tous à peu-près dans une même langue, dont ils empruntoient, comme on l'a vû, les noms de leurs Seigneuries.

Il faut néanmoins observer, comme une exception de la regle générale, qu'il y avoit alors des contrées de la Gaule, dont la langue, ou originairement, ou par corruption, étoit assez différente de la pure ou véritable langue Gauloise.

De ce nombre étoient les *Aquitains* desquels Strabon écrit que c'étoient des peuples différens des autres Gaulois, & pour la conformation du corps & pour le langage, & qu'en l'un & en l'autre genre ils ressembloient beaucoup plus aux Espagnols, leurs voisins du côté des Pirenées. D'où vient qu'étant alors attaqués par les Lieutenans de Cesar, ils demanderent aussitôt du

ſecours aux mêmes Eſpagnols, leſquels leur envoyerent, dit Céſar, une partie des vieilles troupes qui avoient ſervi dans l'armée de Sertorius.

Nous pouvons ajouter aux Aquitains ceux de la Gaule Narbonnoiſe, qui étant devenus ſujets des Romains 63. ans avant la guerre de Ceſar, avoient dû perdre beaucoup en ce tems-là de la pureté du langage de leurs peres, tant par leur mélange & par la fréquentation ordinaire avec ceux d'au-delà des Monts, qui étoient venus s'habituer en grand nombre parmi eux, que par le ſoin qu'avoient les Romains d'abolir la langue auſſi-bien que les Coûtumes des Nations qu'ils avoient ſoûmis à leur Empire.

Mais avec tout cela, le ſouvenir de leur langue naturelle n'étoit pas ſi éteint chez eux qu'ils ne fuſſent encore capables de l'entendre, & de la parler avec facilité, ce que nous peut ſuffiſamment témoigner l'exemple ſeul de *Valere Procille*, Seigneur du pays. Ceſar ayant à traiter d'affaires ſecretes avec le Bourguignon *Divitiacus*, il choiſit Procille, comme étant intelligent en l'une & en l'autre langue, pour leur

ſervir à tous deux d'interprete en cette occaſion.

Ceux de la Belgique, pour la plûpart, n'étoient pas exempts de ce défaut & de cette dépravation de leur langage naturel, puiſque les Allemans ou Germains, comme le rapporte le même Ceſar, Liv. 2. ayant occupé la meilleure partie de ce pays, & en ayant même chaſſé les premiers Maîtres, on ne peut pas douter que ces nouveaux Hôtes n'euſſent apporté une altération notable dans le langage des anciens habitans, & que dans la ſuite des tems, comme il arrive ordinairement, ils n'en euſſent fait une eſpece de Baragouin, tenant du Gaulois & du Germanique: *Cum ab his quereret*, dit Ceſar, parlant de lui-même, & s'informant de l'état préſent de la Gaule Belgique, *quæ civitates quantæque in armis eſſent, & quid in bello poſſent, ſic reperiebat, pleroſque Belgas eſſe ortos à Germanis, Rhenumque antiquitùs transductos propter Loci fertilitatem ibi conſediſſe, Galloſque qui ea Loca incolebant, expuliſſe.*

Ainſi à parler généralement, le pays de l'ancienne Gaule, qui avoit

pû conserver le mieux sa langue dans la pureté originelle, étoit celui dela Peninsule, que nous nommons aujourd'hui Bretagne, laquelle étant située à l'extrémité Septentrionale & Occidentale de la Gaule, & environnée d'une Mer peu fréquentée par les Etrangers, n'avoit été jusqu'alors exposée aux irruptions d'aucun ennemi, qui eût pû l'envahir & changer la forme de son langage, aussi-bien que celle de son gouvernement.

Mais après tout, quelque différence qui ait pû se glisser par accident, ou se rencontrer naturellement dans la langue de divers pays de la Gaule, il est toujours à supposer qu'il y en avoit une universelle, dominante & connue dans tous les lieux de la même Gaule, dont usoient au moins les honnêtes gens, & qui devoient nécessairement servir dans la composition des Loix, des Contrats, des Traités publics, dans l'exercice de la Religion, dans l'administration de la Justice, dans les assemblées des Députés de toutes les Provinces, & dans l'entretien du Commerce général de tout l'Etat, comme nous venons de le remarquer.

SECONDE

SECONDE QUESTION.

En quels caracteres les Gaulois écrivoient leur langue du tems de Cesar.

Ils se servoient pour cela de lettres Grecques, si nous en croyons le même César, qui nous l'assure en ces termes, parlant de la discipline des Druides, L. 6. *Neque fas existimant ea litteris mandare, cùm in reliquis fere rebus Publicis, privatisque rationibus, Græcis litteris utantur.*

Et le même auteur raporte en un autre endroit, qu'après la défaite des Helvetiens ou Suisses auprès de Langres, on trouva parmi leur bagage ou dans leur Camp, un Etat particulier écrit en Grec, de ceux qui étoient sortis du pays, le tout divisé en deux articles; dont l'un contenoit le nombre de ceux qui étoient propres à porter les armes, & l'autre celui des vieillards, des femmes & des enfans.

Il est malaisé de juger si les Gaulois n'avoient point alors d'autre Caractere que le Grec; & d'où ils avoient emprunté l'usage de ce caractere.

Nous ne lisons point dans Cesar ni ailleurs, qu'ils se soient servis d'autres lettres que des Grecques ; & il est difficile de déterminer si c'est un présent que leur eussent fait, ou ceux de Marseille, parmi lesquels fleurissoit si fort la langue Grecque, ou les Pheniciens, de qui la Grece même, par le moyen de Cadmus, avoit reçu ces caracteres, & qui avoient eu dès longtems commerce avec les Gaulois par l'entremise du vieil Hercule, originaire de Phenicie.

Ce qui nous doit persuader que les Gaulois ne tenoient point cette sorte d'Ecriture de ceux de Marseille, c'est la remarque que fait Strabon ; qui écrivoit sous l'Empereur Auguste, que les Celtes n'avoient commencé à fréquenter Marseille & à étudier dans les écoles de cette Ville que depuis qu'ils furent soumis à l'Empire des Romains ; & d'ailleurs puisque les Gaulois se servoient communément de lettres Grecques, sans en entendre néanmoins la langue, nul ancien Auteur ne témoignant que la même langue leur fût connue, il y a par conséquent bien plus d'apparence que c'étoit des Phéniciens

qu'ils tenoient l'usage des lettres Grecques, dont les mêmes Phéniciens étoient les Auteurs, & desquels ils écrivoient leur propre langue, sans qu'ils entendissent celle de la Grece, qui n'avoit presque rien de commun avec la leur.

Mais ce qui peut faire douter avec raison que les lettres Grecques fussent autant en usage dans les Gaules que César le suppose, est que le même César voulant donner de ses nouvelles à Ciceron, que les Gaulois tenoient assiégé auprès de Treves, il s'avisa de lui écrire en lettres Grecques, de peur que son Epître étant interceptée, les ennemis ne sçussent l'état où il se trouvoit avec son armée, & le dessein qu'il avoit pris de les attaquer.

Hanc Epistolam, dit-il, *Græcis conscriptam Litteris misi, ne intercepta Epistola ab hostibus consilia agnoscantur*; car, supposé que les caracteres Grecs fussent communs parmi les Gaulois, étoit-ce un bon expédient d'écrire en ces caracteres, pour empêcher que sa lettre ne fût lûe par les ennemis?

Cette difficulté qui a mis à la gêne les plus habiles Interpretes, se peut

réſoudre, ce me ſemble, en ſuppoſant que Céſar écrivit ſa lettre en caracteres & en termes Grecs tout enſemble, la Langue Grecque en ce tems-là étant familiere parmi les Romains aux gens de qualité, comme étoit celui à qui écrivoit ce Conquerant. Mais nous pouvons ajoûter de plus que les Gaulois auxquels Céſar vouloit ſe cacher, étoient des Belges, venus la plupart d'au-delà du Rhin, & qui par cette raiſon étant bien moins Gaulois qu'Allemands, comme il a déja été remarqué, pouvoient ignorer auſſi bien les caracteres de la Langue Grecque que la Langue même, quelque connus que fuſſent alors ces caracteres dans le reſte de la Gaule.

TROISIEME QUESTION.

Quelles étoient au tems de Céſar les Langues étrangeres qui avoient du rapport avec la Langue Gauloiſe.

On ne peut pas douter que la Langue Germanique ne fût de ce nombre, tant par le voiſinage des deux Pays qui confinoient l'un à l'autre ſelon tout le cours & toute la longueur du Rhin,

depuis sa source jusqu'à son embouchure, que par le passage qu'avoient fait ces deux Nations dans les demeures l'une de l'autre, les Allemands ou Germains étant venus s'établir, comme il a été dit, & les Gaulois réciproquement, dans celles des Germains, où ils avoient occupé, selon César, liv. 6. les vastes champs à travers desquels s'étendoit l'ancienne Forêt d'Hircinie, si célébre dans les Historiens.

Claverius remarque que cette Forêt qu'il dit devoir être plutôt appellée *Harcinia* qu'*Hercinia*, a son commencement à une autre Forêt, qui prend son nom du mot *Hartz*, qui signifie *Resine*, en langue Gauloise & en langue Germanique.

Ces deux Langues néanmoins n'approchoient pas si fort l'une de l'autre, que les Allemands ou Germains n'eussent besoin d'un assez long séjour dans la Gaule, ou d'une fréquente communication avec les Gaulois, pour bien entendre leur Langue & pour la parler raisonnablement, ce que César nous a témoigné du Roi Arioviste, duquel il écrit, qu'étant venu de la Germanie, & ayant fait sa demeure ordinaire dans

la Gaue, dont il avoit même conquis une bonne partie par les armes, il s'étoit acquis la facilité de bien parler la Langue du Pays. *Caïum Valerium Procillum misit..... & propter fidem & propter Linguæ Gallicæ scientiam, quâ multa jam Arioviſtus longinqua conſuetudine utebatur. Libr.* 1.

Comme le trajet de la Gaule en l'Iſle de la Grande Bretagne eſt fort petit, il eſt aiſé de juger que les Langues de ces deux Nations avoient beaucoup de conformité entr'elles, ce qui ſe doit néanmoins entendre de la partie Méridionale de l'Iſle qui borde la Mer, & dont les Belges s'étoient rendus les maîtres par droit de conquête; d'où vient, dit Ceſar, liv. 5. que les Villes du Pays ont pour l'ordinaire le nom des Villes ou lieux de la Belgique, d'où les Conquerans étoient venus, & *bello illato ibi remanſerunt atque agros colere ceperunt.*

Merula nous apprend auſſi que les Celtes avoient placé & établi des Colonies en la même Iſle, ce qu'ils n'ont pû faire ſans y porter leur langage en même tems.

Quant aux habitans de la partie in-

térieure de l'Isle & éloignés de la Mer, il est difficile de dire quelque chose de certain touchant la Langue qui pouvoit alors être en usage parmi eux, leur coûtume étant de ne point quitter le lieu de leur naissance, de n'entretenir aucun commerce avec les Etrangers, & de demeurer séparés des autres hommes, ainsi que l'étoit leur Isle du reste de la Terre; de sorte que Cesar s'étant mis en peine d'apprendre des nouvelles de leur maniere de vivre, de leur situation & de leurs forces, ne put jamais en rien découvrir de considérable, par le moyen des Marchands qu'il avoit eu soin de consulter, *quæ omnia ferè Gallis erant incognita..... itaque Cesar convocatis ad se undique Mercatoribus, neque quanta esset Insulæ magnitudo, neque quæ aut quantæ Nationes incolerent, neque quem usum haberent, aut quibus Institutis uterentur, reperire poterat. Lib. 4.*

D'où il faut inférer que quand Cesar dit de Diviaticus, Roi dans la Belgique, qu'il gouvernoit une grande partie de cette Province, & même la Bretagne, il entendoit seulement parler des lieux Maritimes ou voisins des Cô-

tes de cette Isle, tout le dedans du Pays ayant jusqu'alors évité de se mêler avec les Etrangers, & par ce moyen conservé sa liberté.

Mais comme nous avons déja remarqué que les Phéniciens depuis Hercule avoient eu commerce avec les Gaulois, c'est ici le lieu d'expliquer plus en détail de quelle sorte la Langue Gauloise a pû s'enrichir & s'est enrichie en effet de plusieurs termes de la Langue Phénicienne.

De trois Hercules dont il est parlé dans l'Histoire Ancienne & dans les Fables, sçavoir le Phénicien ou Tyrien, l'Egyptien & le Thébain, c'est l'Egyptien beaucoup plus ancien que les deux autres, que les Scavans assurent être passé dans les Espagnes & dans les Gaules, où plusieurs même estiment qu'il bâtit l'illustre ville d'*Alesia*, Métropole & Capitale de toute la Gaule : ce qui peut avoir autorisé Timagene le Syrien à écrire que les Celtes ou Gaulois étoient en partie les descendans des Phéniciens ou des Doriens, non pas des Doriens Peuples de la Grece, mais des habitans de la ville de *Dora*, située en Phénicie & si célé-

bre dans l'Ecriture Sainte, lesquels le même Hercule dont nous venons de parler, conduisit & établit dans les Contrées de la Gaule voisine de la Mer, au rapport du même Timogene.

Et une marque que l'Hercule Phénicien, qui vint dans nos Gaules étoit en effet le plus ancien des Héros de ce nom, est que ce nom même paroît dérivé de la Langue Phénicienne, & signifie dans la même Langue *Libérateur de tous les hommes*, ce qui convient à la Profession de ce Heros, dont le plus grand soin a toujours été de dompter les Monstres & de bannir de toute la Terre la race de Tyrans, en quoi l'ont depuis imité ceux qui ont été honorés de son nom parmi les Grecs & les Egyptiens.

C'est ainsi donc que les Phéniciens s'étant mêlés & habitués durant plusieurs siecles avant Cesar avec les Gaulois, la Langue Gauloise a emprunté de la Langue Phénicienne un fort grand nombre de mots dont les Gaulois se servoient pour exprimer leurs Divinités, leurs Princes, leurs Magistrats, leurs armes, leurs vêtemens, les animaux, les plantes, &c. comme l'a

fait voir excellemment le ſçavant Samuel Bochard dans ſes *Phéniciens*. La brieveté que demande ce diſcours ne me permet pas d'en rapporter pluſieurs exemples : il me ſuffira de dire en paſſant que tous les noms des Dieux adorés dans les Gaules, etoient dérivés de la Langue ſainte ou de la Phénicienne. *Taramis* étoit Jupiter tonnant, *Thot* ou *Theutates* étoit Mercure, *Heſus* Mars, c'eſt-à-dire Dieu fort, *Belenus* Apollon, *Onvana* ou *Onea*, Minerve, *Ogmius* Hercule, ce qui ſe rapporte exactement aux paroles de Ceſar touchant les Dieux, dont le culte étoit le plus familier parmi les Gaulois. *Deum*, dit-il liv. 6. *maximè Mercurium colunt &c. poſt hunc, Apollinem, Martem & Minervam.*

Ce Mercure, auteur de toutes les ſciences & révélant les ſecrets de la nature, étoit leur *Thot* ou *Théutates*, comme on l'a dit, d'où étoit venu le Θεὸς des Grecs, & le *Deus* des Latins, lequel mot étoit vraiſemblablement dérivé des mots Hebreux *Thou* ou *Theom*, qui veulent dire abîme ou cahos, rien n'étant plus caché aux hommes que l'eſſence & la Majeſté de

Dieu, ce qui a fait dire à saint Paul dans sa premiere Epître aux Corinthiens, ch. 2. v. 10. *Profunda Dei*, &c. & à David avant saint Paul *Judicia tua abissus multa.* De-là vient peut-être le Cahos ou *Bithus* des Valentiniens, qu'ils regardoient comme le principe de leurs générations ou combinations diurnes. Saint Epiphane remarque aussi que Valentin avoit emprunté son *Bithus* du Cahos d'Hesiode, que le même Hesiode a dit être le premier de tous les Dieux.

Nous n'ajouterons rien à cela si ce n'est qu'un grand nombre des plus célébres Villes de l'ancienne Gaule ayant leurs noms terminés en *Magus* ou *Magum, Rothomagum, Cesaromagum, Noviomagum, Drusomagum, Argentomagum*, & quantité d'autres, ce mot *Magum* avoit été pris aparemment du mot Hebreu ou Phénicien *Mahum*, qui signifie *Demeure* ou *Maison*, la lettre Hebraïque *Haïn*, dont il est composé, ayant été prononcée comme un G, par les anciens Peuples de l'Occident.

Mais quelque ressemblance de termes ou d'expressions qui se puisse remarquer entre les Langues Gauloises

& Phénicienne ; il ne faut pas s'imaginer qu'il y eût si peu de différence de l'une à l'autre, que la Gauloise ne dût passer que pour une dialecte de la Phénicienne, puisque nous apprenons de Polybe, qui écrivoit au tems des Scipions, que les Gaulois ne pouvoient entendre le langage Phenicien, qu'après avoir conversé quelques années avec ceux de la Nation, &. il y avoit aussi dans l'armée d'Annibal, selon le rapport du même Historien, un Interprete particulierement destiné pour faire entendre à ceux de Carthage originaires de la Phénicie, ce que leur mandoient ces Gaulois qui demeuroient sur la Riviere du Pô.

Ce sont donc ces Langues que l'on peut dire avec apparence, avoir eû plus de conformité avec la Langue des anciens Gaulois, sçavoir la Germanique, la Britannique & la Phénicienne.

QUATRIEME QUESTION.

Pour quelle cauſe la Langue Gauloiſe s'eſt éteinte, ou preſqu'éteinte ſi facilement, & en ſi peu de tems depuis la Conquête de ce Pays par les Romains ?

La premiere cauſe de cette extinction, eſt le peu de ſoin qu'avoient les Gaulois de mettre par écrit leurs Loix, leurs Hiſtoires, les Myſteres de leur Religion, ainſi que ce qu'ils enſeignoient dans leurs Ecoles touchant les ſciences Morales ou Naturelles ; c'eſt ce que témoigne Ceſar (*Liv. vj.*) au ſujet de leurs Druides, qui, dit-il, ſe propoſoient de ne rien écrire, & de ne rien donner au Public de ce qu'ils montroient à leurs Diſciples pendant l'eſpace de pluſieurs années en quelque genre de ſcience que ce fût. *Itaque nonnulli annos vicenos in Diſciplinâ permanent, neque fas eſſe exiſtimant ea Litteris mandare.*

Ils leur faiſoient apprendre par cœur un grand nombre de Vers, qui contenoient les principaux points de leur myſtérieuſe Philoſophie, & Ceſar a

cru qu'ils en usoient de la sorte, pour tenir leurs belles connoissances cachées au vulgaire, & de peur aussi que leurs Ecoliers, se fiant trop à l'Ecriture, ne négligeassent de cultiver leur mémoire, & ne laissassent languir cette excellente partie de l'ame, qui est la garde de tous les trésors, & de toutes les lumieres de l'esprit : *Quod neque in vulgus Disciplinam efferri velint, neque eos qui discunt Litteris confisos, minus memoriæ studere, quod ferè plerisque accidit, ut præsidio Litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant.* Ibid.

Nous ne voyons en effet, ni dans Cesar, ni dans aucun autre Ecrivain de l'Antiquité, que les Gaulois ayent jamais publié aucun Ecrit de leur façon, en Prose ou en Vers, sur quelque matiere que ce soit, quelque amoureux qu'ils ayent été de l'éloquence & de la politesse du langage, selon le témoignage de Varron & de S. Jerôme ; & il est étrange qu'ayant été vivement touchés de la passion de la belle gloire, & s'étant signalés par la grandeur de leurs expéditions militaires en presque tous les coins du monde, jusqu'à s'être acquis, selon Cesar, (*Livre* 5.) la répu-

tation de la plus fiere & de la plus belliqueuſe de toutes les Nations, ils n'ayent pourtant pas jugé à propos de rien écrire ſur de ſi belles choſes, ni d'en laiſſer aucun monument à la poſtérité.

Ceux qui ont aimé l'étude des Sciences & des Lettres, ont bien eu ſoin de tenir ſecrets, & de couvrir d'un profond ſilence les myſteres de leur Religion, comme Hérodote nous l'a témoigné, particulierement des Egyptiens, mais ils en ſont démeurés dans ces termes, & ils ne ſe ſont pas moins attachés à publier les actions glorieuſes de leurs Princes & de leurs Concitoyens, qu'à dérober aux yeux du vulgaire les myſteres de leurs Dieux.

Je n'ignore pas qu'il peut être fort juſte de garder quelque retenue & quelques meſures à cet égard, & que ce ne ſoit avec grande raiſon que Joſeph a repris autrefois les Grecs de ce qu'ils ſouffroient indifféremment toutes ſortes de perſonnes ſe mêler d'entreprendre & de faire l'Hiſtoire de leur Nation.

J'avoue avec ce ſage Juif, que ce fut cette licentieuſe liberté d'écrire qui

a produit tant d'Hiſtoires fabuleuſes, & de contradictions honteuſes qui paroiſſoient dans la confuſion & dans la multitude infinie des Hiſtoriens de la Grece.

Je demeure encore d'accord avec cet Hiſtorien que ce fut par une conduite toute pleine de ſageſſe, que l'autorité de donner des livres au Public, & ſurtout la charge d'écrire l'Hiſtoire du Pays, étoit reſervée parmi les Juifs aux Prophétes & aux grands Prêtres, afin que ces monumens publics & deſtinés pour l'immortalité, étant l'ouvrage des perſonnes divinement inſpirées, puſſent être exempt de toute fauſſeté & de tout déguiſement. *Geſta autem David*, dit l'Ecriture, *ſcripta ſunt in Libro Samuelis videntis & in Libro Nathan Prophetæ, atque in volumine Gad videntis.* Paralip. Libro primo, Capite 29.

C'étoient donc ceux de cette qualité qui chez le Peuple Saint avoient le privilege d'écrire l'Hiſtoire de leurs Rois & de leur Pays, & nous pouvons même aſſurer en général, que le pouvoir de faire des livres & de les répandre dans le Public, étoit ſi peu accordé aux

gens du siécle & aux hommes du commun de cette Nation, qu'on ne trouve point depuis Moïse jusqu'à J. C. d'autres personnes que les Prophétes & les Prêtres qui ayent osé prendre cette liberté à la réserve de certaines Paraphrases Chaldaïques que l'on suppose avoir précédé de quelques années la naissance de J. C. C'est la Paraphrase des grands & petits Prophétes, composée par Jonathan, duquel il est dit dans le Talmuld, qu'il avoit été le plus excellent de tous les Disciples de l'ancien *Rabi Hillel.*

Joseph, au lieu ci-dessus cité, témoigne que cette coûtume de laisser le soin d'écrire aux seuls Prophétes ou Prêtres, s'étoit observée fort exactement jusqu'à son tems, & de plus, il ose répondre qu'elle seroit observée à l'avenir avec la même ponctualité, lesquels néanmoins, selon le même Joseph, Livre premier des Antiquités, n'ont pratiqué que bien tard cette coûtume de tenir des Regîtres publics.

En ces matieres nous tenons encore de la négligence des anciens Gaulois nos prédécesseurs, ce qui a fait écrire à Budée dans ses Notes sur les Pandectes,

page 89. *Nunc omnia tenebris latent, injuria temporum soli Patriaque sua Galli peregrinari videntur, soli propè omnium rerum suorum ignari, itaque instrumentum Regni nullum ne publicum quidem habemus, quod quidem certè magnoperè memorandum sit, sed hic est perpetuus hujus Regni Genius, rerum gestarum monumenta, ut nihil ad rem publicam pertinere videantur.*

Mais que les Gaulois, tout amateurs qu'ils ont été de la gloire, du sçavoir, & de l'éloquence, ayent pû concevoir une si forte & si absolue aversion pour l'usage de l'écriture, je ne dis pas en ce qui touchoit la Religion, les Sciences & les Arts, mais l'Histoire même, & la Tradition de ce qui pouvoit s'être passé de mémorable dans leurs entreprises domestiques & étrangeres, & dans tout le détail du Gouvernement de leur Etat, c'est une espece de politique, ou pour mieux dire de superstition qui leur a été toute particuliere, & où il est impossible à mon jugement, de reconnoître la moindre apparence de raison. Et de-là vient que, ni dans Cesar, ni dans quelqu'autre Auteur que ce soit, il n'est pas fait mention

d'aucunes Archives, ni dépôt commun, où selon la coutume de tous les autres Peuples, les Actes publics, soit des Magistrats, soit des Princes de leur Nation, & le récit de ce qu'avoient fait de considérable leurs fameux Ancêtres pour le bien & pour la gloire du pays, fussent conservés.

Cette négligence de pratiquer l'usage des Lettres & de l'Ecriture, n'auroit pas été d'un préjudice peu notable à ceux qui l'ont commise, quand elle ne leur eût apporté que celui d'une soudaine & presqu'entiere abolition de leur Langue naturelle, depuis leur chûte sous la servitude des Romains.

Nous éprouvons qu'il est arrivé tout le contraire à la Nation Grecque, & à la Nation Judaïque, puisqu'étant tombées l'une & l'autre, aussi bien que la Gauloise, sous la Domination Romaine, elles n'ont pas laissé de conserver un fort long-tems dans sa pureté leur ancienne Langue, après la perte de leur liberté.

Pour ce qui est des Grecs, comme il y avoit un nombre infini d'Ouvrages, écrits dans cette Langue, répandus en tous les lieux du monde, & considérés

comme un magazin de toutes les sciences qui y étoient traitées d'une maniere admirable, il paroît assez qu'il n'étoit pas au pouvoir des Romains de supprimer une telle langue, & de l'effacer de la mémoire des hommes, quand même ils auroient voulu devenir les garants de ceux qu'ils étoient obligés de reconnoître pour leurs Maitres en toute sorte de Littérature & de sçavoir.

C'est alors que la Grece produisoit & faisoit écrire les Plutarques, les Pausanias, les Ptolomées, les Galiens, qu'elle publioit par tout des Médailles en sa Langue qu'elle la gravoit sur les lieux les plus éminens de ses Palais & de ses Temples; qu'elle instruisoit ceux qui lui commandoient, & qu'elle exerçoit un empire de raison & de lettres sur ceux-mêmes qui l'avoient soûmise par les armes.

D'un autre coté & en même tems, le peuple Juif ne s'apliquoit pas seulement à conserver dans leur intégrité les Livres saints qu'il avoit reçûs de Moïse & des Prophétes, mais encore à rediger par écrit & à recueillir en un seul volume les usages de ses Peres qu'il avoit laissés à une pure Tradition

verbale & non écrite. Ce volume eſt *la Miſna* compoſé par Rabbi Juda.

Et c'eſt ainſi que les langues Greque & Hébraïque ſe ſont maintenues, comme nous voyons, en leur entier, & qu'après tant de troubles & de changemens arrivés aux Peuples qui les ont parlées, elles ſubſiſtent encore dans les Livres, comme ſur des Tables de leur naufrage, au lieu que celle des Gaulois a fort peu duré depuis la ruine de leur Etat, ſans qu'on en puiſſe trouver de raiſon plus aparente que d'avoir manqué du ſecours des livres dans leſquels elle eût pû ſe renfermer & ſe ſauver de l'injure des années.

La ſeconde cauſe qui a pu contribuer à l'extinction de la même langue, eſt que depuis que la Gaule fut conquiſe par les armes des Romains, toutes ſortes d'actes publics ſe firent en Latin, qui étoit la Langue des Vainqueurs. Tous les Officiers de Juſtice & de Guerre dans l'exercice de leurs Charges s'expliquoient en la même Langue, & les anciennes loix du Pays étant aſſervies & opprimées, auſſi-bien que les habitans, on n'entendoit publier par tout que celle de Rome dans les Arrêts

& dans les Tribunaux des Juges.

Car il ne faut pas se tromper ici comme ont fait quelques sçavans hommes, ni s'imaginer avec eux que les Gaulois, depuis qu'ils furent sous le joug de Rome, ayent conservé leur premiere liberté avec l'usage de leurs Loix & de leurs Coûtumes particulieres, étant certain que toute la Gaule en général fut réduite sur le même pied & à la même condition où se trouvoit la Gaule Narbonnoise, laquelle au tems de Cesar étoit si éloignée de jouir de cette liberté, qu'au contraire voici la servitude où un Seigneur Gaulois nous la représente dans les Commentaires de Cesar, Livre VII. *Quod si eas*, dit ce Prince à ceux de la Nation, *quæ in longinquis Nationibus geruntur, ignoratis, respicite Finitimam Galliam quæ in Provinciam redacta jure & legibus commutatis securibus subjecta perpetua premitur servitute.*

Et on sçait bien aussi ce que c'étoit parmi les Romains que de réduire le Pays des conquêtes en forme de Province; c'étoit, dit *Brantius*, d'y envoyer & entretenir des gens de guerre, d'y lever des tributs, d'y établir des Gouverneurs & des Magistrats, pour

rendre la justice aux particuliers selon les loix Romaines, & sans se croire obligé d'avoir égard à celles des sujets.

Nous lisons bien dans Cesar que les Romains ayant subjugué quelques Provinces de la Gaule sous le commandement de *Fabius Maximus*, il y eut un Arrêt du Sénat par lequel il étoit dit que ces Provinces demeureroient libres, & jouiroient comme auparavant de leurs anciennes franchises & coûtumes. C'est ce que dit le même Cesar, Liv. I. à Arioviste dans la Conférence quils eurent ensemble avant le combat ; *Si Judicium Senatus servari oporteret, liberam debere esse Galliam, quam bello victam suis Legibus uti voluisset.*

Mais tout le Corps de la Gaule en général fut bien traité d'une autre maniere depuis que Cesar en eut achevé la conquête, étant indubitable qu'aussitôt après elle fut réduite, de même que la Narbonnoise, en forme de Province, & que les Gouverneurs & autres Officiers qui y commandoient pour l'Empereur n'y reconnurent jamais d'autres puissances ni d'autres loix que celles des Romains.

Et c'est pour cela que dans les Au-

teurs de Hiſtoires Auguſte son ne trouve point qu'il y eût dans les Gaules de deux ſortes de Loix, dont les unes duſſent ſervir pour les Gaulois & les autres pour les Romains. Comme depuis ſous le Regne des François nous en remarquons ſi ſouvent de particulieres & diſtinctes les unes pour les nouveaux Conquerans, qui étoient les François, & les autres pour les anciens habitans des lieux que l'on comprenoit ſous le nom général de Romains.

Ce qui étant ainſi, on ne peut douter raiſonnablement, à mon avis, que ce ſoudain & univerſel changement de Police dans les Gaules n'ait dû bientôt apporter, un changement de langage, & que par cette unique raiſon la naturelle & ancienne Langue des vaincus, n'ait dû faire place en peu de tems à celle des Vainqueurs.

CINQUIEME QUESTION.

Par quels dégrés la Langue Gauloiſe eſt tombée dans l'oubli, & s'il en eſt demeuré quelque reſte juſqu'à ce tems-ci?

Au commencement du V. ſiecle, qui étoit

étoit le tems auquel écrivoit Severe Sulpice, nous avons lieu de supposer que dans les Gaules il y avoit encore deux Langues différentes, l'une appellée Gallicane, & l'autre Celtique, comme nous l'apprend cet Auteur, en faisant dire à un nommé Postumien, *Tu vero vel Celtice vel, si mavis, Gallicè loquere*: ce qu'il apelle langue Gallicane, étoit apparemment une dialecte ou une corruption de la langue Latine, qui pouvoit encore s'être conservée en certains lieux de la Gaule, & surtout parmi ceux du plat-Pays, comme nous voyons qu'en Afrique, les honnêtes gens parloient Latin, en même tems que les Villageois & les peuples de la Campagne parloient Phénicien, langue qui étoit celle de leurs Ancêtres, & qui s'étoit maintenue parmi eux, selon le témoignage de S. Augustin en plusieurs endroits de ses Ouvrages; 400 ans ou environ après ce tems-là, sçavoir en 813. Nous voyons qu'il y avoit de même en France deux diverses langues, parlées & entendues communément parmi le peuple; l'une étoit apellée langue Romaine, Rustique ou Paisanne, & l'autre Tudesque ou Théotisque.

Cela paroît assez clairement par un Canon du troisiéme Concile de Tours, de la même année 813. qui ordonne que les Evêques choisiront à l'avenir de certains Sermons ou Homélies des Peres, pour les réciter dans l'Eglise; & qu'afin que le peuple puisse les entendre & en profiter, ils les feront traduire en langue Théotisque, apellée *Thioise* encore aujourd'hui par les Flamands.

Ut easdem Homilias, dit le Canon 17. *quisque aperte transferre studeat in Rusticam Romanam linguam aut Theotiscam, quò facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur.*

Aparemment cette langue Romaine ou corrompue du Latin, s'appelloit Rustique ou Villageoise, parce que c'étoit proprement la langue du menu peuple & des bonnes gens de la Campagne, au lieu que l'autre nommée *Théotisque* étoit la langue du Prince & de sa Cour; étant certain que ç'a été celle de nos Rois de la premiere & de la seconde Race, & même celle qu'ils parloient encore au X. siecle, comme on peut l'appendre de Flodoart dans son Histoire de l'Eglise de Reims, livre

4. chap. 25. On peut voir auſſi le 5. Tome des Conciles de l'Egliſe Gallicane, *page* 588. dans lequel il eſt raporté que les Lettres d'Artuldus, Archevêque de cette Ville, ayant été lûes au Concile d'Ingesheim, tenu en 948. on fut obligé de les traduire en langue Théotiſque, afin qu'elles fuſſent mieux entendues par Othon, Roi d'Allemagne, & par Louis d'Outremer Roi de France, qui aſſiſtoient au même Concile.

Or, il n'y a pas lieu de douter que ces deux Langues Romaine & Théotiſque, diſtinguées ſi expreſſément par le Concile de Tours, tenu en 813. n'euſſent quantité de mots ſemblables & communs à l'une & l'autre; mais il eſt à croire auſſi qu'on apelloit Langue Romaine, celle dans laquelle les mots Romains ou Latins avoient le plus de part, & qu'on apelloit auſſi Langue Théotiſque celle dans laquelle les mots Germains ou Allemands étoient les plus ordinaires & en plus grand nombre, en telle ſorte qu'on pouvoit dire que c'étoient des mots qui compoſoient le corps de la Langue.

Ainſi la Langue Gauloiſe, ailant

tous les jours en diminuant, ne faiſoit preſque plus de figure en ſon propre pays, & ſe trouvoit comme abſorbée dans les deux autres, qui étoient la Romaine & la Théotiſque, pendant que la Romaine de ſon côté prenoit toujours de nouvelles forces, & regagnoit inſenſiblement ſur la Tudeſque, comme il paroît aujourd'hui qu'elle l'a enfin effacée & abolie preſque entierement: & auſſi cette eſpece de langue Tudeſque dont les François avoient encore l'uſage en ce tems-là, c'eſt-à dire au IX. ſiecle, ſe trouvoit déja ſi corrompue & ſi abâtardie parmi eux, qu'ils n'entendoient plus, au moins communément, la véritable langue Tudeſque, ou Germanique, qui étoit demeurée dans ſa pureté chez les Allemands.

En effet Charles le Chauve, Roi de France, & Louis, ſon frere, Roi de Germanie, ayant fait un Traité d'alliance en 848. l'Hiſtoire remarque que le Roi Charles, s'adreſſant au Roi Louis & aux Allemands, jura l'obſervation de ce Traité en langue Tudeſque & non pas en langue Françoiſe, afin que ſon ſerment fût entendu par les Allemands, & que le Roi Louis,

d'autre part s'adreſſant de même au Roi Charles & aux François, jura le même Traité en langue Françoiſe, & non pas en langue Tudeſque, afin que ſon ſerment pût être entendu par les Francois, ce qui ſuppoſe néceſſairement que les François n'auroient pû l'entendre s'il eût eté fait en Allemand.

Cette obſervation hiſtorique, eſt, ſans doute, une preuve authentique de cette vérité, que la langue Tudeſque, qui étoit alors en uſage & entendue communément en France, ſelon le témoignage du Concile de Tours, étoit tellement déchue de la pureté de ſon origine, & avoit ſi peu de conformité avec l'ancienne & vraie langue Allemande ou Germanique, que cette vraie langue Germanique ou Tudeſque étoit devenue inintelligible & comme étrangere aux François de ce tems-là.

Mais ſi la langue Tudeſque, qu'on parloit vulgairement en France dans ce ſiecle-là, étoit différente, comme on l'a vû, de la pure langue Tudeſque & Allemande, elle n'étoit pas moins eloignée auſſi de l'ancienne langue Celtique ou Gauloiſe, car il eſt certain

qu'en 866. la langue des Bretons, qu'on ne doute plus avoir été celle des anciens Gaulois, étoit une Langue particuliere & distinguée de celle des François, ce qui se prouve par l'autorité du 3. Concile de Soissons de la même année 866. où il est dit des Bretons, entre autres choses, que c'étoit un peuple différent du peuple François, & pour l'origine & pour le langage. Il est donc vrai, comme on le va voir, que le langage des Bretons ne fut en effet que celui des Gaulois; & il s'ensuit de-là manifestement, que le langage, qui au neuvieme siécle avoit cours en France, ne pouvoit plus être celui des Gaulois, puisque ce n'étoit pas celui des Bretons, comme le témoigne le même Concile de France.

Ces Bretons passerent de la partie Méridionale & Occidentale de la Grande-Bretagne dans les Gaules, environ l'année 430. & s'établirent dans l'extrémité Septentrionale des mêmes Gaules, Région que nous appellons maintenant Bretagne, du nom primitif de ce peuple. Le pays étoit auparavant appellé *Armorique*, parce

qu'il étoit presque tout situé sur les Côtes de la Mer, le mot *Mor*, signifiant la Mer en ancien Gaulois.

Or il n'est pas étrange que ces Bretons s'étant mêlés avec les habitans de l'Armorique, n'ayent eû les uns & les autres qu'une même & seule langue, puisque ces mêmes Bretons, suivant Bede, tiroient leur origine des mêmes Gaulois de l'Armorique, parmi lesquels ils étoient venus s'établir, ou pour mieux dire, se rétablir. *Imprimis*, dit ce sçavant Anglois, *hæc Insula Britones, solùm incolas habuit, qui de Tractu Armoricano, ut fertur, Britanniam adducti, Australes sibi partes illius vindicarunt.*

Ainsi c'est avec beaucoup de fondement que les mieux sensés & les plus habiles hommes du siécle paroissent tous, ou presque tous être dans ce sentiment; que ç'a été dans ce coin du monde, aujourd'hui nommé *Bretagne*, que l'anciens langage Gaulois a eu le bonheur, pour la plus grande partie, de se sauver & de recueillir, pour ainsi dire, un assez riche débris de son naufrage.

Beatus Renanus, Cesner, & Hotman,

Pierre *Daniel*, *Picard*, & plusieurs autres Auteurs, avoient avancé cette opinion avant *Camden*, mais celui-ci l'éclaircit & la confirme par un si grand nombre d'exemples & de raisons que le Sçavant Samuel Bochard, qui sur ce sujet ne fait presque que le suivre pas à pas, demeure d'accord qu'il a épuisé la matiere, qu'il a démontré la vérité de ce fait, de maniere qu'il ne peut rester là-dessus aucun doute.

Il seroit ennuyeux de détailler ici, je ne dis pas, toute la suite, mais la meilleure partie de ses preuves; il me suffira de marquer en gros & en passant, qu'il nous apprend l'étymologie des anciens noms des principaux Fleuves, des principales Montagnes & de plusieurs Villes de la Gaule; en la tirant fort heureusement des mots Anglois ou Bretons, qu'il suppose, avec grande raison, être des restes de l'ancien langage des Gaulois, Peres communs des Anglois & des Bretons.

Et ce qui donne plus de couleur à cette sorte d'étymologie, est la coûtume qu'ont eû la plûpart des anciens peuples d'imposer des noms aux personnes & aux choses, qui signifioient en la

langue du pays, les circonſtances & les qualités particulieres des mêmes perſonnes ou des mêmes choſes, ce qui s'eſt vû plus ſoigneuſement obſervé par les Hebreux & par les Phéniciens, les Arabes, les Germains & les Gaulois dont il eſt ici queſtion; d'où vient, par exemple, qu'on ne peut avoir de meilleure preuve à l'égard de nos Rois des deux premieres Races, dont les Sujets parloient Allemand, qu'en faiſant voir que les mêmes Rois portoient des noms pris de l'Allemand, & qui marquoient toujours en cette langue quelque choſe d'avantageux pour ceux qui les portoient.

Sur quoi il n'eſt pas hors de propos de rapporter ici l'avertiſſement & la regle générale que nous donne le même Camden, qui eſt que les mots Anglois ou François, qu'on ne peut tirer vraiſemblablement du Latin ou de l'Allemand, ſe peuvent juſtement préſumer Gaulois ou Celtiques de ſignification & d'origine.

Que ſi nous voulons ajouter aux repliques du vieux langage de la Gaule, qui ſubſiſte encore aujourd'hui dans la grande & dans la petite Bretagne, ce qui en peut reſter dans les ouvrages

des Ecrivains étrangers, Grecs ou Latins, nous alleguerons en premier lieu ce que nous lisons dans Possidonnius, dans Strabon, dans Feste, dans Diodore, que le mot *Bardi* signifioit les Poëtes du pays.

Plurima securi fudisti carmina Bardi, dit Lucain, & nous lisons dans Pline, dans Suetone; que *Alauda* signifioit une Legion: dans Polybe & dans Plutarque, que *Gessate* ou *Gaessate* marquoit des Soldat mercenaires, & dans Vegece, Diodore & Isidore, que *Spata* étoit une longue épée; dans Servius, que le *Geese* ou *Gesæum* des Gaulois, étoit une Lance ou un Javelot, Virgile ayant dit:

Duo quisque Alpina coruscant
Gæsa manu.

Et dans Isidore, *Catesa* étoit à-peu près la même chose.

Dans Hesichius, *Carnom* étoit une trompette, *Benna* étoit un chariot, & dans Servius, *Essedua* ou Esseda étoit la même chose, comme aussi *Rheda*, selon Quintilien.

Dans Varron, *Sagum* & *Rheno* étoit une espece d'habillement, aussi-bien que *Bardiæus*; selon Martial. Dans

Diodore, *Braca* étoit des hauts-de-chausse, d'où est venue la dénomination *Galia Bracata*.

Dans Pausanias, *Marc* étoit un cheval, & *Trimarschia* une troupe de chevaux, d'où est venu le mot de *Maréchal*, pour dire celui qui commandoit la Cavalerie, ou qui avoit soin de l'écurie du Prince, & dans Hesichius, *Abranas* signifioit un singe, & *Barnacas* des peaux de Bouc.

Dans Clitophon, cité par Plutarque, *Lug* signifioit un Corbeau, & *Dun* un lieu élevé, d'où vient *Lugdunum*, Ville bâtie sur une éminence, comme le sont aussi toutes celles de la Gaule dont les noms se terminoient en *dunum*.

Dans Suetone, *Galba* signifioit gras ou replet, d'où vient le nom de *Galba* donné à un Empereur; qui étoit issu de la famille des Sulpices. Dans Dioscoride, *Subites* étoit du Lierre. Dans Athenée, *Corma* étoit de la bierre, dont plusieurs buvoient au lieu de vin. Dans Servius sur les Géorgiques, *Volema* signifioit les choses bonnes, grandes & considérables. Dans Hesichius & dans Jordannes, *Leuca* vouloit dire une espace de chemin, lieuë en Fran-

çois, & *Lega* en Italien, contenant 2 à 3000. pas.

Pour abreger nous ne ſçaurions mieux finir cette Liſte des Auteurs qui ont fait mention de la langue des Gaulois, que par Ceſar même, que nous voyons avoir employé dans ſes Commentaires (*Liv.* 1. & 6.) pluſieurs mots de la même langue, en leur donnant ſeulement un air Latin, comme ſont ceux de *Rheda*, *Carra*, *Ambacti*, *Valetes*, & quelques autres qu'il eſt inutile de rapporter.

SIXIEME QUESTION.

Quel étoit au tems de Ceſar l'état des Gaules & la maniere de leur Gouvernement ?

En ce tems-là toute la Gaule étoit diviſée en Etats ; que Ceſar, l. 1. appelle *Civitates*, & les Etats en pays, qu'il apelle *Pagos*, & c'eſt en ce ſens qu'il dit que l'Etat des Suiſſes contenoit en tout quatre Pays, *omnis civitas Helvetica in quatuor Pagos diviſa eſt.*

Les principaux de ces peuples ou Etats ſe peuvent voir dans un ſeul paſſage des mêmes Commentaires, *Liv. VI.* où Ceſar raporte le nombre des

ſoldats que chacun d'eux étoit obligé de fournir dans une guerre qu'ils ſe méditoient de faire en commun, pour ſe défendre contre les Romains. Tous ces Etats compoſoient enſemble un corps de Republique ou d'Empire, qui ſe gouvernoit par les Aſſemblées générales ou Etats de toutes ces parties. Là ſe réſolvoient les affaires importantes & publiques, ſoit de la guerre ou de la paix, & nous avons déja remarqué que ces Aſſemblées étoient de deux ſortes, les unes Civiles & les autres Militaires. *Armatum Conſilium.*

Parmi ces Etats, il y en avoit un qui avoit une eſpece d'autorité & de commandement ſur tous les autres, c'étoit celui des Heduës ou Bourguignons, qui prétendoient avoir eû de tout tems cet avantage ſur le reſte de la Gaule, ſi ce n'eſt qu'il leur étoit ſouvent diſputé par les Auvergnats & par les Francontois. C'eſt de ces Hedues dont Céſar diſoit (liv. 1.) au Roi Arioviſte : *Quod omni tempore totius Galliæ Principatum tenuiſſent, priùs etiam quam noſtram Romanam amicitiam expetiiſſent.*

Mais cet honneur leur ayant de-

puis été conteſté par les Sequanois ; qui ſont les Francs-Bourguignons, & par ceux d'Auvergne, ce fut pour cela que ces deux derniers appellerent les Allemands, leſquels prirent de-là occaſion de ſe rendre les maîtres des deux partis, & de les réduire à une miſérable ſervitude.

On ne voit pas bien en quoi conſiſtoit proprement la puiſſance des Hedues ſur les autres peuples de la Gaule ; ſi c'étoit à eux à confirmer les Rois, les Princes, les Magiſtrats de leur Nation ; s'ils en tiroient des tributs, s'ils en recevoient des ôtages, pour s'aſſurer de leur obéiſſance, & ainſi du reſte : mais on voit au moins que Ceſar ſe ſert du terme d'Empire, *Imperium*, pour marquer l'autorité qu'ils avoient ſur ceux qui étoient ſous leur protection. Aparemment cette ſupériorité ne s'étendoit à autre choſe qu'à convoquer les Etats Généraux, des Gaules, à y préſider, & en faire obſerver les réſolutions, & à commander auſſi les armées en commun, pour la défenſe du pays.

Et de là vient qu'ayant eû cette prétention d'être préferés, dans la con-

duite des armées, dans le tems que toutes les Gaules se soulevèrent contre Cesar, & la chose ayant été mise en délibération dans une assemblée générale, ils témoignerent un sensible déplaisir de ce que de l'avis de la même assemblée, le Commandement des armées étoit donné à leur préjudice à l'Auvergnat, *Vercingentorix*, & ils crurent même que les priver de cet avantage dans la guerre n'étoit rien moins que les dépouiller de leur ancienne Principauté, & les réduire à la condition commune des provinces de la Gaule. *Magno dolore Hedui ferunt se dejectos Principatu queruntur fortunæ commutationem.*

Mais en ces rencontres, de quelque Nation qu'eût été choisi le Général d'armée, ils ne lui donnoient pas un commandement absolu, mais ils l'obligeoient d'avoir auprès de lui une espece de conseil, composé de Commissaires de chaque Province, par l'avis duquel se devoient conduire toutes les affaires de la guerre, *iis delecti ex Civitatibus tribuuntur*, dit Cesar, *quorum consilio bellum administraretur.*

C'est ainsi que les Etats de la Gaule

avoient coûtume de ſe gouverner en commun. Pour ce qui regarde en particulier le Gouvernement de chaque Etat, il avoit un Chef, qui, pour l'ordinaire, portoit le nom de Roi, quoique ſelon les Loix du pays, ſa Magiſtrature dût être annuelle. Deux freres ne pouvoient l'exercer immédiatement l'un après l'autre, comme auſſi deux freres ne pouvoient être reçûs en même tems dans le Sénat, & le Magiſtrat étant hors de charge, c'étoit aux Prêtres à lui donner un ſucceſſeur.

Ce fut le fondement de la plainte que firent à Ceſar les mêmes Heduës à l'occaſion du différent arrivé entre deux Seigneurs du pays, qui prétendoient à la ſouveraine Magiſtrature, *ſummo eſſe*, diſoient-ils, *in periculo rem, quod cum ſinguli Magiſtratus antiquitus creati atque regiam poteſtatem annuam obtinere conſueſcunt, duo Magiſtratum gerant & ſe uterque Legibus creatum dicat.*

Ceſar décida la querelle des deux Competiteurs, & adjugea la charge à celui que les Prêtres avoient nommé ſelon l'uſage des lieux; comme apparemment l'Etat des Hedues, en qualité d'Etat principal & dominant, devoit ſervir de Patron & de modele

à tous les autres : pour l'ordre de la Police, il eſt à croire que le même uſage qui s'obſervoit parmi eux touchant l'élection & le pouvoir des Magiſtrats, ſe devoit auſſi pratiquer par tous les autres Etats.

Au reſte, comme le tems de leur fonction n'alloit pas au-delà d'une année, il étoit bien facile d'obſerver la Loi du pays, ſelon laquelle ceux qui avoient la ſouveraine Magiſtrature, étoient ſi étroitement obligés de réſider ſur le lieu de leur charge, que Ceſar même par cette raiſon, ne dédaigna pas de les aller trouver en perſonne, pour pouvoir conférer avec eux, quoiqu'il eût alors des affaires importantes, qui ne ſembloient pas le lui devoir permettre.

C'étoit donc là l'ordinaire & la légitime Police, de la Gaule, mais comme l'ambition & l'avarice des hommes les mettent ſouvent au deſſus des Loix, on remarque auſſi que cette forme de gouvernement n'étoit pas ſuivie avec exactitude parmi ces peuples, car, quoique la Magiſtrature, qu'ils apelloient Royauté, dût ſelon les Loix, expirer avec l'année, pluſieurs néanmoins

ſe la faiſoient continuer toute leur vie, d'autres même tâchoient de la rendre héréditaire dans leur poſtérité, de quoi nous trouvons dans Ceſar beaucoup d'exemples, qu'il ſeroit ſuperflu de raporter.

En effet parmi les raiſons qui rendoient odieuſe à de certains Gaulois la domination étrangere de Rome, ils alleguent entre autres celle-ci, que les plus puiſſans de la Nation, & ſurtout ceux qui avoient de quoi lever des troupes à leurs dépens, envahiſſoient tous communément la Royauté dans leur pays, ce qu'ils jugeoient bien ne pouvoir pas ſi facilement leur réuſſir ſous l'Empire des Romains, *Ab nonnullis etiam quod in Galliâ à potentioribus atque iis ad conducendos homines facultates habebant, vulgo Regna occupabantur, qui minus facile eam rem noſtro Imperio conſequi poterant.* Liv. ſecond.

Ainſi nous liſons dans le même Ceſar d'un nommé *Celtille*, pere du fameux *Vercingentorix*, qui étant Prince univerſel de toute la Gaule, voulut s'élever encore plus haut, & ſe faire enfin reconnoître pour Roi de ſon pays

qui étoit l'Auvergne, ce qui fit résoudre les Auvergnats à entreprendre sur sa personne & à lui ôter la vie, pour prévenir son mauvais dessein. *Vercingentorix*, dit Cesar, *Celtilli filius, Arvernus, &c. cujus pater Galliæ totius Principatum obtinuerat, & ob eam causam, quod Regnum appellabat, ab civitate erat interfectus.* L. 7.

Cependant cette dignité Royale, même dans les Belges qui y paroissoient plus accoutumés, ne renfermoit pas une autorité si souveraine, & si absolue que *Ambiorix*, Roi de ceux de Liege, n'ait pû dire avec vérité, que la Nation à laquelle il commandoit n'avoit pas moins de pouvoir sur lui, qu'il en avoit sur elle-même *Suaque esse ejusmodi Imperia, ut non minus haberet in se juris multitudo, quam ipse in multitudinem.*

Quoi qu'il en soit de ceux qui regnoient dans la Belgique, c'est une chose toute manifeste, que ce qui donnoit le plus d'occasion aux particuliers des autres Provinces de s'en faire Roi, ou plutôt d'en devenir les Tyrans, c'étoit les grands biens qu'ils y possedoient, & le grand nombre de créa-

tures qui dépendoient d'eux, & dont ils disposoient à leur volonté ; de telle sorte que le Suisse *Orgentorix* ayant ramassé de ses domestiques seuls, jusqu'au nombre de 10000, & en même tems de ses débiteurs & de ses clients une multitude aprochante, il ne lui fut pas difficile d'éviter de comparoître devant ses Juges, & de se mettre à couvert par ce moyen de la juste peine que sa trahison avoit méritée.

Le fondement de cette puissance extraordinaire & particuliere, que l'on peut compter parmi les désordres les plus pernicieux qui puissent regner dans un Etat, est que tous les peuples de l'ancienne Gaule étant divisés, selon Cesar, (L. 6.) en trois bandes, ou en trois ordres, les Prêtres, la Noblesse & le même peuple, ce troisiéme Ordre n'étoit, en effet, qu'un tas d'Esclaves assujettis à la barbarie & à la cruauté tirannique des premiers.

Ceux qui composoient ce dernier Ordre, étant dénués de bien & d'honneurs, abandonnés à la discrétion des autres, se voyoient contraints de chercher un Maître qui pût les pro-

téger & les défendre des injures des puiſſances : ce qui augmentant comme il n'eſt pas étrange, ſi ſe laſſant d'une condition privée, ils aſpiroient à la Souveraineté dans leur Patrie.

Mais comme il ſeroit peu raiſonnable de conclure ce diſcours par l'obſervation des défauts de ces anciens peuples, dont nous tirons notre origine, il nous ſiera mieux de le terminer par les éloges que Ceſar leur donne, pour ce qui regarde, ou la ſubtilité de leur eſprit, ou la grandeur de leur courage, ou en général la puiſſance de leur Nation.

Il dit pour le premier, que les Gaulois avoient un eſprit vif & extraordinairement pénétrant, *Galli ſumma Genus ſolertia.* Pour le ſecond, qu'on les tenoit pour les plus grands guerriers & les plus vaillans hommes du monde ; *qui virtute belli omnibus Gentibus præferebantur* : & pour le dernier, il fait dire au généreux *Vercingentorix*, dans une aſſemblée de ceux de la Nation, que toutes les fois que les forces de la Gaule ſe trouveroient bien unies,

toute la terre enſemble ne ſeroit pas capable de leur réſiſter, *cujus conſenſu ne orbis quibus terrarum poſſit obſiſtere.*

Mais qu'ils n'ayent pas moins fait paroître de prudence dans la paix que de valeur dans la guerre, nous le pouvous recueillir de l'extrême prudence avec laquelle ils traitoient les affaires d'Etat, ayant pour maxime, ſuivant Ceſar (L. 6.) de n'en parler que dans les Conſeils deſtinés à cela. Et afin d'empêcher qu'il ne s'émût aucun trouble parmi le peuple par le bruit & par les rumeurs que ſement d'ordinaire les eſprits légers & brouillons, leur ordre étoit que tous ceux qui auroient appris quelque nouvelle dans le voiſinage touchant la République, fuſſent obligés d'en donner avis aux Magiſtrats, qui ſe réſervoient de les ſupprimer, ou d'en faire part au Public, ſelon que la choſes leur auroit paru le mériter. *Habent legibus ſanctum, ſi quis quid de Republica à finitimis, rumore aut fama acceperit uti ad Magiſtrum deferat, neve cum quo alio communicet quod ſæpe homines temerarios atque imperitos falſis rumoribus terreri, & ad facinus impelli, & de ſummis rebus*

consilium capere, cognitum est, Magistratus quæ visa sunt occultant, quæque esse ex usu judicaverint multitudini produnt.

REFLEXIONS

Sur la nature & la source du sublime dans le Discours : sur le vrai philosophique du discours Poëtique, & sur l'Analogie qui est la clef des découvertes.

CE Titre paroît annoncer des sujets fort différens. Mais la Philosophie rapproche souvent les extrémités en ramenant la multitude des apparences à la réalité d'un principe très-simple. Et c'est par l'Analogie que la Philosophie atteint à cette simplicité féconde de la nature.

En général cette Analogie nous apprend, que s'il y a des Science & des Arts, il n'y a pourtant qu'une vérité, dont ces Arts & ces Sciences ne sont que les différens points-de-vue, les divers aspects. La Poësie en particulier, & la Philosophie, quelque irréconciliables qu'elles paroissent, ne diffe-

rent que par-là, c'eſt-à-dire par le point de vue, & par l'expreſſion.

Le Poëte penſe & parle. Le Philoſophe réfléchit, raiſonne & diſcourt; c'eſt à dire, le Poëte enveloppe dans une penſée & ſouvent dans un mot le raiſonnement du Philoſophe, & le Philoſophe dans un raiſonnement étendu, développe la penſée, le mot du Poëte. C'eſt cet enveloppement & ce développement ſeuls qui caractériſent les deux genres, relativement l'un à l'autre.

Mais c'eſt toujours le même objet, la même nature, la même vérité, que le Poëte & le Philoſophe peignent également, l'un en grand, l'autre en racourci & comme en mignature.

Lorſque cet objet eſt nouveau, merveilleux, élevé, intéreſſant, qu'il donne à penſer, qu'il étend les vues de l'eſprit, le raiſonnement Philoſophique qui le développe, prend le nom de *Decouverte*, la penſée Poëtique qui le révéle, prend celui de *Penſée ſublime*. Venons à des exemples.

Mais auparavant je dois poſer comme un principe, cette maxime ſublime elle-même, de Deſpreaux, que

Rien

Rien n'eſt beau que le vrai, le vrai ſeul
eſt aimable,
Il doit regner par-tout & même dans la
Fable.

En effet la découverte du faux ne peut être une vraie découverte; car découvrir ce qui n'eſt pas, c'eſt bien pis que de ne rien découvrir; une penſée fauſſe ne ſera jamais une belle penſée.

Cela ſupoſé, Virgile peint la nuit, en diſant qu'elle ôte aux choſes leurs couleurs, *rebus nox abſtulit atra colores.* Cette idée eſt ſublime, belle du moins, car je ne veux point de diſpute. Or qu'eſt-ce qui en fait la beauté? Je le demande aux Commentateurs. Mais que nous en ont-ils dit? Des Tropes, des figures, des allegories, des métaphores. Je ne connois point tout cela. Mais je demande encore ſi c'eſt du vrai, ſi c'eſt du faux que Virgile nous donne-là.

Ariſtote nous a tracé les vraies regles de la Poëtique & même de la Rhétorique. Ce ſera donc un Philoſophe, ce ſera Deſcartes qui nous apprendra

que les couleurs n'étant qu'une lumiere modifiée, la nuit en chaſſant la lumiere a chaſſé les couleurs; & qu'ainſi la penſée de Virgile a tous les caracteres du ſublime, du grand, du beau, étant d'abord vraie, & enſuite nouvelle, merveilleuſe, profonde, paradoxe même, & contraire au préjugé.

Car je penſe que c'eſt par rapport à nous & pour nous qu'une penſée eſt ſublime, c'eſt-à-dire comme placée en un lieu ſublime, eſcarpé, difficile à atteindre, & par-là très-merveilleuſe & toute aimable lorſqu'elle daigne en quelque ſorte s'abaiſſer juſqu'à nous qui n'aurions pû, ſans le ſecours du Poëte comme inſpiré & ſans une eſpece de ſecours divin, nous élever juſqu'à elle.

Virgile dit ailleurs,

Provehimur portu terræque urbeſque recedunt.

Nous ſortons du Port, & nous voyons les terres & les Villes ſe retirer. Cette image eſt magnifique; mais ce n'eſt que parce qu'elle eſt d'après nature & qu'elle renferme une vérité philoſophique que le tems nous a révélée,

quoi qu'elle ſoit encore toute paradoxe, toute ſublime & toute poëtique ; Car l'Auteur n'eſt pas encore dans le cas du *ſublatam ex oculis*, &c. d'Horace.

Quelle eſt donc cette vérité ? C'eſt celle de la nature du mouvement, qui n'a d'abſolu que ſon exiſtence, & dont l'eſſence conſiſte dans un ſimple changement de rapport de diſtance de divers termes, dont l'un ne peut ſe mouvoir ſans que les autres ſe meuvent auſſi ; je m'éloigne du port, le port s'éloigne de moi, je fuis les terres & les villes, les terres & les villes me fuient.

Cela eſt fort ; car les voilà toujours à la même place. Oui, les unes par rapport aux autres ; & dans ce ſens me voilà immobile moi-même à la même place dans le vaiſſeau qui m'emporte. Mais par rapport à ce vaiſſeau, & par rapport à moi, tout l'univers ſe remue lorſque nous nous remuons. La rame repouſſe le rivage ou l'eau ; l'eau ou le rivage repouſſe la rame ou le vaiſſeau ; l'action & la réaction ſont égales, la ſéparation eſt réciproque. Mais ce ſiecle n'a droit de jouir que

des découvertes du précédent qui s'en mocquoit.

Laissons les discussions philosophiques, écoutons les Commentateurs. Vous êtes, me disent-ils, vous êtes duppe de votre imagination. Il est vrai que les terres & les villes semblent fuir. On s'imagine qu'elles fuyent c'est tout comme si elles fuyoient; mais elles ne fuient pas pour cela. L'expression de Virgile n'est qu'une comparaison, une Analogie sous-entenduë, une Allegorie, une métaphore. Fort bien.

Mais je reviens à ma Regle, qui n'est pas une imagination, & qui est, ce me semble, la plus solide Regle de bon sens qu'on puisse consulter. Cela est-il vrai? Cela est-il faux? Virgile ment-il? Virgile dit-il la vérité? S'il ment, si sa pensée est fausse, elle n'est donc pas belle, elle est frivole, sophistique, misérable; si elle est belle, admirable, sublime, comme on l'a cru jusquici: Je reviens à Despreaux, & je dis avec lui, *Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est*, &c.

Je puis me tromper, mais il me semble que bien des gens se repaissent

de choſes vagues & qu'ils aiment à s'en repaître, même dans les Sciences, & ſur-tout dans ce qui s'appelle Belles-Lettres. Tout y eſt plein de je ne ſcai quoi. On diroit que la préciſion des idées les gêne, les contraint, leur paroît inſuportable. Ils ſont toujours en garde & prêts à combattre contre cette préciſion, comme les Romains pour leur liberté. C'eſt la liberté d'eſprit, en effet, qu'on retrouve dans ces idées vagues qui le bercent doucement & le balancent entre le oui & le non, entre le vrai & le faux. Il en coûte, & il faut une eſpece d'effort d'eſprit pour ſe fixer à une vérité préciſe indiviſible.

Outre la pareſſe de l'eſprit, il y a encore un intéret de cœur, qui fait qu'on aime à ſe tenir comme neutre entre la plûpart des vérités & des erreurs qui leur ſont oppoſées. Moyennant cette neutralité que l'inattention de l'eſprit rend facile, on eſt toujours prêt à ſe ranger au parti que la paſſion du cœur rend le plus agréable. Mais c'eſt-là de la moralité,

Victrix cauſa Diis, placuit, ſed victa Catoni.

dit Lucain, que Brebeuf, a rendu par ce vers,

Les Dieux ſervent Ceſar, mais Caton ſuit Pompée.

Cette penſée a eu des approbateurs & des critiques. Les uns ont en fait un modele de ſublime, les autres l'ont cruë fauſſe & purement enflée. C'eſt bien pis, d'autres l'ont traitée d'impie & de ſacrilege. La Philoſophie ſeule a droit d'en décider.

Rien n'eſt plus ſimple que le fond de vérité philoſophique, morale même & preſque théologique, que ce vers de Lucain renferme ou ſuppoſe. Les Dieux ou plûtôt Dieu tout miſéricordieux eſt très-lent à punir, laiſſe ſouvent proſpérer le crime dans cette vie, & pour un tems. Et bien nous en prend à tous; que deviendrions-nous ſi la peine ſuivoit de ſi près le péché? Il n'en eſt pas de même, des hommes; il leur eſt expreſſément enjoint de s'attacher immuablement au parti de la juſtice ou de la vérité connuë, ſans en juger par les apparences ni par aucune ſorte d'évenement. Le Com-

mentaire est donc facile désormais. Les Dieux servent Cesar parce qu'il leur plaît, *placuit*. Caton suit Pompée parce qu'il le doit.

Lucain est outré, dit-on; cela se peut quelquefois; mais quelquefois il peut n'être que fort élevé, fort sublime. Une vérité n'est pas toujours mûre, même pour la Poësie. Corneille n'a pas laissé de meûrir quelques traits de Lucain; mais Corneille lui-même passe pour être souvent guindé.

Ces quatre vers ont été fort critiqués.

Pleurez, pleurez mes yeux, & fondez-vous en eau,
La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau,
Et me laisse à venger après ce coup funeste,
Celle que je n'ai plus sur celle qui me reste.

Je ne disconviendrai pas que la Poësie, sur-tout sur tout la Dramatique, étant faite pour tout le monde, & ses beautés devant consister dans des traits détachés & comme imperceptibles plûtôt que dans des raisonnemens philosophiques un peu étendus & développés, il n'y ait du trop dans ces vers de Corneille.

Si le Poëte avoit pû renfermer ſes mêmes beautés dans un ſeul vers ou deux tout au plus, en jettant même un petit nuage ſur des vérités qu'il a rendues trop ſenſibles, trop préciſes, trop dogmatiques, rien n'auroit été plus ſublime. Car du reſte je ne conviendrai pas qu'il y ait du faux dans ſa penſée. Chimene peut regarder la vie de ſon Pere comme la moitié de ſa vie, auſſi-bien que celle de ſon mari futur, puiſque ſelon l'Ecriture, *erunt duo in carne unâ.* Et il n'y a rien d'outré à dire qu'une fille ſe partage entre ce pere & ce mari; & que toute ſa vie dépend des deux. Oui, mais il y en a donc trois parties, celle du Pere; celle du mari & la ſienne? Et ce ſont des tiers & non des moitiés. Mauvaiſe plaiſanterie que celle-là. Chimene ne vit plus en elle-même dès qu'elle ſe partage ainſi. Ce qui eſt ſi vrai, que ſi ſon pere & Rodrigue meurent, on ne s'attend qu'à la voir mourir. Mais la vérité elle-même, dépend de l'expreſſion.

En général toute vérité a droit de plaire; mais toute vérité nouvelle, profonde, ſublime, éblouit & révolte même l'eſprit & ſouvent le cœur. Pour

la faire goûter il faut en temperer l'éclat. Or on tempere cet éclat en l'enveloppant & ne le laissant entrevoir qu'à demi comme un trait vif qui perce & qui disparoît. Et voilà le devoir & l'avantage de la Poësie.

Naturellement elle enveloppe & elle doit envelopper les vérités. Double avantage du Poëte. Sous cette enveloppe & sous cet air mysterieux, qui n'est qu'une affaire d'expression, les vérités communes deviennent souvent nouvelles & sublimes; & les vérités nouvelles & sublimes par elles-mêmes, brillent toujours assez sans éblouir. L'enveloppe picque toujours la curiosité, d'autant plus qu'elle satisfait moins.

Toute la gloire du Philosophe consiste dans la découverte de la vérité. Mais une vérité toute découverte, lorsqu'elle est neuve, blesse la vuë & réveille souvent la jalousie contre son Auteur. Un génie à découvertes, comme un Descartes, devroit s'il étoit bien consulté, ne proposer son systême que sous l'enveloppe de la Poësie, & de la fiction. Il n'y perdroit rien; car tout nouveau systême est toujours

traité de fiction & de Roman ; il y gagneroit même beaucoup. On court après une vérité qui se dérobe ; & un bon Commentaire feroit bientôt adopter comme philosophique des vérités qu'on auroit goutées d'abord comme Poëtiques. C'est par la fiction, c'est-à-dire, par l'invention qu'on est Poëte, & lorsqu'on est né Poëte, les vers ou la prose ne sont plus que des formalités, des expressions arbitraires. Mais ces réfléxions viennent quelquefois trop tard.

Cependant la gloire du Philosophe paroît l'emporter en un sens sur celle du Poëte. Celui-ci a beau semer les plus profondes vérités, il n'est jamais censé parvenir jusqu'à la découverte, qui est presque l'unique gloire de l'esprit humain. Il n'y parvient pas non plus ; il ne voit la vérité que comme il la présente sous le voile, dans le nuage. C'est par une espece d'instinct & d'enthousiasme & à la pointe de l'esprit, qu'il la saisit comme en passant. Virgile, après avoir dit que la nuit emporte les couleurs, auroit bien pû n'être pas Cartésien sur l'article

Mais comme c'est toujours la na-

ture que le Poëte peint, le Philoſophe ne ſçauroit trop méditer le ſens profond de tous les traits véritablement ſublimes qui ſont répandus chez les Poëtes plus que chez aucun autre ſorte d'Ecrivain. C'eſt-là le véritable emploi du Philoſophe, de comprendre ce que les autres ne font que ſentir, de tourner l'inſtinct en penſée, la penſée en réfléxion, la réfléxion en raiſonnement. Je regarde tous ces grands traits qu'on admire dans les Poëtes comme autant de ſemences de découvertes.

Or c'eſt l'analogie qui rend ces traits poëtiques, féconds en découvertes. Car ce qu'on appelle chez les Poëtes ou chez les Orateurs métaphore, ſimilitude, allegorie, figure; un Philoſophe, un Géometre non hériſſé l'appelle analogie, proportion, rapport. Toutes nos découvertes, toutes nos vérités ſcientifiques, ne ſont que des vérités de rapport. Et par-là ſouvent le ſens figuré dégénere en ſens propre, & la figure en réalité.

Je dirai quelle eſt ma regle en ce point. Lorſque je rencontre quelqu'un de ces traits poëtiques ou autres, con-

cernant la nature, ou tout autre objet philosophique, & que ce trait me paroît beau & sublime, sur-tout s'il paroît tel au commun des Lecteurs, je commence selon la méthode de l'Analise géometrique, par le supposer vrai, même littéralement vrai. Ensuite par les conséquences que j'en tire selon les regles du même art, je le vérifie. Et enfin après me l'être démontré à moi-même je me mets en état de le démontrer aux autres.

Par exemple, tout ce que je viens de dire, je crois le devoir à la maxime de Despreaux; que *rien n'est beau que le vrai.* Ce vers m'a bien mieux appris ce que c'est que le sublime, que tout le traité de Longin, traduit par le même Despreaux; Traité que j'avouë qui m'a toujours paru fort beau, mais un peu vague, un peu oratoire & plus enflé de discours, que nourri d'explications & d'idées philosophiques.

Au lieu qu'en supposant la maxime en question, & partant de là, il m'a été facile de conclure que le sublime consistoit dans une vérité toute neuve en elle même; ou dans son point de vûe, ou par son expression, & pré-

sentée sous une espece d'enveloppe qui en rehausse l'éclat en le temperant. Le *Fiat lux* que Longin trouve si sublime, ne l'est que par le vrai nouveau, profond, merveilleux.

Qu'on parle d'un Ouvrage des hommes, il faut bien des paroles, des discours, des descriptions pour en faire connoître la façon. Pour les Ouvrages de Dieu, comme il n'a fallu qu'un mot pour les faire : *dixit & facta sunt*, il ne faut qu'un mot pour les peindre & cette peinture est toujours sublime ; parce qu'elle est extraordinaire, unique, Divine.

DE L'ORIGINE DES ACADEMIES.

LEs Nations polies ont toujours été distinguées des peuples barbares, par la culture des Lettres. Mais si dans tous les tems la politesse a dû son accroissement à la perfection des Arts, les Arts ne sont arrivés à leur perfection, que par la noble émulation des grands hommes, qui ont travaillé à l'envi à les rendre utiles à la société.

Les Grecs sont les premiers en date. Ils nous ont transmis toutes leurs sciences. Ils nous ont appris les différens moyens d'y faire des progrès, & ils n'en trouverent pas de plus sûrs, que d'allumer parmi les beaux esprits une émulation louable, en décernant des couronnes au Sçavant & à l'Athlete pendant la solennité des jeux Olympiques.

Ces jeux, les plus célébres de l'antiquité attiroient de quatre en quatre ans, tous les Grecs à Pise; & ce prodigieux concours de peuple excita les Orateurs, les Historiens & les Poëtes à y lire en public leurs Ouvrages. Les suffrages de toute la Grece assemblée, étoient, sans doute, une voie courte de se faire un grand nom. C'est dans ce nombreux Auditoire, qu'Herodote lut une ébauche de son Histoire, (*a*) la premiere année de la 83 Olympiade, 448. avant J. C. & dès-lors cet habile Ecrivain acquit cette haute réputation qui lui fit donner le titre de *Pere de l'Histoire.*

Lysias, son contemporain, prit la

(*a*) Lucian in Herodot.

même route pour faire éclater son éloquence : il récita aux jeux Olympiques, selon Plutarque une harangue, dans laquelle il félicita les Grecs, de ce que par leur réunion, ils avoient humilié la puissance de Denys, Tyran de Syracuse.

Athenes ouvrit aux Poëtes une carriere moins glorieuse, à la vérité, que celle de Pise, mais où les couronnes étoient plus fréquentes. Cimon, après la conquête de l'Isle de Scyros, rapporta en cette Ville les os de Thésée, pour obéir à un Oracle. Cet événement parut si intéressant, qu'on voulut en éterniser la mémoire par une dispute entre les Poëtes tragiques. Là, des Juges tirés au sort, décidoient du mérite des Poëmes, & adjugeoient le prix au vainqueur. Sophocle encore tout jeune, osa entrer en lice & soumettre à cet examen sa premiere Piece. Eschiles toujours applaudi, s'étoit emparé du Théâtre, & la prévention ou la brigue, auroit fait rendre un jugement peu favorable au nouveau Poëte, si l'Archonte s'écartant de la regle, n'eût nommé pour Juges Cimon lui-même, & neuf autres Généraux, qui

rendirent à Sophocle une entiere juſtice (*a*). Le dépit d'Eſchile & ſon prompt départ pour la Sicile, prouvent, ce me ſemble, qu'on étoit infiniment ſenſible à cette préference, & qu'on faiſoit les derniers efforts pour la mériter. Une telle diſtinction animoit les eſprits, piquoit & réveilloit l'induſtrie, & porta le Poëme Dramatique au plus haut dégré de perfection. Au reſte, ce qui me paroît bien remarquable, c'eſt que les Rois mêmes n'étoient pas indifférens pour ces marques d'honneur. Denys le Tyran au raport de Diodore (*b*) fit jouer à Athenes, dans la Fête de Bacchus, une Tragédie qu'il avoit compoſée, & le prix qu'il remporta dans cette occaſion, ne le toucha pas moins que le gain d'une bataille. Ce Prince n'entendoit pas raillerie quand il s'agiſſoit de ſes Ouvrages, & il en coûta la vie à Philoxene, pour n'avoir pas approuvé une de ces Pieces. Herodote non content des applaudiſſemens qu'il avoit reçus aux Jeux Olympiques, voulut encore

[*a*] Plutar. in Cimon.
(*b*) Diodor. Lib. 15.

lire en public ſon Hiſtoire pendant la ſolennité des Panathénées.

La célébrité de cette Fête, s'accrut par les combats de Muſique. Periclès propoſa le Decret de cet établiſſement, & le peuple, l'élut Juge & diſtributeur des Prix (*a*). Ce puiſſant Protecteur des Muſes mit ces ſortes de diſputes dans un bel ordre. Il y a même lieu de croire qu'il détermina les ſujets qui devoient être mis en chant: car ces combats n'intéreſſoient pas moins les Poëtes que les Muſiciens, & les ſujets des Poëmes n'étoient nullement arbitraires, mais pour ainſi dire, de commande. Ils n'avoient pour but que la gloire des grands hommes, qui avoient ſervi fidélement la République tels que *Harmodius* & *Ariſtogiton*, ces illuſtres libérateurs de leur Patrie, & *Traſibule* qui chaſſa les trente Tyrans. Ainſi la Poëſie & la Muſique, loin d'amolir les cœurs, rendoient la vertu aimable, & portoient les Citoyens aux actions louables.

Les Romains ſe mirent fort tard à cultiver les Belles-Lettres; mais à peine eurent-ils goûté les charmes de la

(*a*) Plutar. in Pericl.

Poëſie, qu'ils voulurent tous être Poëtes ; & le changement alla ſi loin à cet égard, ſous l'Empire d'Auguſte, que les peres & les enfans, ſi on en croit Horace (*a*), ne ſoupoient qu'avec une couronne de lierre ſur la tête, dictant leurs vers à des copiſtes. Dans la ſuite il ſe forma à Rome des Aſſemblées nombreuſes, où les Auteurs récitoient les Picees qu'ils vouloient donner au Public. C'étoit dans le mois d'Août ſelon Juvenal (*b*), & dans le mois d'Avril ſelon Pline (*c*). Les perſonnes les plus qualifiées tenoient à grand honneur la réputation de Poëte ; témoin ce *Sentius Augurinus*, qui lut trois jours de ſuite ſes petites Poëſies, & qui probablement eſt le même qui fut Conſul la quinzieme & la ſeizieme année de l'Empereur Adrien ; témoin Pline le jeune, que Trajan éleva au Conſulat, à la charge de Tréſorier de l'Epargne, & à la dignité d'Augure, & qui liſoit ſes Poëmes Dramatiques & ſes Poëſies Lyriques. (*d*)

(*a*) Lib. 2 Epiſt. 1.
(*b*) Juv. Sat. 1. 1.
(*c*) Plin. Lib. 1. Epiſt. 13.
(*d*) Plin. Lib. 4. Epiſt. 27. Lib. 5. Epiſt. 3.

Tout genre de Littérature étoit du reſſort de ces Aſſemblées. Leurs ſuffrages répondoient de ceux du public, & leurs avis éclairoient les Ecrivains ſur les défauts que l'amour propre leur avoit cachés. Ainſi ce même Pline, qui pour ſatisfaire à la coutume, avoit prononcé dans le Sénat le Panegyrique de Trajan, ne voulut laiſſer à la poſtérité l'éloge de ce Prince, qu'après avoir preſſenti le goût de ſes amis, & profité de leur Critique. Telle étoit la conduite, non ſeulement des Orateurs, mais encore des Hiſtoriens. Le célébre *Nonianus* en eſt un bon garant. Il liſoit publiquement ſes Ouvrages, & l'Empereur Claude, comme chacun ſçait, honora l'Auditoire de ſa préſence.

Dans le ſiécle précédent, & ſur la fin de la République, les Philoſophes faiſoient entr'eux des conférences ſur les matieres de leur profeſſion. Ciceron avoit dans ſa maiſon de *Tuſculum*, aujourd'hui *Freſcati*, deux endroits deſtinés à ces Entretiens Philoſophiques, qu'il nommoit l'un le *Lycée*, où étoit ſa Bibliotheque; & l'autre, l'*Academie*, eſpece de Gymnaſe, ſitué au bas

de ſes jardins ; où il eſt à remarquer que ces lieux n'avoient de commun que le nom, avec ceux que Platon & Ariſtote ont rendus ſi célébres. Ceux-ci étoient des Ecoles publiques pour l'inſtruction de la jeuneſſe : dans ceux-là, un certain nombre de Sçavans s'aſſembloient pour agiter des queſtions de Philoſophie.

Les Romains s'étant rendus maîtres des Gaules, y firent fleurir les Lettres. Il eſt vrai qu'ils trouverent dans ce pays d'heureuſes diſpoſitions pour les beaux Arts : car les Bardes y avoient cultivé la Poëſie, & les Eubages la Philoſophie (*a*). Mais ils joignirent à ces connoiſſances celle de la Rhétorique, & l'Empereur Caïus établit à Lyon des combats d'Eloquence, où les vaincus étoient obligés de faire l'Eloge des vainqueurs, & de fournir le Prix qui leur étoit dû. On dit même que ceux qui avoient tout-à-fait mal réuſſi, étoient condamnés à effacer leurs Pieces avec la langue, ſous peine d'être punis a coups de férules, ou d'être jettés dans le Rhône. Ces diſ-

(*a*) Amm. Marc. Hiſtor. lib. 15.

putes se faisoient (*a*) devant l'Autel d'Auguste, & pendant les Jeux qui s'y célébroient.

Marseille ne négligea pas les Belles-lettres qu'elle tenoit des Phocéens, ses fondateurs. Cette Ville entretenoit des Professeurs, qui enseignoient les sciences des Grecs & son Académie étoit le siege des Etudes (*b*).

Leur chute suivit de près celle de l'Empire. Les Lettres ne jetterent plus qu'une foible lueur sous la domination des Barbares, & elles s'éteignirent entierement pendant les désordres du dixieme siécle.

Au bout de trois cens ans on vit renaître les Arts, & la Poësie fut la premiere qui dissipa en Italie les sombres ténebres de l'ignorance. On sentit bientôt que les récompenses servent d'aiguillon à l'émulation, & que sans l'émulation les Arts languissent. On rétablit donc l'ancien usage de couronner les Poëtes, qui avoit été aboli par l'Empereur Théodose, parce qu'il faisoit partie des Jeux Capitolins. *Alber-*

(*a*) Juven. Sat. 1.
(*b*) Tacit. Vit. Agric.

tino Muſſati reçut la Couronne de Laurier en 1329. & Pétrarque en 1341. immédiatement après *Muſſati*. Les autres Nations ſuivirent en ce point l'exemple des Italiens. Les Allemands donnerent le titre de Poëte *Laureat*, *à Conradus Celtes-Protuccius*, ſous l'Empereur Frederic III. & les Eſpagnols, à *Arrias Montanus*, & à *Auſias Marck*, qui vivoit quatre-vingt ans après Pétrarque.

Dans le ſiécle de Petrarque, que l'on peut regarder comme le premier âge du rétabliſſement des Lettres, on renouvella en France les combats Littéraires, & ils eurent pour objet la Poëſie. Les *Troubadours* l'avoient miſe à la mode : mais née dans le ſein de la barbarie, elle ſe reſſentoit encore de ſon origine. On ſongea alors à exciter les Poëtes par des marques d'honneur à faire quelque choſe de plus parfait que ceux qui les avoient précédés ; & dans cette vûe, *Clemence Iſaure* de la Maiſon des Comtes de Toulouſe donna un fonds, dont le revenu devoit être employé à une violette d'or pour celui qui feroit les plus beaux Vers. Tel fut le commencement des Jeux Floraux,

qui subsistent encore aujourd'hui. D'un autre côté, on vit naître vers la fin du Regne de Charle V. de foibles essais du Poëme Dramatique, sous le nom de *Chant Royal*, & il se forma certaines sociétés, où l'on jugeoit du succès de ces petites Pieces. (a)

La Poësie Italienne eut des commencemens plus heureux. Elle dut sa naissance à *Dante*, & son accroissement à *Bembe*, au Trissin, au Tasse, & aux autres Poëtes du seiziéme siécle. La Poësie Françoise, au contraire, très-obscure en ce tems-là, n'a jetté une vive lumiere que dans le siecle dernier. Deux causes principales ont produit, à mon avis, des effets si différens. Premierement, la langue Italienne, portée à une grande perfection pendant le quatorziéme siecle, fut extrêmement épurée par les Auteurs qui fleurirent dans le seiziéme. En second lieu, les Académies qui se formerent en Italie, eurent soin de maintenir les différentes Dialectes qui y sont en usage, & même de les fixer par des regles invariables.

L'Académie de Florence parut avec

(a) Rech. sur les Théâtres de France.

éclat. Elle fut fondée dans le treiziéme siécle, tems de barbarie pour les Lettres par *Brunetto Latini*, qui réveilla le goût des beaux-Arts (*a*). Cette Ecole forma d'abord *Cavalcanti*, & le fameux *Dante*; elle soutint & perfectionna la langue Italienne, & opposa ensuite un excellent Dictionnaire aux abus qui s'y étoient introduits, & qui en altéroient la pureté. Long tems après, les amateurs de la Physique, formerent dans cette Ville l'Académie *del Cimento*, qui publia en 1667. le Recueil des expériences qu'elle avoit faites.

L'Académie de Rome étoit florissante dans le quinziéme siécle, puisqu'elle donna la Couronne Poëtique vers l'an 4453. à un *Andrelini*, qui prit le nom de *Publius Faustus*: car en ce tems-là les Sçavans changeoient leurs noms. Les exemples d'un usage si bizarre ne sont pas rares, je me borne néanmoins à celui du célébre Sannazar qui voulut s'appeller *Actius sincerus*.

Le siecle suivant vit la naissance de plusieurs Académies, entr'autres de celle de Veronne & de Perouze. La premiere dut son origine en 1543. à une

une assemblée d'amateurs de la Musique, qui peu de tems après, embrassèrent toutes sortes d'études (a). *Octavianus Plato*, Médecin de profession, contribua beaucoup à l'établissement de la seconde, de laquelle il publia l'Histoire. Ses Académiciens prirent le nom de *Gli insensati* (b); car ces Académies d'Italie affectoient quelquefois des noms assez extravagans, comme ceux qui se nommoient *les Endormis*, *les Immobiles*, *les Fantasques*, *les Etourdis*, *les Opiniâtres*, *les Encharnés*, *les Alsurdes*, &c.

Je passe sous silence les Académies des *Ricovrati* de Padoue, des *Intrepidi*, de Ferrare, des *Asserati* de Naples, des *Solinghi* de Turin, des *Accordati*, des *Affilati*, & celle des *Emulateurs* d'Avignon, autorisées par le Pape, & ornées de beaux Privileges.

Il y a eu plusieurs Académies, qui dans ces derniers tems ont été florissantes dans Rome, lesquelles doivent leur naissance à des hommes distingués par leur doctrine, & par leur éle-

(a) Verona illustrata P. 2.
(b) Sorber L. O.
(c) Bibliotheque Italique.

vation : mais pour abreger, je m'attacherai seulement à exposer ici les Emblêmes & les Devises de quelques-unes de ces Académies, & j'en donnerai l'explication de la maniere la plus simple, laissant à part les autres circonstances.

GL'Imperfetti, *les Imparfaits.*

Cette Académie s'établit dans le College, appellé *de la Sapience*, par les soins du Docteur Angelucci, qui la soutint pendant quelque tems dans un grand lustre ; mais ce Docteur ayant été fait Evêque, l'Académie discontinua peu à peu ses Exercices, & elle ne subsiste plus aujourd'hui. On l'avoit nommée des *Imparfaits.* Son Emblême étoit la Lune dans son croissant, avec ces paroles : *Clariora videbis.* Pour signifier, que quoique la capacité de ses Membres ne fût pas parfaite, ils espéroient cependant par leur application, de mettre au jour des Ouvrages plus brillans & plus lumineux que l'Astre même dont ils avoient pris le symbole.

Fantaſtici, les Fantaſques.

L'Académie de ce nom fut établie dans le Monaſtere des ſaints Apôtres des Religieux conventuels de S. François, ayant pour Emblême une Toile à peindre, toute nue & poſée ſur un chevalet, avec ces paroles d'Horace : *Quidlibet audendi.* L'emblême fait alluſion au paſſage entier de ce Poëte

. . . Pictoribus atque Poëtis
Quidlibet audendi ſemper fuit æqua poteſtas.

& donne à entendre, que comme le Peintre eſt le maître de tracer ſur une Toile d'attente tout ce que ſa fantaiſie pourra lui ſuggérer, de même le Poëte peut mettre ſur le papier tout ce que ſon imagination voudra lui fournir d'agréable & d'ingénieux.

Humoriſti.

Les Humoriſtes, ou les Fantaſques, autre Académie Romaine, différente de celle dont on vient de parler, s'aſſembloient dans la maiſon du Seigneur

Mancini, & avoient pour Emblême une Nuë attirant les vapeurs de la Mer, pour déviſe : *Reddit agmine.* Le ſens eſt que comme l'eau de la Mer en perdant ſon acreté & ſa ſalure dans la nuë, devient une pluie douce & agréable ; la ſcience, d'elle-même ſouvent épineuſe, & difficile à pénétrer, en paſſant, pour ainſi dire, par l'alambic de l'eſprit & des differentes humeurs des Académiciens, ſe change en un doux fleuve d'éloquence & d'érudition.

Les deux Académies des Fantaſques & des Humoriſtes ne ſubſiſtent plus. On ne voit plus dans Rome que celles qui ſuivent.

Infecundi, *les Steriles.*

Il y a à Rome deux Académies de ce même nom. La premiere fut d'abord établie dans le Couvent de ſainte Marie *in Campitelli.* Quelques Académiciens ſe détacherent enſuite, pour aller tenir leur Séances au Monaſtere de Saint Charles, ce qui forma un ſecond Corps. L'un & l'autre ſe réunirent cependant ſous le titre commun de Congrégation établie en l'honneur de No-

tre-Dame des Neiges, & ils ont pour ſymbole une Pluie de neige qui tombe ſur un champ. La Deviſe eſt *Germinabit.*

On veut faire entendre par-là, que comme la neige fertiliſe un champ enſemencé, ces Académiciens auparavant ſteriles par rapport aux ſciences, pourront devenir féconds en doctrine, par la protection de la Ste Vierge, dont ils honoroient particulierement la mémoire le 5. Août, jour deſtiné à la Fête de Notre-Dame des Neiges.

Incaminati, *les Acheminés.*

Une nouvelle Académie fut ouverte l'année 1679. dans une maiſon Particuliere, ſous le nom de *Incaminati.* Son Emblême eſt un Zodiaque, avec le Soleil qui parcourt la ligne Ecliptique, & ces paroles : *Nunquam deffluit.* L'alluſion eſt, que comme le Soleil dans ſa courſe ne s'écarte jamais de ſon chemin ; de même ces Académiciens ayant commencé la carriere de l'étude, ne ſe fourvoyent jamais du droit ſentier dans lequel ils ſont une fois entrés.

Lincei, *les Linx.*

Dès le commencement de ce ſiecle, Rome vit l'établiſſement de la célébre Académie des Linx. *Inſtituita da Frederico Ceſi Duca d'Aq a ſparta*, homme conſommé dans l'étude des ſciences & des Belles Lettres, amateur des Sçavans, &c. Les hommes les plus recommandables en Doctrine, tant de l'Italie que des autres Pays; étoient Membres de cette Académie. Leur étude étoit toute conſacrée à la recherche des ſecrets de la Nature, & à faire de nouvelles découvertes utiles. C'eſt dans cet eſprit qu'ils prirent pour ſymbole un *Linx*, animal qui ſurpaſſe tous les autres par la bonté de ſa vûe, &c. ſans aucunes paroles, parce que l'Emblême parle d'elle-même, & n'a beſoin d'aucune explication.

Intrecciati, *les Entrelaſſés.*

L'Académie de *gl'Intrecciati*, tient ſes Aſſemblées dans la maiſon de M. Campana, Profeſſeur en Droit de la Sapience. Son Emblême eſt une Haye

composée de fleurs, lesquelles la fortifient & l'ornent en même tems ; ce qui convient aux Académiciens, qui mêlent l'étude des Belles-Lettre à celle des Loix Civiles, ce qui fait leur principale occupation.

Il doit, ce me semble, résulter de ce que nous venons de dire que les noms les plus extraordinaires, des Académies Italiennes, cessent de paroître tels, quand on sçait l'Emblême qui est particuliere à chaque Academie. Ces noms bizarres qui les distinguent entr'elles, & qui les caracterisent, qui paroissent même ridicules en France, n'ont en effet d'autre fondement que l'Emblême ou la Devise, avec l'allusion qui est reçue par l'Académie lors de son établissement. Il faut cependant convenir, que ces différentes Devises & Allusions ne sont pas toutes également justes & heureuses, & que dans quelques-unes il peut être entré un peu de caprice de la part des Inventeurs, ce qu'on ne peut pas dire en particulier des Emblêmes des *Lyncei* de Rome, & des *Diffetuosi* de Boulogne, dont la justesse saute aux yeux : mais j'avoue encore une fois que les Emblêmes,

les Alluſions dont ſont venus les noms de *Fantaſtici*, *Humoriſti*, *Infecondi*, &c. peuvent raiſonnablement paſſer pour trop recherchées, même ridicules dans le goût & le génie François : mais elles ſont conformes au génie & au caprice des Italiens, les plus ſpirituels, qui ſe plaiſent à ces jeux d'eſprit, ſans s'embarraſſer du grand précepte d'Horace, qui doit s'appliquer à tout genre de compoſition.

Scribendi, ſapere eſt principium & fons.

Ce qui n'empêche pas que les inventeurs de ces ſortes de choſes ne ſçachent donner toute l'attention & tout le ſérieux qui convient aux tems, aux lieux, & aux perſonnes avec leſquelles ils ſe trouvent en relation. Il y a un Catalogue général des Académies d'Italie donné par *Jarkius*, qui en fait monter le nombre à plus de cinq cents Ce Catalogue a été imprimé à Lipſic, 1 vol. *in*-12. en 1725. ſous le titre de *Specimen Hiſtoriæ Academiarum Italiæ.*

L'Académie Françoiſe eſt la premiere époque de l'établiſſement de nos Académies. Ce n'eſt pas que dans

les siécles précédens, on ne vît chez nous des Assemblées de gens de Lettres. Celle qui, du tems de Ronsard, se tint à S. Victor & où Charles IX. alla plusieurs fois en est une bonne preuve. Mais ces Associations n'avoient ni lieu fixe, ni Reglement munis de l'autorité publique. Ainsi, sous le Regne de Louis XIII. Gaston, Duc d'Orléans, faisoit tenir chez lui de sçavantes Conférences, où l'on arrivoit preparé sur les matieres qu'il avoit indiquées; & M. Conrat recevoit dans sa maison ses amis pariculiers, pour y parler des Belles-Lettres.

Le Cardinal de Richelieu s'apperçut bien-tôt de l'utilité de ces Assemblées; il sentit que l'Eloquence aide la raison, que la Poësie rend la vertu aimable, & que la Grammaire est le fondement des autres sciences. Mais il connut en même tems, que pour conduire ces Arts à un haut dégré de perfection, il falloit réunir les beaux esprits en une Compagnie, où le mérite seul fut placé, & le sçavoir rassemblé par des suffrages libres. Et certainement rien ne fut jamais mieux pensé par un homme qui a fait de si grandes choses, que

l'établissement d'une Société de Scavans, dont l'occupation principale est de consacrer à l'immortalité les actions des Grands Hommes (*a*). L'Académie Françoise fut donc établie par Edit du Roi en l'année 1635. & pour se conformer aux vûes de son illustre Fondateur, elle s'attacha à déclarer le bel usage, & à fixer les Regles fondamentales de notre Langue, par un Dictionnaire qu'elle publia en 1694. & par une Grammaire, dont elle laissa le soin à M. l'Abbé Regnier. Quant à la Poësie, M. de la Menardiere donna en 1640. un Essai de Poëtique qu'il avoit entrepris par l'ordre exprès du Cardinal. Mais l'Eloquence attira principalement l'attention de l'Académie, & M. de Balzac, qui fut comme le pere de ce bel Art, proposa un Prix à ceux qui voudroient s'exercer à cette étude. Ce Prix fut donné pour la premiere fois en 1671. & il fut suivi en 1699. du Prix de Poësie, fondé par M. de Clermont-Tonnerre, Evêque de Noyon.

L'Académie Françoise enfanta dès l'année 1663. celle des Inscriptions.

(*a*) Perraut El. du Card. de Richel.

M. Colbert prit du sein de la premiere, quatre Sçavans pour travailler aux Médailles, aux Déviſes, & autres choſes de cette nature, qui ſe préſentoient à faire pour le Roi. Cette Colonie s'étant accrue peu à peu, Sa Majeſté confirma ſon Etabliſſement en 1713. par des Lettres Patentes. Du reſte, cette célébre Compagnie ne s'eſt pas tenue à la tâche qu'elle s'étoit preſcrite; elle étend ſes ſoins ſur la belle Littérature, & en inſpire le goût, par le Prix dont elle honore l'Auteur qui a le mieux traité un ſujet d'Hiſtoire.

M. Colbert n'avoit pas encore fait le plan de l'Académie des Inſcriptions, quand l'Aſſemblée, qui dès la fin de l'année 1657. commença à ſe tenir chez M. de Montmor, pour y traiter des matieres de Phyſique, fut comme le crépuſcule du grand jour que devoit répandre ſur les ſciences l'Académie que le feu Roi fonda en 1666. La magnificence de ce Prince éclata bientôt dans le ſuperbe Obſervatoire qui fut conſtruit pour les Obſervations Aſtronomiques, & dans un grand Laboratoire qu'on deſtina aux Opérations Chymiques. Cette Académie répondit

ſi bien par ſes travaux aux intentions de ſon Fondateur, que Sa Majeſté en 1699. voulut lui donner de nouvelles marques de ſon affection, par un Reglement qui lui procura une ſeconde naiſſance, encore plus noble que la premiere.

L'exemple étoit trop beau pour n'être pas ſuivi. M. le Comte de Clermont, Prince du Sang, né avec un grand goût pour les ſciences, fonda dès l'âge de vingt ans, (en 1729.) une Académie des Arts compoſée de cent Perſonnes, qui s'aſſembloient chez lui.

La Province voulut partager avec la Capitale les avantages Littéraires de ces ſortes d'Etabliſſemens, & l'on vit paroître les Académies d'Arles, (1669.) de Soiſſons (1674.) de Villefranche, de Niſmes, (1682.) de Blois, d'Angers, (1685.) de Caën, 1705. de Beziers, (1723.) de Lyon, (1724.) de Marſeille, (1726.) & de la Rochelle, (1732.) Les Belles-Lettres ſont le lot de toutes ces Académies, mais celle d'Arles eſt remarquable par deux ſingularités. Elle ne doit être compoſée que de Gentilshommes, pour

retirer la Nobleſſe de l'oiſiveté, & lui inſpirer le goût des Lettres. En ſecond lieu, elle eſt la premiere qui ait reçu des Femmes, en donnant le titre d'*Académicienne* à Madame des Houlieres. Quelques Académies, comme celle de Bordeaux, joignent les ſciences aux Belles-Lettres; d'autres n'embraſſent que les ſciences, & de ce nombre eſt la Société que d'habiles Phyſiciens formerent à Toulouſe, vers l'an 1729.

Les Arts Libéraux ne contribuent guéres moins, en leur maniere, à la gloire des Etats, que les ſciences les plus ſublimes. C'eſt ce qui porta le feu Roi à fonder des Académies pour ces beaux Arts. Celle de Peinture & de Sculpture fut établie à Paris en 1648. Six Architectes formerent d'abord l'Académie d'Architecture. Ces premiers Académiciens furent Mrs le Van, Gitart, le Pautre, Bruand, Dorbay & Mignard. Sa Majeſté donna enſuite une place dans ce Corps au célébre Manſard.

Quand on jette les yeux ſur nos Académies & ſur celles de nos voiſins, on ne peut s'empêcher de faire une réflexion, qui nous fait bien de l'hon-

neur. Les Anglois, habiles ſcrutateurs des ſecrets de la Nature, ſe bornent à cette étude & leurs Sociétes de Londres & d'Edimbourg, n'ont d'autre but que la perfection de la Phyſique, & le progrés de la Médecine. D'un autre côté, les Italiens, paſſionnés pour la Poëſie & pour la Peinture, n'ont formé dans leurs Académies, que des Poëtes ingénieux, & des Artiſtes experts. Les François ſont les ſeuls dont les Académies embraſſent les Belles-Lettres, les Sciences & les Arts. Notre goût nous porte à cette univerſalité de connoiſſances, & le génie de la Nation favoriſe aſſez ſon goût.

DE LA MUSIQUE INSTRUMENTALE.

JUbal fils de Lamech, arriere petit-Neveu de Cain, paſſe pour le premier Inventeur des inſtrumens de Muſique.

L'an 107. de Rome, Terpandre natif d'Antiſſe, Ville de l'Iſle de Metelin, Muſicien & Poëte Lyrique, étoit en grande réputation.

En la ſoixante-dixiéme Olympiade,

floriſſoit Laſus Poëte Muſicien.

Antiphon le Ramnuſien, étoit excellent Orateur, Muſicien & Poëte, & appellé autrement Neſtor, pour ſon bien dire, vers l'an de Rome 353.

Diocle, Muſicien, vivoit à Athenes dans le même tems.

Miſomedes ou Nicomedes, Poëte & Muſicien, étoit en eſtime en 144. de J. C.

Les Anciens avoient accoûtumé après avoir joué de leur inſtrumens, de les poſer à terre, & de les couronner de fleurs.

Iſocrate, étoit fils de Theodore, faiſeur d'inſtrumens de Muſique.

La Muſique paſſe pour la plus ancienne de toutes les Sciences. Les Grecs en faiſoient une eſtime toute particuliere. Elle entretient notre joye, & flate également notre triſteſſe; elle modere les eſprits les plus échauffés par le vin, c'eſt pourquoi les Anciens faiſoient chanter après le repas. Ariſtote a dit que notre ame ne ſubſiſtoit que par l'harmonie, & a fait voir dans les queſtions problématiques, que de nos ſens, il n'y a que l'oüie, qui ſerve aux choſes morales. Plutarque nous ap-

prend, que les Argiens établirent une peine contre ceux qui parleroient contre la Musique, & que Thales le Candiot, fit par son moyen cesser la peste dans Sparte. Elle plaisoit beaucoup à Socrate; ce Philosophe avoit appris à chanter, & à jouer des Instrumens. Boëce, au Livre 1. de sa Musique, dit que Menias guérit grand nombre de Béotiens travaillés de la Sciatique, à qui il fit passer la douleur au son des flutes. Théophraste, Athenée, Asclepiade & Démocrite, disent tous, que la Musique a le pouvoir de guérir beaucoup de maladies. Apollonius remarque que les Thebains de son tems se servoient communément du son des instrumens, pour remédier à beaucoup de maladies corporelles. Saül ne recevoit de soulagement, que par la harpe de David.

On a vû dans plusieurs Relations, que lorsqu'on veut faire faire aux Chameaux de plus grandes journées, leurs Conducteurs sans emploier le fouet ou le bâton, chantent certaines chansons, qui les font aller beaucoup plus vîte, que tous les coups qu'on leur pourroit donner.

Les merveilleux effets de la Musique ont été cause de tout ce que l'Antiquité a dit des Orphées, des Arions & des Amphions.

Il se fit une Cérémonie considérable en 1696. dans l'Université de Cambridge. La solemnité commença par les harangues des Professeurs; ensuite ceux qui devoient prendre leurs dégrès, soûtinrent des Theses: la Cérémonie finit par un Concert, & par un discours à la louange de la Musique, prononcé par M. Turner, qui prit ce jour-là le dégré de Docteur en Musique.

Les anciens Grecs avoient tant d'estime pour la Musique, qu'ils appelloient ὐμουσοις, c'est-à-dire, gens sans Musique, ceux qui avoient un esprit stupide & rustique.

Pindare étoit fils d'un Joueur de flûte de Thebes: nommé Scopin, de qui il apprit à en jouer.

Nicodrome, Joueur d'instrumens, ayant donné un soufflet au Philosophe Crates, qu'il lui fit enfler la joue, ce Cynique mit au dessus un écriteau avec ces paroles: *Nicodrome l'a fait.*

L'Art de la Musique est un Art libéral, qu'il n'a jamais été honteux

aux honnêtes gens de cultiver, non plus qu'aucun inſtrument en particulier, & quand ce ne ſeroit que pour ſe mettre en état de ſentir les beautés de la compoſition & de l'exécution, & d'en parler raiſonnablement, il me ſemble qu'il ne ſeroit indigne de perſonne d'en avoir une teinture ſuffiſante, comme il n'eſt indigne de perſonne d'apprendre le deſſein, les Mathématiques, &c.

En tout cas s'il y avoit quelque Inſtrument dont il convint aux honnêtes gens de s'abſtenir, ce ne ſeroit certainement pas le violon, qui outre qu'il eſt très-beau par lui-même, a l'avantage de primer dans la Muſique, tant par l'éclat de ſes ſons, que parce que c'eſt-lui, qui eſt toujours chargé de la principale partie, c'eſt-à-dire, de celle qui eſt la plus charmante, ce qui l'a fait nommer par quelques-uns le Roi des inſtrumens. Il n'a que quatre cordes de boyau, le manche eſt ſans touche, on en joue avec un archet. Il a trois parties comme les autres Inſtrumens, la table, le manche & le corps, &c. Son accord eſt de quinte en quinte, &c.

Mais on pourroit sans inconvenient pour le bon goût, reléguer la vielle aux guinguettes, & l'abandonner aux aveugles ; car n'en déplaise aux *Danguis*, & aux belles qui s'y sont adonnées depuis quelques années, c'est un Instrument si borné & son cornement perpetuel est si désagréable pour des oreilles délicates, qu'il devroit être proscrit sans miséricorde ; peu s'en faut que je n'en dise autant de la musette, qui ne peut être admise raisonnablement que dans une Fête champêtre.

Au surplus, quoique je ne croye pas indigne des honnêtes gens de s'appliquer à la Musique en général & à quelque Instrument particulier, ce ne doit-être, ce me semble, qu'avec modération, & seulement pour se procurer un délassement des occupations plus sérieuses, auxquelles nous nous devons tous, suivant notre état & nos talens personnels.

Car c'est une erreur, selon moi, de s'imaginer, comme quelques uns le prétendent que le violon ait été ennobli, parce que plusieurs grands Seigneurs s'y sont adonnés, & y ont réussi ; ce sont, j'ose le dire, des talens dé-

placés, qui, sans contribuer à l'honneur de l'Instrument, ne servent qu'à dégrader ces Messieurs, qui sont faits pour honorer & protéger les arts par leurs applaudissemens & leurs bienfaits, & non pour en faire pour ainsi dire, profession.

Il n'y a donc selon moi, que les grands Maîtres, qui, comme Lully dans son tems, & Corelly dans le sien, ont joint à la beauté de l'execution l'excellence de la composition : il n'y a que ces illustres, dis-je, qui ayent pû porter le violon à l'éclat distingué où il est aujourd'hui.

Il n'y a point d'instrument, quel qu'il soit, qui, pour être porté à son point de perfection pour l'éxécution, ne demande une étude continuelle dès la plus tendre enfance ; il faut, pour ainsi dire, y être destiné en naissant par la nature, & que cette disposition soit cultivée perpetuellement par un travail opiniâtre, exclusif en quelque façon de toute autre application.

Laissons donc à ceux qui naissent avec ces grands talens, le soin de les cultiver par préférence à tout, & la liberté de se livrer sans réserve à l'es-

péce d'enthousiasme qu'exigent tous les Arts, qui sont du ressort du goût, pour y réussir supérieurement.

Il peut bien être permis dans un état moyen de s'adonner à la Musique, & aux instrumens, jusqu'à un certain point, c'est à-dire, autant qu'il peut-être nécessaire pour se rendre agréable dans la société, & pour se procurer des entrées dans le monde; mais pour les gens du premier ordre, ils doivent être occupés de plus grandes vuës, ils sont comptables à leur patrie, & aux noms qu'ils portent, de talens de toute autre importance. Quel cas la postérité a-t-elle fait du talent de Neron pour la flûte? Et n'a-t-il pas été justement blâmé d'en avoir voulu disputer le prix en public dans l'Amphiteatre.

Après cette petite déclamation que l'intérêt de la vérité m'a arrachée, passons à quelques observations.

Il me semble qu'il y a des gens peut-être un peu trop prévenus pour le goût Italien, qui ne rendent point assez de justice à la Musique Françoise, ni à ceux qui ont excellé, avant la paix de Savoye faite en 1697. Car ce ne fut qu'à cette époque, que quelques Mu-

ſiciens Italiens nous apporterent ici leurs Sonates & leurs Cantates, qui inſenſiblement ont donné un nouveau ton à notre Muſique. Il n'eſt pas douteux que nous n'y ayons gagné quelque choſe du côté des gentilleſſes & des hardieſſes; mais c'eſt un problême difficile à réſoudre, de ſçavoir ſi nous n'y avons pas plus perdu que gagné, du côté des graces naturelles & de la Nobleſſe.

Dans tous les pays du monde, les arts ont eu leurs commencemens, leurs progrés & leurs déclins. Quoi qu'il y ait déja eu quelques habiles Maîtres de Chapelle en France, dès le Regne de Louis XIII. il faut convenir que la Muſique y étoit encore dans ſon enfance au commencement du Regne de Louis XIV. C'eſt le célébre Lully qui l'en a tirée, & qui l'a portée en très-peu d'années à un très-grand point de perfection. Il étoit né en Italie, mais il fut amené très-jeune en France, où il apprit la Muſique, & à jouer du violon, étant au ſervice de Mlle. de Montpenſier, ainſi nous ne devons le conſidérer à cet égard que comme un François.

On ne doit pas oublier en parlant de lui & du violon, de dire qu'il en jouoit parfaitement bien; il y a apparence que c'eſt cet avantage qui nous a procuré ce grand nombre de belles ſymphonies qu'il a enfantées. Ses ouvertures & ſes grands airs de violon, ſont preſque tous des chefs-d'œuvres, pour la nobleſſe, le caractere, & même pour la ſcience muſicale; les Italiens les plus entêtés de leur Muſique, conviennent de bonne foi, qu'ils n'ont chez eux rien qui y ſoit comparable.

Le grand génie de M. Lully ſe trouva gêné par l'ignorance des Muſiciens de ſon tems, tant Chanteurs, que Joueurs d'inſtrumens; on ne ſçavoit ce que c'étoit que d'exécuter à livre ouvert, on apprenoit tout pour ainſi dire par cœur; les moindres difficultés arrêtoient long-tems les exécuteurs, & il falloit ſe proportionner à leur foibleſſe.

Il a donc fallu que pour vaincre cet obſtacle, il formât des Muſiciens en tous genre, ſur-tout les Joueurs de violons, & l'on doit regarder comme ſes Eléves, Verdier, Baptiſte le pere, Joubert, Marchand, de chez le Roi, Rebel le Pere, & Lalande, qui

tous exécutoient les ſymphonies, & ce que l'on appelle Muſique Françoiſe, mieux qu'aucun violon Italien n'ait jamais pû faire.

A meſure que ces exécuteurs devenoient plus habiles, M. Lully donnoit plus d'eſſor à ſon génie. On peut en juger par ſes derniers ouvrages, qui ſont & plus travaillés & plu difficiles à exécuter que les autres. Il n'eſt pas douteux qu'il n'eût été bien plus loin, s'il eut vécu plus long-tems, & qu'il eut été le témoin des progrès qu'ont fait depuis ce tems tous nos Joueurs d'inſtrumens.

Depuis Lully nous avons eu d'excellentes choſes dans le même genre, de Mrs. Colaſſe, Campra, Deſmarets, Marais, Salomon, Montclair, Deſtouches & autres, même des morceaux plus travaillés & plus difficiles pour l'exécution, tels que tout l'Acte de la Tempête d'Alcione, & une bonne partie de l'Opera de Jephté, qu'on n'auroit peut-être pû exécuter du tems de Lully.

Nous avons encore dans nos Opera deux genres de Muſique ſur leſquels nous l'emportons ſans contredit ſur les Italiens, qui ſont les grandes Scenes

pleines

pleines de sentimens, & les Chœurs, le Récitatif Italien est toujours fort court & très-bizarre, & ils n'ont presque point de Chœurs.

Il est vrai que leurs Ariettes l'emportent sur nos airs chantans, mais cela vient en partie de la liberté que se donnent les Italiens qui ne s'embarrassent, ni de ce qui précéde, ni de ce qui suit ces Ariettes, chose que notre goût & notre langue ne comportent guére que jusqu'à un certain point, on est même parvenu à les imiter d'assez près dans cette partie; mais il faut plus de goût que de science pour y réussir, ou l'on court risque de donner dans le bizarre souvent outré; car le mérite de toute espece de Musique ne consiste nullement dans la difficulté de l'exécution; on est souvent la dupe de cette difficulté; il ne faut pas être bien sçavant pour mettre beaucoup de doubles croches ensemble, hazarder des intervalles ridicules; il faut autant de science & plus de goût, pour composer & même pour exécuter une belle Sarabande, que pour faire & exécuter le morceau le plus difficile.

1°. Quant aux Sonnates & aux Can-

tates, c'eſt un genre de Muſique qui nous eſt effectivement venu des Italiens; mais quoique nous n'ayons fait que les imiter, je ne conviendrois pas aiſément que nous leur fuſſions inférieurs de beaucoup, ſi tant eſt que nous le ſoyons.

2°. Du tems de Lully, la Muſique Italienne n'étoit guére, en général, plus vive ni plus difficile que la nôtre: les Motets & les Cantates qui nous vinrent en foule d'Italie ſur la fin du dernier ſiécle ſont bien plus ſages que ce qui nous eſt venu depuis; ce ſont de très-beaux Chants, qui ne différent guere des beaux chans de Lully, que par quelques tours ſinguliers, & l'emploi plus fréquent *de certaines cordes, (je veux dire, certains accords)* avec leſquels nous nous ſommes aiſément familiariſés, & que nos bons Auteurs, comme Bernier & Clerambault, ont fait paſſer avec ſuccès dans notre langue, autant qu'elle l'a permis, car il eſt certain que le Latin & l'Italien donnent plus de jeu au Muſicien, que le François.

3°. A l'égard des Sonnates, les premieres que nous ayons euës en France, ſont celles de Corelly; il eſt à cet égard le Lully de l'Italie, & il ſemble qu'il

ait épuisé les beautés de ce genre, car tout ce qui nous est venu depuis, excepté les *Saisons de Vivaldy*, n'en aproche pas & ne mérite pas de lui être comparé; ce sont des chans charmans, & un fond d'harmonie pur & sçavant sans bizarrerie; les Auteurs Italiens qui ont travaillé depuis, ont voulu rafiner, ils ont donné dans le bizarre & l'extravagant; ils ont fait de la Musique beaucoup plus difficile que celle de Corelly, sans en avoir le goût ni la sensibilité.

Duval fut le premier qui retira un peu le Violon de l'abaissement, pour ne pas dire de l'état vil & abjet, où il étoit sous le dernier Regne, & qui ait osé donner dans le goût Italien; il est même parvenu à exécuter les Sonnates de Corelly, mais il devoit s'en tenir-là, & les Sonnates qu'ils nous a données de sa façon, sont mortes avant lui.

Baptiste le fils, qui a été long-tems dans sa jeunesse en Allemagne, en Pologne & en Italie, avoit déjà une exécution prodigieuse quand il arriva à Rome; Corelly lui-même en fut surpris, & se fit honneur de lui montrer à exécuter ses Sonnates dans son goût. Il parut ensuite à Paris comme un pro-

dige, & fut trouvé avec raiſon ſupérieur pour l'exécution à tous les Italiens qui étoient venus à Paris; il avoit même un talent naturel pour le Prélude, qu'aucun Violon n'a, qui ne s'eſt pas ſoutenu quand il a compoſé de ſens froid; il eſt comme ces gens qui parlent comme des Oracles, & qui ne peuvent s'aſſujettir à coucher leurs idées par écrit.

Senaillier a été comme lui en Italie, & a été un de nos plus jolis Violons, mais il s'en faut bien qu'il ait atteint la perfection de Baptiſte, ni pour la vigueur ni pour la beauté de l'exécution, quoiqu'il ait été plus heureux pour la compoſition. Les Sonnates qu'il nous a données ſont gentilles, & ont l'avantage ainſi que celles de *Michel* Napolitain, d'être chantantes, & à la portée de tout le monde; il y a plus de ſcience Muſicale dans *Michel*, mais ni l'un ni l'autre n'ont approché de Corelly.

Aubert eſt Eleve de *Senaillier*, & celui-ci l'étoit d'un nommé *Deſplane*.

L'émulation a élevé un nombre de jeunes gens, qui font honneur à la Nation, mais aucun n'eſt parvenu au point de *Baptiſte*, ſi ce n'eſt le Clerc

qui, outre l'exécution a fait d'excellentes choſes, ſouvent un peu trop longues, mais auxquelles il ne manque peut-être que d'être venuës avant Corelly. Après avoir fait une étude conſtante & réfléchie de la portée du Violon, il donna en 1720. un Livre de Sonnates, qui parut d'abord de l'Algebre, capable de rebuter les plus courageux Muſiciens, mais qu'on a beaucoup goûté dans la ſuite, d'abord qu'on a pû pénétrer les principes de la belle harmonie en général, & ceux de cet Inſtrument en particulier. C'eſt le premier François, * qui à l'imitation des Italiens, a joué la double corde, c'eſt-à-dire, joué par accord, en jouant ſur le même Violon deux, trois & juſqu'à quatre parties, par le moyen du pouce; & il a pouſſé ſi loin cette partie, que les Italiens avouent eux-mêmes, qu'il eſt un des premiers en ce genre.

Deſplanes étoit un Violon Italien qui avoit ſon mérite; mais de tous ceux que nous avons entendus ici, *Sommis* originaire de Marſeille eſt celui auquel j'aurois volontiers donné le prix.

* Après Duval, Baptiſte & Senaillier l'ont auſſi fait avec ſuccès.

Guignon, Piemontois, Eleve du célébre *Sommis*, après avoir passé quelque tems à Paris, & s'y être défait du peu que la Musique Italienne peut avoir de baroque, sur-tout à nos oreilles, a contrebalancé le Clerc en France, & s'est élevé au point qu'on le croit en état aujourd'hui de le disputer aux plus fameux Violons d'Italie, qui y brillent avec éclat, tels que *Tartini* à Rome, *Sommis* à Turin, *Montanari* à Naples; du moins il aura toujours sur eux avec *Baptiste*, *Senaillier* & *le Clerc*, un avantage, c'est de jouer également bien la Musique Françoise & l'Italienne.

Au fond, les grands Maîtres sont rares par tout aussi-bien en Italie qu'en France; il y a beaucoup de choix à faire, dans leur composition, & si les Italiens l'emportent par leur hardiesse & leur saillies: il me semble que nous l'emportons sur eux par l'œconomie & un certain enchaînement plus raisonné.

Peut-on disconvenir, par exemple, que nos petits Poëmes que nous apellons *Cantates*, ne soient mieux compassés que les leurs; c'est au fameux

Rouſſeau que nous en avons l'obligation; c'eſt lui qui a compoſé les premiers, pour Bernier & Batiſtin; & ces deux grands Muſiciens nous ont donné des choſes en ce genre, qui peuvent le diſputer ſans contredit à tout ce qui nous eſt venu d'Italie, pour les graces, la variété & même pour la ſcience.

La *Viole* eſt beaucoup plus grande que le Violon, mais preſque de la même figure, on la touche de même avec un archet qui eſt cependant bien différent; elle a ſept cordes & autant de touches, elle rend un ſon grave, fort doux & très-agréable.

Le pere du célébre *Feraboſco*, excellent Joueur de Lyre en Angleterre, y porta le premier l'uſage de la Viole; & c'eſt d'Angleterre que les premieres Violes nous ſont venuës; comme les premiers Violons, au moins les meilleurs ſont venus de Cremone.

Anciennement les Violes en Angleterre n'avoient que ſix cordes & ſept touches. Il y a environ 80. ans que *Sainte Colombe*, le Maître du fameux *Marais*, y ajouta la ſeptiéme corde, c'eſt à-dire, la plus groſſe qu'on nomme le Bourdon.

Sainte Colombe avoit de son tems quelque réputation, mais il n'étoit pas Musicien, & pour ainsi dire, personne ne l'étoit, hors les Maîtres de Chapelle.

Marais avoit été enfant de Chœur à la Sainte Chapelle sous Chaperon, le plus sçavant Musicien de son tems, qui a formé *Lalouettte*, *Colasse*, & presque tous les grands Musiciens du siécle passé.

Marais sorti de cette école, se perfectionna encore sous Lully; il surpassa bien vite son Maître Sainte Colombe, & l'on peut dire qu'il a poussé cet instrument presqu'aussi loin qu'il pouvoit aller; son fils aîné l'auroit cependant surpassé, s'il avoit eû plus de goût & de conduite; il étoit même supérieur à son pere pour l'execution, mais peu Musicien; ses autres enfans sont fort habiles, mais ils ne nous dédomagent point de la perte du pere.

Peut-être Marais auroit-il été plus loin lui-même, s'il avoit pû goûter le bon de la Musique Italienne; il étoit trop tard pour lui, quand ce goût est venu en France, & il en a laissé l'honneur à *Forcroy*, qui n'a point été son

écolier comme quelques uns le disent ; il n'a eu de Maître que son pere qui avoit été écolier très médiocre de Marais, mais il étoit né avec un génie heureux, & il entra dans le monde, au moment que cet essain d'Italiens, qui nous est venu d'Italie, excita une émulation étonnante en France, en 1698. Il voulut faire sur la Viole tout ce qu'ils faisoient sur le Violon ; il y est parvenu : il s'est d'ailleurs tellement familiarisé avec ces cordes singulieres & ces traits particuliers aux bons Auteurs d'Italie ; que dans toutes ses pieces il y a un certain sel, & un certain piquant, qui ne se trouve point dans les pieces de Marais, même les plus travaillées ; celui-ci s'en tenoit aux graces naturelles, & l'autre en a de plus piquantes & de plus recherchées : on peut donc les regarder tous deux comme deux excellens hommes dans un genre tout different.

Ces cordes singulieres ne sont point des accords nouveaux, que les Italiens nous aient appris ; leur singularité ne consiste que dans la façon de les employer & de les placer ; ce n'est pour ainsi dire, qu'un nouveau tour de phra-

ſes Muſicales, qui plaît infiniment, quand on ſçait en faire uſage, avec goût, avec genie & ſans affectation. Qu'on me permette une petite comparaiſon pour expliquer ce que je ſens à cet égard.

On parloit très-bien François avant que M. de F***. fût au monde; il n'a point fait de nouveaux mots, cependant il s'eſt fait un ſtyle ſingulier, inconnu ce me ſemble avant lui, & qui plaît infiniment, parce qu'il n'eſt que l'expreſſion naturelle d'un génie ſupérieur & ſingulier; mais qu'il eſt dangereux de vouloir imiter cette ſingularité, quand on eſt pas né avec les mêmes talens! Et n'eſt-ce pas ce qui a introduit ce ſtyle Néologique, qui a été ſifflé à ſi juſte titre?

Je ne veux donc pas faire entendre par ce que je viens de dire, que *Forcroy* ſoit plus grand Muſicien que Marais ne l'a été; celui-ci a même l'avantage d'avoir compoſé de très-bonne Muſique en tout genre, Symphonies, Trios, Motets à grands Chœurs, Opera, ce qui prouve qu'il poſſedoit à fond la ſcience Muſicale.

Mais *Forcroy* s'eſt diſtingué par une

plus grande exécution, & par la singularité de son beau génie, sans cependant donner dans l'extravagant & dans le Néologisme Musical, si l'on peut se servir de cette expression ; extravagance, qui pour le dire en passant, ne devient que trop commune.

Si l'on a quelque chose à lui reprocher, c'est d'avoir rendu ses Pieces si difficiles, qu'il n'y a que lui & son fils qui puisse les exécuter avec grace. Cette difficulté contribue peut-être autant qu'autre chose à faire négliger la Viole, qui auroit toujours été préférée au Violoncel, pour l'accompagnement au moins dans les Concerts de chambre, si l'on n'avoit pas donné à corps perdu comme on a fait depuis quelques années, dans les grands Concerto. Il y en a certainement de fort beaux, mais ils ont mis notre jeunesse dans le goût du bruit & du grand bruit, & l'on y perd certainement du côté de la délicatesse, de l'élégance & de la sensibilité.

Ce goût devient malheureusement si général, qu'on peut dire, que le bon goût est fort gâté, & qu'à force de donner dans les difficultés, dans

la bizarrerie & dans l'extravagance, sous prétexte de nouveauté, nous n'avons plus qu'un pas à faire pour tomber dans la barbarie.

Je révolterois bien des Joueurs d'instrumens si j'ajoutois à ces réflexions que parmi le grand nombre de ceux qui s'en mêlent, il n'y en a presque point qui connoissent la méchanique de leur instrument, c'est-à-dire, la facon dont il faut s'y prendre pour en bien jouer, cela n'est cependant que trop vrai; on s'en tient à l'imitation servile, qui transmet des Maîtres aux Ecoliers des défauts essentiels, qui empêchent les progrès de l'art. Disons encore avant que de finir, qu'il n'a jamais été fait mention des grands Joueurs de Viole d'Angleterre ni des grands Joueurs de Violon de Cremone, quoique les premieres bonnes Violes, & les premiers bons Violons en soient venus; la Musique étoit encore au berceau dans ce tems-là dans toute l'Europe.

DE L'ORIGINE

de quelques Arts Méchaniques.

LEs Arts Méchaniques que je vais parcourir, sont ainsi appellés par opposition aux Libéraux, tels que l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, qu'on regarde comme une production plus noble de l'esprit humain. Je ne sçai si cette distinction a des fondemens bien solides, & si l'on ne met pas une trop grande distance entre des Arts qui sont également utiles à la société. La sage Antiquité n'en jugeoit pas ainsi, & il est à croire que nous déférons un peu trop aux préjugés de notre éducation.

De tous ces Arts, la Charpenterie est le plus ancien. On ne peut douter qu'il ne fût connu dès l'origine du monde; mais il faut avouer qu'il a eu de foibles commencemens. Les premiers hommes ne songerent d'abord qu'à se garantir de la pluye & des injures de l'air. Dans cette vue, ils se firent des

cabanes de branches d'arbres. Ils se servirent ensuite de torchis, pour rendre plus fermes les cloisons de leurs huttes, qu'ils couvrirent de chaume. Enfin, comme le goût de la proportion est naturel à l'homme, on disposa avec quelque symétrie les poteaux, les sablieres, & les fermes de Charpente, qui donnerent l'idée des Colonnes, des Architraves, & des Frontons qu'on exécuta en pierre.

Telles étoient les anciennes habitations, lorsque les hommes changeoient souvent de demeure. Dans la suite des tems ils eurent des établissemens fixes en différentes Contrées, & alors ils penserent à donner plus de solidité à leurs édifices. Les premiers matériaux que l'on y employa furent les briques tantôt cuites au fourneau, tantôt sechées à l'air pendant plusieurs années, & la diversité des grandeurs & des figures de ces briques, rendoit la maçonnerie plus durable, & plus agréable à la vûe. Nembrod, arriere petit-fils de Noë, fit de cette façon les murs de Babylone. L'invention de la brique précéda néanmoins le Regne de ce Prince, & elle est antérieure au déluge, s'il

faut en croire *Sanchoniathon*. Cet Historien Phénicien, contemporain de Gédeon, selon Bochart, dans un précieux fragment qu'Eusebe nous a conservé, dit, que la septiéme génération inventa la brique, & il ne place que dans la dixiéme *Sydyk*, ou *le Juste*, que M. Fourmont n'hésite point de prendre pour Noë (*a*).

Cette maniere de bâtir fut connue des Egyptiens, (les travaux dont les Hebreux furent accablés sous la tyrannie de ce Peuple, (*b*) en sont une bonne preuve.) Elle passa dans l'Asie Mineure, & jusques dans l'Italie. Vitruve nous apprend, (*c*) que le Palais de Mausole, Roi de Carie, étoit de brique, quoique très-magnifique; & l'Empereur Auguste se vante dans Suetone (*d*) de laisser presque toute de marbre la ville de Rome, qu'il avoit trouvée bâtie de brique.

La nécessité avoit fait inventer la poterie dans les vastes plaines de la

(*a*) Reflexions Critiques sur les anciens Peuples.
(*b*) Exod. Chap. 1. v. 14.
(*c*) Lib. II. Cap. 8.
(*d*) In August. Cap. 28.

Chaldée, où cet Art prit naissance. Mais les Israëlites, dont le pays étoit coupé de plusieurs montagnes, se servoient beaucoup de pierre pour bâtir, & ils sçavoient la tailler en des pieces de huit & de dix coudées, c'est-à-dire, d'environ douze & quinze pieds. Il n'est pas douteux, qu'ils n'eussent des Artisans de profession, qui travailloient sur la pierre. Salomon avoit quatre-vingt mille *Carriers* ou Tailleurs de pierre, soixante-dix mille Manœuvres, qui portoient les fardeaux, ou qui les traînoient sur de petits chariots; nous les appellerions aujourd'hui *Bardeurs*; & trois mille trois cents personnes, qui donnoient les ordres au Peuple, dit l'Ecriture (*a*), c'étoit, sans doute les Appareilleurs. On doit encore ajouter à ces Artisans les Marbriers; car ce qui est nommé dans les Livres saints, pierres précieuses, sont, comme chacun sçait, divers marbres.

Les plus beaux marbres que nous mettons aujourd'hui en œuvre viennent d'Egypte, & les Egyptiens étoient trop industrieux, pour négliger cet

(*a*) Reg. Lib. VIII. Cap. 5. 15. & 16.

avantage. Mais la pierre leur manquoit ; ce fut de l'Arabie & de l'Ethiopie, qu'ils tirerent celle qui servit à la construction de la grande Pyramide. Pour les Romains, outre la brique, qui avant Auguste, étoit chez eux d'un usage ordinaire, ils employoient la pierre dans les plus grands Edifices, comme le Colisée, & ils la prenoient sur les bords du Teveron.

En Orient, & même dans la Grece, les combles des maisons étoient plats. On couvroit ces bâtimens en terrasse, de carreaux de pierre, & souvent d'un mortier, qui devenoit extrêmement dur. Mais dans les Pays Septentrionnaux, on s'apperçut bien-tôt que ces couvertures ne défendoient pas de la pluye & de la neige, & l'on s'avisa de les élever en faîtes. On fit donc des combles, plus ou moins exhaussés, selon les divers climats, & selon la matiere dont on les revêtoit; car on y employa le chaume, la tuile, l'ardoise, & le plomb. Ici la Charpenterie fut principalement mise en œuvre; aussi bien que pour les planchers, qui servirent à séparer les étages; autre invention des Pays froids, car chez les Lévantins

tous les logemens ſont au rez de chauſſée.

On demandera peut-être, s'il avoit des Charpentiers de profeſſion parmi les Anciens. Pour répondre à cette queſtion, diſtinguons les tems. Il eſt certain que dans les premiers ſiécles, c'étoit un honneur de faire ſoi-même les choſes néceſſaires à la vie, & de ne dépendre de perſonne. Noë conſtruiſit l'Arche qui le ſauva des Eaux du Déluge (*a*). Ulyſſe fit ſon vaiſſeau, quand il partit de l'Iſle de Calypſo (*b*), & cette obſervation a lieu pour tous les autres Arts Méchaniques. A cette noble ſimplicité ſuccéda un luxe, & une molleſſe qui empoiſonnerent tout; & ce fut alors, que les métiers les plus utiles furent abandonnés à de pauvres eſclaves, ou à des ouvriers mercenaires, que l'on diſtingua en différentes profeſſions. Ainſi ſous le regne de David on vit un grand nombre de Charpentiers, de Maçons, de Forgerons; & depuis la diviſion du Royaume de Salomon, il y eut dans la Tribu de

(*a*) Geneſ. cap. 6.
(*b*) Odyſſ. Lib. 5.

Juda un lieu nommé, *la Vallée des Artisans.* (*a*)

A Rome la distinction des Patriciens & des Plebéiens, & la division du Peuple en différentes classes, ne laissent pas douter que l'exercice des Arts, dont il est ici question, ne fût le partage des derniers rangs. Ces Arts avoient été portés par les Toscans à un assez haut dégre de perfection ; & pour me restraindre à la Charpenterie, j'admire ce Pont si célébre, qui parut sur le Tibre du tems d'*Ancus Marcius.* Il étoit de bois, sans cloux ni chevilles de fer, & fut appellé *Pons Sublicius.* Dans la suite on donna à ces sortes d'ouvrages de charpente le nom de *Buleuterium*, & ils devinrent assez communs.

Le Charpentier fait la grosse besogne, mais le Menuisier travaille en petit ; ce qui lui a fait donner, selon quelques-uns le nom de *Minutarius* (*b*). l'ouvrage de Menuiserie le plus ancien & le plus parfait est le Tabernacle, qui fut dressé dans le Désert par Béselcel & Ooliab, deux fameux Ar-

(*a*) Paral. Lib. I. Cap. IV. v. 14.
(*b*) Plin. Lib. XXXVI. Cap. 15.

tisans ; dont la science fut inspirée de Dieu, comme l'Ecriture semble le dire (*a*). On ne voit pas que cet Art fut d'un grand usage pour les Orientaux, du moins dans les tems les plus reculés ; son époque doit être fixée au Regne de David. Ce Prince dit que tandis que l'Arche du Seigneur ne logeoit que sous des peaux, il habitoit une maison de Cedre (*b*). On lambrissoit donc dès-lors les appartemens, & l'on choisissoit les bois odoriferans, pour en revêtir en dedans les bâtimens les plus riches. Salomon porta plus loin la magnificence à cet égard. Il lambrissa de Cedre le Temple, tant par les côtés, que dans le platfond, & il le planchéia de bois de sapin. L'Ecriture remarque (*c*) que l'Assemblage étoit fait avec grand art. Ce Prince fit dans le mêms goût son Palais appellé *La Maison du bois de Liban*, & celui de la fille de Pharaon sa femme : Lambris, Colonnes, tout y étoit de bois de Ce-

(*a*) Exod. Cap. 26. v. 15. & sequ. Cap. 31. v. 2. & sequ.
(*b*) Reg. Lib. II. cap. 7. v. 2.
[*c*] Reg. Lib. III. cap. 6. v. 15. 18.

dre (*a*). Ces ouvrages de Menuiserie furent exécutés par trente mille Ouvriers, que Salomon choisit de tout Israël, & qui étoient dirigés par Adoniram leur Chef (*b*). Il est vrai que les Israëlites furent obligés de s'aider des Sujets du Roi de Tyr, parcequ'ils ne sçavoient pas si bien couper le bois que les Sydoniens (*c*), Ceci prouve, ce me semble, que cet Art étoit encore nouveau pour les Hébreux, & que les Phéniciens en étoient les inventeurs. Ceux qui sont au fait de la Menuiserie & de la Sculpture, sçavent qu'on appelle *bien couper le bois*, quand un ouvrage est bien travaillé, quand il est coupé tendrement, & qu'il n'y paroît ni dureté ni sécheresse.

Les Grecs des tems héroïques n'ignoroient pas la Menuiserie, mais ils la faisoient servir aux besoins effectifs, non à la vanité, & à la mollesse. Homere nous en donne un exemple très-remarquable, c'est ce Lit qu'Ulysse dressa d'une maniere si singuliere,

[*a*] Reg. Lib. III. cap. 7. v. 2. 3. 8.

[*b*] Ibid. cap. 5. v. 13. 14.

[*c*] Ibid. cap. 6. v. 6.

que la ſtructure ſervit à le faire reconnoître de ſa femme Penelope.

Les Atheniens s'appliquerent principalement aux Arts. Leur Pays aſſez ſerré, & naturellement ſtérile, ne pouvant les faire ſubſiſter, les invitoit à vivre d'induſtrie & à travailler pour le public. Le pere de l'Orateur Demoſthene occupoit vingt eſclaves à faire des lits & des tables de bois rare, & cette manufacture lui rapportoit par an douze mines (*a*), c'eſt-à-dire, ſix cents livres, ſuivant le calcul de quelques Sçavans.

Le vernis donne du luſtre aux ouvrages de Menuiſerie, & il les exempte de la vermoulure. Les Chinois depuis pluſieurs ſiécles l'employent avec ſuccès. Seroit-il poſſible que les Grecs, qui ont perfectionné tous les Arts, euſſent négligé un moyen ſi facile, & que la nature ſemble enſeigner? Il eſt certain qu'ils connoiſſoient le vernis, puiſqu'au rapport de Pline (*b*), Nicias d'Athenes en appliquoit un excellent aux ſtatues de marbre de ſon ami Pra-

(*a*) Orat. I. Demoſth. contr. Aphob.

[*b*] Lib. XXXV. cap. 11.

xitele, qui en rélevoit l'éclat ; d'où l'on peut inférer que ceux qui travailloient ſur le bois, n'avoient garde de ſe priver d'un pareil ſecours, qui rendoit leurs ouvrages & plus beaux & plus durables. Les Grecs Aſiatiques s'appliquoient à la Marqueterie, qui met en œuvre différens bois, pour repréſenter des figures : & les Romains, après avoir ſubjugué l'Orient, firent de ces ſortes d'ouvrages d'après les peuples qu'ils avoient vaincus.

L'Art de tourner eſt très-ancien, mais l'origine du Tour eſt bien obſcure. Tous les Auteurs donnent aux Grecs l'honneur de ſon invention. Diodore de Sicile l'attribue à un neveu de Dedale nommé *Talus*. Pline au contraire veut que ce ſoit Phidias, ce célébre Statuaire, contemporain de Periclès ; & il ajoute que cet Art naiſſant fut perfectionné dans la ſuite par Polyclete (*a*). Long-tems auparavant Théodore de Samos avoit mis en uſage le Tour pour les ouvrages de poterie, ſelon le témoignage du même Pline (*b*) ;

[*a*] Hiſt. de Phidias par M. l'Abbé Gedoyn, Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres Tom. IX.
[*b*] Lib. VII. cap. 56.

ainſi l'on doit à Phidias, ſinon la premiere idée de cette ingénieuſe machine, du moins les premiers ouvrages en bois qu'elle enfanta ; & l'Hiſtorien Latin n'eſt nullement en contradiction avec lui-même, comme on pourroit d'abord l'en ſoupçonner.

Quoi qu'il en ſoit, les Anciens ſe ſervirent principalement du Tour pour faire toutes ſortes de vaſes, dont quelques-uns étoient ornés de figures & d'ornemens de demi-relief (*a*), ce qui fit donner chez les Romains à ces Artiſans le nom de *Vaſcularii*(*b*). Les Modernes ont bien encheri à cet égard ſur les Anciens ; & dans ces derniers tems, on a fait ſur le Tour des ouvrages d'une délicateſſe inconcevable. Du reſte, comme dans cet Art le ſuccès dépend des machines, pluſieurs perſonnes de qualité ont ſouvent pris plaiſir à tourner ; temoin, ſelon le *Garzoni* Alphonſe II. Duc de Ferrare.

Les Grecs & les Romains crurent embellir leurs ouvrages de terre, de bois, ou de marbre, en les dorant

[*a*] Virg. Eglo. III.
(*b*) Cic. Orat. IX. in Verr.

bien éloignés en cela de la magnificence des Hébreux, qui avoient couvert de lames d'or l'Arche de l'Alliance, la Table des Pains de Propoſition (*a*) & l'Oracle du Temple de Jeruſalem (*b*). Ils s'aviſerent auſſi d'étendre l'or par feuilles très-minces, qu'ils appliquoient ſur le marbre, avec des blancs d'œufs; & ſur le bois avec une compoſition, nommée *Leucophœum*, faite de terre glutineuſe, qui tenoit lieu d'aſſiette (*c*). On ſe ſervit de la ſeconde maniere, pour dorer la Statue de Minerve, que Phidias fit pour les Platéens après la Bataille de Marathon (*d*).

Cet Art, né dans la Grece, ne fut reçu à Rome que ſous le Conſulat de P. Cornelius Cethegus, & de M. Bæbius Tamphilus. Car en ce tems-là, c'eſt-à-dire, l'an de Rome 571. ou 573. Acilius Glabrion, Duumvir, fit dorer la Statue de ſon Pere (*e*). On ſe contentoit de donner une couleur rouge aux Buſtes des Ancêtres, que les Pa-

(*a*) Exod. cap. 25.
(*b*) Reg lib. III. cap. 6.
(*c*) Plin. lib. XXXIII. cap. 3.
(*d*) Pauſanias in Bæoti.
(*e*) Livi. Lib. XL. N. 34.

triciens conservoient religieusement ; & cette modération me paroît plus louable, que le luxe effréné qui lui succéda bientôt. Pline (*a*) marque l'Epoque de ce luxe par rapport à la dorure, sous la Censure de Lucius Mummius. Les particuliers commencerent alors à donner aux voutes & aux murailles de leurs chambres un ornement, qui dans de meilleurs tems étoit reservé aux seuls lambris du Capitole.

Le secret de peindre à l'huile, que les Modernes ont trouvé dans les derniers siécles, leur a fourni une maniere de dorer, inconnue aux Anciens, & qui ne craignant ni l'air, ni l'eau, résiste à toutes les injures du tems. Je doute même que ceux-ci sçussent dorer d'or moulu les Figures, & les autres Ouvrages de Métal. Mais ils étoient fort habiles à façonner le fer & l'acier; & l'art de travailler sur les métaux touche presque à l'origine du monde.

En effet, Tubalcain, fils de Lamech, fut le premier, dit l'Ecriture (*b*), qui forgea du fer. Ici Sancho-

[*a*] Lib. XXXIII. cap. 3.

[*b*] Genes. cap. 4. v. 22.

niaton, que j'ai déja cité, eſt parfaitement d'accord avec Moïſe, lorſqu'il attribue l'invention du fer à la ſeptiéme génération. Les Orientaux apprirent bien tôt la maniere de fondre les métaux, en conſervant néanmoins celle de les étendre ſur l'enclume. Ainſi ils jettoient en bronze leurs ouvrages, ou bien ils les formoient de lames battues & jointes enſemble par le marteau. Les Phéniciens étoient, ſans doute des Fondeurs excellens, puiſque Salomon fit venir de Tyr Hiram, pour jetter en fonte la Mer d'airain & les deux Colonnes de dix-huit coudées de haut, qu'il plaça au Veſtibule du Temple, ſans parler des dix Cuves & des Vaſes innombrables deſtinés aux Sacrifices. Tous ces ouvrages furent fondus près de Jerico, parce que la terre y étoit argilleuſe (*a*), preuve évidente que les Anciens ſe ſervoient, comme nous, de moules, & que nous n'avons rien ajouté à l'art de jetter les Figures de bronze.

Au reſte les Pheniciens, voiſins de l'Egypte, n'ignoroient pas l'alliage

[*a*] Reg. lib. 3. cap. 7.

des métaux, s'il eſt vrai, comme on le croit communément, que les Egyptiens s'aviſerent les premiers de mêler, avec une certaine proportion, le cuivre rouge avec le cuivre jaune. Ce ſecret, inſéparable de la fonte, ſe communiqua enſuite à la Grece, où l'on vit de beaux Ouvrages de différentes compoſitions, dont les plus célébres furent l'*Electrum* & l'*Orichalcum*. On ſçait que les habitans de Delos firent dans ce goût des Vaſes qui le diſputoient à ceux de Corinthe.

L'acier n'eſt autre choſe qu'un fer plus épuré. Les Grecs faiſoient venir celui qu'ils mettoient en œuvre du Pays des Chalibes, peuples de Cappadoce (*a*), ou, ſelon quelques-uns, du Royaume de Galice en Eſpagne, & des environs d'un Fleuve que nous appellons *Chabé*, & qu'on nommoit autrefois *Chalibi*. Les Atheniens employoient cet acier pour fabriquer les épées & les autres armes. La Forge du Pere de Demoſthene eſt fort célébre; elle lui rapportoit chaque année trente mines, qu'on évalue à 1500. livres, & occu-

(*a*) Virg. Georg. liber. 1.

poit trente eſclaves (*a*). Les Armes défenſives, qui ſortoient de ces forges, étoient le Caſque & la Cuiraſſe qu'on appelloit *Thorax*. Zoïle fit pour Démétrius Poliorcete deux Cuiraſſes à l'épreuve des coups, & qu'une fleche lancée par une Catapulte, à vingt ſix pas de diſtance, ne faiſoit qu'effleurer (*b*).

Tarquin l'ancien, originaire de Corinthe, introduiſit à Rome la plûpart des uſages des Grecs (*c*), & d'un autre côté, les Romains emprunterent bien des choſes des Nations Grecques, qui étoient répandues dans l'Italie. L'art de forger le fer, & celui de fondre les Métaux, ſont ſans doute, partie de ces connoiſſances utiles, dont les Romains, dès les premiers tems, furent redevables aux Grecs. Et quant à la fonte, il eſt certain que pour jetter toutes ſortes d'ouvrages, on faiſoit en Italie des moules d'une eſpece de pierre qui réſiſtoit au feu, & qui ſe trouvoit près du Lac de Volſene (*d*).

(*a*) Demoſt. Orat. I. cont. Aphob.
[*b*] Plutarq. in Demetr.
(*c*] Florus l. 1. c. 5.
[*d*] Plin. lib. 37 cap. 22. Vitruv. lib. 2. c. 7.

Si nous avons retenu l'ancienne maniere de jetter en bronze, nous nous sommes bien écartés de l'ancienne maniere de monnoier. Les Romains faisoient leurs médailles au marteau, & les marquoient avec des coins & des piles, espece de poinçons au bout desquels étoient gravés la tête & le revers. Aujourd'hui nos ouvriers se servent de balancier pour presser le carré, où est gravé en creux ce qui doit être en relief dans la médaille, ou dans la monnoie, & ils ont abandonné aux Hollandois les Trousseaux & les Piles (*a*).

On est surpris que les Anciens, inventeurs de l'alliage des métaux, ayent ignoré la fabrication des cloches, dont l'usage n'a été reçu que vers le septiéme siecle de l'Ere Chrétienne, pour donner le signal de la priere aux heures reglées. Je ne scai si ce reproche est bien fondé; car il paroît par le témoignage des Auteurs, que les Anciens avoient des clochettes dans leurs maisons & dans les bains. Quelque raison particuliere les aura donc em-

[*a*] Felib. Diction. des Arts.

pêchés de faire de grandes cloches pour appeller le peuple aux assemblées. Ne seroit-ce pas la rareté de l'étain, qui entre pour une bonne partie dans la composition de leur métal, & dont les mines ont été découvertes assez tard? Quoi qu'il en soit, cet art originaire d'Italie, fut perfectionné en France dans le quatorzieme siécle, & sous le Regne de Charles V. Jean Jouvente fit la cloche du Palais à Paris, & celle de l'horloge à Montargis, deux ouvrages de fonte, qui ne le cedent que pour le poids & le volume à ceux de cette espece qu'on a fait depuis.

Nous nous flattons d'une supériorité sur les Anciens, par rapport à quelques inventions nouvelles, comme celle des étriers, des selles, des brides; & si l'on veut, des cloches: mais avouons de bonne foi que nous leur sommes bien inférieurs du côté de la trempe de l'acier. Les Anciens travailloient le porphyre avec facilité : témoin le *tombeau de Bacchus*, qu'on voit à Rome, la Minerve & les Bustes des douze Cesars, qui sont parmi les Antiques du Roi. A la renaissance des arts, les morceaux de porphyre qu'on trouva

dans les ruines, inviterent les artiſans les plus habiles à les mettre en œuvre. Mais comme l'on ignoroit quelle trempe il falloit donner aux outils pour un travail ſi difficile, on fit pluſieurs eſſais dont le ſuccès ne fut pas heureux. Leon Baptiſte-Albert fut un de ceux qui s'y appliquerent avec le plus d'ardeur, & ſes épreuves réuſſirent juſqu'à un certain point. Coſme de Medicis alla plus loin. Franceſco Tadda, à la faveur d'une eau que ce Prince avoit tireé de quelques herbes, & dans laquelle il trempa les outils tout rouges, parvint, dit-on, à faire un baſſin de fontaine, & trois petits Bas-Reliefs d'un travail fort-recherché. Quand ce fait ſeroit auſſi certain, qu'il me paroît douteux, ce prétendu ſecret ayant péri avec ſon Auteur, la trempe pour le porphyre eſt encore ignorée, & toute l'habileté de nos meilleurs ouvriers ſe réduit à donner, avec une peine infinie, une forme ronde ou plate à ce marbre intraitable, ſans pouvoir l'aſſujettir à aucune figure de relief (*a*).

L'or eſt moins néceſſaire à l'homme

(*a*) Felib. Princ. des Arts, liv. 1, ch. 12.

que le fer, auſſi l'orfévrerie a conſtamment une date moins ancienne que la fonte des autres métaux. Cet art que notre luxe rend aujourd'hui ſi commun à pris naiſſance en Orient; & les premiers de ſes ouvrages, dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire, ſont les Bracelets & les pendans d'oreilles, qu'Eliezer, ſerviteur d'Abraham, donna a Rebecca de la part de ſon Maître (*a*). Ils étoient d'or, & péſoient douze ſicles, c'eſt-à-dire ſix onces. Dans le déſert, les Iſraëlites donnerent leurs bijoux pour jetter en fonte le veau d'or & les vaſes du Tabernacle (*b*). Ils en avoient dépouillé les Egyptiens, dont le faſte & la molleſſe peuvent avoir contribué à la perfection de l'orfévrerie. Mais ce fut principalement dans la Syrie, & dans les provinces de l'Aſie mineure que cet art fit des progrès ſurprenants. Diodore de Sicile aſſure (*lib.* 16.) que les trépiés, les vaſes, les tables, les couronnes d'or & d'argent, dont on enrichit le Temple de Delphes, montoient à dix-mille

(*a*) Geneſ. cap. 24. v. 22.

(*b*) Exod. cap. 32. v. 2. Cap. 35. v. 22.

talens, ou à trente millions. Et Cicéron épuise son éloquence à décrire le buffet d'Antiochus Roi de Syrie, & sur-tout le superbe Chandelier d'or que ce Prince destinoit au Capitole (*a*).

On se persuadera aisément que l'orfévrerie passa bientôt de l'Asie en Europe, & du tems de Pompée, Praxitele, qu'il ne faut pas confondre avec le Sculpteur, se fit un grand nom par d'excellens ouvrages en ce genre. Cet art fut en honneur sous les Empereurs, mais le peu qui nous reste de l'histoire de l'Empire nous dérobe la connoissance de ceux qui s'y distinguerent. Il y avoit, sans doute, à Constantinople un grand nombre d'Orfevres du tems de Constantin, puisqu'au rapport d'Anastase, ce Prince donna à la seule Basilique de Latran diverses pieces d'orfévrerie du poids de mille dix-sept marcs d'or, & de vingt-neuf mille cinq cent marcs d'argent. Il est vrai que le mauvais goût de ce siécle & des précédens ne permit pas de porter les ouvrages de cizelure à ce dégré de perfection où ils avoient été dans les

(*a*) In Verr. de Signis.

bons tems, & quon admire aujourd'hui dans les chefs-d'œuvres de Ballin, & des Sieurs Launay & Germain.

La taille des pierres précieuſes ſuivit de près l'orfévrerie, de laquelle elle eſt l'aſſortiment le plus complet. Bezéléel tailla, dit l'Ecriture (*a*) les douze pierres du Rational. On y voit l'Onyx, la Sardoine, le Saphir, le Beril, l'Emeraude, l'Améthiſte; mais nulle mention du Diamant. Les Syriens ſont peut-être les premiers qui l'aient connu. Du moins eſt-il certain que le Chandelier d'Antiochus en étoit tout couvert. Le peu de commerce qu'on avoit avec les Indiens, & l'extrême dureté du Diamant peuvent en avoir rendu dans les premiers tems l'uſage très-rare. L'Agathe eſt plus facile à polir & à façonner, & les anciens en firent des vaſes d'une grande beauté, que nos Lapidaires ont heureuſement imités.

Tous les Arts que je viens de parcourir paroiſſent avoir été exécutés dans tous les tems, de la même maniere, & ſuivant les mêmes principes:

(*a*) Exod. cap. 39.

en voici un qui a fort varié, soit pour la matiere soit pour la forme. Dès que l'écriture fut introduite dans les pays Orientaux, pour conserver à la postérité la mémoire des évenemens remarquables, on écrivit sur des feuilles de Palmiers. On se servit ensuite d'écorces d'arbres, aisées à rouler, d'où est venu le mot *Liber*. Ensuite on imprima les caracteres sur des planches fort minces, enduites de cire, avec un poinçon, dont l'un des deux bouts, qui étoit plat, servoit à effacer ce que l'on avoit écrit : & cette maniere d'écrire nous a donné le nom de *style*.

Enfin vint le papier fait de la plante appellée *Papyrus* ou *Byblos* (*a*). Varron dans Aulugelle (Lib. 13.) recule un peu trop cette invention, en l'attribuant à Alexandre le Grand, lorsqu'il bâtit Alexandrie, en l'année 3311. avant J. C. Le papier d'Egypte est constamment plus ancien que ce Prince, qui ne fit que le rendre plus commun. Les Sçavans sont partagés sur le *Papyrus*,& on ne peut rien dire de fort assuré de cette plante, ainsi que de quelques

(*a*) Plin. lib. 13. cap. 11.

autres dont il eſt ſouvent parlé dans les Auteurs. Le ſentiment le plus vraiſemblable eſt celui de M. Maillet, Ancien Conſul de France au Caire, qui prétend que le *Papyrus* eſt le Figuier d'Adam, arbre fort remarquable par ſes feuilles longues d'une aune, & larges de deux pieds, & par ſes figures qui croiſſent par bouquets (*a*).

L'Egypte fourniſſoit le papier à tout l'Orient. Mais quand Eumenes Roi de Pergame, voulut dreſſer dans cette Ville une Bibliotheque ſur le modele de celle d'Alexandrie, le Ptolomée qui regnoit alors, craignant que l'entrepriſe de ce Prince n'obſcurcît la gloire des Rois d'Egypte, qui avoient aſſemblé près de ſept cent mille volumes avec des dépenſes immenſes, & un travail infatigable, il défendit la ſortie du papier ſous des peines très-rigoureuſes. Eumenes ſurmonta cet obſtacle en faiſant tranſcrire tous les livres qu'il put découvrir, ſur le parchemin, qui porte encore le nom du lieu de ſon origine (*Carta Pergamena*) *Voſſ. Etim.* Ce fut donc à Pergame que les Grecs

(*a*) Deſcription de l'Egypte par M. l'Ab. Maſcrier.

commencerent à se servir de parchemin, ou ce qui est plus probable, à en renouveller l'usage, qui peu de tems après eut cours dans l'Occident. Il étoit tout établi à Rome vers la fin de la République. C'est ce que nous apprend Ciceron qui, de retour de son exil, & voulant mettre en ordre ses livres, demanda à son cher Atticus deux de ses esclaves, qui passoient pour être de fort bons Relieurs. Sur quoi il faut observer qu'en ce tems-là les livres des Anciens étoient de longs rouleaux, composés de plusieurs feuilles de parchemin, collées les unes aux autres; & que ceux qui s'appliquoient à unir ces feuilles s'appelloient *Glutinatores*.

Quand l'Egypte fut soumise aux Romains, sous l'Empire d'Auguste, cette province, rendue tributaire, fournit tous les ans à la Ville de Rome une certaine quantité de papier. Aurelien renouvella ce tribut & le fixa. D'ailleurs la grande consommation de papier qui se faisoit dans l'Empire, engagea plusieurs particuliers à faire des plantations de *papyrus* dans l'Egypte, & Vopisque remarque, que Firmus qui avoit de grands biens, se vantoit

de pouvoir entretenir une armée de ce qu'il tiroit du papier & de la colle, qui étoient à lui.

Les Arabes après avoir subjugué l'Egypte & l'Orient, substituerent à l'ancien papier celui de chifons, ou d'étofes de soye. Ils le porterent en Espagne, & de-là le répandirent en Allemagne au commencement du quatorzieme siécle. C'est de ces peuples que nous tenons notre papier.

Le papier de la Chine n'a pas souffert les mêmes révolutions, & son origine est si ancienne, qu'il est impossible de la fixer d'une maniere bien précise. On ne sçauroit lui assigner d'autre époque que celle de l'écriture même, & pour déterminer celle-ci, il faut remonter jusqu'à la naissance de l'Empire de la Chine. Or si l'on exclud de son histoire les tems héroïques ou fabuleux, on trouvera, selon le Pere du Halde, près de quatre mille ans pour la durée de cet Empire, & l'on ne mettra tout au plus le commencement des tems historiques de la Nation Chinoise, avec un sçavant Académicien (M. Freret) qu'au tems de la Vocation d'Abraham. Ceux qui feront

curieux d'apprendre la maniere de faire ce papier, trouveront un ample éclairciſſement ſur cette matiere dans les mémoires de l'Academie Royale des Belles-Lettres, & dans la deſcription de la Chine par le R. P. du Halde.

Fin de la premiere partie.

VARIETÉS

HISTORIQUES,

TOME SECOND.

SECONDE PARTIE.

VARIETÉS
HISTORIQUES,
PHYSIQUES ET LITTERAIRES,
OU
RECHERCHES
D'UN SÇAVANT,

Contenant pluſieurs piéces curieuſes & intéreſſantes.

TOME SECOND.

SECONDE PARTIE.

A PARIS, Quay des Auguſtins,
Chez { NYON Fils, à l'Occaſion.
GUIELYN, aux Lys d'or, du côté du Pont S. Michel,

M. DCC. LII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

VARIETÉS
HISTORIQUES,
PHYSIQUES ET LITTERAIRES,
OU
RECHERCHES
D'UN SÇAVANT,

Contenant pluſieurs piéces curieuſes & intéreſſantes.

TOME SECOND.

SECONDE PARTIE.

A PARIS, Quay des Auguſtins,
Chez { NYON Fils, à l'Occaſion. / GUILLYN, aux Lys d'or, du côté du Pont S. Michel,

M. DCC. LII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

VARIETÉS
HISTORIQUES
PHYSIQUES, LITTERAIRES, &c.

SECONDE PARTIE.

DISSERTATION HISTORIQUE
Sur les Manufactures.

LEs Manufactures tirent leur origine de l'art de se vêtir, & de quelques autres semblables, qui, fort simples dans leur naissance, ont été poussés aux derniers rafinemens dans la suite des siecles chez les Nations polies. Et pour commencer par

le plus ancien, Dieu, dit l'Ecriture, (*a*) fit à nos premiers parens, après leur péché, des habits de peaux, dont il les revêtit. Dans des siécles postérieurs au Déluge, les Sarmates, les anciens Grecs & les Germains menoient une vie vagabonde & s'appliquant uniquement à la chasse, ils s'habillerent de peaux de bête (*b*). Telle est encore aujourd'hui la façon de vivre de certains peuples Septentrionnaux. Les voyages du Nord nous aprennent que les Lapons se nourrissent de la chair du Renne, & s'habillent de sa peau (*c*).

La société polit les mœurs. Les peuples d'Orient, les plus voisins du lieu de l'origine du genre humain, furent les premiers à s'entraider par des secours mutuels. Alors on vit naître les arts, & Noëma, sœur de Jubal & de Tubalcaïn, inventa l'art de filer & d'ourdir pour fabriquer des étoffes. Ce travail ne demande pas une grande force de corps; aussi les Hébreux ne le trouvoient pas digne doccuper des

(*a*) Genes. cap. 3. v. 21.
(*b*) Tacit de morib. Germann.
(*c*) Relation de la seconde Navigation au Nord des Hollandois en 1595.

hommes & le laiſſoient aux femmes, naturellement plus ſédentaires, & plus attachées aux petites choſes. Dans l'Ecriture (*a*), la femme forte tourne le fuſeau, & employe avec induſtrie le lin & laine.

Les Grecs inſtruits par les Phéniciens ne penſoient pas autrement. Ils firent de Jubal, leur Apollon, inventeur de la Muſique; de Tubalcain, leur Vulcain, le Dieu des forgerons, & de Noëma, leur Minerve, qui préſidoit aux ouvrages de laine. Homere dont les Poëmes ſont une fidelle peinture des mœurs de ſon ſiécle, repréſente dans l'Odyſſée, Pénélope, Calypſo & Circé occupées à fabriquer des étoffes ſur le métier. Tous les Auteurs nous apprennent que cette coûtume duroit encore à Athenes dans les tems les plus polis, & que les femmes ſéparées des hommes & renfermées dans leurs appartemens, travailloient en linge, faiſoient les habits & les meubles.

Les Dames Romaines vivoient à la vérité moins retireés; mais malgré la

(*a*) Proverb. cap. 31.

corruption qui regnoit à Rome du tems d'Auguſte, cet Empereur portoit d'ordinaire des habits faits par ſa femme, ſa ſœur & ſes filles (*a*). Cette noble ſimplicité ne tint pas long tems contre un luxe effréné, qui gagna la Cour des Caius & des Nerons, & qui inonda l'Empire. On établit des Manufactures, & des *Gynecées*, ou édifices publics dans leſquels on fit travailler un grand nombre de femmes au profit des Empereurs (*b*). Les Manufactures des Gaules furent les plus célébres. Sous l'Empire de Gallien on faiſoit beaucoup de cas des draps d'Arras, & les Romains s'en ſervoient pour leur habit militaire apellé *Sagum*. (Vopiſc.)

En Occident on ne travailloit qu'en laine & les étoffes, au rapport de Pline, (*c*) étoient ou à grand poil, (*pexæ*) ou plus raſes. (*detritæ, decutes.*) Mais il y avoit long tems que le commerce des Grecs & des Orientaux avoit fait

(*a*) Suet. in Auguſt. 73.

(*b*) Hiſt. critiq. de l'établiſ. &c. par M. du Bos.

(*c*) Hiſt. natur. Lib. VIII. cap. 47.

connoître aux Romains les étoffes teintes en pourpre. Les Phéniciens furent les premiers inventeurs de cette précieuſe teinture, ſi l'on en croit *Julius Pollux* (*a*) & Caſſiodore (*b*); mais il me ſemble que ces Auteurs font trop d'honneur au hazard, quand ils lui en attribuent la découverte. Dans la ſuite des tems on fit beaucoup de cas de la pourpre de Getulie, & de celle de la Laconie, quoique fort inférieure à la Tyrienne. Deux eſpeces de coquillages donnoient la teinture en pourpre, ſçavoir : le *Buccinum* & le *Murex*. La petite quantité qu'on en tiroit, & la néceſſité de l'employer avant la mort de l'animal, rendoient la couleur de pourpre extrêmement chere. Les étoffes ainſi colorées n'étoient que de coton; car il n'y a que la Cochenille, inconnuë aux anciens, qui ſoit propre aux laines, aux poils d'animaux & à la ſoye.

Du reſte il ne faut pas regarder cette teinture en pourpre tirée des coquillages comme perdue pour les

(*a*) Lib. 1. cap. 4.

(*b*) Lib. 1. Var. Ep. 2.

arts. On connoît à Panama, Ville du Perou ſituée ſur la Mer du Sud, une eſpece de *Murex*, dont le ſuc teint en pourpre les étoffes de coton ; & l'on ſçait qu'il ſe fait des fils de plantes imbus de cette précieuſe liqueur, un grand commerce chez les Eſpagnols en Amerique (*a*), où ces fils ſervent à broder toutes ſortes d'étoffes. D'ailleurs pluſieurs Relations nous apprennent qu'il y a en différentes Mers diverſes eſpéces de coquillage, qui donnent la même teinture : mais il eſt probable qu'on s'en tiendra à l'uſage de la Cochenille, parce qu'il eſt plus commode & d'une plus grande utilité.

Les Anciens employoient encore le vermillon ; (les Latins le nomment *Coccus* ou *Coccum*, & les Arabes *Kermès*, que l'Eſpagne leur fourniſſoit, & qu'ils tiroient auſſi de quelques autres pays. C'eſt ce qui leur donnoit la belle couleur & la belle teinture, que nous nommons *Ecarlate*, & que Quintilien (*b*) diſtingue nettement de

(*a*) Mem. de M. de Juſſieu l'aîné lû à l'Académie des Sciences le 14 Novembre 1736.

(*a*) Inſt. Orat. Lib. 1. cap. 2.

la pourpre : *Nondum (adultus) prima verba exprimit, & jam coccum intelligit, jam conchylium poscit.*

Quoique dans tous les tems la pourpre ait été fort estimée à Rome, la broderie à l'aiguille y étoit d'un usage plus ancien. Ce fut un des présens des douze Villes de Toscane, subjuguées par *Tullus Hostilius*; les Toscans tenoient cette maniere de broder des Phrygiens, qui l'avoient perfectionnée, car je ne voudrois pas assurer qu'ils en fussent les inventeurs.

Les Babyloniens étoient aussi bons Tapissiers que les Phrygiens étoient bons Brodeurs, puisqu'en fabriquant les étoffes, ils y représentoient avec un art infini des figures de diverses couleurs. Tels étoient les tapis de pied dont on s'est toujours servi dans le Levant; & il est à croire que parmi les Hebreux Beseléel & Oliab firent dans ce goût les rideaux & le voile du Tabernacle. Ce n'est que dans nos climats, où les murailles nuës sont trop fraîches, qu'on a usé de tapisserie. Il seroit bien difficile d'en fixer l'époque, tout ce qu'on peut dire de certain sur ce sujet, c'est que ces sortes de Manu-

factures ſont redevables de leurs progrès au rétabliſſement de la peinture, & que celle des Gobelins, qui dans ce genre efface toutes les autres, n'eſt parvenue au dégré de perfection où nous la voyons, qu'en ſe formant ſous le célébre le Brun, & en travaillant ſur ſes deſſeins, ſous ces yeux & ſous ſa conduite. En effet les Tapiſſeries de l'hiſtoire du feu Roi, & celles des Elémens & des quatre Saiſons de l'année tiennent de ce grand Maître, ce qu'elles ont de beau & d'élégant.

Outre la fabrique des Tapiſſeries on vit naître aux Gobelins ſous le dernier Regne & ſous le Miniſtere de M. Colbert, la manufacture des draps, & celles des teintures en écarlate que N. Glucq & Francois de Julienne y établirent de leurs propres fonds attirés par la petite Riviere de Biévre, dont l'eau eſt fort propre pour cette teinture. Ces deux Manufactures ont été réunies en la perſonne de M. Jean de Julienne, neveu des premiers Entrepreneurs; par Arrêt du Conſeil d'Etat du trente Août 1721. confirmé par Lettres Patentes du huit Janvier 1730. & vingt-ſix Avril 1734.

Ce n'eſt que ſous les Empereurs que les

les Romains commencerent à ſe ſervir de lin. Ces toiles dont l'uſage étoit déja ancien ſous l'Empire d'Alexandre Severe, (*a*) venoient d'Egypte & de Phénicie (*b*).

Les Romains connurent auſſi fort tard les étoffes de ſoye, & c'étoient les Marchands étrangers qui les leur apportoient. Mais quelle étoit cette ſoye ſi vantée dans l'Antiquité & qui ſous l'Empire d'Aurelien ſe vendoit au poids de l'or? (*c*) Cette queſtion partage les Savans. Lipſe, (*d*) diſtingue trois ſortes de ſoye; *Byſſina*, *Serica*, *Bombycina*. Le Byſſe, ſelon Geſner (*e*) eſt une eſpece de ſoye d'un jaune doré, qui croît à de grandes coquilles. Quelques Modernes (*f*) ont adopté ce ſentiment ſans examen. Cependant il eſt certain que le Byſſe a une origine bien différente de celle de la ſoye, puiſqu'il venoit d'Egypte (*g*), & d'Elide

(*a*) Lamp. in Alexand.
(*b*) Vopiſc. in Aureli. in Carin.
(*c*) Vopiſc ibid.
(*d*) In Lib. II. Ann. Tacit
(*e*) Hiſt. Anim. Lib. IV. de Pinná.
(*f*) M. Fleury, Mœurs des Iſraelites N. 10.
(*g*) Ezech. c. 27.

dans l'Achaïe (*a*), & que c'étoit un lin fin & délié, qui étoit ſouvent teint en pourpre, & dont on faiſoit des toiles.

Lipſe n'eſt pas plus heureux dans ſa diſtinction de la ſoye des vers, & de celle de certains arbres du pays des Seres : arbres dit Ammien Marcellin, (Hiſt. Rom. Lib 23.) qui jettoient des filamens fort délicats qu'on mettoit en œuvre. Un paſſage de Servius détruit la prétention de l'ancien Hiſtorien & du Critique moderne. *Apud Indos & Seres*, dit ce fameux Commentateur, *ſunt quidam in arboribus vermes, & bombyces appellantur, qui in aranearum morem tenuiſſima fila deducunt : unde eſt ſericum ; nam lanam arboream non poſſumus accipere.* Saumaiſe ſuit Servius, (*In Tertull. de pallio & in Vopiſc.*) ſans ſe rendre à l'autorité de Théophraſte, (*Lib. IV. cap. 9.*) de Seneque & de Pline, (*Hiſt. natur. Lib. VI.*) qu'Amien a copiés ; & je ſerois bien trompé, ſi la plûpart des Sçavans ne ſe déclaroient pas pour Saumaiſe.

Les étoffes de ſoye n'étoient pas

(*a*) Plin. Hiſt. natur.

communes sous les Empereurs, & & quand Jules Cesar en couvrit le Théâtre dans une représentation de Jeux, il crut donner un grand exemple de magnificence (*a*). Tibere en deffendit l'usage aux hommes, qu'un luxe si outré, dit Tacite (*b*) auroit deshonorés. Ces étoffes qui venoient de l'Isle de Coos, ou de l'Assyrie, étoient mêlées de soye & de lin, & nommées *Subericæ*; mais, depuis Héliogabale, elles furent toutes de soye, *Holosericæ*.

Justinien établit à Constantinople, à Athenes, à Thebes, & à Corinthe les premieres Manufactures d'étoffes de soye, peu de tems après que deux Moines venus des Indes eurent apporté des œufs de vers, avec la maniere de les élever. *Procop. lib. VI. de bello Vandalico & Zonar.*

Roger Roy de Sicile ayant fait la conquête des Villes de Gréce que j'ai nommées, dans son expedition de la Terre-Sainte, établit des Manufactures de soye à Palerme & dans la Calabre,

(*a*) Dio. Lib. XLIII.

(*b*) Annal. Lib II

vers l'an 1130. de l'Ere Vulgaire. De-là ces Manufactures s'étendirent dans le reste de l'Italie, & même en Espagne.

On doit placer sous le Regne de Louis XI. & en l'année 1470. les premieres Manufactures de soyries que l'on ait vuës en France, & elles furent établies à Tours, sous la conduite de quelques ouvriers qu'on appella de Genes, de Venise & de Florence. Henri II. suivant les vues de ce Prince, fit planter des mûriers blancs dans les provinces de ses Etats, où ces arbres viennent le mieux. Mais les guerres civiles ayant empêché l'effet d'un soin si utile, les Manufactures de soye trouverent un Restaurateur en Henri le Grand, qui étendit ses soins sur les Manufactures de toiles, de draperies & de dentelles. Nous devons aujourd'hui à ce Grand Roi dont l'exemple a été suivi par ses Successeurs, les draps, les camelots & les étamines qu'on fabrique à Abbeville, à Amiens, à Reims, à Sedan & à Lille. L'usage de la soye est si commode, qu'on a cherché dans notre siécle le moyen de le rendre plus commun. Un Magi-

ſtrat (*a*) qui ſçait allier l'étude de la nature à celle des loix, a mis en œuvre les cocons de certaines araignées. M. Raoul, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, & M. de Reaumur de l'Academie Royale des Sciences, ont obſervé que les chenilles des pins donnent une ſoye très-forte & aſſez abondante. Il eſt à ſouhaiter que des expériences réitérées levent les obſtacles qui ſe préſentent maintenant dans l'uſage qu'on peut tirer de ces ſortes de ſoyes.

Quelques Auteurs (*b*) prétendent que les Phéniciens ont trouvé les premiers, l'art de faire le verre. Les Egyptiens perfectionnerent cet art qui étoit peu connu à Rome, même ſous les Empereurs, puiſque Voſiſque aſſure, qu'Aurelien impoſa à l'Egypte un tribut annuel d'une certaine quantité de verres. Il eſt vrai que *Marcus Scaurus* du tems de Pompée, avoit fait faire de verre une

(*a*) M. Bon, Premier Préſident à la Cour des Aydes de Montpellier.

(*b*) Généalog. Hiſt. des Empereurs, &c. Liv. I. chap. 6.

partie de la Scene du Théâtre qu'il éleva dans Rome (*a*) : mais ce verre étoit venu d'ailleurs, & il eſt évident que Pline donne ce fait pour un exemple d'une magnificence extraordinaire. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain, que le verre dont on faiſoit depuis long-tems de fort beaux ouvrages, a été employé aux vîtres de nos Egliſes dès le ſixiéme ſiécle. Grégoire de Tours qui vivoit alors, dit en parlant dans ſon Livre ſur les miracles de S. Julien chap. 13. d'un parti de ſoldats ennemis qui entrerent dans l'Egliſe de S. Julien de Brioude, où tous les habitans s'étoient retirés avec leurs effets, qu'ayant trouvé la porte fermée, un de ces ſoldats caſſa le vitrage d'une fenêtre derriere l'Autel, & étant entré par là dans l'Egliſe, il alla ouvrir les portes aux autres. *Cumque intrare non poſſent, unus effractam, ceu fur, in altari ſancto feneſtram vitream ingreditur.... Dehinc reſeratis illius valvis, exercitum intromittit.* Le même Hiſtorien raconte dans ſon premier livre *de la Gloire des Martyrs*, comment un Voleur étant

(*a*) Plin. Hiſt. natur. Lib. XXXVI, cap. 15.

entré la nuit dans une Egliſe de la Touraine, & n'y ayant rien trouvé à prendre, s'aviſa d'emporter les vitres pour faire de l'argent, du verre qu'il en tireroit; qu'étant en effet paſſé delà dans le Berry, & y ayant rendu ce verre en une eſpece de pâte, par le moyen du feu, il la vendit à des Marchands. Gregoire parlant de l'Egliſe d'où venoit ce verre, dit: *Feneſtras ex more habens quæ vitro lignis incluſo clauduntur.* D'où l'on peut inférer qu'on ne ſe ſervoit pas encore de plomb pour enchâſſer le verre, mais que c'étoit dans le bois que le vitrage étoit renfermé, comme on l'a fait depuis en pluſieurs Egliſes de l'Ordre de Citeaux du douziéme & du treiziéme ſiécle. Le Poëte Fortunat parle ſur la fin du ſixiéme ſiecle des Fenêtres de verre de l'Egliſe de Paris dans la deſcription Poëtique qu'il a faite de cette Egliſe.

Saint Ouën, Evêque de Rouen, fait auſſi mention dans la vie de S. Eloi, d'un grand vitrage qui étoit dans l'Egliſe où ce Saint avoit été inhumé. Il écrivoit ceci au ſeptiéme ſiécle. Ce fut quelque tems après que les Anglois firent venir des Vitriers de Fran-

ce, pour apprendre d'eux à fermer de verre les fenêtres de leurs Egliſes, comme on peut le voir dans Bede, & dans les Actes des Evêques d'York.

L'Art de faire des vitrages pour les fenêtres fut ſi fort perfectionné dans la ſuite, qu'on ne s'en ſervit pas ſimplement pour fermer les fenêtres des Egliſes; mais encore pour les orner: c'eſt ce qui parut par les Peintures que l'on employa ſur la matiere du verre. L'Abbé Suger s'étend fort au long dans le Livre qu'il a écrit de ſon Gouvernement, ſur les vitrages de l'Egliſe de S. Denis, qu'il fit faire au douziéme ſiécle. Il y marque ce qui y étoit repréſenté, & rapporte les Vers qu'il y fit mettre. Le Moine Guillaume qui compoſa l'éloge de Suger après ſa mort, (*a*) nous apprend qu'il avoit auſſi fait faire un vitrage très-magnifique dans l'Egliſe Cathédrale de Paris: *Nonne evidens eſt liberalitatis ejus eximiæ in Eccleſiâ Pariſienſi illud ex vitro opus inſigne?*

(*a*) Cet Eloge eſt à la fin de l'Hiſtoire de l'Abbaye de S. Denis par D. Felibien, parmi les preuves.

Au reste il n'est pas étonnant que les Anciens ayent ignoré cet Art. Les Orientaux chez qui tous les Arts ont pris naissance, & dont le Pays est si chaud, en le comparant au nôtre se servoient, au lieu de vîtres, de jalousies, ou de rideaux. C'est ce que l'on voit encore dans la Turquie Asiatique ; & à la Chine les fenêtres ne se ferment qu'avec des étoffes fines enduites d'une cire luisante. Il y a apparence que les Romains se contenterent long-tems de treillis ; mais le luxe étant augmenté, ils s'aviserent d'employer le *lapis specularis*, pierre transparente qui se fendoit en feuilles minces & qui laissant passer la lumiere du Soleil, en arrêtoit la chaleur (*a*). On voit même dans les Auteurs que les grands Seigneurs & les personnes riches fermoient les ouvertures de leurs Bains avec des agates & des marbres délicatement travaillés.

C'est dans les Pays froids qu'on a inventé les vîtres ; & cette invention a bientôt amené celle des glaces de miroir. Les Venitiens sont parvenus

(*a*) Philon. Legat. ad Caium.

les premiers à faire des glaces d'une blancheur parfaite, d'un beau poli, & de cinquante pouces de hauteur, mais il étoit réservé aux François de porter cet Art à un dégré de perfection où l'Italie n'a jamais pu atteindre. En effet les glaces de S. Gobin près de Laon, ont jusqu'à six-vingt pouces de hauteur, & la maniere avec lequelle on les fait est des plus simples; car au lieu de les souffler, comme celles de Venise, on les coule sur une table de fonte. *Spectacle de la Nature, Part. II. Ent.* 24.

Nous avons une Manufacture tout autrement considérable que celle de Saint Gobin; parce qu'elle est d'une plus grande utilité. C'est la Manufacture du plomb laminé. Les Anglois nous en ont donné l'idée, ainsi que de la Machine dont on se sert pour cet usage (*a*). Ceux qui sçavent que les ouvrages de plomb laminé durent plus long-tems que ceux de plomb simplement fondu connoîtront comment les effets qu'on a lieu d'attendre d'un établissement si avantageux,

(*a*) Code de la Voyerie, 1732.

Je mets au même rang la Manufacture des armes blanches établie en Alsace; & la Manufacture d'acier qui doit son origine à la Mine de ce métail nouvellement découverte par M. d'Hirchem, Magistrat de Strasbourg, à cinq lieues de cette ville.

Il est à croire que les manufactures des ouvrages de poterie sont plus anciennes que celles qui ont les métaux pour objet; car il est plus facile de façonner une matiere qui est sous nos yeux que de tourner à notre usage ce que la Nature cache dans le sein de la terre. Que la poterie fût connue des Orientaux, on peut le prouver par plusieurs Textes de l'Ecriture; mais ce qui est remarquable, c'est que cet Art, que notre vanité nous fait paroître si vil, étoit tellement en honneur chez les Israëlites, que l'on voit dans la Généalogie de la Tribu de Juda, une famille de Potiers qui travailloient pour le Roi, & demeuroient dans ses jardins. *Lib. II. Paralip. cap.* 4.

En Occident l'invention de la Poterie immortalisa la mémoire de *Choræbus* parmi les Athéniens. Les Tos-

cans du tems de Porſenna, faiſoient des ouvrages de terre cuite, qui le diſputerent pour le prix ſous l'Empire d'Auguſte, aux vaſes d'or & d'argent.

Quelle que fût l'habileté de ces Potiers, on ſe perſuadera aiſément que leur vaiſſelle étoit bien inférieure à la porcelaine de la Chine. On ne ſçait rien du tems où les Chinois trouverent ce bel Art, & on n'en connoît pas l'Inventeur. Ce n'eſt que dans une ſeule Bourgade nommée *King*, qui contient plus d'un million d'ames, qu'on travaille la porcelaine dans ce vaſte Empire. Les Arts ont leurs révolutions; la porcelaine des premiers tems, étoit, dit-on, plus belle que celle qu'on fait préſentement; & l'on attribue cette différence à la différente compoſition du vernis; mais d'un autre côté les ouvriers modernes ont enchéri ſur les Anciens, peignant la vaiſſelle en violet & en la dorant; ils ſçavent même lui donner une légéreté ſurprenante, quand on veut les bien payer. *Deſcription de la Chine par le Pere du Halde, Tome 2.*

La porcelaine du Japon a été long-tems inconnue en Europe, & l'on a

cru jusqu'à nos jours que ces Insulaires la tiroient de la Chine. Cependant il est certain que les Japonois en font, qui n'est nullement inférieure à celle de leurs voisins. Elle se fabrique dans le *Figen*, la plus grande des neuf Provinces du *Ximo*; & l'argile dont est formée cette précieuse vaisselle, se tire du voisinage d'*Urusino* & de *Suwota*. *Histoire du Japon par le Pere Charlevoix.*

La porcelaine a des qualités qui lui sont si particulieres, qu'on n'avoit jamais pensé qu'elle pût être bien imitée en Europe. Il est vrai, que du tems de Raphaël & de Michel-Ange, on avoit fait des vases de poterie de fayance, & à Castel Durante, dans le Duché d'Urbin, incomparables pour la correction du dessein des figures qui les ornoient; mais comme l'on n'avoit pas encore trouvé le secret d'y employer diverses couleurs, cette invention qui avoit de si beaux commencemens, ne fut pas perfectionnée en Italie. C'est en France que la maniere d'émailler sur la terre a été heureusement pratiquée, particulierement à Nevers, où l'on fait aujour-

d'hui des ouvrages d'un coloris charmant. Il faut avouer toutefois qu'on eſt allé plus loin à cet égard, à Saint Cloud & à Rouën, cette derniere Manufacture l'emporte ſur toutes les autres par la beauté des couleurs, & par le bon goût du deſſein. Il y a plus, nous pourrons bien-tôt nous paſſer de la Chine, & les découvertes d'un illuſtre * Académicien nous mettent déja en poſſeſſion d'un ſecret dont les Chinois ſont ſi jaloux.

CHRONO-GRAPHE.

Ce qu'on entend par un Chrono-graphe.

LE Chrono-graphe eſt un Emblême, ou une Deviſe, en Vers ou en Proſe, où il ſe trouve aſſez de lettres numerales, du chiffre Romain pour indiquer l'époque, ou l'année d'un fait, ou d'un événement.

Il ſe trouve des Chrono-graphes en langue Latine & Françoiſe.

L'on a entendu dire qu'il y en avoit

* M. de Reaumur. Voyez l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences, 1727.

en d'autres langues, mais on n'en a pas vu.

Il se trouve *à Paris* des Chrono-graphes François, & même d'ancienne datte ; mais l'usage en est fréquent dans quelques Pays étrangers. On le sçait à l'égard de l'Allemagne & des Pays-Bas.

L'on a entendu dire qu'il y en avoit en Italie, en Sicile, en Hongrie, en Norvege, en Irlande, même en Syrie.

Autrefois les lettres numérales étoient du même volume que celles du reste du Chro-nographe. ; mais la commodité a introduit de mettre les lettres Numérales, Initiales ou Majuscules, dans la Chrono-graphe, dont le reste de la devise est d'un caractere moins gros.

Comme la difference que l'on suit à présent entre les I voïelles & les J consonnes, entre les U voïelles & les V consonnes n'est pas si ancienne que l'usage du Chrono-graphe, on le met indifféremment dans le Chrono-graphe pour lettres Numérales.

Le Chrono graphe *simple* ne fournit dans une Dévise que l'idée de l'année.

Le *Double* présente, non seulement

l'année, mais encore le fait ou l'événement.

Le *Naturel* place les lettres Numérales si avantageusement, que la lettre de plus grande valeur est la premiere, & ainsi des autres : de sorte qu'en lisant les seules lettres Numérales sans faire d'addition, on connoît l'année.

L'*Additionné* souffre l'interversion des lettres Numérales : de sorte qu'il ne fournit l'idée de l'année que par un calcul.

L'*Exact* ne renferme pas d'autres lettres Numérales, que celles qui sont élévées.

Le *Libre* tolere d'autres lettres Numérales, que celles qui sont élevées.

L'usage ne paroît s'en être introduit que depuis que l'on a élévé les Numérales.

Exemple d'un Chrono-graphe François, exact, double, & additionné.

L'on a vu (en 1717.) sur la Cloche de l'horloge du Palais, fabriquée en en 1371. six Vers, fondus en lettres Gotiques, dont les trois premiers con-

tiennent le Chrono-graphe, & les trois derniers Vers l'expliquent.

A la vérité les lettres numérales n'y ſont pas élevées ; néanmoins, la commodité a donné lieu de les élever dans cette copie.

CharLes roys VoLt, en ce CLocher,
Cette nobLe CLoChe a CroCher ;
faIte poUr ſonner ChaCUne heUr.

La *date* eſdits trois Vers, d'aſſeur ;
Par Jean Jouvente fut montée,
Qui, de cet Art, ot renommée.

Calcul de ce Chrono-graphe.

C	100
L	50
U	5
L	50
C	100
C	100
L	50
C	100
C	100
L	50
C	100
L	50
C	100
C	100
C	100
I	1
U	5
C	100
C	100
U	5
U	5
	1371

Exemple d'un Chrono-graphe Latin double, additionné & libre.

On l'a vu (en 1717.) inſcrit en lettres Gotiques ſur une muraille, vis-à-vis la petite porte de la Sainte Chapelle de Bourges.

Ce Chrono-graphe indique l'année de la Dédicace qui en fut faite le jour de Pâques 1405. les Lettres numérales n'y ſont pas élevées.

Me dUx ConſtrUXit bithUrICUs atqUe dotaVIt;
& presUL attendens, anno preſente, ſacraVIt.

Il y a dans ce Chrono-graphe trois lettres numérales muettes; c'eſt-à-dire, qui n'entrent pas dans le calcul, D D D.

Calcul de ce Chrono-graphe.

M	1000
U	5
C	100
U	5
X	10
I	1
I	1
V	5
I	1
C	100
U	5
U	5
V	5
I	1
U	5
L	50
C	100
V	5
I	1
	1403

L'on a encore vu (en 1717.) un Chrono graphe, auſſi en Gotiques, au deſſus d'une porte ceintrée, haute de cinq pieds & demi, & large de trois pieds & un quart, couronnée

d'un chapiteau, qui est au rez de chaussée méridional de la Chambre des Comptes de Paris à droite, en allant à l'hôtel de M. le Premier Président.

Les lettres numérales de ce Chrono-graphe sont peintes en or, & désignent l'année 1485. & les autres en azur.

aU teMps dU roI CharLes Le hUIt
CethUI hostel s'I fUt ConstrUIt

Quatre pouces au-dessous, est écrite en or, cette explication.

Les Lettres d'Or-dient l'Année
Que l'Œuvre fut commencée.

Calcul de ce Chono-graphe.

U	5
M	1000
U	5
I	1
C	100
L	50
L	50
U	5
I.	1
C	100
U	5
I	1
L	50
I	1
U	5
C	100
U	5
I	1
	1485

Exemple d'un Chrono-graphe Latin ; libre, double, naturel.

Il se trouve à Paris au frontispice intérieur de l'Hôtel de Dauphiné, entre

les rues des Boucheries & des Quatre-Vents, paroiſſe S. Sulpice : l'intérieur de cet Hôtel a été bâti en 1716. à la place du Jeu de paume de Dauphiné par M. *Maillart*.

De ce Chrono-graphe, d'un ſeul Vers, ſur trois lignes, les Numérales élevées ſont d'or ; les autres lettres ſont d'azur, le tout ſur un marbre noir,

en Mutata Domus ;
CandesCit piX,
VelutI nix.

D'abord, il ne faut lire que les lettres Numérales élevées, elles fourniſſent 1716. M, D, C, C, X, V, I.

Sens moral de cette Déviſe. Le reſpect au dehors, la paix au dedans.

Ci-devant c'étoit un Jeu de paume fort noirci ; & à préſent, c'eſt une maiſon fort blanche.

Sens figuré de la Deviſe ; où la Poix marque le noir, & la Neige le blanc.

Voici une maiſon changée du noir du blanc.

Exemple d'un Chrono-graphe exact, double, naturel.

Il se trouve au frontispice extérieur du même Hôtel, construit en 1717. sur la rue des Boucheries, du côté de la rue des Cordeliers; il est d'un seul Vers, gravé sur un marbre noir.

Meta Deæ Carnæ saCra esto; paX-
qVe sIt Intra.

En ne lisant que les lettres élevées, on trouve l'année 1717.

Ensuite on peut lire la Devise entiere, y compris les lettres élevées. La Déesse *Carna* est marquée dans Ovide, *Fastuum, lib. 6. ad primum Junii.*

Origine des Chiffres Romains.

Je pense que ceux qui ignorent l'origine du Chiffre Romain seront bien aise de trouver ici une legere dissertation sur ce sujet.

On met I pour un; II pour deux; III pour trois; & IIII pour quatre; parce que cela représente les quatre doigts

doigts de la main, sur lesquels on a coutume de compter : l'V, qui vaut cinq est marqué par le cinquiéme doigt, qui est le pouce, lequel étant ouvert avec le doigt index, forme un V. Deux V joints par la pointe font un X, c'est pourquoi l X vaut dix. Il y a une autre raison pour laquelle on met un D pour cinq cents ; une L pour cinquante ; un C pour cent, & une M pour mille, comme aussi CIↃ pour mille, & IↃ pour cinq cents.

Cela vient de ce qu'anciennement on formoit une M ainsi CIↃ ; de maniere que c'est toujours l'M qui signifie mille, parce que c'est la premiere lettre du mot latin *mille*, & le D ou IↃ vaut cinq cens, parce qu'il est la moitié de CIↃ ancienne. L vaut cinquante, étant la moitié du C ancien qui valoit cent à cause que c'est la premiere lettre de *centum*, & que les Anciens faisoient leur C comme un E, qui n'avoit pas de barre au milieu, & le formoient ainsi Ɛ ; de sorte que le coupant en deux, la moitié forme une L, qui vaut cinquante.

Voilà ce qu'on lit dans le Thrésor des Recherches & Antiquités Gauloises

& Françoises de P. Borel, Conseiller & Médecin ordinaire du Roi, imprimé à Paris en 1655. vol. in 4°. pag. 95.

Les Continuateurs de Moreri, qui ne s'expliquent pas aussi clairement que Borel sur le chiffre CIↃ, ajoutent que l'on croit qu'on a commencé à compter par ces figures du tems des Sarrazins, que Planude qui vivoit sur la fin du douziéme siécle, est le premier des Chrétiens qui se soit servi de chiffre, & qu'il y a apparence selon Laurent Valle, que les chiffres ont été inventés par les Orientaux, parce que dans les chiffres on commence à supputer du côté droit, en tirant vers la gauche, ce qui étoit en usage dans tout l'Orient parmi les Hebreux, les Caldéens, Syriens, Egyptiens &c. Outre que les Indiens se servent encore de mêmes caracteres qu'on fait ici, pour marquer les chiffres. Nicod dérive ce mot de l'Hébreu *Sephira*, qui signifie Nombre, ou de *Saphar*, *numeravit*, & croit que par raison de l'étymologie, il faudroit écrire sifre.

Cet article du Dictionnaire Historique ne me paroît pas exact, sur tout pour ce qui regarde les Indiens, les

quels ont en général des caracteres bien différens de ceux que nous employons pour marquer les chiffres ordinaires.

ORIGINE DU CADRAN SOLAIRE

Représenté symboliquement par la ſtatuë de Memnon.

MEmnon étoit né dans ces pays où le ſoleil ſemble ſe lever. Il étoit de l'extrémité de l'Orient ; c'étoit aſſez aux Poëtes qui aimoient à couvrir l'hiſtoire même de voiles ingénieux pour dire qu'il étoit fils de l'Aurore. Il étoit Prince des Ethiopiens & des Egyptiens.

Ces deux peuples n'en faiſoient qu'un ſeul. Ils avoient les mêmes Dieux & preſque les mêmes Coûtumes. Les Ethiopiens s'étoient rendus maîtres de l'Egypte ; ainſi ceux qui le font Ethiopien n'ont pas tout-à-fait tort ; mais à parler plus juſte il étoit Egyptien, & né dans cette fameuſe Thebe d'Egypte à cent portes, qu'on

pouvoit appeller une Ville de miracles. Elle étoit presque toute bâtie en l'air, c'est-à dire sur des colonnes.

Il semble que c'est avec assez de raison qu'on a cherché l'emblême du Cadran chez les Auteurs, l'Astrologie & les Mathématiques & dans le parentage, de l'Aurore & du Soleil. On voyoit la statuë de Memnon à Thebe dans le fameux Temple de Serapis. Elle étoit de marbre noir, tournée du côté du Soleil levant & représentoit un jeune homme qui sembloit vouloir se lever. Un bon Auteur la représente dans une espece de jardin, pour marquer que c'est d'ordinaire à la campagne & dans les jardins qu'on éléve & qu'on trouve des Cadrans. Là ces Cadrans rendent des réponses plus sûres que celles des anciens Oracles. Ceux-ci avoient leurs nuits, c'est-à-dire qu'ils ne parloient pas toûjours. Jamais Oracle n'eut une destinée si changeante que la statuë de Memnon. Le Soleil sembloit lui donner la vie, la nuit la condamnoit au silence; les Cadrans ne parlent plus dès que le Soleil cesse de les éclairer. Autrefois ils étoient aussi fréquens dans les Villes

qu'ils le ſont préſentement dans les jardins. C'étoit l'ornement des grandes places.

Le premier que l'on ait fait, au moins en Europe, fut dreſſé dans la place publique de Lacedemone. Athenes & Rome n'en manquoient pas. On doit le premier qui fut dreſſé dans cette derniere Ville, au Conſul *Meſſala*, ou à *Papyrius Curſor*. On l'éleva en public près de la Tribune aux harangues; c'étoit où s'alloient promener les gens de loiſir. La colonne où il étoit dreſſé, fait ſonger au Piédeſtal ſur lequel étoit poſée la ſtatuë de Memnon. Avant que les Romains euſſent ce Cadran qui fut conſtruit environ dans le tems de la premiere guerre de Carthage, ils étoient aſſez ignorans ſur la diviſion du jour. Ils en ſçavoient moins là-deſſus que nos plus groſſiers payſans. Ils ne connoiſſoient que le ſoir & le matin; & ils crurent leur ſcience fort augmentée quand on y joignit le midi. Un crieur public ſe tenoit en ſentinelle dans le lieu où l'on aſſembloit le Sénat, & dès qu'il appercevoit le ſoleil entre la Tribune aux harangues & le lieu qu'ils appelloient

la ſtation des Grecs, où s'arrêtoient les Ambaſſadeurs qu'on envoioit au Senat, lors, dis-je, que le ſoleil étoit là, il crioit à haute voix qu'il étoit midi. Au reſte les Cadrans Romains n'étoient pas tout à-fait conſtruits comme les nôtres. C'étoient des eſpeces de coquilles où des plats creux, faits en façon de demi-cercles, marqués de lignes également diſtantes, avec une eſpece de bâton au milieu pour ſervir de ſtyle. Comme les Egyptiens ne faiſoient preſque rien ſans myſtere, leurs cérémonies, leurs uſages, leurs ſtatuës, marquent preſque toujours quelque choſe de caché; on peut croire que la ſtatue de Memnon étoit auſſi myſtérieuſe, & peut être ne devineroit-on pas mal de penſer qu'elle repréſentoit en Egypte l'horloge ſolaire.

On dira peut-être que l'Egypte n'avoit pas encore cette invention du tems qu'on dreſſa la ſtatue, mais on ſçait que les peuples ont eu de tout tems la vanité de s'attribuer la découverte des choſes, & que les Grecs ſur-tout ont eu l'adreſſe de ſe faire les premiers Auteurs de ce dont ſouvent ils n'étoient que les imitateurs. Par exem-

ple, ſi on en croit Diogene Laerce, qui nous dit qu'Anaximandre eſt l'Inventeur du Cadran, le ſage Thalès aura le premier diviſé l'année en douze mois, & en 365 jours. Cependant Joſeph attribue cette diviſion aux Hebreux, & les plus fideles Ecrivains Profanes la donnent conſtamment aux Egyptiens. Thalès n'a donc été l'Auteur de cette diviſion que dans l'Europe tout au plus, & l'on peut croire la même choſe de ſon compatriote Anaximandre pour l'horloge. Cela ſe peut facilement conjecturer par la diverſité de ſentimens des Auteurs qui ne s'accordent pas à lui attribuer la découverte des choſes, & par le ſilence de Vitruve, qui dans une énumération aſſez exacte des Auteurs des horloges, ne parle point de l'Inventeur Mileſien; outre qu'il eſt dit que le Cadran de Lacedemone que celui-ci conſtruiſit, avoit été dreſſé à l'imitation de ceux des Babyloniens.

Au reſte on pourroit parler ici de toutes les découvertes que les Egyptiens ont faites dans l'Aſtronomie & dans les Mathématiques, & dire qu'ils ont les premiers diviſé les jours en

heures, que le mot d'*heure* eſt Egyptien, & qu'il vient de celui d'*horus*, qui ſignifie dans leur langue le Soleil; qu'ils ſont les Inventeurs des horloges d'eau, qui ſemblent avoir été plus difficiles à trouver que le Cadran; qu'ainſi il y a quelque apparence qu'on leur doit auſſi ce dernier : Auſſi un Ecrivain l'a-t-il donné formellement à leur Hermès Trimégiſte. C'eſt ce même Hermès qui diviſa, dit-on, le jour en douze heures & la maniere dont il trouva cette diviſion eſt aſſez ſinguliere pour ne pas dire plaiſante. Il obſerva qu'un certain animal conſacré à leur Dieu *Serapis*, urinoit douze fois par jour par intervalles reglés. Il trouva cette diviſion commode, & prit de-là occaſion de partager le jour en autant de différens eſpaces.

Les Egyptiens ne nous auroient-ils point ici, ſelon leur coûtume, caché quelque vérité ſous le voile? Tachons de développer cette énigme. Le Dieu *Serapis* ſera le Soleil, l'animal hyerogliphe de l'horloge & la vérité cachée, eſt que ce grand Mathématicien ayant trouvé la proportion des ombres, marqua ſur le Cadran douze lignes,

& cette division du jour en douze parties lui parut commode. Ce n'est pas la premiere fois que les Egyptiens se sont servis d'un animal pour figurer les horloges. Ils employoient le même symbole, & dans la même posture, pour représenter les Clepsidres, ou horloges d'eau, dont Clesibius d'Alexandrie fut l'inventeur. A tout cela on ajoûtera une nouvelle observation. La statue de Memnon étoit dans le temple de *Serapis*, c'est-à-dire du Soleil. La coutume des Anciens, étoit comme l'on sçait de mettre dans les temples des Dieux les figures ou symboles de ce qui leur appartenoit, de leurs offices, de leur suite, &c. Ovide dans la belle description qu'il nous a donnée du palais du soleil chez les Ethiopiens, n'a pas manqué d'y placer les jours, les mois, les années, les siecles, & sur-tout les heures posées à distances égales.

A dextra lævaque dies, & mensis & annus,
Seculaque, & positæ spatiis æqualibus horæ.

Le Temple de *Serapis* ne manquoit pas sans-doute, de belles figures de

toutes ces choſes, & les habitans de la ville de Thebe, qui étoient les Auteurs de la diviſion de l'année en douze mois, & de quantité de découvertes, ſur l'Aſtronomie, n'avoient garde d'oublier d'y mettre des Mémoriaux qui contenoient leurs inventions, d'où il eſt aiſé de conclure que la ſtatue de Memnon y étoit auſſi placée très à propos pour marquer le Cadran, auquel elle ſe raportoit ſi juſte.

DESCRIPTION

De la ligne Méridienne tracée dans l'Egliſe de Saint Sulpice.

CEtte Meridienne n'eſt autre choſe qu'une ligne tracée ſur le pavé, au vrai Nord & Sud, avec les ſoins & les attentions qu'exigent de pareilles opérations.

Le rayons du Soleil paſſant par une ouverture circulaire d'un pouce de diametre pratiquée dans une plaque de laiton; ſolidement attachée au côté Occidentale de la fenêtre méridionale de la croiſée, & à la hauteur de 75 pieds, forment ſur le pavé une image

ovale d'environ dix pouces & demi de long & 9. & $\frac{1}{2}$ de large, *au Solstice d'Eté*, laquelle image augmente en longueur & en largeur tous les jours jusqu'au *Solstice d'hyver*; & revient en diminuant de la même maniere.

Le mouvement de l'image, étant directement contraire au mouvement journalier apparent du Soleil, se fait sur le pavé d'Occident en Orient, & le vrai midi est lorsque cette image se trouve partagée exactement en deux portions égales, par la ligne Méridienne.

Par ce moyen l'on peut connoître très-exactement l'instant du Midi vrai, tous les jours de l'année que le soleil paroit à midi; ce qui en fait le principal usage.

Il est cependant nécessaire d'avertir de quelques particularités ceux qui veulent tirer de cette Meridienne toute l'utilité dont elle est susceptible dans l'usage ordinaire.

D'abord ils doivent être instruits, que tous les cercles de la sphere sont divisés en 360. dégrés, le dégré en 60 minutes, la minute en 60 secondes, & la seconde en 60 tierces, &c. & ces

dégrés, minutes, secondes & tierces sont ainsi marqués : °, ′, ″, ‴, par exemple, 23°, 31′, 15″, 25‴.

En tout tems l'année moyenne est de 365. jours, 5 heures, 46 minutes, ... secondes. Ces parties du tems sont ainsi notées, 365ⁱ, 5ʰ, 49‴.

Cela posé il faut remarquer que,

1°. *Les jours solaires* de midi à midi, ne sont pas parfaitement d'égale longueur pendant toute l'année, de maniere qu'une Pendule ou une Montre bien reglée, ne peut pas s'accorder long-tems avec le mouvement du soleil. Par exemple, une pendule bien reglée, mise à l'heure du soleil, le 1 Novembre, paroîtra le 10. Fevrier, retarder de 31 minutes & plus; la même Pendule remise ledit jour 10 de Fevrier, paroîtra le 15 May retarder de 18 minutes & plus, & du 15 May au 26 Juillet, elle paroîtra avancer de dix minutes & plus; enfin du 26 Juillet au premier Novembre, elle paroîtra retarder de 22 minutes & plus.

Usage de la Table suivante.

Les chiffres marqués le long des ef-

paces de chaque mois indiquent les jours entre lesquels il y a 2 minutes de différence. Exemple : Du 1. Janvier au 6, du 6 au 11. & ainsi du reste, qui font les dix minutes marquées au bout. Et pour plus de précision, on a marqué le plus par cette marque +, & le moins par cette autre —; & de même à la fin de chaque mois; où on a rassemblé le total de la différence du mois entier. Exemple : En Janvier 10 minutes moins 9 secondes; & ainsi des autres.

TABLE ABREGE'E

Des Equations d'Horloges.		Le Soleil.
Janvier.	+ 6 + 11 — 16 + 23 — 31	Tarde 10′ — 9″
Fevrier.	11 tarde près d'1′ 28 avance près de 2″	Avance 1′ + 16″
Mars.	— 9 — 16 + 23 — 29	Avance 8′ + 30″
Avril.	+ 8 — 15 + 24 31 1 minute.	Avance 7′ + 2″
Mav.	5 avance une min. 31 tarde + une min.	Tarde 2′ 16″
Juin.	— 12 + 22 — 30	Tarde 6′ — 13″
Juillet.	+ 14 — 31	Tarde 3′ — 18″
Août.	— 16 + — 25 — 31	Avance 6′ — 1″
Septembre.	— 7 — 31 + 19 + 25	Avance 9′ + 49″
Octobre.	+ 8 — 16 — 31	Avance 6′ — 11″
Novembre.	+ 20 + 27	Tarde 5′. + 20″.
Décembre.	+ 6 + 10 + 15 + 10 + 23. 27. 31.	Tarde 14′ + 12″

Il faut obſerver, qu'aux mois où il eſt marqué, *le ſoleil tarde*, il faut que l'horloge paroiſſe avancer d'autant de minutes & ſecondes qu'il eſt marqué, & le contraire quand *le ſoleil avance*. Mais ſi l'horloge avance ou retarde plus ou moins que les différences marquées, il faudra le rectifier ſur le plus ou ſur le moins.

2°. L'Equation du mouvement du ſoleil étant bien connuë avec ſes uſages, on peut trouver le midi vrai par la ligne Méridienne de trois manieres.

La premiere de ces manieres, qui eſt la plus apparente, & qui paroît la plus naturelle, eſt d'obſerver l'inſtant que l'image ſe trouve diviſée en deux parties égales par la ligne Méridienne; car c'eſt alors que le centre du ſoleil eſt au Méridien, & c'eſt le vrai point de Midi. Mais on ne peut obſerver ce point de la diviſion de l'image que par eſtime, & à 4, à 5 ſecondes près; il ſe peut auſſi, qu'une image paſſant devant le ſoleil, vers le tems que le centre de l'image approche de la ligne, en empêche l'obſervation, ou la rende moins exacte.

On connoîtra donc le point du Mi-

di avec plus de juſteſſe, en obſervant l'inſtant que le bord Occidental la quitte ; ce que l'on peut diſtinguer avec plus de préciſion & à moins de deux ſecondes près.

L'obſervation eſt la plus complette qu'elle puiſſe être, lorſqu'on voit de ſuite, le commencement, le milieu & la fin du paſſage de l'image par la ligne ; mais elle eſt ſuffiſamment juſte, lorſqu'on ne voit diſtinctement qu'une ſeule des trois.

Le Diſque du ſoleil employe le tems de deux minutes à deux minutes & demie, à paſſer par le vrai Méridien qu'on imagine dans le Ciel ; & l'image employe ce même tems & 12 ſecondes de plus, par une raiſon d'Optique compoſée du diametre de l'ouverture qui tranſmet les rayons du ſoleil au pavé, & l'inflexion d'une partie de ces rayons, qui touchant les bords de l'ouverture dans leur paſſage ſe divergent & cauſent un pénombre qui ſe forme ſur les bords de l'image, de maniere que lorſque le ſoleil n'employe, par exemple, que 2′ : 18″. à paſſer par le Méridien celeſte, l'image employera 2′ : 30″. à paſſer par la ligne, tirée ſur le pavé.

Le ſoleil même n'employe pas toujours le même tems à paſſer par le Méridien céleſte, par une autre raiſon d'Optique, priſe de ſon plus ou moins d'éloignement de la terre, en différentes ſaiſons de l'année; ce qu'il convient d'expliquer plus diſtinctement, afin de faire obſerver plus exactement le Midi vrai, par l'attouchement des bords de l'image à la ligne Méridienne. La Table ſuivante ſuffira pour cet effet.

TABLE DES TEMS DU PASSAGE

Du Diſque du Soleil par le Méridien de dix en dix jours, pendant toute l'année.

JUIN.	JUILLET.	AOUST.
jours. min. ſec.	jours. min. ſec.	jours. min. ſec.
10 2′: 17″	10 2′: 18″	10 2′: 12″
20 2′: 18″	20 2′: 16″	20 2′: 11″
30 2′: 18″	30 2′: 14″	30 2′: 10″

SEPTEMB.	OCTOBRE.	NOVEMB.
jours. min. ſec.	jours. min. ſec.	jours. min. ſec.
10 2′: 9″	10 1′: 10″	10 2′: 17″
20 2′: 9″	20 2′: 12″	20 2′: 15″
30 2′: 9″	30 2′: 14″	30 2′: 21″

DECEMB.	JANVIER.	FEVRIER.
10 2′: 22″	10 2′: 21′	10 2′: 14″
20 2′: 22′	20 2′: 19″	20 2′: 11″
30 2′: 22″	30 2′: 16″	30 2′: 10″

MARS.	AVRIL.	MAY.
10 2′: 10″	10 2′: 9″	10 2′: 14″
20 2′: 9″	20 2′: 10″	20 2′: 15
30 2′: 8″	30 2′: 12″	30 2′: 16″

En ajoutant partout 12″ aux tems marqués dans la Table, on aura le tems du passage de l'image du soleil par la ligne méridienne, pendant toute l'année

Le tems du passage de l'*image* connu, on aura de même le vrai Midi, par l'attouchement des bords de la ligne, en ajoutant au tems de l'attouchement du bord Oriental, la moitié du tems du passage du Disque du Soleil par le Méridien, plus 6″. Ou en ôtant du tems de l'attouchement du bord Occidental la moitié du tems du passage du Disque, plus de 6″.

EXEMPLES.

Le 30 Août, le Disque du Soleil employe 2′: 10″. à passer par le Méridien, & par l'addition de 12″. De plus l'image du soleil employe en ce jour 2′: 22″. à passer par la ligne Méridienne: le bord Oriental de l'image venant à y toucher, il faut encore la moitié de 2′: 22″. qui est 1′: 11″. pour que le centre de l'image arrive à la ligne; sçavoir 1′: 5″. moitié du tems du passage du Disque, plus 6″, moitié de l'excès 12″. que l'image employe à passer par la ligne. En ajoutant donc 1′: 11″. au tems

de l'attouchement dudit bord, on a le vrai Midi.

SECOND EXEMPLE.

Le 20 Decembre, le Disque du soleil est 2′: 22″. à passer par le Meridien, plus 12″, exces du passage de l'image par la ligne; elle y employe en ce jour 2′: 34″. le bord Occidental quittant la ligne, marque 1′: 17″. après midi.

La Bande ou Zone elliptique qu'on voit tracée sur le pavé au commencement de la ligne, est le chemin décrit par l'image du soleil, le jour du Solstice d'été, qui est le 21 Juin depuis 11 heures du matin jusqu'a midi, & 45′: sur laquelle l'image a parcouru à raison d'environ 4 pouces par minute. L'on y voit cette inscription. *Solstice* d'Eté du 21 Juin 1728. & sur le milieu est gravée la figure de l'image partagée en deux par la ligne meridienne, de la grandeur qu'elle a le jour du Solstice à midi.

La petite ligne qui traverse l'image, & qui coupe à angles droits la Méridienne, est le chemin par où a passé le centre de l'image; l'intersection com-

mune de ces deux lignes, dénote la vraie hauteur solstitiale du centre du soleil, & c'est proprement à ce point d'interjection que commence la ligne méridienne.

Caracteres & chiffres qu'on trouve marqués sur cette ligne.

Commençant par le point vertical qui est marqué en cuivre incrusté dans une grosse pierre sous l'épaisseur de la porte méridionale, & suivant la ligne jusqu'au point solstitial d'Eté, on verra deux colonnes de chiffres.

Sur celle de la gauche, & qui est continuée ensuite tout le long de la *ligne meridienne*, est marqué, *Division de la ligne en milliemes parties de la hauteur verticale*; & sur la colonne de la droite, les *dégrés* & *minutes* de la distance du *Zenith* au Tropique du Cancer.

Ensuite de la bande Elliptique, où est marqué le signe du *Cancer* ou l'Ecrevisse, l'on trouve six colonnes de chiffres qui regnent tout le long de la ligne, dont trois sont d'un côté, & trois de l'autre, ayant chacune son titre qui lui sert d'explication.

Du côté Occidental de la ligne, ſont :

1°. *Les heures & minutes du lever du ſoleil*, de 5 en 5 minutes.

2°. Le *lieu du ſoleil dans l'Ecliptique* aux ſignes deſcendans ; les *caracteres & noms* de ces ſignes & leurs *dégrés*.

3°. La continuation de la diviſion de la ligne, ſous le titre de *Tangentes, aux milliemes parties du rayon*, laquelle diviſion ſert de baſe à l'emplacement de toutes les autres parties dont cette ligne ſe trouve ornée.

4°. Du côté Oriental de la ligne, ſont marqués les dégrés de la *declinaiſon du ſoleil*, tant *Septentrionale* que *Meridionale* de côté & d'autre de l'*Equateur*, juſqu'à l'un & l'autre *Tropique*.

5°. Le *lieu du ſoleil dans l'Ecliptique*, aux ſignes aſcendans, les *caracteres & noms* de ces ſignes & leurs *dégrés*.

6°. Les *heures & minutes* du coucher du ſoleil de 5 en 5 minutes.

Toutes ces inſcriptions ſont placées dans l'ordre ci-deſſus, au commencement de la ligne, dans l'intervalle qui ſe trouve entre le ſigne du *Cancer* & & les deux ſignes du *Lion* & des *Gemeaux*.

Les colonnes de chiffres qui leur appartiennent, ſont chacune liées par une ligne ponctuée de chiffre en chiffre, dans toute la longueur du pavé, de côté & d'autre de la ligne méridienne. Il reſte encore à remarquer.

7°. Que les lieux des ſignes dénotent l'entrée du ſoleil dans chacun de ces ſignes.

8°. Qu'on appelle *ſignes deſcendans*, les ſignes que le ſoleil parcourt en déſcendant de ſa plus grande hauteur, qui à notre égard eſt l'entrée de l'*Ecreviſſe*, Solſtice d'Eté, juſqu'à ſa moindre hauteur qui eſt l'entrée du *Capricorne*, Solſtice d'Hyver. Les ſignes qui portent ce titre de *ſignes deſcendans* ſont: *l'Ecreviſſe*, *le Lion*, *la Vierge*, *la Balance*, *le Scorpion*, & *le Sagittaire*, dont les dégrés ſont marqués du Sud au Nord dans l'ordre que l'image du ſoleil les parcourt.

9°. Qu'on appelle *ſignes aſcendans*, les ſignes que le ſoleil parcourt, en aſcendant de ſa moindre hauteur, au Solſtice d'Hyver juſqu'à ſa plus grande hauteur au Solſtice d'Eté. Les ſignes qui portent ce titre de *ſignes aſcendans*, ſont: *le Capricorne*, *le Verſeau*, *les Poiſ-*

ſons, le Belier, le Taureau & les Gemeaux; dont les dégrés ſont marqués du Nord au Sud dans l'ordre que l'image du ſoleil les parcourt.

10°. Pour la plus parfaite intelligence des deux derniers articles, l'on a écrit du côté Occidental de la ligne, ces mots: *Signes deſcendans*, & pour déſigner les chiffres appartenans à chacun de ces ſignes en particulier, l'on repete les titres de *dégrés de l'Ecreviſſe*, *dégrés du Lion*, *dégrés de la Vierge*, &c jusqu'au *Sagittaire*, du Sud au Nord; & du côté Oriental de la ligne, l'on a répeté de même les titres des *dégrés des ſignes aſcendans*, depuis le *Capricorne* juſqu'aux *Gemeaux*.

11°. L'on a marqué de 10 en 10 jours le tems du paſſage du Diſque du ſoleil par le Méridien céleſte, ſuivant la Table ci-deſſus.

12°. L'on a de plus ajouté du côté Occidental de la ligne, les *ſecondes* & les *tierces* d'un *dégré* d'un *grand cercle*, priſes du point perpendiculaire à l'ouverture, & continuées juſqu'au bout de la ligne.

L'on a par ce moyen cinq choſes à chaque obſervation; ayant toujours égard,

gard au centre de l'image, qui repréſente le centre du ſoleil.

1°. Le vrai Midi.

2°. Le tems du paſſage du Diſque du ſoleil par le méridien.

3°. Les dégrés & minutes de la déclinaiſon du ſoleil de l'un & l'autre côté de l'Equateur, qui eſt marqué ſur cette ligne ſous le titre de *point Equinoxial.*

4°. L'heure & minute du lever & du coucher du ſoleil; dont le premier doublé donne la longueur des nuits, & le ſecond la longueur des jours.

5°. Le lieu du ſoleil dans l'Ecliptique juſqu'aux minutes de dégré du ſigne où il ſe trouve au tems de l'obſervation.

Un ſixieme article qu'on peut obſerver en tout tems. C'eſt une partie proportionelle d'un *dégré* de la circonférence de la terre, dans une etendue ſenſible, & meſurée exactement.

Cette ligne d'un bout à l'autre de la croiſée contient 1″ : 54‴ environ, ce qui fait la 1945me. partie d'un dégré & la 700282me. partie de la circonférence de la terre.

Si l'on ſuppoſe une ligne de cette

longueur portée sur l'Equateur, & en même tems le mouvement journalier de la terre sur son axe, cette ligne, ou une portion de l'Equateur de même longueur passeroit par le méridien en $7\frac{6}{10}^{m}$; ou bien, une portion de l'Equateur qui auroit 8 fois la longueur de cette ligne, y passeroit par seconde. Mais si l'on suppose la terre immobile, & le mouvement journalier dans le soleil, & que cet astre soit éloigné de la terre de 8 : 80. diametres terrestres, ou de 24 millions de lieuës, l'espace que le soleil auroit à parcourir seroit inconcevable. La vitesse de son mouvement seroit, de 2195 diametres de la terre par heure, de $36\frac{7}{10}$ des mêmes diametres par minute, & de 1747 lieuës par seconde.

Quoi que cette ligne ait 176 piés, sur le pavé de l'Eglise, qui est la longueur de la croisée; elle ne suffit cependant pas pour recevoir les rayons du soleil vers le Solstice d'Hyver; il auroit fallu qu'elle eût eu plus de 240 piés. Pour y suppléer on a élevé une colonne en forme d'obélisque à l'extrémité Septentrionale de la ligne, de 25 pieds de haut, qui reçoit l'image

depuis le commencement de Novembre, où elle se peint en montant, jusqu'au 13 Decembre, Solstice d'hyver, & jusqu'au commencement de Fevrier en descendant; la ligne & ses accompagnemens sont peintes sur l'obelisque, qui n'en est qu'une continuation; & ce supplément devient plus commode pour l'usage ordinaire, que n'auroit été la continuation de la ligne méridiénne sur un pavé qui auroit eu toute l'étendue requise.

On ne parlera point ici des usages de cette ligne qui ne regarde proprement que les personnes qui sont au fait des principes de l'Astronomie, ni des additions & des embellissemens dont elle est encore susceptible. On ne s'est proposé ici qu'une Description claire & abregée, qui soit à la portée & à l'usage de tout le monde.

Supplément à la Description de la Ligne Méridienne de l'Eglise de S. Sulpice.

Dimensions de l'Obélisque & du Gnomon, élevés aux extremités de la Ligne Méridienne de l'Eglise de S. Sulpice.

L'Inscription gravée sur l'Obélisque, indique assez l'usage de cet Instrument, l'un des plus grands qui ait jamais été construit.

Gnomon Astronomicus, ad certam Paschalis æquinoctii Explorationem, &c.

On a cru devoir se borner ici à en donner les distinctions, & à rapporter les principaux faits historiques sur ce sujet.

L'image du soleil, étant reçue presque directement sur l'Obelisque, à la distance de 170 pieds, depuis l'ouverture de la fenêtre Méridionale de l'Eglise, cette Image se meut avec une rapidité singuliere; car elle parcourt 2 lignes par seconde, & son diametre qui répond à peu de chose près au diametre du Soleil, occupe 20 pouces un tiers, sur

l'Obelisque vers le tems du solstice d'Hyver.

Un autre grand avantage de cette grande image du Soleil, qui paroît si vive lorsque le Ciel est serein, étant reçue sur un marbre blanc, est d'être presque ronde ; elle n'est donc point affoiblie vers ses bords, comme celles des autres Gnomons, qui ne sont plus distinctes en hyver dans le tems du grand Axe, parce qu'elles sont si fort allongées en forme d'Ellipse, qu'il est presqu'impossible d'en saisir les termes. Au contraire, les mêmes termes ou extrémités de l'Image sont si faciles à distinguer sur l'Obelisque, qu'il n'est arrivé qu'une seule fois sur huit observations presque consécutives, de se tromper d'une ligne sur 20 pouces un tiers, ce qui est presqu'insensible. Il faut bien prendre garde qu'on ne parle ici que de quelques observations faites avant ou après le solstice d'hiver, lorsque le soleil n'étoit point obscurci à midi par les vapeurs, ou par les brouillards.

Quoique la hauteur du centre de l'Image au solstice d'hiver, ne monte guéres qu'à environ 25 pieds, on s'est

déterminé néanmoins à prolonger la ligne Méridienne encore au-dessus, principalement à cause des pleines Lunes, du Printems ou du commencement de l'Eté; ce qui peut être de quelqu'utilité, comme on le va voir par ce qui suit.

Pour cela, il faut sçavoir qu'à chaque révolution des nœuds de la Lune, cet Astre se trouve dans ses plus grandes latitudes Australes, en parcourant les Signes Méridionaux du Zodiaque, pendant deux ou trois années de suite, & qu'ainsi les pleines Lunes d'Eté paroissent extraordinairement basses, de même que celles d'hiver prodigieusement hautes. Ces pleines Lunes d'Eté sont à la vérité déja plongées fort avant dans les vapeurs, qui bordent l'horison, mais cependant pour en observer le plus grand nombre, on a fait en sorte d'élever l'Obelisque jusqu'à 30 & même 33 pieds, y compris le boule qui lui sert de couronnement.

On va donner ici en peu de mots une idée générale de ce qui a pu donner occasion à cet ouvrage, qui fut construit en 1743. ce qui en fera connoître en même tems l'utilité, non-

ſeulement dans l'aſtronomie & dans les ſciences qui en dépendent, mais encore dans ce qui concerne le Calendrier tant Civil qu'Eccléſiaſtique. On s'apperçoit aſſez d'ailleurs que les points des Equinoxes & des Solſtices n'ont jamais été marqués ſur les autres Gnomons avec aſſez d'exactitude, faute d'y avoir employé les aſcenſions droites du Soleil & des Etoiles, qui donnent incomparablement mieux l'entrée du Soleil dans les points Cardinaux, que les hauteurs abſolues; puiſqu'il eſt preſqu'impoſſible de les conclure avec ces ſortes d'inſtrumens, qui donnent uniquement le lieu précis, que des différences de hauteurs, ou de paſſages du Soleil au Méridien.

Les principales difficultés qu'on peut donc propoſer à réſoudre, ſe réduiſent aux queſtions ſuivantes; ſçavoir 1°. De connoître quelle eſt la meilleure méthode de déterminer le *moment des Equinoxes*, & de faire voir qu'ils n'ont pas encore été obſervés juſqu'ici avec aſſez de préciſion. 2°. De s'aſſurer ſi l'*obliquité* de *Ecliptique* diminue, & ſuppoſé que cette diminution ſoit réelle, de s'aſſurer s'il eſt vrai qu'elle dimi-

nue auſſi rapidement qu'on le ſuppoſe. 3°. D'obſerver s'il eſt vrai qu'à chaque demi-révolution des nœuds, la Lune ne cauſe pas un balancement ſenſible ou *Nutation* dans l'Axe de la Terre; enfin de bien diſtinguer les variations, que la réfraction, plus ou moins grande du froid au chaud, peut produire dans les hauteurs du ſoleil au Solſtice d'hyver.

Une médaille frappée à Rome, par ordre du Pape Clément XI. il y a environ 45 ans ſemble avoir renouvellé les diſputes des Mathématiciens ſur la deuxieme queſtion, l'une des plus grandes qui ait été agitée dans les deux derniers ſiécles; cette médaille s'étoit répandue preſqu'en même tems qu'un Ouvrage ou Diſſertation intitulé, *De Nummo & Gnomone Clementino*. Il réſultoit des obſervations faites à la ligne Méridienne, conſtruite en 1702. par *Blanchini*, dans l'Egliſe des Chartreux de Rome (autrefois les Bains de Dioclétien) que l'obliquité de l'Ecliptique étoit diminuée depuis les dernieres tentatives faites en l'Iſle Caïenne par Richer en 1672. La diſpute ſur cette matiere fut très vive en 1715 & 1716. mais elle

ne pouvoit guéres être terminée, faute de bonnes observations. On vit bientôt après paroître dans les Actes de Leipsic, l'opinion du *Chevalier de Louville*, qui a fait les plus grands efforts, pour tâcher d'établir une diminution réelle dans l'obliquité de l'Ecliptique, laquelle, selon cet Auteur, confondroit dans la suite pour quelque tems l'Ecliptique avec l'Equateur.

Le Chevalier de Louville avoit été exprès à Marseille en 1714. pour vérifier les changemens arrivés dans le cours du soleil, depuis le tems de *Pytheas*. On ignore cependant si ce fameux Navigateur, qui vivoit il y près de deux mille ans, a pû déterminer avec une grande précision, la proportion de l'ombre solstitiale, à la hauteur perpendiculaire du Gnomon qu'il avoit élevé dans la ville de Marseille, à peu-près sous la même latitude où elle nous paroît aujourd'hui. Le Chevalier de Louville suppose néanmoins ces anciennes observations fort exactes.

Mais tant s'en faut qu'on doive adopter un système fondé sur ces sortes d'observations anciennes, il n'est

pas même possible d'en faire usage dans la Géographie, puisqu'à Bizance Hipparque avoit observé précisément la même proportion que Pytheas à Marseille, & qu'il se trouve néanmoins une difference de plus de deux dégrés dans la hauteur du Pole de ces deux Villes.

Au reste, on ne doit pas s'attendre à trouver ici un long détail sur ce qui détermina le Pape Clement XI. à faire construire le Gnomon qu'on voit encore actuellement à Rome. L'usage de ces sortes d'instrumens est très varié, comme on l'a exposé ci-dessus; & sans s'arrêter aux autres questions, qui peuvent intéresser la Physique Céleste & la Géographie, on n'ignore pas que sous le Pape Gregoire XIII. on s'en étoit servi pour corriger le Calendrier. En effet, celui qu'*Egnatius Dantes*, Religieux Dominicain, avoit construit dans l'Eglise de Ste Petrone de Boulogne en 1576. montroit alors évidemment l'anticipation de 10 jours, au tems des Equinoxes. Enfin ce grand ouvrage fut suivi environ quatre ans après de la réformation entiere du Calendrier, qui a fait abandonner à tous les Princes

Catholiques, celui de Jules-Cesar. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les Grecs Schismatisques & les Protestans résolurent de ne point adopter cette réformation, parce qu'elle venoit de Rome.

Au commencement de ce siécle, les Protestans d'Allemagne se trouverent enfin dans la nécessité de changer de sentiment, à cause de l'embarras continuel où les jettoit le Calendrier Julien. Celui du Pape Gregoire XIII. paroissoit d'abord sujet à quelques difficultés, mais on examina de nouveau le projet que ce Souverain Pontife avoit autrefois envoyé à tous les Princes Chrétiens, & qui en paroissoit exempt. Pour cet effet, il fut décidé qu'on observeroit à Rome le moment des Equinoxes, & la longueur des années, tant solaires que lunaires; ce qui fut exécuté en présence du Pape Clement XI. dans l'Eglise des Chartreux, par le moyen dun *Gnomon*, d'environ 60 pieds de hauteur.

Ces sortes d'instrumens étant les plus anciens, & peut-être les plus simples dont on se soit servi dans l'Astronomie, on ne parle ni de ceux qui ont

été élevés depuis peu en France, & qui n'ont guére excédé 30 pieds, ni de celui que feu M. Caſſigni rétablit dans l'Egliſe de Ste Petrone à Boulogne, lequel égale en hauteur le Gnomon de S. Sulpice de Paris, l'un & l'autre ayant 30 pieds; en un mot, on ne s'arrêtera ni à celui du Vatican, ni à ceux qui furent élevés, l'un par Gaſſendi, ſous Louis XIII. & l'autre dans le Champ de Mars, par *Manlias* ſous Auguſte, ni enfin au plus ancien de tous, celui qui ſervit autrefois à Anaximandre dans la ville de Sparte, lorſqu'il imagina le premier ce cercle incliné à l'Equateur d'environ 24 degrés; & qui fut nommé l'Ecliptique.

Mais on ne peut ſe diſpenſer de parler de celui que Meton, Athenien, employa ſi utilement à déterminer ce fameux Cycle ou Nombre d'or, dont il étoit l'inventeur, & qui remet tous les 19 ans les nouvelles & pleines Lunes aux mêmes jours de l'année. Meton avoit obſervé pour cela les retours de l'ombre, ou image du ſoleil, aux mêmes points avant & après le ſolſtice, & ayant réitéré ces obſervations pluſieurs années de ſuite, cet habile

Astronome saisit enfin pour Epoque de son Cycle, le moment d'un solstice, qui se trouva précisément le même que celui de la nouvelle Lune. Ce solstice d'Eté répond, selon nos Chronologistes, à l'année 432. avant l'Ere Chrétienne.

Pour revenir à ce qui concerne le Calendrier Gregorien, la plus grande difficulté qui s'y soit rencontrée, vient de ce que Clavius & les autres, qui furent chargés de l'exécution, ne firent pas assez d'attention à un défaut essentiel qu'on connoissoit déja dans le Nombre d'or, ou Cycle de Meton; car quoique ce Cycle remette tous les 19 ans les nouvelles & pleines Lunes aux mêmes jours de l'année, cependant après une longue suite de siécles, il les ramene quelques jours plutôt.

Or, selon les Decrets des PP. du Concile de Nicée, qui avoient envoyé à Alexandrie (autrefois le siége de l'Astromie) consulter le Patriarche & les Mathématiciens de ce tems-là, pour la célébration de la Pâque, l'Equinoxe du Printems, devoit être fixé constamment au 21 Mars, & le jour de Pâques au Dimanche, qui suit immédiate-

ment la pleine Lune de l'Equinoxe. Il étoit donc néceſſaire pour s'y conformer, de corriger l'erreur qui ſeroit arrivée pluſieurs fois pendant le treiziéme ſiécle au Calendrier Grégorien, & c'eſt pour cela qu'à Rome on obſerva en 1702. & les années ſuivantes, les Solſtices, les pleines Lunes, & les Equinoxes.

On fut dès-lors ſurpris de trouver l'obliquité de l'Ecliptique diminuée, ce qui s'accorde aſſez au ſyſtème qu'a publié depuis le Chevalier de Louville, lorſqu'il l'obſerva encore plus petite de la ſixiéme partie d'une minute, environ quinze ans après. Il s'agit donc aujourd'hui d'expliquer pourquoi on ne la trouve plus diminuée depuis ces tems-là, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace d'environ 40 ans, mais auparavant; il s'agit de bien décider s'il eſt vrai qu'elle a paru augmenter depuis l'année 1736.

Les proportions que l'on a obſervées dans la hauteur de cet Obeliſque ſont entierement conformes à ce que nous liſons dans les anciens Auteurs, ſur les Obeliſques tranſportés d'Egypte à Rome, & dont le fût étoit communément en proportion décuple

avec la base. D'ailleurs, le modèle en a été construit de grandeur naturelle par M. le Chevalier Servandoni, si distingué par des talens qui lui ont attiré universellement en France, l'estime & l'affection du Public.

DE L'ASTROLOGIE *Judiciaire & des Horoscopes.*

LEs Auteurs qui ont écrit sur l'Astrologie Judiciaire, cette science des Prédictions & des Horoscopes, sont en très grand nombre, mais il suffit d'examiner les systêmes de quelques-uns pour sçavoir ce qu'on doit penser de tous les autres. Je commencerai par un Auteur Chrétien, qui a été Licentié en Droit, & qui a professé les Mathématiques à Bordeaux, sa Patrie. C'est Guillaume Desbordes, Gentilhomme, qui a traduit en François la Sphere de Jean Sacrobosco. Sa Traduction fut imprimée à Paris, chez Denis Cavelles, en l'année 1607. Le Traducteur a mis au-devant de l'Ouvrage une longue Préface pour établir

l'utilité de l'Astrologie Judiciaire ; qu'il fonde sur un système moins opposé aux principes de la Religion, que tant d'autres qui ont paru sur la même matiere.

1°. Il cite Platon, qui dit que les yeux n'ont été donnés aux hommes que pour l'Astronomie, c'est-à-dire pour élever l'esprit à la connoissance de l'Auteur de tous les Astres. Il y loue Parboche & Jean de Montroyal, pour avoir rétabli l'Astrologie. Il croit avec Aristote, que le monde inférieur est régi par le superieur.

2° Nous voyons, dit-il, contre Pic de la Mirandole, que les conjonctions des Etoiles ardentes brulent les corps terrestres, & les rendent secs, & arides ; que les Etoiles & les Signes humides augmentent les humeurs ; que les diverses mixtions des rayons des Corps Célestes, sont la cause de la diverse température de toutes les qualités des Corps Terrestres.

3° L'Auteur attribue aux Corps Célestes la variété de la température, celle de nos passions & la diversité des esprits, si l'éducation ne change le naturel. Dieu est au-dessus de ces

forces naturelles, & il nous laisse notre libre arbitre qui change quelquefois l'ordre de la Nature. Un exemple de cela : Moïse fut conservé, non par la puissance des Astres, mais par une volonté particuliere de Dieu. Un autre exemple : S. Pierre fut délivré de la prison par un Ange, non par les Astres. N'est-il pas vrai, que Desbordes auroit pû mettre dans la conjoncture des Astres, la fille du Roi qui sauva Moïse des eaux, & l'Ange qui tira l'Apôtre de la prison ? mais il croyoit aux Miracles.

4°. Il prouve par l'Ecriture sainte que les effets de ces causes supérieures, sont subordonnés à Dieu, qui veut que les hommes ayent en lui une sincere confiance. Dieu a dit par la bouche de Jeremie, de ne craindre point les signes du Ciel, mais d'avoir de la confiance en sa protection.

5°. L'Auteur reconnoît encore une autre cause contraire à la disposition des Astres, qui influe dans la vie des hommes. C'est le Démon, ennemi du genre humain, c'est à lui qu'il faut attribuer les crimes de Neron & de Caligula.

6°. Il croit avec Ptolomée, que les ordonnances des Aſtres ſont moins efficaces que les Arrêts du Sénat & des Préteurs.

7°. Il conclut enfin que les conjonctions des Aſtres qui diſpoſent de la deſtinée des humains, ne néceſſitent perſonne, & qu'il faut mépriſer totalement les prédictions des Aſtrologues, qui ſont ſemblables aux pronoſtiques des Médecins; mais il ſeroit déraiſonnable, ajoute l'Auteur, de croire que les Planettes & les Etoiles fuſſent dans les Cieux ſans aucune ſignification ni effet. Les ſaintes Lettres n'ont pas dit en vain, qu'elles ſeroient des ſignes pour les tems, les ans & les jours. Il faut avouer que ſi cela eſt comme Desbordes l'établit, cette ſcience ſe réduit preſqu'à rien pour les prédictions qui intéreſſent la liberté de l'homme.

D'autres Auteurs ont preſſé davantage l'effet des prédictions. Thiogenes prédit l'Empire à Auguſte, ſelon Suétone. Les Mathématiciens chaſſés de Rome par Vitellius, lui prédirent le genre de ſa mort dans les Calendes d'Octobre, ce qui arriva ſelon Xiphilin. Aſcletarion, interrogé par Domi-

tien, de quelle mort, lui, Asclétarion mourroit ? il répondit qu'il seroit dévoré des chiens. L'Empereur pour tromper les Astres, le fit mourir, & ordonna que son corps fut mis dans une fosse fort profonde. Les Fossoyeurs épouvantés par une pluye fort abondante, s'enfuirent & laisserent le corps en proye aux chiens. Ainsi le rapporte le même Xiphilin après Dion. Mais l'Empire ne fut-il pas prédit à Rodolphe de Hapsbourg, au rapport de Cuspinian, & le Souverain Pontificat à Léon X. & à Adrien IV. selon Paul Jove ? Ce sont des Astrologues qui l'ont prédit, & non des Prophetes inspirés de Dieu.

Tout le monde n'a pas eu cette foi pour les Astrologues ; plusieurs Sçavans ont été contraires à leurs prétentions. Ciceron, au Liv. 2. de la Divination ; Sextus Emperius, contre les Grammairiens, chap. 10. Phavorin dans Gellius, liv. 14. c. 1. ont renversé tous leurs principes. L'Empereur Tibere les condamna à mort, quoiqu'il eût Tharsyde à son service. Nous avons dit que Vitellius les avoit chassés de l'Italie, & Valere Maxime, liv. 1. c. 3. rapporte les raisons qu'il y eut pour

les chaſſer de Rome ſous le Conſulat de M. Popilius Lænos, & Cn. Calpurnius, long-tems avant Vitellius.

Le Prophete Iſaïe les connoiſſoit bien, quand il dit : *Stent & ſalvent te augures Cœli, qui contemplabantur ſidera, & ſupputabant menſes, ut ex eis annuntiarent ventura tibi*, cap. 47. v. 13. Les Peres de l'Egliſe n'en ont pas eu meilleure opinion ; on en pourroit citer un nombre qui ont penſé la même choſe avec Euſebe de Ceſarée, *Præpar. Evang.* & avec les ſaints Baſile, dans ſon Hexameron, Ambroiſe. Irenée, & Auguſtin ; nous y joindrons les Conciles qui ont condamné les opinions des Priſcillianiſtes ſur ce ſujet.

Je dois rapporter ici les ſentimens de S. Auguſtin, *de Civit. Dei*, L. V. Cap. 2. Il y combat les horoſcopes, & en fait voir la fauſſeté. Pour cela il examine la reſſemblance de deux Jumeaux, qui dans un même tems tomberent malades avec des ſymptômes & des accidens pareils, & moururent à la même heure. Hypocrate qui les avoit vûs, jugea de cette reſſemblance qu'ils étoient Jumeaux. Le Stoïcien Poſſi-

donius qui s'étoit appliqué à l'Aſtrologie, ſoutenoit que cette reſſemblance venoit de ce que ces Jumeaux avoient été conçus ſous le même Aſcendant. Si cette raiſon étoit bonne, dit S. Auguſtin, on ne devroit voir aucune diverſité dans la vie des Jumeaux, ce qui eſt contre l'expérience. Nigidius, fameux Mathématicien, & le plus ſçavant Romain après Varron, ſoutenoit dans cette queſtion, que les Jumeaux ne pouvoient avoir un même aſcendant, à cauſe de la différence qui ſe trouve entre la naiſſance de l'un & la naiſſance de l'autre. La remarque qu'il avoit faite ſur la roue du Potier qui tournoit de toute ſa force, eſt très-propre pour faire voir cette différence; car les deux marques qu'il fit ſur la roue dans le même tems & fort près l'une de l'autre, ſe trouverent aſſez éloignées entre elles. D'où il jugea que les Cieux tournant encore plus rapidement que la roue du Potier, la différence des naiſſances des deux Jumeaux devoit être plus grande, à cauſe du grand cercle que décrivent les Aſtres dans les Cieux. C'eſt de-là que ce Nigidius acquit le ſurnom de Figulus,

ou Potier. Et de-là on peut conclure que les Astronomes ne peuvent même considérer la position des Astres qui passent si vîte.

Prenons le système & le plan d'un sçavant Allemand nommé Matthieu Sluter jurisconsulte & Syndic de la Ville de Hambourg. Il croyoit pouvoir prédire les divers changemens de l'air, l'humidité, la sécheresse, la sérénité, les pluies, les orages. La conjonction ou l'aspect des Planetes fait qu'elles se chargent l'une l'autre de leurs influences particulieres. Ces influences ou ces corpuscules mêlés ensemble dans notre atmosphere, y excitent les vents & les pluies, ou rétablissent la sérénité. Mais pour prédire tout cela, il faut avoir une suite d'observations uniformes & constantes de tous les changemens qui sont arrivés dans l'air aux tems de ces conjonctions. De-là on tirera des axiomes & des regles sur lesquelles on fondera une Théorie. Cet Auteur a déja donné une suite de ses observations, qui commence au 3 Fevrier 1701. & finit au 3 Avril suivant. M. Cok, Anglois, avoit donné avant lui cette idée dans

les Axiomes Metecrologiques.

Je doute qu'on puisse jamais faire de ces observations constantes & uniformes. Les signes célestes, qui se levent en certaines saisons, ne sont appellés signes, que parcequ'ils se levent en certaines saisons où ordinairement l'air change de température. Ils ne sont donc pas cause, mais simplement signes.

D'ailleurs que de difficultés à faire descendre les corpuscules des Planettes dans notre Atmosphére ? Il y en a autant qu'à faire monter les exhalaisons de la Terre jusques dans l'Atmosphere de Jupiter & de Saturne, dont la Terre est prodigieusement éloignée. Comment faire sortir de l'Atmosphere de Saturne les corpuscules qui s'exhalent ? s'ils en sortent, ne seront-ils pas emportés par la rapidité du tourbillon de cette grande Planete ? Ne seront-ils pas dispersés dans la vaste étendue des Cieux, où ils rencontreront encore d'autres planettes & d'autres tourbillons ? & quelle petite quantité en arrivera sur la Terre ? Mais encore ce systême, quelque fondé qu'il fût, n'entreroit pour rien dans la des-

tinée des hommes, ou s'il y entroit ; ce ne seroit que comme la nature des divers climats qui font les hommes d'un tempérament, plutôt que d'un autre ; & encore ce tempérament seroit-il changé par l'éducation & par la Religion, par la nourriture & la qualité de l'air. Le Pays de la Béotie, gras & fertile, ne produisoit point des hommes du génie des Athéniens qui habitoient un Pays aride. Les Egyptiens dans un Pays que les eaux seules du Nil rendoient fertile, ont été les premiers inventeurs des Arts.

J'ai cité plus haut ce célèbre Phavonin un des Favoris de l'Empereur Adrien. Il avoit fait une Dissertation contre ceux qu'on appelle *Caldéens*, qui promettent de prédire le sort & la destinée des hommes par l'inspection des Astres, par les conjonctions & le mouvement des Planettes & des Etoiles, nous avons un abregé de cette Dissertation dans les Nuits Attiques d'Aulugelle, L. XIV. Cap. 1.

L'Auteur dit que ces Devins exercent leur art pour de l'argent & pour vivre, que leur erreur vient de ce qu'ils ont vû plusieurs corps terrestres dépendre

pendre du mouvement des Aſtres, comme la mer qui eſt gouvernée par la Lune. De-là ils ont conclu que les autres corps étoient gouvernés par les Planettes & les Etoiles. Si les hommes, ajoute-t-il, pouvoient prédire l'avenir, ils auroient la ſcience des Dieux; mais pour en venir aux raiſons qui rendent incertaine la ſcience de l'Aſtrologie :

1°. Il dit que les obſervations de ces *Caldéens* ne pouvoient avoir un effet général, parce qu'elles ne pouvoient être appliquées qu'aux lieux où elles avoient été faites, & où les Aſtres confluoient; car les Aſtres ne paroiſſent pas partout dans la même poſition. S'ils font pleuvoir dans un endroit, ils font le tems ſerein dans l'autre; ainſi leurs effets ſeront différens pour les Caldéens, pour les Getules, pour les habitans du Danube & pour ceux du Nil. Il eſt impoſſible, ajoute l'Auteur, que dans une ſi grande courbure du Ciel & dans cette immenſe profondeur des Cieux étendus l'un ſur l'autre, les Aſtres ſoient ou paroiſſent dans la même conjonction ou ſituation à l'égard de tous les peuples de

la Terre, & que leurs influences ſoient toujours uniformes & toujours les mêmes.

2o. Si les Caldéens ont obſervé les effets des Etoiles viſibles, combien y en a-t il qu'ils n'ont pas vûes, & qui peuvent être en conjonctions viſibles? Si Favorin avoit connu les Satellites de Jupiter & de Saturne, que n'auroit-il pas dit?

3o. Ils ont obſervé les événemens arrivés ſous certaines conjonctions, & de-là ils ont aſſuré que les mêmes arriveroient ſous les mêmes conjonctions. Mais peut-on faire beaucoup d'obſervations ſous des conjonctions qui n'arrivent que dans cent ans, & que dans mille ans? A-t-on vu des Livres qui nous ayent conſervé ces obſervations anciennes?

4o. Comment peuvent-ils dire qu'il y a des conjonctions qui préſident à la conception, à la naiſſance dix mois après, à la fortune, aux nôces, à la fécondité des Epoux? Les Aſtres paſſent trop vîte & les mêmes ne peuvent faire tout cela.

5. Les Aſtres pourroient-ils produire les événemens qui viennent des

causes extérieures ? Comment causeroient-ils les nouveaux projets, les jugemens, les desirs, les amours, les inimitiés, les railleries, les doutes ? Ce seroit faire agir les hommes comme les bêtes, qui ne font rien par leur propre arbitre, & les hommes ont leur propre arbitre, qui ne seroit rien s'il dépendoit de la force des Astres.

6°. S'ils peuvent prédire, ces Caldéens, la victoire à Pyrrhus ou à Marius-Curius, pourquoi ne peuvent-ils pas promettre à un tel qu'il gagnera au jeu ? Les Astres ne marquent-t'ils que de grandes choses, & celles-ci sont-elles si petites qu'elles en soient imperceptibles dans les Astres ? Mais est-il rien de si petit que le moment auquel l'homme en naissant reçoit sa destinée ? Cependant cette petite chose est marquée dans les Astres ; & après tout, les deux Jumeaux conçus en un même instant, ne sont-ils pas différens sur leur fortune, dans leurs actions & dans leur mort ?

7°. Comment accorder ces différens Astres qui ayant fait naître tant de personnes différentes par leur âge, leur nation, leur condition, les font périr

dans un tremblement de terre, dans la chute d'une maiſon, dans une Bataille, dans un naufrage ?

80. Mais les animaux ſont-ils auſſi ſujets aux Aſtres comme les hommes ? Je finirai par où j'ai commencé, & je dirai avec le Poëte Pacuvius :

Nam ſiqui quæ ventura ſunt prævideant,
Æquiparant Jovi.

Et je dirai encore avec Accius :

Nihil vides Auguribus qui aures verbi divitant,
Alienas, ſuas ut locupletent domos.

Phavorin exhorte les jeunes gens de ne ſe fier point aux Aſtrologues. Si vous craignez, dit-il, les maux qu'ils vous prédiſent, vous devenez miſérables par cette crainte. Si vous attendez long-tems les biens qu'ils vous promettent, vous devenez encore miſérables, lorſque vous appercevez que vous êtes trompés. Ajoutons à toutes ces raiſons que Dieu n'a point tracé la conduite du genre humain dans les Aſtres, & qu'il ne ſe repoſe pas ſur

eux du soin qu'il a pour les hommes. Sa sagesse, sa bonté & sa justice conduisent tout, & c'est-là sa Providence. Qu'est-il besoin après cela d'aller dresser des machines dans les Cieux pour faire naître & mourir des hommes d'une maniere différente ? & encore de placer ces machines dans des lieux si élevés, pour n'être vuës que des Astrologues, & avec des Telescopes ?

NOUVELLE IDE'E PHYSIQUE *sur les Acides & les autres Chymiques.*

L'Acide, selon l'idée la plus commune, est un petit corps roide, long, aceré par les bouts, de la forme d'un fuseau. J'adopte cette idée.

J'y ajoute que cet acide percé par un bout est creux en dedans & plein d'air enveloppé d'une pellicule d'eau fortement congelée. C'est-là comme le corps de la machine.

Son méchanisme est celui d'un soufflet, qui par un mouvement de systole & de diastole, comme le cœur, ou

par une eſpece de reſpiration, comme le poulmon chaſſe ſans ceſſe & attire l'air alternativement.

Je parle de l'acide primitif de cet *acide de l'air*, que les Chymiſtes qualifient d'*Eſprit univerſel*, d'*Eſprit aërien*, propre à nourrir le feu, les plantes, les animaux mêmes; ou ſi l'on veut, quelque choſe de précis, l'eſprit de nître ou de l'acide de ſalpêtre.

Tous les acides, en effet, ne ſont que des eſprits aëriens, un air enveloppé, un air condenſé.

Or l'air tout pur n'a jamais trop paru capable de condenſation; & il faut abſolument l'engrainer, le mêler l'entraver de quelque ſubſtance qui lui donne du corps au milieu de l'air même, & l'empêche de s'y confondre avec l'air pur.

La Terre ſeroit, ce ſemble, aſſez bonne pour le captiver. L'alcali, qui eſt une ſubſtance terreuſe, captive bien l'acide; mais l'acide eſt acide indépendamment de l'alcali, puiſqu'on les ſépare ſans les détruire ni l'un ni l'autre.

D'ailleurs la Terre & l'Air ſont dans la nature comme deux extrêmes, en-

tre lesquels l'eau tient le milieu pour les concilier.

L'acide est de lui-même froid & rafraîchissant. En approchant la main du salpêtre & même de la poudre, en entrant dans les lieux où se forme l'acide, on sent un air froid qui saisit. Les Philosophes Chymistes & Physiciens veulent qu'en hyver l'air soit chargé d'acides, & que l'eau ne se glace que par leur secours.

L'acide, selon moi, sera froid, & par le glaçon qui l'enveloppe, & par le souffle subtil qu'il exhale sans cesse avec rapidité par des ouvertures bien resserrées.

Les acides glacent les dents & les agacent; ils y causent une espece de *stupeur* & de paralysie passagere.

Que sçait-on même si le goût picquant des acides vient plutôt de leur pointe acérée, dont la subtilité est peut-être trop grande pour se faire sentir, que de ce petit souffle aigu & pénétrant qui dessèche, qui glace tout devant lui.

Le Nître se forme dans des lieux humides & frais. Il se forme non dans l'air, mais à l'air, à la surface des ter-

res voiſines de l'air. L'air l'attire même ſans ceſſe au dehors. On diroit que c'eſt un petit animal vivant qui a beſoin de reſpirer & qui cherche à reſpirer. Enfouiſſez-le dans la terre, toujours vous le verrez remonter à la ſurface.

La vapeur humide chargée d'air concentré, pénetre les murs poreux & alcalins dans un tems où les pores ſont un peu ouverts, tels que ſont tous les tems moites & humides.

Un petit froid ſurvient, ſéche la ſurface des murs, en reſſerre les pores extérieurs. Les vapeurs s'y trouvent priſes en dedans.

L'air dont le reſſort ne ſouffre aucune condenſation extraordinaire, ſurtout de la part de la terre, ſe ramaſſe d'abord tout entier au centre de la goute, y forme une bulle, comme lorſque l'eau ſe glace, & ſon reſſort cherchant à ſe dilater, l'eau environnante ſe condenſe, & par l'effet du froid & beaucoup plus par le reſſort interne.

L'air fait plus; il repouſſe cette eau vers l'ouverture du pore en dehors, & la fait filer, peu-à-peu comme par une filiere.

Rempliſſez au tems de la gelée une æolipile d'eau à meſure que la gelée augmentera, vous verrez ſortir de l'æolipile un fil de glace qui pourra devenir long de cent toiſes ſans ſe caſſer.

La moindre chaleur le fond ; que ne fond-elle auſſi nos acides ? 1°. Ils ne ſont ni ſi longs ni ſi gros, & ne donnent que peu de priſe à la chaleur, beaucoup moins à une chaleur groſſiere, à un feu groſſier.

2°. Leur congellation eſt plus naturelle, plus lente à ſe former. Elle vient plutôt d'un reſſerrement de parties bien engrainées à loiſir, cauſé par le retréciſſement par où elle file, que du froid même. Ce que la nature fait à loiſir ſur-tout en petit, eſt à l'épreuve de bien des aſſauts que l'art groſſier des hommes peut y livrer.

3°. La glace ordinaire eſt toute ſemée de bules d'air. La chaleur bande le reſſort de cet air. Ce reſſort briſe la glace & la fond. Ici le reſſort eſt éventé par la petite ouverture qui lui donne une iſſue libre ; & la congellation eſt bien autrement forte n'étant point mêlée d'air ; , ſi ce n'eſt tout au plus d'un air engrainé & non ramaſſé en bulles.

Pour bien entendre cette génération de l'acide il faut remarquer que par des observations constantes on a découvert que les petits grains de vapeur, de brouillard, de rosée, sont en effet de petites bulles déja toutes pleines d'air, comme autant de petits bâtons.

Lorsque l'eau ayant été versée de bien haut dans un verre, vient à pétiller, les petits grains qui retombent après s'être élevés comme en jets d'eau sont de petites bulles qu'on reconnoît pleines d'air avec des loupes, ou à leur blancheur.

Pour le dire en passant, la neige qui n'est qu'une goutte d'eau naturellement ronde, mais toute comme déchirée en filamens par sa congellation, fait bien voir que les grains de vapeurs dont elle est formée, étoient tous pleins de bulles d'air.

Un floccon de neige est la réunion de plusieurs grains de vapeurs. Chaque petit corps d'acide n'est qu'un grain allongé & filé lentement par un trou régulier, & que le reflott même de l'air arrondit.

Pour remonter tout-à fait à l'origine du nître, tout est fort mêlé dans

la Nature. Dans la terre ſur-tout il y a un grand mélange d'eau & d'air. Mais dans ce mêlange les loix les plus géométriques de l'hydroſtatique doivent s'obſerver.

L'air & la terre ne ſe mêlent pas volontiers ; mais on les y force. Le labourage ſur tout ſouleve la terre au milieu de l'air & le force de s'y nicher dans une infinité de petites cellules qui s'affaiſſent peu à peu ; & retiennent l'air malgré tous ſes efforts pour ſe dégager.

L'eau ou la pluie, ſurvient à ſon ſecours, délaye la terre, fait couler les cellules. L'air pouvant couler & s'étendre, ſe dégage plus vîte de la terre pour s'engager à l'eau dont il s'accommode mieux.

Le ſoleil, la chaleur de la terre ou du tems, ſéche la terre. L'air rarefie cette eau & tâche à rompre ſon enveloppe ; en attendant, l'eau ſe trouvant plus legere & un peu agitée, ſe dégage de la terre & s'envole dans l'air avec l'air même qui lui donne cette légereté.

Déſormais l'air enfermé agit d'autant moins pour ſe dégager, & l'eau

se fortifie pour le retenir. Pressée entre deux airs, l'un intérieur, l'autre extérieur, elle acquiert une sorte de viscosité; transportée même dans une region plus froide, elle se condense peu à peu & se dispose à se condenser tout à fait dans quelque pore de mur ou de terre, où le hazard la fait aboutir pour achever de s'y façonner en acide. En voilà toute l'histoire.

En se formant, l'acide forme l'alcali. Car comme l'air qui est dans une bulle d'eau renfermée dans un pore de terre ne peut sortir sans entraîner cette eau après lui, de même cette eau ne peut sortir sans traîner après soi la couche mince de terre qui forme l'intérieur du pore. Or le ressort de l'air en comprimant son enveloppe d'eau contre la terre qui l'environne, comprime aussi & arrondit cette enveloppe de terre & l'entraîne avec l'eau congelée.

Mais ce qui entraîne va toujours devant ce qui est entraîné. L'alcali n'est pas aussi long que l'acide, il ne l'enveloppe qu'à demi-corps; & le corps solide de l'acide, ou l'eau congelée qui enveloppe l'air ne s'étend pas

aussi loin que le filet ou le souffle d'air qui lui est assujetti.

Une molecule de terre qui a servi de matrice à plusieurs grains de Nître, reste percée de plusieurs pores assez grands, comme une éponge ou une pierre de ponce. C'est ce qui forme la terre bitumineuse qui accompagne le salpêtre. Cette terre imbibée d'air après que le Nître en est sorti, n'a besoin que d'être un peu exaltée, un peu raréfiée, un peu assoupie, pour former un petit corps molasse, spongieux, aerien, sulphureux, en un mot est combustile.

Et voilà les trois Elemens chymiques véritablement principes. Car le sel est un composé d'Alcali & d'Acides, & l'esprit est quelquefois un acide, quelquefois un Alcali, quelquefois un souffre.

De sorte qu'il y a trois Elémens naturels primitifs, la terre, l'eau & l'air; & trois artificiels, Chymiques & secondaires, l'Alcali, qui répond à la terre, l'Acide, qui répond à l'eau, & le souffre à l'air. Je ne dis rien du feu qui pénetre tout.

Je reviens à l'Acide, qui est mon principal objet. Quand je le compare

à un soufflet, je ne dis rien que n'ayent presque dit tous les Chymistes & les vrais Physiciens avant moi.

Il est *flatueux* ou *venteux*, disoient les Anciens, il *exalte* la flâme, il *souffle* le feu, disent les Modernes. Tout le monde, en jettant du salpêtre sur les charbons allumés, peut le voir se *boursouffler* tout lui-même & faire un bruit pareil à celui d'un million de petits soufflets de forge qui souffleroient un feu ardent & qu'on entendroit de loin.

La poudre n'est que flame, grace au salpêtre qui la compose. Qu'on imagine en effet un million de petits soufflets qui donnent tout à coup sur un charbon qui est en feu; ne conçoit-on pas que par l'action de ces soufflets, ce charbon s'en iroit aussitôt tout en flâme?

L'esprit de Nître fume toujours. Le feu en se retirant de son Alcali qui contraignoit un peu ses flancs, l'a rarefié, & rendu son souffle plus violent & plus étendu. Ces petits soufflets s'agitent donc sans cesse & se chassent les uns les autres dans l'air qui est tout autour.

Cet esprit mêlé avec l'esprit de vin, fermente & le fait bouillonner avec

chaleur. l'esprit de vin est un demi feu, les soufflets qu'on y mêle l'augmentent en le soufflant. Cela est très-naturel.

Le Nître est impregné, est plein des esprits de l'air; qu'est-ce que les esprits de l'air? Si on veut parler clair en Physicien qui raisonne, c'est de l'air enveloppé de quelque autre substance, c'est-à dire de particules d'eau.

Le Nître rafraîchit, le Nître échauffe. Tout système doit démêler cette contradiction apparente; mais un soufflet qui souffle le froid & le chaud, n'est pas une chose rare dans la nature.

Le Nître a sur tout la propriété de fertiliser la terre & de faire végéter les plantes. L'air qui est dans le Nître cherche toujours à monter, il donne donc la légéreté à l'eau congélée qu'il traîne après soi, & la congellation de cette eau donne à l'air la force de pénétrer, de percer, de développer les fibres dont les entrelassemens s'opposent à son mouvement en en-haut; c'est la grande vertu du Nître de chercher toujours l'air supérieur comme pour y respirer à son aise.

Le Nître se redresse volontiers com-

me les plantes. Il pese plus par un bout que par l'autre, & l'air doit surnâger l'eau.

La cryſtalliſation du Nître vient de là. Les petits ſoufflets ſe chaſſent, ſe repouſſent & s'agittent juſqu'à ce qu'ils ſoient paralleles l'un à l'autre, & dans cet état rien n'empêche & tout favoriſe leur réunion.

Je crois avoir obſervé il y a longtems, je n'oſerois l'aſſurer, que les cryſtaux du ſalpêtre ſont percés à leur pointe, avec un canal qui regne dans l'intérieur. La poudre n'a bien ſa force que lorſque diviſée en petits grains arrondis elle eſt toute entremêlée d'air. Des ſoufflets veulent un air libre autour d'eux, & tout ce qui reſpire ſe menage de l'air pour reſpirer.

L'acide coagule; froid par ſon enveloppe, il ſouffle le froid par ſon intérieur, il fait plus, ſemé dans l'intérieur d'un corps, il ſe redreſſe comme autant de longs pieux roides qui contiennent le liquide & lui ôtent ſon mouvement.

Mais c'eſt la fermentation avec les Alcalis & généralement avec les matieres terreuſes, qui eſt le grand Phe-

nomene de la Chymie & de la Phyſique.

J'ai déja dit que l'air & la terre ſont deux extrêmes, & tout ce qu'il y a de plus antagoniſte dans la nature. La terre reſſerre & bande trop le reſſort de l'air. Ils ne vivent pas volontiers enſemble. Vous les mêlez? Voilà un combat & une guerre déclarée.

L'air eſt l'ame de l'Acide. Il en eſt le mobile & le gouvernail; en même tems que l'Acide le pouſſe par un bout, il repouſſe l'Acide par l'autre bout, comme le recul du canon.

Les particules de terre ou d'Alcali tombant ſur les Acides, viennent lourdement les appeſantir, ils ſe relevent, les culbuter, ils ſe redreſſent; boucher leur ſoupirail, ils les repouſſent; les reſſerrer, ils battent des flancs. Ils ſe deffendent par tous les bouts.

Il y a pourtant une façon de les prendre & un bout foible. Que l'Alcali, qui eſt, ſelon tout le monde, une gaine, un fourreau, preſente ſon ouverture à la pointe maſſive de derriere de l'Acide, par ſon propre mouvement, par ſon recul l'Acide va y entrer.

En l'abſence de l'Acide, l'Alcali eſt naturellement plein d'air, mais cet air n'y tient pas & n'y eſt que parce qu'il n'y a pas autre choſe. La terre & l'air ont leurs rouës diſproportionnées, fort inégales, incapables de s'engrainer ſans la médiation de l'eau.

Auſſi mettez l'Alcali dans l'eau, il va la boire avec une eſpece d'avidité. Mettez le même en lieu plein de vapeurs, il s'en imbibera de même.

L'eau entre librement dans l'Alcali, & en y entrant l'air trouve un paſſage ou une retraite paiſible entre les parties diviſées de l'eau. L'Acide entre fort juſte dans l'Alcali, & l'air ne diviſe pas cet Acide ſi facilement en ſortant de cet Alcali pour lui ceder la place. Et de-là les combats, les brouillemens, les frottemens, la chaleur, quelque fois le feu & la flame.

Dans le raiſin verd l'Acide eſt comme garrotté par les fibres courtes & terreuſes qui forment le tiſſu intérieur du grain. Peu à peu l'acide développe, étend, rend ſouple ces fibres, & la liqueur qui abonde, facilite un peu ſon mouvement.

Lorſqu'on écraſe le raiſin & qu'on

l'exprime, on rompt le tiſſu, les fibres, & déſormais l'Acide nage en pleine liqueur. L'air qui abonde dans le raiſin, lui aide par ſon reſſort qui ſe trouve bandé par l'affaiſſement de la liqueur.

Secondé de cet air, l'acide dont le reſſort eſt encore plus bandé par là, fait des efforts, ſouleve, agite, échauffe, juſqu'à ce qu'une portion étant abſorbée dans le Tartre qui tombe au fond, & une autre dans le ſouffre, qui ſe développe & s'exalte, l'équilibre & le repos ſoient rétablis au moins pour un tems, ce qui fait le vin.

Car avec le tems, le ſouffre s'exaltant tout-à-fait & s'évaporant, l'acide ſe manifeſte de nouveau, ſoit celui que le ſouffre laiſſe en ſe diſſipant, ſoit celui qu'un nouveau mêlange de lie & de tartre y introduit; d'où réſulte enfin le vinaigre.

DE L'INCORRUPTIBILITE'

Des corps dans la terre.

IL y a quelque tems qu'il me tomba entre les mains, la copie d'un procès-verbal, dreſſé à Quebec dans le Canada, le 20 de Juillet 1728. par ordre de M. l'Evêque de Quebec, au ſujet des corps de trois Religieuſes Hoſpitalieres de la même Ville, leſquelles ont été exhumées après avoir reſté dans la terre pluſieurs années, & qui bien loin de s'être trouvés totalement pourris ou corrompus, avoient encore pluſieurs parties dont la chaïr étoit dans ſon état naturel.

La premiere étoit inhumée depuis 25 ans, & cependant on trouva encore ſes piés, ſes mains & un grande partie de ſon corps en très-bon état. On trouva de la ſeconde, quoique morte en 1703. les pieds, les jambes, le dos, les épaules, l'oreille droite, une partie de la peau de la tête, & du ſang épanché, qui conſervoit même

encore sa couleur naturelle. Enfin on trouva de la troisiéme morte en 1708. les deux pieds seulement : & quoique ces parties, auxquelles celui qui a fait le Procès-verbal, donne le nom de Reliques, ayent été exposées à la vénération du Public pendant 15 jours, il ne leur arriva aucun changement. On marque seulement qu'elles opérérent plusieurs miracles.

Tel est le fait ainsi qu'il est rapporté, & sur lequel je croi qu'il n'est pas inutile de faire quelques réfléxions, parce que cette espece d'incorruptibilité qu'on remarque dans certains corps, arrivant assez souvent, il est néceſſaire que le Public n'y soit pas trompé ; en vénérant aveuglément, comme corps de véritables Saints, tous ceux qui se trouvent dans cette disposition. Et au contraire, comme il se rencontre plusieurs personnes, qui par un prétendu esprit fort, se font une gloire d'être peu favorables aux miracles, il est à craindre que regardant toujours cette incorruptibilité comme une chose purement naturelle, on ne néglige trop ce premier signe éclatant, que Dieu peut donner de la sainteté confir-

mée de ſes ſerviteurs.

Il eſt vrai que ce n'eſt pas une choſe tout-à-fait rare de trouver des corps inhumés depuis long-tems, & qui ne ſoient ni pourris ni corrompus. Il ſeroit facile de multiplier conſidérablement le nombre de ſemblables faits, ſi l'on vouloit rapporter tous les exemples ſi ſouvent répetés dans les nouvelles publiques : mais ſans s'arrêter à ces faits qui ſont également certains & fréquens, venons à ce qu'on peut dire ſur ce ſujet.

Je ſuis d'abord perſuadé que cette incorruptibilité peut ſe faire très naturellement, ſur-tout dans certains corps ; & pour s'en perſuader tout d'un coup, il ne faut que rappeller ce qui ſe paſſe tous les jours à Toulouſe, où l on trouve ſouvent des corps qui ont été long tems enfouis dans la terre ſans qu'ils s'y ſoient pourris ; ce qui arrive plus particulierement dans le Cloître des Cordeliers, d'où le Foſſoyeur les retire pour les faire ſécher dans le Clocher, d'où il les porte enſuite dans la fameuſe Cave où les curieux les vont voir rangés ſur leurs pieds le long des murailles ; & cela

ſans que perſonne s'aviſe de les regarder comme des corps de Saints; non plus que celui de Charles de Bourbon, tué en 1527. au ſiege de Rome qu'on voit encore aujourd'hui en entier & deſſéché au Château de Gayette en Italie, ſi l'on en croit l'Auteur de la deſcription de Paris. Tome I. page 122.

Enfin pour confirmer ce que je viens d'avancer, que l'incorruptibilité d'un corps n'eſt pas une marque certaine de ſainteté, & ſur laquelle on puiſſe compter; c'eſt que l'Antipape Pierre de Lune, connu ſous le nom de Benoît XIII. étant mort dans le ſchiſme, après avoir été excommunié par le Concile de Piſe, & enſuite par celui de Conſtance, ayant été inhumé ſans cérémonie dans la Forteresſe de Paniſcole, au Royaume de Valence, ſon corps fut trouvé ſix ans après entier, ou il eſt reſté juſqu'à préſent ſans ſe corrompre. On dit même que pareille choſe arrive fort ſouvent chez les Turcs; dont je ne ſuis pas ſurpris, car cela ſe peut faire très-naturellement.

Cela ſe peut d'abord en ce que certains ſels minéraux peuvent ſe rencon-

trer par hazard dans les endroits de la terre où on vient à inhumer quelque corps, & ces sels étant quelquefois de la nature du salpêtre, & d'un salpêtre fixe & difficile à se dissoudre, tel qu'il s'en trouve souvent dans la terre & dans les fontaines, où il forme diverses petrifications: si donc cette espece de sel s'insinuë dans les intervales des fibres & dans les fibres mêmes des parties d'un corps, à la faveur de l'humidité de la terre qui lui sert de véhicule; c'est alors que bien loin de les dissoudre, s'il n'est que mediocrement abondant, il les affermit seulement & les empêche de se corrompre à peu-près comme fait le sucre, qui est un véritable sel aux fruits qui sont confits; & c'est justement comme la chose se fait dans le Cloître des Cordeliers de Toulouse: c'est ce qui est arrivé au corps de l'Arabe qu'on voit à Paris entier & desséché dans les cabinets des raretés de l'Abbaye de sainte Geneviéve.

Que si ce même sel s'introduit beaucoup plus abondamment dans un corps non-seulement il l'empêche de se corrompre mais il le petrifie alors entierement,

rement, & c'eſt ce qui arrive en Turquie, & principalement du côté de l'Arabie, où cette eſpece de ſel eſt ſi abondante, dit l'Abbé Rouſſeau, qu'on y trouve ſouvent des ſerpens, des melons, & juſqu'à des groſſes pieces de bois pétrifiées.

Ce n'eſt pas dans ce pays-là ſeul que cette eſpece de ſel ſe rencontre, puiſqu'on trouve de ces ſortes de pétrifications dans une infinité d'endroits. On trouve aſſez communément en France des figures de champignons & juſqu'à des plantes & des herbes pétrifiées. Voilà la premiere maniere par laquelle les corps peuvent ſe conſerver longtems.

La ſeconde par laquelle un corps peut devenir exempt de corruption, conſiſte dans ſa diſpoſition propre & particuliere; car on ſçait que dans les hommes la qualité du ſang & des humeurs varie en bien des manieres; ſoit que cela vienne des parens dont ils ſont nés, ou des alimens dont ils ſe ſont nourris, ou des lieux qu'ils ont habités, & de la qualité de l'air qu'ils ont reſpiré, ou des contentions de l'eſprit qu'ils ont eues & qui ont

dérangé les digestions & les excretions naturelles, ou enfin de certaines maladies dont ils ont été attaqués. Or par tel de ces moyens que ce puisse être, s'il arrive qu'un sel acide, austere, vienne à dominer extraordinairement dans le sang & les humeurs, c'en est assez pour que les fibres des chairs & celle des parties membraneuses, tendineuses, cartilagineuses, empreignées de cette espece de sel, deviennent plus fermes, plus serrées, & même comme racornies, qu'on me passe ce terme, ce qui en même tems leur donne moins de facilité à se corrompre.

Cette cause naturelle de l'incorruptibilité d'un corps, paroît sensiblement dans le paon, qui est un oiseau naturellement mélancolique, & qui se plaît à être seul sur les toits des bâtimens, dont la chair ne se corrompt pas comme celle des autres animaux, ainsi que je l'ai expérimenté moi-même ; car ayant lû dans S. Augustin, Liv. 21 de la Cité de Dieu, Ch. 3. qu'il en avoit fait l'expérience, & sçachant que d'autres l'avoient fait comme lui, je mis il y a six ans, un morceau de la

cuisse d'un Paon dans mon cabinet, où elle est restée jusqu'à présent sans se corrompre, s'étant seulement desséchée & durcie comme du bois. Tel étoit apparemment le corps de Henri III. dit l'impuissant, Roi de Castille, lequel, à ce que dit Mariana dans son histoire d'Espagne, étoit devenu si maigre & si sec, qu'il ne fut pas nécessaire de l'embaumer après sa mort pour le conserver.

Comme c'est cet acide dominant dans le sang & dans les humeurs; qui produit naturellement cet effet, & qui forme ce que les Anciens nommoient un *tempéramment mélancolique*, il s'ensuit que cela doit plûtôt arriver aux personnes qui, par l'exercice violent de leur esprit, leurs austérités & leur retraite, dissipant davantage les parties spiritueuses de leur sang, contribuent à lui faire prendre, ou au moins à augmenter cette qualité particuliere, laquelle même peut aussi quelquefois lui survenir, ou s'augmenter plus promptement, par certain caractere spécial de quelque maladie.

Lors donc que des corps ainsi dispo-

ſés, viennent encore par hazard à être inhumés dans une terre, où il ſe rencontre de ce ſalpêtre dont j'ai parlé ci-deſſus, ſans doute que dans ce cas ces corps ſe corrompront beaucoup moins aiſément que les autres qui ſont inhumés dans le même lieu. C'eſt ainſi que les bois de hêtre & d'aune, ont une qualité particuliere qui les rend comme incorruptibles lorſqu'ils reſtent totalement enfermés dans l'eau ou dans des terres humides, ce qui n'arrive pas à quantité d'autres bois.

Il ne faut pas même croire que la chaux miſe ſur ces ſortes de corps, doive les faire plûtôt diſſoudre & corrompre; elle n'eſt propre au contraire qu'à rendre plus fixe & moins diſſolubles les ſels qui contribuent à empêcher leur corruption : ce qui eſt aiſé d'obſerver aux murailles qui ſoûtiennent des terraſſes, ou qui forment des voûtes expoſées à l'air, au travers deſquelles il exude un ſalpêtre tellement fixé par la chaux contenue dans le mortier de ces murailles, qu'il eſt impoſſible de le faire fondre dans l'eau ainſi que je l'ai éprouvé, d'où il s'enſuit que la chaux doit rendre ce ſel

d'autant plus propre à empêcher la corruption des corps où il se rencontre par hazard.

On voit donc qu'il s'en faut bien que ce soit une marque assurée de la sainteté d'une personne, que de trouver son corps non corrompu & même entier, quoi qu'il ait resté longtems dans la terre, & quoi qu'on y ait mis même la chaux : la chose doit au contraire paroître d'autant plus naturelle, lorsque le corps, loin de se trouver dans tout son entier, il n'y en a que quelques parties, sur tout celles qui sont naturellement les plus solides ; car il est alors à présumer ou que les sels de la terre n'ont particulierement agi que sur les endroits où ces parties étoient posées, ou qu'elles se sont mieux conservées, parce que ces sels n'étant pas suffisamment abondans, leur effet n'a été sensible qu'aux endroits dont les fibres étoient plus fermes & plus serrées.

Concluons donc, que deux choses sont nécessaires pour que l'incorruptibilité d'un corps soit une marque assurée de sainteté. Il faut en premier lieu que la personne dont le corps se

trouvé en cet état, ait vêcu dans une grande piété, & même qu'elle ait fait des actions de vertu qui soient en quelque sorte au-dessus du commun, n'étant pas à présumer que Dieu veuille faire éclater sa toute-puissance pour relever un mérite qui n'a rien qui le distingue. Comme les jugemens des hommes sont souvent très-différens de ceux de Dieu, parce qu'ils ne voyent que les dehors, il est encore nécessaire, pour n'être pas trompé dans cette occasion d'incorruptibilité, que le Tout-Puissant confirme par d'autres miracles bien examinés & bien avérés, que ces premiers préjugés de sainteté sont d'une certitude hors de doute.

QUELQUES REFLEXIONS

Sur la tristesse & la joye.

PLusieurs Médecins croient que les larmes même les plus ameres sont utiles à la santé, & que rien ne sert davantage à purger le cerveau, sur-tout dans le bas âge. J'ai lû quelque

part que les Indiens usent d'une espece d'ortie, avec laquelle ils frapent les petits enfans pour les faire pleurer, ce qu'on croit leur procurer la santé, en déchargeant la tête des humeurs qui s'y amassent.

Les Médecins ont aussi observé que le grand babil n'est pas contraire à la santé, ils croyent au contraire qu'il y contribue beaucoup, & qu'il tient lieu d'un exercice violent. Les personnes qui parlent beaucoup, comme il arrive souvent aux femmes ont moins besoin de faire de l'exercice pour se bien porter, que les hommes; en quoi la nature paroît admirable. Les Prédicateurs & les Avocats, les Comédiens mêmes, qui parlent haut & souvent d'une maniere violente, jouissent ordinairement d'une très bonne santé, & se font une bonne constitution, ils se déchargent en parlant, d'une infinité d'humeurs qui pourroient causer diverses maladies.

On lit que le fameux peintre Zeuxis, qui sçut si bien tromper les oiseaux par des Raisins sortis de son pinceau, après avoir peint une vieille femme d'une maniere grotesque & singuliere, il trouva cette figure si naïve

& ſi plaiſante, qu'il ſe prit à rire avec tant de violence & ſi long-tems qu'il en mourut.

On prétend auſſi que le peintre Verrius mourut à force de rire.

Julie mourut de joie en embraſſant ſon fils qu'elle croyoit avoir été tué à la Bataille de Traſimene.

Cryſipe mourut auſſi à force de rire, voyant un âne manger des figues.

Diagoras, Rhodien, voyant ſes trois fils victorieux en un ſeul jour aux jeux Olympiques, en mourut de joie.

Sinan, Pacha, Général des Galeres de Soliman II. expira en voyant ſon fils unique qu'il croioit perdu.

Le fameux Poëte Sophocle, pour avoir remporté le prix de la Tragédie à l'age de 72 ans.

Le Poëte Philippe pour avoir remporté le prix de la Comédie.

M. Boneti, dans ſon Recueil latin des obſervations faites dans le Nord, ſur la Médecine, imprimé à Geneve, *in folio* en 1686. remarque qu'il y avoit de ſon tems un Curé dans la Sileſie, qui ne pouvoit voir certains gâteaux très communs en ce pays-là, ſans s'éclater de rire, d'une telle force,

qu'il auroit étouffé ſi on n'avoit eû la prudence de lui ôter cet objet de devant les yeux. Louis Vivez, nous apprend au livre 3. de l'ame, que les premiers morceaux qu'il mangeoit après un long jeûne; le faiſoient rire malgré qu'il en eût.

Ceux qui étoient deſcendus dans l'antre de Trophonius, ne rioient plus le reſte de leur vie. L'Antiquité prétend que Parmeniſque en fit l'épreuve, qu'il fut toujours depuis extrêmement ſérieux, & que rien n'étoit plus capable de le divertir, ni de l'exciter à la joye.

Tout un peuple étoit ſi diſpoſé à la joie & à la gayeté; qu'il n'étoit plus capable de rien, c'étoient les Tirinthiens. Comme ils ne pouvoient plus reprendre leur ſérieux ſur quoi que ce fût, tout étoit en déſordre parmi eux. S'ils s'aſſembloient, tous leurs entretiens rouloient ſur des folies, au lieu de rouler ſur des affaires publiques: s'ils recevoient des Ambaſſadeurs, ils les tournoient en ridicule. S'ils tenoient le Conſeil de Ville, les avis des plus graves Sénateurs n'étoient que des bouffonneries, & en toutes ſortes d'oc-

caſions, une parole ou une action raiſonnable, eut été un prodige chez cette Nation. Ils ſe ſentirent enfin fort incommodés de cet eſprit de plaiſanterie. Ils allerent conſulter l'Oracle de Delphes, pour lui demander les moyens de recouvrer un peu de ſérieux. L'Oracle répondit, que s'ils pouvoient ſacrifier un Taureau à Neptune ſans rire, il ſeroit déſormais en leur pouvoir d'être plus ſages. Un ſacrifice n'eſt pas une choſe ſi plaiſante d'elle-même; cependant pour le faire ſérieuſement ils y apporterent bien des précautions. Ils réſolurent de n'y point recevoir de jeunes gens, mais ſeulement des vieillards & non pas encore toute ſorte de vieillards, mais ſeulement ceux qui avoient ou des infirmités ou beaucoup de dettes, ou des femmes fâcheuſes & incommodes. Quand toutes ces perſonnes choiſies furent ſur le bord de la Mer, pour immoler la victime, il fallut encore, malgré les femmes diableſſes, les dettes, les maladies & l'âge, qu'ils compoſaſſent leur air, baiſſaſſent les yeux & ſe mordiſſent les levres; mais par malheur il ſe trouva là un enfant qui s'y étoit

glissé. On voulut le chasser, & il cria ; *Quoi ! avez-vous peur que je n'avale votre Taureau.* Cette sottise déconcerta toutes les gravités contrefaites ; on éclata de rire, le Sacrifice fut troublé & la raison ne vint point aux Tirintiens.

EXPLICATION

Du mot Bigre.

CE mot qui est injurieux parmi la populace, n'est rien moins que cela chez les gens éclairés. C'est un terme François dont l'Etymologie vient d'un très-bon mot Latin, lequel mot Latin, aboli ou oublié dans les tems d'ignorance, a donné lieu de latiniser le mot François, & du mot *Bigre* on a fait le mot *Biger* ou *Bigrus*, comme du mot *Quille* on a fait *Quilla*, du mot *Coin* on a fait *Quengnum*, du mot *Voûte* on a fait *Volta*, & du mot *Bigre* on a fait *Bigrus*.

Ce terme François vient originairement du terme Latin *Apiger*, c'est-

à dire qui gouverne les mouches à miel : *Qui gerit, qui regit apes ;* ou d'*Apicurus, qui curat apes*, qui a soin des Abeilles. De l'un & de l'autre de ces deux mots Latins on a retranché l'*A*, reste donc *Piger* dont on à changé le P. en B ou *Picurus* dont on a fait *Picrus*, en changeant le P. en B. dans le second comme dans le premier. *Biger*, *Bigrus*. *Apicurus qui curat apes*, comme *Viocurus*, *qui curat vias*, Varron.

Cette étymologie ainsi dérivée, il est juste d'en donner les preuves : les voici, tirées de Chartes & de Titres Latins & François, ignorés par Ducange, qui n'a point donné la vraie explication de ce mot, non plus que Dom Bessin dans ses Conciles de Normandie, à la fin desquels il donne une explication des termes barbares qui se trouvent dans les Chartes Normandes, citées dans l'ouvrage, quoique cette explication intéresse & la Province de Normandie & tout le Royaume.

1°. Une Charte de Roger de Tony, Comte de Conches, dans le Chartier de l'Abbaye de l'Etrée, Ordre de Citeaux, Diocèse d'E-

vreux, suffit seule pour prouver évidemment l'explication en question. *Noverint universi, quod ego Rogerius dedi & concessi Religiosis viris, Abbati & Monachis Abbatiæ de Strata ordinis Cisterciensis Diœ. Ebroic.* unum Bigrum *id est, acquisitiones apum in foresta meâ de Chonchis in* * *ministerio de* Champignoles.

2°. Aveu du Prieuré de Lierru, Ordre de S. Augustin, dans le même Diocèse, rendu au Comte de Conches par les Religieux de la Maison. *Item avons droit d'avoir & tenir en ladite forêt* (de Conches) ung Bigre, *lequel peut prendre mouches, miel & cire pour le luminaire de nôtre ditte Eglise marcher,* (marquer) *couper & abatre les arbres, ou elles seront sans aucun dangier ne reprinse* &c. Cet aveu est de 1462.

3°. Aveu de la Seigneurie de Beinécourt, rendu au Comte de Breteuil. Item *ai droit de trois ans en trois ans, quand on met les mouches en ladite forêt* (de Breteuil) *d'envoyer mon Bigre avec les Bigres du Roy, lequel doit être juré*

* *Ministerium seu sylva ministrans lignum tunc temporis ad usus quos libet aptum.*

devant le Chaſtelain de Breteuil de bien & fidélement querre (quærere) *les abeilles & le miel pour en faire mon beſoing.* Cet aveu eſt de 1479.

4°. Aveu de la Seigneurie de Neauphle, au même Comté de Breteuil; & *dudit fief d'Auvergny dépend ung hôtel appellé la* Bigrerie, *ou l'hôtel aux mouches.* Aveu de 1465.

5°. Chartes de la fondation de l'Abbaye S^t. Sauveur d'Evreux, *dedi decimam mellis ipſius foreſtæ meæ*: à la vérité le mot *Bigre* ne s'y trouve pas, mais on doit le ſuppoſer de droit à cette Abbaye, puiſque c'étoit aux *Bigres* à dîmer le miel.

6°. Charte de la fondation de l'Abbaye de Bonport, Ordre de Cîteaux, Diocèſe d'Evreux. Richard II. Roi d'Angleterre, Fondateur de cette Abbaye y donne *in forreſta de Bord* (la forêt du Pont de l'Arche) *unum* Bigrum *ad luminare Eccleſiæ.*

DE LA SUPERSTITION *& de la foibleſſe qu'ont quelques perſonnes de ſe trouver treize à table.*

C'Eſt une opinion auſſi vulgaire que mal fondée, que quand on ſe trouve *treize* à table il meurt un des convives dans l'année. J'ai vû cette vieille Tradition s'inſinuer dans de très-bons eſprits & les effrayer juſqu'au point de ſortir de table, ou de prétexter une affaire imprévue pour éviter de s'y mettre. Quelle foibleſſe ! Eh peut-on recevoir une telle impreſſion contre la maxime que le nombre & la figure *non ſunt principia activa*, ni l'un ni l'autre n'étant pas capables de pouvoir faire de ſoi ni bien ni mal ? Je ne ſçai par quelle fatalité on a chargé ce nombre de *treize* de tant d'iniquité, juſqu'à lui imputer d'être meurtrier & homicide par rapport à la table.

Le nombre de *treize* eſt compoſé de *dix*, qu'on regarde comme un nombre parfait, & de celui de *trois*, qui paſſe pour l'être encore davantage. Or la

condition d'un tout ne doit pas être inférieure à celle de ſes parties, & ce qui eſt parfait ne doit pas être pris pour être d'un mauvais augure.

Ciceron remarque dans ſon Oraiſon pour S. Roſcius, que ſon Pere lui avoit laiſſé treize Domaines, qui touchoient preſque tous le Tibre. *Fundos decem & tres reliquit, qui Tiberim ferè omnes tangebant;* & que ces grands Domaines furent enlevés par Chriſogone, au préjudice du fils héritier du Pere. Mais ce ne fut pas la malignité du nombre de *treize* qui dépouilla *Roſcius* de ce riche patrimoine. Ces héritages étoient très fertiles par leur ſituaton auprès d'un Fleuve qui les engraiſſoit de ſon limon, & les arroſoit de ſes eaux; & cette bonté particuliere d'un fond abondant, excita la cupidité de Chriſogone, en qui, & non dans le nombre de *treize*, réſidoit le principe du malheur de l'héritier. Si le nombre y fit quelque choſe, c'eſt parce qu'il étoit grand, & s'il eût été plus grand, comme de quatorze ou de quinze, &c. ce méchant homme auroit eu plus d'avidité de s'en emparer & de s'en rendre le maître.

La coutume d'assembler treize pieces de monnoye pour la célébration du mariage, est établie depuis longtems. L'Histoire remarque que l'Ambassadeur de Clovis ; chargé d'aller, au nom de son Maître, fiancer Clotilde, offrit un sou & un denier, c'est-à-dire 13 pieces, *per solidum & denarium desponsavit.* Si ce nombre étoit aussi fatal que le vulgaire le croit, ce seroit une grande imprudence d'en faire usage dans le mariage : mais bien loin que le nombre de *treize* soit comme des arrhes pour le tombeau, on prétend s'en servir pour l'engagement d'une sainte Société, établie pour la propagation du genre humain.

Le nombre de *treize* se rencontre dans le Zodiaque, où le Soleil est accompagné de douze Signes. Cependant cet Astre brillant, quoique dans le nombre de *treize*, anime toute la Nature & éclaire tout l'Univers. Les scrupuleux ne trouveroient-ils pas à propos que le Créateur changeât ce nombre, crainte qu'il ne porte malheur au monde.

Mais diront-ils, il s'agit seulement de *treize* à table. Hé bien ! pourquoi

ce nombre ſeroit-il plus à craindre là qu'ailleurs ? Y fait-il quelque figure dangereuſe ? On a déja dit que la figure, non plus que le nombre, n'etoient pas une cauſe efficiente. Seroit-ce que là où ſe trouve le nombre *treize* ſix y ſont en ſociété par deux à deux, & que le treiziéme demeure ſeul ? *Væ ſoli*, dit l'Ecriture, malheur à celui qui eſt ſeul. Mais à le prendre ainſi, par-tout où l'on ſeroit treize, il y auroit du danger. Il y auroit autant à craindre pour treize en ſe promenant dans un bois, que pour treize aſſis dans un feſtin ; pour treize étant dans un Navire, que pour treize étant à table ; pour treize Chanoines ou treize Moines dans un Chœur.

Les Anciens qui ont voulu régler le nombre des perſonnes à table ont dit qu'il falloit y être trois, ſelon le nombre des Graces, ou neuf, ſelon le nombre des Muſes. Les Pithagoriciens l'augmentoient juſqu'à dix dans le feſtin de Xenophon, où Socrate parle ſouvent ; & dans celui des ſept Sages, décrit par Plutarque, où d'autres ſe trouvent avec eux, le nombre en eſt plus grand ; mais enfin dans

les Saturnales de Macrobe, il y eſt parlé d'un repas où Vectius déclare que l'on y étoit dans le nombre des Graces & des Muſes enſemble : *Hac preſentia veſtra Gratias & Muſas implemus :* & ajoutant à ces douze le Roi de la Fête qu'il ne comptoit pas, *Rege excepto*, dit-il, cela fait *treize*, & ce nombre de treize, loin de lui faire de la peine, lui fait plaiſir à rapporter.

Où peut-on donc prendre la cauſe de cette terreur panique ſur le nombre de *treize* à table? Car enfin plus d'une Nation en eſt frappée. Il n'y a pas long-tems que liſant la Vie de Jean Wibert, Comte de Rocheſter, j'y vis un endroit marqué exprès d'un ſoupé chez Madame Warre, belle-mere de ce Lord, où l'on étoit treize à table. Une jeune Demoiſelle en fit appercevoir le Chapelain, qui comme s'il eût ſenti d'abord qu'il devoit être la victime priſe des treize, ſe retira après le ſoupé dans ſa chambre tout troublé, & le lendemain on le trouva mort dans ſon lit. Mais quelques exemples qu'on puiſſe ajoûter de ſurcroît, exemples de foibleſſe d'eſprit qui bleſſent mortellement le cœur, ou exemples de

l'heure venue pour sortir du monde; il n'y a pas là une raison qui satisfasse.

Il semble que quelques-uns cherchent le mystere dans cet endroit de l'Evangile où il est dit que le Sauveur du monde faisant la Pâque, se mit sur le soir à table avec les douze Disciples. *Vesperè autem facto discumbebat cum duodecim Discipulis suis.* Ainsi le Sauveur & ses Disciples faisoient le nombre de *treize*; & il arriva que l'un de ces treize mourut bientôt après, sçavoir Judas Iscariot; mais ce méchant mourut, non pas parce qu'on étoit treize à table, mais parce qu'il étoit un traître, qui ayant été si malheureux que de conspirer contre l'Auteur de la vie, fut poussé par le désespoir à se défaire lui-même. Ce fut, non le nombre de *treize*, mais son cœur perfide qui lui donna la mort.

Au reste quelle induction peut-on tirer de cet exemple? Dans ce repas de la Pâque on étoit *treize* à table. De ces treize, l'un mourut un peu après. Donc on doit craindre pour quelqu'un dans l'année, quand on se rencontre treize ensemble à manger. S'il étoit

permis de raisonner de la sorte, on pourroit dire avec un autre exemple de l'Evangile, que le mauvais Riche étant seul à table, mourut la même nuit. Donc il y a sujet de craindre qu'on ne meure bientôt lorsqu'on mange seul.

On ne doute pas qu'il ne meure assez souvent dans le cours d'une année, quelqu'un de ceux qui se sont trouvés à table, douze, ou onze, ou dix, ou neuf ou huit, &c. Peut-on inférer de-là qu'il y a un principe de mort dans ces nombres? La conclusion n'en est pas plus vrai-semblable pour le nombre de treize.

La mort arrive par une action naturelle ou violente. Or le nombre eu égard aux repas & à la table, n'agit pas là davantage qu'en un autre lieu, il n'a pas là un droit cédé de la mort, plus qu'autre part. S'il y avoit à table quelque chose à craindre du nombre, ce seroit plutôt de celui de *quatorze* que celui de *treize;* car il y a de l'apparence que plus le nombre de personnes est grand, plus la mort y a de prise. De plus, on fait une attention fâcheuse au nombre de treize, au lieu

que la famille d'Hypocrate & de Galien rend redoutable le nombre de *quatorze*, auquel elle tient que les malades ſont en grand danger, & que même pluſieurs meurent au quatorziéme jour.

On doit enfin obſerver qu'au repas auquel le Sauveur du monde & ſes douze Diſciples avec lui faiſoient treize à table, ce nombre de treize à table, étoit pour lui & pour eux un nombre ordinaire. C'étoit le nombre de la famille à tous les repas, comme d'un pere qui a douze enfans; de même que lorſque Jacob mangeoit avec ſes douze fils on étoit treize à table. Or ce ne ſont que les choſes extraordinaires où il y a du prodige & quelque idée de ſingularité, qui étonnent & qui faſſent craindre un accident funeſte.

Je m'imagine donc que celui qui a fait le premier un pronoſtic du prétendu danger pour un de ces treize qui ſe trouvent à table, a moins penſé au nombre précis de treize, qu'à ce que ce nombre là eſt plus grand que celui qui eſt ordinaire aux repas. Or dans un nombre conſidérable de per-

ſonnes, il ſe rencontre des infirmes comme des robuſtes, des intempérans comme des ſobres, des vieux comme des jeunes : enfin des conſtitutions différentes, ſoit de nature, ſoit par l'âge, & il ne ſe peut guère que dans cette diverſité de gens, il n'y ait quelqu'un de ce nombre qui dans l'année paye le tribut de la mortalité. Car on peut dire qu'il en eſt de la mort à peu près comme de la Dixme de quelques Seigneurs. Elle prend, pour le dire ainſi, quelquefois le treiziéme, d'autres fois le douziéme, tantôt le ſeptiéme, & tantôt le dixiéme, quelquefois même le quint. Ainſi il n'y a point de nombre quel qu'il ſoit qui faſſe une exception. Si bien que la peine qu'on ſe fait de ſe trouver treize à table eſt une erreur, une ſuperſtition & une foibleſſe très-populaire.

EXPLICATION PHYSIQUE
des bruits qu'on entend quelquefois dans l'air à la Campagne.

QUoique ces bruits qu'on entend dans l'air ne ſoient pas bien fréquens, ils ne laiſſent pas d'arriver quelquefois. On en entendit du tems de ſaint Mamert, Evêque de Vienne, c'eſt-à-dire vers l'an 469. car au rapport de S. Avit de Vienne, & de S. Ceſaire d'Arles, cités par M. Baillet, on entendit pluſieurs fois dans l'air des bruits effrayans pendant la nuit, dont non-ſeulement les hommes furent extrêmement épouvantés, mais les animaux mêmes, puiſqu'il eſt dit que les cerfs & les loups, ſortoient des Forêts, & fuyoient juſque dans les Villes, ce qui avoit été précédé de fréquens tremblemens de terre dans le Dauphiné où cela ſe paſſoit; & c'eſt à la frayeur que cauſerent ces événemens rares & toujours formidables, que les Prieres des Rogations doivent leur origine.

Long-

Long-tems avant tout cela, Pline avoit rapporté que lorſque les Romains firent la guerre aux Danois ; on entendit pluſieurs fois dans l'air un bruit tel que celui qui ſe fait dans le combat par le cliquetis des armes, & un autre qui reſſembloit au ſon des trompettes : *Armorum crepitus, & tubæ ſonitus auditos è cœlo cimbricis bellis accepimus & poſtea, &c.* Plin. Natur. Hiſt. l. 2. cap. 57.

Voici quelque choſe de plus récent. En 1710. on entendit en Bourgogne dans le voiſinage de S. Jean de Lone un mugiſſement pendant environ un quart d'heure en Eté durant pluſieurs jours, bien différent de celui du tonnerre ce qui fit croire (au peuple) que c'étoit la fin du monde.

Dans le village d'Inſergnac au pays des Suiſſes, à trois lieues de Grueres, on entendit en 1728. la nuit un bruit compoſé de voix de toute eſpece & d'inſtrumens, parmi leſquels on diſtinguoit fort bien des aboyemens de chiens ; ce qui répandit une ſi grande peur parmi les animaux qui étoient en Campagne, & qui fourniſſent le lait pour les fromages de ces Pays-là, qu'ils prirent tous la fuite, de ſorte que

le lendemain il fallut aller de tous côtés les chercher : les gens du Pays appellerent cela le Sabat.

Une Dame de condition qui paſſoit l'Automne dans ſa maiſon de Campagne, m'a dit qu'au mois d'Octobre 1731. entre 2 & 3 heures du matin ; elle fut éveillée par une voix d'inſtrumens diſcords. Elle s'imagina d'abord que c'étoit ſes Domeſtiques qui ſe divertiſſoient dans une Salle au rez-de-chauſſée du corps de logis. Elle appella ſa Femme de chambre pour leur faire dire de ſe retirer ; la pauvre créature éveillée par le même bruit, s'étoit enfoncée dans ſon lit, tremblante de peur ; la voix de la Maîtreſſe, la raſſura ; elle la joignit, & ayant l'une & l'autre redoublé leur attention, elles crurent que ce bruit ſe faiſoit dans la cour. Le frere de cette Dame, qui paſſoit avec elle l'Automne ayant auſſi été éveillé par le même bruit, crut qu'il ſe faiſoit dans la chambre de ſa ſœur, & ne ſçachant que s'imaginer il y accourut. Mad^e. ſa ſœur le pria d'aller gronder ſes gens & de les faire coucher. Il deſcendit dans la cour, mais il n'y trouva perſonne ; toutes les

portes étoient fermées, les lumieres éteintes, chacun dormoit.

Cependant entendant toujours le même bruit, il croyoit qu'il pourroit y avoir quelqu'un dans des vignes qui sont vis-à-vis de la maison. Il monte sur la hauteur de ces vignes, mais il ne voit qui que ce soit; il écoute attentivement & n'entend plus qu'un *Brouhaha*, comme si c'eût été plusieurs hommes qui parloient bas, sans qu'il pût distinguer aucune articulation, mais les voix semblerent venir du jardin.

Il rentre dans la maison, parcourt le jardin & ne trouve personne: pendant qu'il va & revient, la conversation aérienne devient moins vive; il montoit le perron pour rentrer dans le logis, lorsqu'un nouveau bruit l'étonne autant que ce qu'il venoit d'entendre. Un bruit pareil à celui de beaucoup de sifflets de différens tons, remplit l'air & s'y perdit en s'éloignant comme par ondulation. Madᵉ. sa Sœur & sa Femme de chambre en furent encore effrayées, &, lui quoiqu'esprit fort & bon Physicien, m'a avoué qu'il avoit été extrêmement surpris.

Ces événemens, qu'on est d'abord

tenté de traiter de fables, & ceux qui les raportent de visionnaires, pourroient etre encore considérablement multipliés, mais je me contenterai d'ajouter à ceux ci la curieuse Relation qu'un Curé d'une Terre de Madame la Princesse de Conti lui envoya en 1730. La voici telle qu'il l'a écrite lui-même à cette Princesse.

Relation d'un bruit extraordinaire comme de voix humaines, entendu dans l'air par plusieurs particuliers de la Paroisse d'Ansacq, Diocese de Beauvais, la nuit du 27 au 28 Janvier 1730.

Le Samedi 28 Janvier 1730. le bruit se répandit dans la Paroisse d'Ansacq, près Clermont en Beauvoisis, que la nuit précédente plusieurs particuliers des deux sexes, avoient entendu dans l'air une multitude prodigieuse comme de voix humaines de différens tons, grosseurs & éclats, de tout âge de tout sexe, parlant & criant toutes ensemble, sans néanmoins que ces particuliers ayent pû rien distinguer de ce que les voix articuloient; que parmi cette confusion de voix, on en avoit reconnu & distingué un nombre infini qui poussoit

des cris lugubres & lamentables, comme de personnes affligées, d'autres des cris de joye & des cris éclatans, comme de personnes qui se divertissent ; quelques uns ajoutent qu'ils ont clairement distingué parmi ces voix humaines, soit disant, les sons de différens instrumens.

Cette nouvelle vint bientôt jusqu'à moi, & comme je n'ajoûte pas foi aisément à ces sortes de bruits populaires, & que je suis assez Pyrrhonien à l'égard de tous les contes nocturnes qui se débitent si souvent dans l'apparition des Esprits, des sabbats, & de tant d'autres bagatelles de cette espéce, je me contentai d'abord de rire de celle-ci & de la regarder comme un effet ordinaire d'une imagination frappée & blessée de la frayeur qu'inspirent ordinairement les ténébres de la nuit, surtout à des esprits grossiers & ignorans, comme ceux de la plûpart des gens de la campagne, qui sont nourris & élevés par leurs parens dans cette persuasion qu'il y a des Sorciers & des Sabbats, & qui ajoutent plus de foi aux contes ridicules qui s'en débitent parmi eux, qu'aux vérités essentielles de l'Evangile & de la Religion.

Je badinai ainſi ; juſqu'au lendemain Dimanche 29 dudit mois, me divertiſſant toujours à entendre raconter la choſe par tous ceux & celles qui diſoient l'avoir entendue.

Entre ceux-là, deux de mes Paroiſſiens des premiers du lieu, bons Laboureurs, gens d'honneur & de probité, beaucoup plus éclairés & moins crédules que ne le ſont ordinairement les gens de la campagne, me vinrent faire l'un après l'autre leur Relation, comme ayant entendu de près tout ce qui s'étoit paſſé.

Ils m'aſſurérent qu'alors ils étoient dans un bon ſens parfait, qu'ils revenoient de *Senlis* environ à deux heures après minuit, & qu'ils étoient ſûrs d'avoir bien entendu & ſans être trop effrayés, tout ce qui eſt rapporté au commencement de cette Relation.

Après les avoir bien interrogés & tournés de toutes ſortes de manieres, je tâchai de leur perſuader qu'ils s'étoient trompés, & que la crainte & la préoccupation leur avoient fait prendre quelques cris d'oiſeaux nocturnes pour des voix humaines ; mais leurs reponſes ont toujours été les mêmes, ſans ſe les être communiquées, & je

n'ai pû y découvrir ni malice, ni tromperies, ni contradictions.

J'ai eu beau leur faire à chacun en particulier toutes les objections qui me vinrent alors dans l'imagination, ils ont toujours persisté & persistent encore à assurer, que lorsqu'en revenant de la Ville de Senlis ils s'entretenoient tranquillement d'une affaire pour laquelle ils avoient été obligés d'aller en cette ville; ils avoient tout à coup entendu près d'eux un cri horrible d'une voix lamentable, à laquelle répondit à six cens pas de là une voix semblable & par un même cri, que ces deux cris furent comme le prélude d'une confusion d'autres voix d'hommes, de femmes, de vieillards, de jeunes gens, d'enfans qu'ils entendirent clairement dans l'espace renfermé entre les deux premieres voix, & que parmi cette confusion ils avoient distinctement reconnu les sons de différens instrumens, comme Violons, Basses, Trompettes, Flutes, Tambours, &c.

Quoique tout cela n'ait pu me tirer encore de mon pyrrhonisme, je n'ose néanmoins traiter de visionnaires un

ſi grand nombre de perſonnes raiſonnables, entre leſquelles il s'en trouve ſurtout ſept ou huit qu'on peut appeller gens de mérite & de probité pour la Campagne, qui dépoſent toutes unanimement la même choſe, ſans ſe démentir ni ſe contredire en la moindre circonſtance, quoi qu'elles ne ſe ſoient ni parlé ni communiqué, étant logées dans differens quartiers du Village, éloignés l'un de l'autre & la plûpart déſunies par des diſcuſſions d'intérêt qui rompent en quelque maniere entre-elles le commerce ordinaire de la ſociété, en ſorte que je ne vois nulle apparence qu'il puiſſe s'être formé entre elles un complot pour me tromper ou pour ſe tromper elles-mêmes.

C'eſt ce qui m'a déterminé, à tout hazard, à prendre la dépoſition de chaque particulier, qui dit avoir entendu les bruits en queſtion & d'en faire une eſpéce de procès verbal pour le communiquer à des perſonnes plus éclairées que moi, afin que ſuppoſé le fait véritable, elles puiſſent exercer leurs eſprits, & leurs pénétrations, à chercher les cauſes naturelles ou ſurnaturelles d'un événement ſi extraordinaire.

Quoique j'eusse pris d'abord cette résolution, j'avois pourtant négligé de l'exécuter, & le procès-verbal que j'avois commencé dès les premiers jours de Février, étoit demeuré imparfait. Mais cette espéce de prodige étant encore arrivé la nuit du 9 au 10 du mois de May & plusieurs personnes raisonnables en ayant été témoins, je me suis enfin déterminé tout-à-fait à continuer avec soin cette espece d'enquête.

DEPOSITIONS.

Cejourd'hui 17 Mai 1730. a comparu pardevant nous, Prêtre, Docteur en Théologie, Curé d'Ansacq, le nommé Charles Descouleurs, Laboureur, âgé d'environ quarante-huit ans, lequel intérrogé par nous, s'il étoit vrai qu'il eût entendu le bruit extraordinaire qu'on disoit s'être fait dans l'air, la nuit du 27 au 28 Janvier dernier, & sommé de nous dire la vérité sans détours & sans déguisemens.

A répondu : *Que cette nuit là, revenant avec son frere François Descouleurs de la Ville de Senlis, & ayant passé par Mello, où ils auroient eû quelques autres affaires ; ils auroient été obli-*

gés d'y reſter juſques bien avant dans la nuit, mais que voulant néanmoins revenir coucher chez eux, ils ſeroient arrivés environ à deux heures après minuit au-deſſus des murs du Parc d'Anſacq, du côté du Septentrion, & que prêts à deſcendre la côte par un ſentier qui côtoye ces murs, & conduit au Village, s'entretenant de leurs affaires, ils auroient été tout-à-coup interrompus par une voix terrible, qui leur parut éloignée d'eux, environ de vingt pas; qu'une autre voix ſemblable à la premiere auroit répondu ſur le champ du fond d'une gorge entre deux montagnes, à l'autre extrémité du Village, & qu'immédiatement après, une confuſion d'autres voix comme humaines, ſe ſeroient fait entendre dans l'eſpace contenu entre les deux premieres, articulant certain jargon glapiſſant, que ledit Charles Deſcouleurs dit n'avoir pû comprendre, mais qu'il avoit clairement diſtingué des voix de vieillards, de jeunes hommes, de femmes ou de filles ou d'enfans, & parmi tout cela les ſons de différens inſtrumens.

Interogé, Si ce bruit avoit paru éloigné de lui & de ſon frere : a répondu, *de quinze ou vingt pas. Interrogé*; ſi ces

voix paroiſſoient bien élevées dans l'air ? A répondu. *A peu-près à la hauteur de vingt ou trente pieds les unes plus, les autres moins, & qu'il leur avoit ſemblé même que quelques-unes n'étoient qu'à la hauteur d'un homme ordinaire, & d'autres comme ſi elles fuſſent ſorties de terre.*

Intérogé, S'il n'auroit pas pris les cris de quelques bandes d'Oyes ſauvages de Canards, de Hyboux, de Renards, ou des hurlemens de Loups pour des voix humaines ? A répondu, *Qu'il étoit au fait de toutes ces ſortes de cris, & qu'il n'étoit pas homme ſi aiſé à ſe frapper, ni ſi ſuſceptible de crainte pour prendre ainſi le change.*

Interrogé. S'il n'y avoit pas eu un peu de vin qui lui eût troublé la raiſon, auſſi-bien qu'à ſon frere ? A répondu, *Qu'ils étoient l'un & l'autre dans leur bons ſens, & que bien loin d'avoir trop bû, ils étoient au contraire dans un beſoin preſſant de boire & de manger ; & qu'après le bruit ceſſé, il s'étoit rendu dans la maiſon de ſon frere, & que là bûvant un coup, ils s'étoient entretenus de ce qui venoit de ſe paſſer, ſortant de tems en tems dans la cour pour écouter s'ils n'entendroient plus rien.*

Intérogé, Si le bruit étoit si grand qu'il pût s'entendre de bien loin? A répondu. *Qu'il étoit tel que son frere & lui avoient eû peine à s'entendre l'un & l'autre en parlant très-haut.*

Interrogé, Combien cela avoit duré? A répondu. *Environ une demie heure.*

Interrogé, Si lui & son frere s'étoient arrêtés & n'avoient pas voulu approcher pour s'éclaircir d'avantage? A répondu. *Que son frere François avoit bien eu le dessein d'avancer & d'examiner dans l'endroit ce que ce pouvoit être, mais que lui Charles, l'en avoit empêché.*

Interrogé, Comment cela s'étoit terminé? A répondu. *Que tout avoit fini par des éclats de rire sensibles, comme s'il y eût eu trois ou quatre cent personnes qui se missent à rire de toute leur force.*

Ces articles lûs & relûs audit Charles Descouleurs, a dit, iceux contenir tous vérité, que ce n'étoit même qu'une partie de ce qu'il auroit entendu, qu'il ne trouvoit point de termes assez forts pour s'exprimer, qu'il juroit n'avoir rien mis de son invention, & que si sa déposition étoit défectueuse, c'étoit plûtôt pour n'avoir pas tout dit, que pour avoir amplifié, & a signé l'original.

Ce 18 May 1730. a comparu, &c. François Deſcouleurs, Laboureur d'Anſacq, âgé de 38 ans, lequel intérrogé s'il auroit entendu le bruit ſurprenant de la nuit du 27 au 28 Janvier dernier, a répondu à chaque demande que nous lui avons faite, les mêmes choſes, mot pour mot, que Charles Deſcouleurs ſon frere; en ſorte que lui ayant fait la lecture de tous les articles contenus dans la dépoſition dudit Charles, a dit les reconnoître pour véritables, n'ayant rien à y ajoûter, ſinon qu'à la fin de ce tumulte il s'étoit fait deux bandes ſéparées, ſe répondant l'une à l'autre par des cris & des éclats de rire, que ledit François Deſcouleurs a imités devant nous, exprimant les ris des vieillards par *a*, *a*, *a*, *a*; tels que ſont les ris des perſonnes décrépites, à qui les dents manquent; les autres ris des jeunes hommes, femmes & enfans, par *ho*, *ho*, *ho*, *ho*; *hi*, *hi*, *hi*, *hi*; & cela d'une maniere ſi éclatante & avec une ſi grande confuſion, que deux hommes auroient eu peine à ſe faire entendre dans une converſation ordinaire; lecture lui a été faite de cette dépoſition,

a dit contenir vérité, y a persisté, & l'a signée, aussi-bien que celle de son frere, qu'il a voulu signer avec la sienne.

A ces deux dépositions M. le Curé d'Ansacq, joint celle des dix autres personnes, lesquelles ont tous déclaré d'avoir bien entendu non seulement le bruit aërien du 27 au 28 Janvier, mais encore celui du 9 au 10 May de la même année 1730. se rapportant toutes dans les mêmes circonstances, en sorte que leur ayant fait lecture de toutes les dépositions ci-dessus, ont dit icelles contenir vérité, & ont signé l'Original; ceux qui sçavent écrire, n'ayant pas jugé à propos de prendre les marques de plus de vingt personnes qui déposoient toutes les mêmes choses, mais qui déclarerent sçavoir signer.

Nous soussigné, Prêtre, Docteur en Théologie, Curé de S. Lucien d'Ansacq, Diocèse de Beauvais, certifions que toutes les dépositions ci-dessus sont fidelles, & telles qu'on nous les a fournies; qu'elles sont signées en forme dans l'Original, & que cette copie lui est conforme en toutes ces parties, que nous n'avons ajouté

ni rien changé dans l'un & dans l'autre que l'arrangement & la diction, ayant ſcrupuleuſement ſuivi toutes les circonſtances qui nous ont été données. Fait à Anſacq, ce 26 Octobre 1730. Signé.
TREULLIOT DE PTONCOURT, Curé d'Anſacq.

Telle eſt la Relation de M. le Curé d'Anſacq à laquelle il n'eſt guere poſſible de ne pas ajoûter foi, vû le grand nombre de témoignages dont elle eſt revêtuë. Dira t-on que tant de gens raiſonnables ont pû ſe tromper ſi groſſierement, que de s'imaginer entendre quelque choſe lorſqu'ils n'entendoient rien? Un prétendu bruit épouvantable dans l'air qui n'auroit conſiſté qu'en quelques hurlemens de loups, ſûr la terre? Une multitude infinie de voix comme humaines mêlées de différens ſons d'inſtrumens, qui n'auroient été que des cris d'Oyes ou de Canards ſauvages? Des perſonnes à dix pas du lieu où ſe paſſoit ce charivari, des perſonnes en voyage qui ſont arrêtées par cet accident, & qui diſent les avoir entendus finir par des éclats de rire de toute eſpece, tandis que d'autres pouſſoient des cris horribles? Seroit-

il poſſible que tant d'oreilles euſſent eté enchantées, pour ainſi dire, pour croire entendre ce qu'elles n'entendoient pas? C'eſt ce qui ne paroît pas croyable, & je ne ſçai pas bien s'il ne ſeroit pas auſſi injuſte & auſſi ridicule de traiter de viſionnaires tant de gens de probité, quoi que de la Campagne, qui conviennent tous du même fait, que de croire légérement tout ce que le vulgaire ignorant débite ſi ſouvent des Sabbats & des autres ſottiſes de ce genre.

D'ailleurs nous avons fait voir que ce n'étoit pas la premiere fois qu'on entendoit dans l'air ces ſortes de bruits & de ſons; à la vérité ils ſont aſſez rares: & ce n'eſt que parce qu'ils arrivent ſi peu ſouvent, qu'on en eſt plus ſurpris lorſqu'on les entend, & qu'on ne ſçait à quoi en attribuer la cauſe véritable; ce fait n'étant pas juſqu'à préſent venu à la connoiſſance de gens délivrés des préjugés populaires, & qui fuſſent diſpoſés à en chercher la cauſe dans une bonne Phyſique. Voyons maintenant ſi nous pourrons découvrir comment ces ſortes de ſons & de bruits peuvent naturelle-

ment se former dans l'air.

J'avoue qu'il est difficile de comprendre que cela puisse arriver dans un air très-pur; car cet air peut à la vérité par son mouvement & son agitation, rencontrer des corps solides diversement figurés, & former diverses sortes de sons, mais que des bruits tels que ceux d'Ansacq, puissent être causés par une agitation intérieure qui se formeroit dans un air aussi pur qu'on le supose, c'est ce qu'on ne peut raisonnablement penser.

Il n'en est pas de même de l'air grossier, rempli d'exhalaisons & de vapeurs, dans lequel il est constant qu'il se peut former des sons & des bruits. Nous en avons une preuve sensible dans le bruit formidable du Tonnerre; qui se fait si souvent entendre dans l'air, lequel est causé par une sorte de fermentation chaude, produite dans un nuage, par le mélange des parties sulphureuses, salines & terrestres, qui y sont contenuës. Comme dans cette fermentation le souffre & par conséquent le feu sont de la partie, il ne faut pas être surpris si la détonation étant violente, les vibrations & les

ondulations de l'air en font plus fortes & plus grandes, d'où il en réſulte des ſons plus éclatans & plus terribles.

Une fermentation chaude & enflamée qui ſe fait dans l'air, étant donc capable de former des ſons & des bruits très-violens, il y a tout lieu de préſumer, que s'il s'y fait des fermentations froides plus modérées par un ſimple mélange des parties ſalines avec des parties terreſtres, il s'y formera auſſi des ſons & des bruits moins grands à la vérité, que ceux du tonnerre, mais toujours très-ſenſibles & frappans. D'ailleurs ces fermentations doivent être rares, parce que la chaleur faiſant élever facilement dans l'air les parties ſulphureuſes de la terre, il s'enſuit que rarement les parties ſalines & terreſtres doivent s'y trouver abſolument deſtituées de quelque mélange de ſouffre : & c'eſt juſtement parce que ces fermentations froides ſe font rarement dans l'air, qu'on entend peu ſouvent les bruits & les ſons qu'elles y forment ; & que quand cela eſt arrivé, ç'a été dans des tems & des lieux où perſonne ne s'eſt aviſé d'en rechercher la cauſe naturelle ; c'eſt ce

qui a fait que jusqu'a présent cette matiere n'a pas été approfondie.

Il me paroît néanmoins, qu'il n'est pas si difficile de le faire, puisqu'il n'y a qu'à transporter à l'air grossier, rempli de parties salines & terrestres, ce qu'on voit tous les jours arriver dans d'autres liquides, où se font ces sortes de fermentations froides, tels, par exemple, que le vin, le cidre, & la bierre, qui fermentent dans un muid, ou ce qui se fait souvent dans la mer, lorsqu'elle fait un bruit assez grand, pour quil soit quelquefois entendu à cinq ou six lieues loin de son rivage.

Je crois qu'on ne peut pas douter que ce ne soit une fermentation froide qui se fait dans le vin ou dans le cidre nouveau, qui soit la cause du bruit & du murmure assez sensible qui s'entend dans les muids, où ces liquides & ces sucs sont contenus; ce qui n'arrive que parce que la matiere subtile répandue dans tout l'univers, & qui fait seule la liquidité de ces fluides agitant continuellement leurs parties grossieres, poreuses & tartareuses, & d'autres plus fines & plus déliées, par ses tourbillonemens, elles les pousse

ſi vivement les unes contre les autres, que les petites s'introduiſent par ce moyen dans les pores des plus groſſieres ; & voilà ce qui fait la fermentation, qui cauſe le gonflement, le bouillonnement de ces liquides, & le bruit qui en réſulte. Car ces parties fines & déliées, entrant dans les pores des parties groſſieres, elles en chaſſent néceſſairement l'air qui y étoit renfermé ; ce qui lui donne lieu de s'élancer aſſez violemment hors de ces liquides, en les faiſant, non ſeulement gonfler & bouilloner, mais cauſant encore le bruit & le murmure qu'on entend pendant tout le tems que la fermentation dure, parce que cet air ne peut pas s'échapper avec quelque impétuoſité hors de la ſuperficie de ces liquides par differens endroits, qu'il ne frappe avec force l'air extérieur, & qu'il n'y cauſe des ſecouſſes & des vibrations aſſez fortes, pour ébranler le ſens de l'ouïe, & former par conſéquent en même tems ce bruit & ce murmure qu'on entend.

Ce terrible mugiſſement, pour ainſi dire, que fait quelquefois la Mer, vient d'une fermentation à peu-près pareil-

le ; car ceux qui ſont à portée de s'inſtruire par leurs propres yeux de quelle maniere la choſe ſe paſſe, dans le tems que ce bruit ſe fait fortement entendre, remarquent étant ſur le rivage, que c'eſt dans l'intérieur des eaux, que ſe fait tout le mouvement qui cauſe ce bruit, la Mer n'en étant pas pour cela plus agitée au dehors ; d'où il faut conclure, qu'il eſt à croire que les rivieres & les pluyes font continuellement entrer dans la Mer une infinité de parties terreſtres, dans leſquelles beaucoup de particules d'air ſe trouvent auſſi renfermées & empriſonnées.

Mais parce que l'eau de la Mer à cauſe de ſa groſſiereté, ne peut pas ſeule faire une diſſolution aſſez parfaite de ces molécules terreſtres, pour chaſſer l'air qui y eſt enveloppé ; s'il arrive que dans certain eſpace de Mer, il s'éléve de ſon fond une vapeur remplie d'un ſel acide, fin & délicat, c'eſt alors, que la matiere ſubtile qui cauſe que la fluidité de ſes eaux, s'emparant des éguilles fines & pointuës de ce ſel, les pouſſe violemment contre ces molécules ; & les faſant entrer violemment comme autant de petits

coins dans leur pores, elle en brise & en écarte les parties avec plus de facilité.

Les particules de l'air ont au même instant la liberté de s'échaper de leur prison. & leurs petits ressorts se débandant elles font alors dans l'eau de la Mer, les mêmes effets qu'elles operent lorsqu'elles échapent dans le vin, ou dans le cidre qui fermentent; c'est-à-dire que, si elles ne le font pas gonfler, à cause de la trop grande étendue de ses eaux, ni trop visiblement bouillonner, à cause du mouvement extérieur de ses vagues, au moins en s'échapant par une infinité d'endroits de sa superficie, elles frappent l'air extérieur avec d'autant plus de force, qu'elles se trouvent reünies en plus grand nombre, d'où il en résulte un bruit d'autant plus éclatant.

Il ne reste maintenant qu'à appliquer tout ce que je viens de dire, aux bruits entendus dans l'air en général, & en particulier à ceux qui ont été entendus à Anfacq Car si des fermentations froides, qui se font dans les liquides tels que le vin, le cidre, l'eau de Mer, forment & causent naturelle-

ment des ſons ; de pareilles fermentations pouvant ſe faire également dans l'air, il eſt clair qu'elles y peuvent auſſi former des bruits & des ſons. Or il eſt hors de doute, que dans les vapeurs qui s'élevent en l'air, il y en a qui emportent avec elles quantité de parties ſimplement terreſtres, qui contiennent auſſi de l'air, & quantité d'autres parties purement ſalines.

Perſonne ne peut donc diſconvenir, que ces parties terreſtres & ſalines, ſe trouvant ramaſſées enſemble dans un nuage, elles ne puiſſent y fermenter comme elles font dans la Mer, & par conſéquent y former des ſons plus ou moins grands ; ſelon que le nuage aura plus ou moins d'étenduë & d'épaiſſeur, & qui paroîtront plus ou moins éloignés, ſuivant que le nuage ſe trouvera plus ou moins loin.

D'ailleurs cela peut arriver dans certains cantons plutôt que dans d'autres, ſoit parce qu'il s'y trouve beaucoup plus de cette eſpece de ſel, ou qu'il s'y en fait dans de certains tems une évaporation plus grande ; ou enfin parce qu'il y arrive quelque remuëment ou tremblement de terre, qui

contribue à cette évaporation, propre à former dans l'air la fermentation convenable pour y causer ces sortes de bruits.

Pendant cette fermentation, si l'air renfermé dans le nuage en échape tout à la fois, comme dans la Mer, par quantité d'endroits, il se formera alors un bruit confus de sons différens, soit tel que le cliquetis des armes, ainsi que le rapporte Pline, soit tel qu'un bruit confus de différentes sortes de voix, comme on l'a entendu à Ansacq; si l'air s'en échape assez violemment par une longue traînée, alors il formera des sons semblables à ceux des trompettes, ou tels que ceux de divers instrumens, selon le plus ou le moins de force, ou de continuité, avec laquelle il s'échappera.

Car si l'air s'échappe du nuage avec une impétuosité considérable, qui approche de plus près de ce qui se fait pendant le tonnerre; les bruits seront plus éclatans, & causeront beaucoup plus de frayeur, non seulement aux hommes, mais même aux animaux, par la singularité de ces sortes de bruits auxquels les bêtes ne sont pas accoû-

tumées

tumées, ce qui a pû donner lieu aux loups & aux cerfs de fuir hors des bois & des forêts, ainſi qu'il eſt arrivé au tems de ſaint Mamert; & aux moutons, ou autres animaux, de forcer leurs parcs, & fuir de tous côtés, comme cela eſt arrivé en Suiſſe.

Enfin ſi cet échappement de l'air hors du nuage ſe fait plus lentement, mais néanmoins avec quelque durée, alors on entendra comme des gémiſſemens, & c'eſt ce qu'on obſerve tous les jours, lorſqu'on met ſur le feu une marmite remplie d'eau; car chacun ſçait qu'au moment que l'eau vient à s'échauffer, on eſt ſouvent ſurpris d'entendre tout à coup comme une voix plaintive, qui ſort de la marmite, ce qui ne vient pareillement, que par une traînée d'air, pouſſé hors de l'eau par le feu, qui s'en échape & en ſort avec quelque lenteur, par un ſeul endroit.

Je dirai en paſſant, que des particuliers ayant mis dans une marmite pleine d'eau un cœur de mouton & d'autres viſceres, pour connoître par des obſervations ſuperſtitieuſes l'Auteur d'un pretendu maléfice, jetté à ce qu'ils croyoient, ſur leurs chevaux,

un bruit plaintif qui sortit de l'eau, leur fit imaginer que c'étoit le diable qui étoit descendu par la cheminée, & qui hurloit dans la marmite, ils s'enfuirent tous à l'instant, & abandonnerent leur opération superstitieuse.

Concluons donc de tout ce que je viens de dire, que les bruits aériens & les bruits entendus à Anfacq & ailleurs, se sont naturellement formés dans un nuage; qui étoit posé sur les lieux où on les entendoit, ou au moins qui en étoit peu éloigné.

DES PRE'TENDUES INFLUENCES *de la Lune.*

IL n'y a peut être point d'erreur populaire plus étendue, plus opiniâtre & plus ridicule en même tems que les influences qu'on attribue à la Lune. C'est sur-tout dans les Provinces ou cette erreur exerce son empire; on y fait préfider la Lune généralement sur-tout ce qui vit & sur-tout ce qui ne vit point, sur les hommes, les

animaux, les bois, les plantes, les pierres, les pluies, les vents & même ſur les eſprits, puiſqu'il n'eſt aucun de ceux qui ſuivent ce ſentiment, qui n'ait obſervé dans quelque fou de ſon quartier des accès pierodiques plus ou moins conſidérables, par proportions aux différens âges de la Lune.

Le Soleil dont les influences ſont ſi ſenſibles & ſi bien marquées, n'entre pour rien, ſelon eux dans les opérations de la nature, c'eſt la Lune qui eſt le grand mobile de tout ce vaſte Univers, & qui cauſe l'égalité ou le dérangement des Saiſons : tout homme qui s'aviſe de parler un autre langage, eſt un fou, un entêté, ſans expérience, qui met toute ſon étude, diſent-ils, à lire des livres, *qui ne ſont que de papier*, au lieu qu'ils s'appliquent ſans ceſſe à découvrir les choſes les plus curieuſes ſur cette matiere.

On rira ſans doute, d'entendre dire qu'on ſe garderoit bien de tailler la vigne, d'émonder les arbres, couper du bois de charpente, ſemer du bled, des légumes, planter la moindre herbe dans un jardin, ſans avoir auparavant conſulté le grand regiſtre de la Lune,

c'eſt-à-dire l'*Almanach*, pour connoître ſi elle eſt pleine ou nouvelle, ſi elle eſt d'un tel mois ou d'un autre, & ſe conformer enſuite ſcrupuleuſement à la bizarrerie d'un uſage immémorial que les gens de la campagne ſe tranſmettent de pere en fils. Sans cette précaution, point de récolte de bled ni de vin; les cirons vont dévorer tous les bois qu'on aura coupé en *mauvaiſe Lune*, les légumes ſeront plus long-tems à cuire, les herbes ne graineront point, ou graineront trop tôt & tout ira de travers.

Les Fleuriſtes obſervent cet Aſtre avec encore plus de préciſion; chaque eſpéce de fleur dépend de quelque myſtere particulier. Telles fleurs, diſent-ils, doivent ſe ſemer le 14. de la Lune, telles autres le 8. telles autres le 3; avec cette précaution vous aurez beaucoup de fleurs doubles, & ſi vous manquez le jour, l'heure, & peut-être même le moment, toutes vos fleurs ſeront ſimples.

L'Empire de la Lune n'eſt pas ſeulement ſur la terre expoſée au grand jour, il s'étend juſques dans le fond des maiſons les plus reculées & les

plus impénétrables. Toutes les femmes d'une certaine étoffe en ſont vivement perſuadées, & elles n'ont garde d'entreprendre une leſſive, ſans avoir conſulté, non pas l'Almanach qui eſt trop relevé pour elles, mais leurs maris & leurs voiſins qui joignent aux calculs de l'Almanach une continuelle inſpection des apparences de la Lune dans le Ciel. Elles prétendent que le linge leſſivé en *mauvaiſe Lune* n'eſt jamais ſi blanc; qu'il eſt ſans conſiſtance & s'uſe beaucoup plus qu'un autre; les vers à ſoye, ſelon elles, doivent auſſi travailler dans la pleine Lune pour que les cocons ſoient loüables, & chacune d'elles en particulier croit avoir fait là-deſſus les expériences les moins équivoques. Dans quelles abſurdités ne donne t'on pas quand on eſt une fois la dupe d'un faux principe!

Mais ſi la lune peut ainſi pénétrer juſqu'au fond des maiſons malgré l'obſtacle des murailles, elle n'aura pas beaucoup de peine à pénétrer juſqu'au fond des eaux. Auſſi perſonne ne doute un ſeul moment que les écréviſſes ne ſoient ſenſiblement différentes dans les nouvelles & pleines Lunes. Dans

les nouvelles Lunes elles ſont pour ainſi dire, deſſéchées, au lieu qu'elles ſont extrêmement pleines, vers le 14 de chaque Lune, & on voit des perſonnes ſenſées d'ailleurs, ajouter autant de foi à ces vieux contes qu'au Saint Evangile. Pour moi, qui n'ai jamais étudié dans une pareille école, je puis aſſurer qu'ayant paſſé dix-huit mois dans le pays le plus fécond en écréviſſes, j'en ai obſervé & fait obſerver dans tous les différens âges de la Lune, ſans avoir découvert la moindre vraiſemblance. J'en ai trouvé de pleines & de vuides indifféremment, cette difference provenant ſans-doute de leur nourriture ou même des Saiſons.

Je ne finirois point, ſi je voulois deſcendre dans le détail de toutes les extravagances que l'on invente tous les jours. Ceux d'entre les Vignerons qui croyent avoir un peu plus d'eſprit que les autres ſans s'écarter du même principe, travaillent à tirer de nouvelles conſéquences; ils rafinent ſur les vieilles expériences de leurs devanciers, & chacun ſe fait une gloire de pouvoir groſſir le Volume par quelque obſervation de ſa part. Cette fo-

lie tient presque du prodige ; non seulement les personnes de la campagne, mais les artisans, les Bourgeois & beaucoup de personnes du premier ordre se laissent entraîner au torrent. La nécessité où l'on se trouve de raisonner souvent avec ces sortes de gens accoûtume insensiblement à parler le même langage ; le langage produit peu à peu des impressions qu'on ne peut détruire que par de bonnes raisons, & les partisans de la Lune n'en veulent point entendre : si on leur parle d'une expérience que d'habiles gens auront faite, ils la mépriſent & citent les payſans qui ſont ſeuls capables de juger & de décider ſur cette matiere.

Enfin ſi l'on trouve quelquefois le moyen de ſe faire écouter, de faire voir que toutes les expériences dont on parle ſont de pures chimeres ; que ceux qui ſeroient en état d'en faire de judicieuſes ne veulent pas s'en donner la peine, & que ceux qui prétendent en faire tous les jours, en ſont tout à fait incapables ; que le peu de conformité qui regne entre les ſentimens ſur ce genre marque le foible de cette

opinion ; ſi, dis-je, l'on vient à bout de convaincre quelques perſonnes ſur ce point on a rarement le plaiſir de leur faire avouer cette erreur; la honte d'y conſentir, d'y avoir donné tête baiſſée les empêche d'en ſortir ouvertement, & les porte à deffendre avec opiniatreté ce qu'elles avoient embraſſé ſans réflexion.

Quelque long & ennuyant que ſoit ce détail, je ne puis paſſer ſous ſilence la maniere dont les *Luniſtes* prédiſent les pluies & les vents. Il ſeroit difficile de donner un ſyſtême plus propre à les entretenir dans leur léthargie que celui qu'ils ont fabriqué. Ils commencent par diviſer l'âge de la Lune, en quatre quartiers, c'eſt-à-dire, d'environ ſept jours & demi chacun. Cette diviſion ſuppoſée, demandez-leur, par exemple, dans un tems où la ſéchereſſe eſt extrême, quand eſt-ce qu'il doit pleuvoir ? La réponſe eſt toute prête. Ce ſera, diſent-ils, au renouveau de la Lune. Je fis un jour cette queſtion à quelques payſans des plus entêtés : la Lune ſe renouvella, & la ſéchereſſe continua ; un d'entre eux que je rencontrai

peu après & que je taxai de faux Prophete, me fit la réponſe ſuivante. *Quand je vous ai aſſûré qu'il pleuvroit au changement de la Lune, je n'ai pas prétendu que ce fût en tel jour préciſément, mais ce ſera au premier quartier ou à la pleine Lune, quelques jours plus ou moins.* Il ſeroit difficile de s'empêcher de rire à une pareille réponſe. Ce ſeul trait donne aſſez à connoître la maniere dont ces gens-là font leurs expériences, ils attribuent à la Lune des effets qui doivent arriver néceſſairement ſelon leur ſentiment, & qui arriveroient s'il n'y avoit du tout point de Lune.

Ils ont encore remarqué ſur le même principe que les Lunes qui renouvellent dans un jour où il y a une R. ſont ordinairement venteuſes, ils ont même bâti cette eſpece de Proverbe : *Lune mecreuſe, Lune venteuſe ;* pour ſignifier que la Lune renouvellant le Mercredy, le vent ſoufflera juſqu'au bout, & s'il ceſſe plûtôt ils trouveront que ce ſera *dans quelque quartier à quelques jours plus ou moins.* Je m'étonne qu'ils ne remarquent pas les Saints & Saintes du Ca-

lendrier lorſqu'il pleut ou fait du vent pour pouvoir prédire l'année ſuivante que tel ou tel Saint fait pleuvoir ou grêler.

On voit que la ſuperſtition & l'erreur ſe ſuivent de près. Il ſeroit impoſſible de guérir ſur cela un certain peuple groſſier qui ſe fait un mérite de n'écouter que ſon entêtement, mais il ſeroit à ſouhaiter du moins, que les perſonnes d'un certain rang, qui doivent être plus raiſonnables que les autres revinſſent ſincerement d'un préjugé ſi ridicule. Parlons donc raiſon à celles-ci, & ſans doute qu'elles nous entendront aſſez ſi elles veulent bien ſe dépouiller des préjugés vulgaires, & s'imaginer pour un moment que c'eſt ici la premiere fois qu'elles entendent parler de Lune; car enfin ce ſont là, ce me ſemble, les véritables diſpoſitions où l'on doit être pour porter un juſte jugement ſur une opinion qui traverſe la nôtre.

La Lune, au ſentiment de tout l'univers eſt un corps opaque compoſé d'une matiere ſolide, capable de réfléchir ſur la terre les rayons qu'elle reçoit du Soleil, & c'eſt-là tout ce que l'on

connoît de sa substance. Qu'elle soit terre, pierre, ou rocher, matiere homogène ou hétérogène, c'est ce qu'on ne sçait point & qu'on ne sçaura jamais sans miracle. Son globe étant beaucoup plus petit que celui du Soleil, il faut toujours nécessairement que sa plus grande moitié soit éclairée & sa plus petite sans lumiere; excepté dans le tems des Eclipses; enforte qu'elle est toujours nécessairement nouvelle & pleine tout à la fois & par conséquent toujours la même en elle-même. Les différentes phases que nous voyons journellement & qui sont comme autant d'Epoques où les payſans fixent le commencement ou la fin de ses influences, ne sont point l'effet d'une matiere changeante, elles naissent des différentes positions où elle se trouve avec le Soleil, causée par la lenteur de son mouvement diurne & par la viteſſe de son mouvement sur l'Ecliptique.

Il est donc vrai que la Lune n'a par elle-même aucune lumiere, & qu'elle tient du Soleil celle que nous voyons, elle est par-là semblable à la Terre; & si les habitans de celle-ci pouvoient se

transporter dans celle-là, ils verroient sur la Terre un hémisphere éclairé, un hémisphere sans lumiere & differentes phases comme celles de la Lune, avec cette seule difference, qu'elles seroient plus lentes, à cause que le Soleil parcourt plus lentement l'Ecliptique.

Cela une fois supposé, il seroit naturel de conclure que la Terre peut autant influer sur la Lune, que la Lune sur la terre, & que comme nous ne trouvons sur la terre aucun principe d'influences, nous n'en devrions point admettre dans la Lune; on répond d'abord à cela que la Lune peut en avoir que nous ne connoissons pas. J'en demeure d'accord, mais si l'on ne les connoît pas, on devroit au moins en douter & ne pas les regarder comme inconteſtables. Laissons-là ces raisons de vraisemblance pour faire place à un raisonnement sans réplique.

Si la Lune, telle que nous venons de la décrire, est capable d'influer sur la Terre, ce ne peut être que par sa lumiere ou par son ombre, puisqu'elle est toujours la même en elle-même, & que les differences que nous y remarquons ne consistent que dans l'aug-

mentation ou diminution de l'une ou de l'autre. Si c'eſt par ſa lumiere qu'elle influe, ſes influences doivent échauffer, & ſi c'eſt par ſon ombre, elles doivent réfroidir, du moins négativement. Je voudrois bien pouvoir ici donner aux *Influences*, le choix de l'alternative & attendre leur réponſe, mais il faut ſuppléer en faiſant voir que l'une ne vaut pas mieux que l'autre.

Suppoſons d'abord que la Lune par ſa lumiere donne pendant une nuit à une certaine plante un certain dégré de chaleur; on ne peut diſconvenir que le Soleil le jour d'après ne l'échauffe infiniment davantage: ainſi, ſuppoſé qu'elle eût beſoin de chaleur pour végéter avantageuſement, ce ſera au Soleil & non pas à la Lune qu'il en faudra céder la gloire. Que ſi l'on veut que ce ſoit par ſon ombre que la Lune influe, ſuppoſons une ſeconde fois qu'elle donne pendant une nuit à une certaine plante un certain dégré de froideur, le Soleil le jour d'après l'échauffera beaucoup plus que la Lune ne peut l'avoir refroidie: ainſi que cette plante ait beſoin de chaleur ou

de froideur pour végéter, ce ſera inconteſtablement à l'aſtre du jour & non à l'aſtre de la nuit qu'il en faudra rapporter le bon ou le mauvais ſuccès. *Ubi major, minor ceſſat.*

Ce raiſonnement ſimple & naturel devroit, ce me ſemble, embarraſſer des perſonnes qui ne fondent leur ſentiment que ſur l'ancienneté de l'opinion & ſur des prétendues experiences que perſonne n'a jamais faites, ou qu'on a faites mal à propos. Mais je me trompe, ces ſortes de gens ont une réponſe univerſelle qui les tire de tout embarras. *Conſultez*, diſent-ils, *l'opinion générale depuis le commencement du monde & les expériences journalieres de l'Univers entier, allez laiſſer votre vigne au décroiſſant de la Lune, & couper du bois de charpente, vous verrez ce qu'il en arrivera.* En vain leur dit-on, que c'eſt là l'état de la queſtion; qu'on avoue que bien des perſonnes ont agi & agiſſent conformément à ce ſiſtême, mais que le point conſiſte à ſçavoir ſi elles ont dû ou doivent s'y conformer; c'eſt peine perdue; on les voit s'applaudir par de grands éclats de rire, & tirer avanta-

ge du silence de leur adversaire, qui méprise l'occasion de donner des raisons qu'on n'écoutera pas. Poursuivons ce que nous avons commencé, & mettons, s'il se peut, cette question dans un plus grand jour.

L'opinion la plus ancienne & la plus générale n'est pas toujours la meilleure. Les circonstances du tems, des lieux & des personnes doivent nous servir de guide dans l'examen que nous en faisons. Par exemple, avant qu'on eût reconnu que l'air a une pesanteur réelle, on expliquoit les effets du Siphon de la pompe & plusieurs autres de cette nature, par *l'horreur du vuide*; ce n'étoit pas seulement une opinion du peuple, les meilleurs Physiciens n'en rendoient pas d'autres raisons, & malgré le peu de jour qu'ils appercevoient dans ce sentiment, ils étoient obligés de le soutenir faute d'autre; ce n'est que depuis peu qu'on a reconnu la véritable cause de ces effets merveilleux & l'ancienneté de l'opinion n'a pas empêché la nouvelle de réünir tous les suffrages. L'opinion des influences de la Lune est d'autant moins comparable à celle là, qu'elle est radicale-

ment populaire & qu'elle ne doit son progrès chez les personnes raisonnables qu'au manque de reflexion ; il reste à réfuter ce déluge d'expériences que jamais personne n'a faites & qu'on ne se lasse pas de citer.

Une expérience, pour mériter ce nom doit arriver toujours de la même maniere sur le même sujet. La Boussole abandonnée à elle-même, cherche toujours la ligne de midi. Les corps pesans tendent toujours au centre de la terre, & les plus legers s'en éloignent, selon les loix de l'équilibre. Le flux & reflux de la Mer arrive tous les jours environ trois quarts d'heure plus tard, suivant le retardement de la Lune dans son mouvement diurne. Voilà ce qu'on peut appeller de véritables expériences ; voyons maintenant si nous pourrons reconnoître à ces marques celles qu'on nous oppose avec tant d'emphase.

Suivant l'opinion générale, le tems qui se rencontre lors du renouveau de la Lune ou de sa plenitude, continue ordinairement pendant le quartier ; ainsi s'il pleut quand la Lune se renouvelle, il pleuvra tout le quartier,

& s'il fait vent, s'il grêle où s'il fait beau, le même tems continuera pendant le même espace. Quelle contradiction ! Quoi la nouvelle Lune a t'elle tout à la fois la propriété de proroger le vent & l'air serain, la pluye & le tems sec, la bise & le vent du midi ? Les corpuscules qu'elle envoye sur la terre, sont ils faits de façon à pouvoir causer dans l'air toutes sortes de dispositions, même les plus opposées ? S'il pleuvoit toujours en pleine Lune, & qu'il fît toujours du vent quand elle est nouvelle, on ne pourroit se refuser à cette expérience. Mais qu'au même âge de la Lune & en differens mois, il fasse toutes sortes de tems, n'est-ce pas une marque évidente de la vanité de ces prétendues influences, & peut-on conclure autre chose sans vouloir s'aveugler soi-même ?

Ces corpuscules influants que jamais personne n'a vû & qu'on ne comprend point, mettent-ils des vers dans le bois, ou font-ils éclore des œufs qui y sont naturellement ? Si comme on le prétend la Lune influe sur tous les bois, peut-on distinguer dans une branche

qu'on a coupé & qui se carie, si c'est à cause qu'on l'a coupée dans un tel âge de la Lune, ou si cela provient du tronc qui avoit été coupé lui même ou planté en *mauvaise Lune ?*

Que si malgré le peu de vrai-semblance, on veut absolument que la Lune influe, peut-on refuser cette qualité à tant d'autres astres plus grands & plus brillants que la Lune, à ces millions d'étoiles qui ont dans elles-mêmes le principe de la lumiere qui les fait briller à nos yeux ? Mais si tous les astres influent, n'y en a t'il point qui puisse dans le même tems & sur la même plante envoyer des influences toutes contraires à celles de la Lune, & nous donner par là le change ?

D'ailleurs y a t'il quelqu'un des effets qu'on attribue à la Lune, qui ne puisse venir d'un autre cause ? Cela étant, quelles précautions ne faudroit-il pas avoir dans les expériences pour distinguer, par exemple, si les vers qui rongent un tel bois, doivent leur naissance à l'âge de la Lune, où il a été coupé, ou à la terre qui l'a nourri, ou à l'eau qui l'a humecté, ou enfin

à l'humidité ou à la sécheresse du lieu où il a été depuis sa séparation d'avec le tronc, & ainsi des autres? Sont-ce là des expériences à confier aux gens grossiers de la Campagne, qui ignorent mêmes les choses les plus communes, qui prennent les Joueurs de gobelets pour des Sorciers, qui croyent que l'année bissextile produit un changement dans les fêves & dans les Oliviers? Cependant ces mêmes personnes de la Campagne ne sont-elles pas seules les témoins de tout ce qu'on avance sur cette matiere? Tous les autres ne parlent que par oui dire, chacun *dit*, personne *n'a vû*, ou si quelqu'un est assez hardi que de dire *j'ai vû*, on l'arrête tout court par le moindre défi sur une pareille expérience qu'on propose de faire.

Tous les payfans sont persuadés par la tradition de pere en fils, que la Lune fait tout sur la terre. Cela une fois supposé, un d'entre-eux voit-il un morceau de bois carié, *il a été*, dit-il, *coupé en mauvaise Lune.* Une vigne porte t'elle beaucoup de raisin; *elle a eu la Lune favorable quand on l'a taillée*; le Soleil avec toute sa cha-

leur, les pluies, les roſées, la qualité de la terre, n'entrent pour rien dans cette fertilité, c'eſt le tems de la taille qui a tout fait.

Peut-on rien imaginer de ſi extravagant que ce qu'ils attribuent au Figuier? Ils prétendent que ſi lorſqu'on le plante on manque la pleine Lune, il ſera autant d'années avant que de porter du fruit, qu'il y avoit de jours à courir juſqu'à la pleine Lune, en ſorte que ſi on l'a planté le 16. il ſera 28 ans ſans porter de Figues. Quel homme ſeroit aſſez patient pour ne pas arracher un arbre qui ſeroit 28 ans ſans porter de fruit? Cette proportion des jours aux ans, n'eſt elle pas bien trouvée? Le premier qui a fait cette découverte ne méritoit-il pas une récompenſe proportionnée à ſes obſervations, & a-t'on pû l'en fruſtrer ſans injuſtice?

Si ceux qui ſoutiennent les influences vouloient agir de bonne foi & chercher ſérieuſement dans les expériences la vérité ou la fauſſeté de leur opinion, il ne ſeroit pas difficile de leur en fournir les moyens. On pourroit, par exemple, ſur un même arbre couper une

branche en pleine Lune & une au renouveau, faire la même chose trois mois de suite, & mettre séparément les trois branches de chaque nouvelle & pleine Lune. Si les trois de la pleine Lune se conservoient pendant six ans, & les autres se carioient (quoique cela pût absolument arriver par hazard) je commencerois à douter & j'approfondirois davantage; mais toutes les expériences qu'on nous cite, sont si mal commencées, si mal conduites & si mal finies, que personne ne voudroit s'y fier & accepter le moindre défi là-dessus.

Mais si ces sortes d'expériences sont trop longues à faire, qu'on prenne celle qui est la plus journaliere, je veux dire celle qui regarde le changement de tems Qu'on observe exactement au commencement de chaque quartier le tems qui se rencontrera & qu'on examine s'il ne changera précisément qu'au bout du même quartier, je me condamne si dans six mois il se trouve seulement deux quartiers où le tems commence & finisse précisément au commencement & à la fin de ce terme.

Que conclure de tout ce que je viens d'avancer, sinon que l'opinion des influences de la Lune n'est fondée sur aucun raisonnement recevable ? On ne voit aucune connexion entre la cause & l'effet. Elle n'est pas plus heureuse du côté des autorités. De plus de cinquante passages de l'Ecriture Sainte où il est parlé de la Lune, aucun ne lui attribue d'autres effets que celui d'éclairer pendant la nuit. Dira-t'on que Moïse, les Prophètes & les Evangélistes, entendoient moins cette matiere que les Vignerons d'aujourd'hui ? N'est-il pas évident au moins que cette opinion n'est pas aussi ancienne & aussi générale qu'on le prétend ? Que si quelques Auteurs profanes en ont parlé dans leurs écrits, ç'a toujours été d'une maniere chancelante & sans preuves. Il est donc honteux de voir des personnes raisonnables se laisser entraîner au torrent & donner aveuglément dans le sens du peuple. Peut-on passer cette foiblesse à certains Medecins qui consultent l'âge de la Lune dans l'application de leurs remédes ? Que n'a-t-on pas à craindre de leurs ignorance, s'ils ne

voyent pas plus clair dans les maladies des corps que dans les influences des astres? Il est vrai que le nombre n'en est pas grand, & qu'une infinité d'autre nous font assez connoître la profondeur de leurs lumieres par le succès de leurs opérations.

DESCRIPTION

D'un enfant né d'une figure extraordinaire & sans cerveau, avec quelques Réflexion sur ce Monstre.

ON a vû naître en 1722 à la Ville de la Fleche dans le pays du Maine, un enfant sans cerveau & d'une figure monstrueuse. Un Chirurgien de la même Ville, l'ayant disséqué avec beaucoup d'attention, n'apperçut que la base & la face du crane, panchés sur le devant de la poitrine. Ses yeux ressembloient à ceux d'un lievre; l'extrémité du nez étoit baissée sur la lévre supérieure, & de toute la tête les oreilles seules n'étoient point difformes. La base du crâne

étoit seulement recouverte d'une simple membrane qui descendoit jusques sur les premiers vertebres du dos, & qui étoit parsemée de quelques rameaux d'arteres ; cette membrane étoit livide & comme une partie qui auroit été meurtrie, & sans aucune trace de cerveau, de cervelet, ni de moëlle allongée. Le Chirurgien rechercha avec soin s'il n'y auroit point quelques glandes ou autre suplément logés dans les deux petites cavités qui sont depuis les apophises pierreuses jusqu'au coronal, espaces qui sont occupés par les lobbes moyens du cerveau, mais il trouva que ces cavités n'étoient remplies que d'une chair ferme, dont la structure n'avoit aucun rapport à celle des glandes qui filtrent l'esprit animal. Les vertebres du côté n'étoient pas fermés par derriere, n'ayant point d'apophises épineuses, & par conséquent aucune attache de muscles. Les nerfs brachiaux étoient bien apparens depuis leur origine jusqu'à leurs extrémités, & toutes les autres parties du corps étoient naturellement conformées jusqu'aux parties génitales qui montroient clairement que c'étoit un garçon.

La

La mere a porté cet enfant à terme, & le sentit encore remuer douze heures avant l'accouchement qui fut heureux, quoique l'enfant fût mort : cette femme agée de 27 a 28 ans, étoit hydropique pendant cette derniere grosseſſe, & l'eſt demeurée encore apres.

Ce monſtre fut envoyé à Paris. M. le Preſident Roland, accompagné de M. Chirac premier Médecin, & de M. Dumond Chirurgien de S. A. R. eut l'honneur de le préſenter a M. le Duc d'Orléans, à M. le Duc de Chartres, & à un grand nombre de Seigneurs de la Cour, qui tous le virent avec beaucoup de curioſité & de ſatisfaction. En effet l'évenement eſt aſſez ſingulier. On a trouvé peu d'enfans qui ayent vécu ſans cerveau encore moins qui ayent vêcu ſans cervelet, très-peu qui ayent pû vivre ſans avoir ni cerveau, ni cervellet, ni moelle allongée ; c'eſt cependant ce qui eſt arrivé à l'enfant dont on parle.

AUTRE MONSTRE

Qui a vêcu vingt ans.

EN 1704. une femme accoucha à Presbourg d'un Monſtre ; c'étoient deux filles qui ſe tenoient, & qui ont vêcu juſqu'au mois d'Avril 1724. que l'une étant morte de maladie, l'autre vint à mourir auſſi quelque tems apres. Elles ſe tenoient par le côté à l'extrémité du Torax, en ſorte qu'elles ne pouvoient ſe regarder. Elles ont vêcu environ vingt ans dans le Couvent des Religieuſes Saléſiennes de cette Ville où elles étoient entretenuës par la généroſité du Cardinal de Saxe-Zeits, avec une femme qui ne les quittoit point, parce que ces Jumelles étant auſſi différentes d'humeur que de viſage, il étoit néceſſaire que quelques-uns les ſurveillât pour prévenir les querelles qui ſurvenoient entre elles. Elles avoient chacune deux bras & deux jambes & chacune ſon ſexe bien diſtinct ; mais elles n'avoient

à elles deux qu'un seul conduit pour les excrémens. Après leur mort personne n'eut la curiosité de les faire ouvrir, ce que l'on n'auroit pas dû négliger. Une de ces filles étoit plus forte que l'autre ; en sorte que se pliant de côté ; elle enlevoit sa sœur aussi facilement qu'elle auroit levé le bras. Pour l'autre elle n'en pouvoit faire autant sans beaucoup d'efforts. Quelquefois l'une étoit malade & l'autre se portoit bien ; l'envie de manger ou d'uriner ne les prenoit pas en même tems. J'ai dit qu'elles ne se ressembloient ni de visage ni d'humeur ; j'ajouterai que l'une étoit belle, posée ; & portée au mariage ; & l'autre d'une humeur toute contraire, colere & querelleuse qui auroit battu sa sœur si elle n'en eût été empêchée par la Gouvernante qui ne les perdoit point de vuë. Les livres de Médecine nous font la description de plusieurs Monstres, mais ils ne parlent point d'un aussi singulier, & qui ait vêcu aussi long-tems.

On lit cependant quelque chose d'approchant dans l'histoire d'Ecosse par George Buchanan p. 444. On vit

naître en Ecosse, dit cet Historien, vers l'an 1490. un Monstre d'une espece toute singuliere, & dont on n'avoit point encore vû d'exemple. Il n'avoit rien d'extraordinaire en sa partie inférieure, ayant la figure ordinaire d'un homme, dont on distinguoit fort bien le sexe, mais sa partie supérieure se partageoit au nombril en deux troncs qui avoient leurs membres distincts & qui faisoient chacun leurs fonctions particulieres. Le Roi Jacques IV. le fit élever avec soin. Il le fit instruire, & lui fit apprendre la musique, dans laquelle il fit de grands progrès. On le vit même s'adonner à l'étude des langues, & il en apprit plusieurs. Ces deux sujets étoient d'humeur différente, & se contrarioient quelquefois jusquà se quérellér & se battre, selon qu'une chose faisoit du plaisir ou de la peine à l'un des deux. Quelquefois aussi ils agissoient tellement de concert qu'ils s'entredemandoient leurs avis. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que lorsque la partie inférieure étoit attaquée de quelque incommodité à la cuisse ou aux reins, les deux corps en ressentoient

de la douleur, & si l'on piquoit ou pinçoit la partie supérieure, il n'y avoit qu'un des corps qui y fût sensible. Cette singularité parut sur-tout à la mort; car l'un des deux étant mort plusieurs jours avant l'autre, celui qui resta en vie sécha peu à peu pendant que l'autre se pourrit. Ce monstre vécut 28 ans, & mourut du tems que Jean Duc d'Albin étoit Viceroi d'Ecosse.

ABSTINENCES

Extraordinaires d'une fille & d'un homme.

ON a vû dans la Paroisse d'Eumont en Lorraine, Diocèse de Toul à deux lieuës de Nancy, une fille âgée de 23. ans, qui a vécu plus de trente mois dans son lit sans boire ni manger, si ce n'étoit un peu de miel qu'elle prenoit chaque jour au bout de son doigt, environ de la grosseur d'une muscade; malgré cela, elle avoit le visage, la gorge, les bras, les cuisses

& les jambes pleines & charnuës; il n'en étoit pas de même de son ventre qui étoit desséché Lorsque cette fille revenoit de quart d'heure en quart d'heure d'un assoupissement presque continuel, elle ne parloit que de Dieu; on prétendoit qu'elle avoit eu trois sueurs de sang trois vendredis de suite; la premiere à la tête en forme de couronne d'épines après une vision; la seconde au côté, & la troisiéme aux mains & aux pieds. Le bruit de ce prétendu miracle s'étant répandu, attira une infinité de personnes à ce village, qui vouloient être témoins de ces merveilles. Le Curé de la paroisse embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre dans cette conjoncture, écrivit à son Evêque pour le consulter sur un fait aussi singulier. M. l'Evêque de Toul déja instruit d'ailleurs de l'état de cette fille, & fort réservé sur le fait des miracles, manda au Curé qu'il falloit faire visiter cette fille par les Médecins & Chirurgiens, suivant l'ordre qu'il en avoit déja reçu, de M. le Duc de Lorraine. Cela fut exécuté par deux Médecins & un Chirurgien de Nancy le 12 Juin 1722. qui étoit

le troiſiéme Vendredy que le ſang avoit paru aux mains & aux pieds de cette fille : ces Médecins atteſterent avoir vû véritablement le ſang en queſtion, qu'ils avoient eſſuyé & qui avoit ceſſé de couler. La ſeconde viſite fut faite dix jours après par un autre Médecin & Chirurgien de Nancy, qui auſſi bien que les premiers donnerent leur rapport par écrit de l'état & de la maladie extraordinaire de cette fille. Cette fille, comme on l'a inſinué au commencement, étoit dans un embonpoint ſurprenant vû la prodigieuſe abſtinence dont nous avons parlé ; elle urinoit peu & rarement ; elle n'alloit point du tout à la ſelle ; elle jettoit par la voye ordinaire des purgations périodiques du ſang régulierement de douze en douze jours.

S'il paroît à quelqu'un difficile d'expliquer tant de choſes ſingulieres, il faudra convenir avec Pline qu'il y a dans la nature bien des myſtéres qui nous ſont encore cachés : *multa latent in majeſtate naturæ.*

Vers ce même tems il y avoit à Toulouſe un Gentilhomme, qui avoit été quatre ans entiers ſans manger

autre chose que du fromage de Roquefort, & en petite quantité, n'en ayant jamais mangé une demi-livre dans un jour. Il est certain qu'il ne prenoit point d'autre nourriture. Ce qu'il y a de plus surprenant, & qu'on auroit peine à croire si son Médecin & plusieurs autres personnnes n'en avoient été témoins, c'est que ce même homme a resté six mois six jours sans boire absolument d'aucune sorte de liqueurs & sans être altéré. Pendant tout ce tems-là, non seulement il n'eut point de fiévre, mais il n'eut pas même d'émotion dans le poulx. Le malade ne parut point étonné d'un tel accident. Cependant le fromage excite la soif, & l'homme dont il est question étoit un des plus grands buveurs du Royaume. Mais ce qui tient encore plus du prodige, c'est que le malade au bout de quatre ans, se trouva entierement guéri, buvant & mangeant à merveille, sans avoir jamais voulu faire de remède. On ne lit rien de si curieux ni de si extraordinaire que ces deux exemples d'abstinence dans le Sçavant Traité *de Prodigiosis inediis*.

VERTU EXTRAORDINAIRE

De la vuë d'une femme & de celle d'un homme.

IL y avoit encore à Lisbonne en 1730. une femme appellée Mde. Pedegache dont le mari étoit François de Nation, qui avoit de vrais yeux de Lynx. Elle découvroit l'eau dans la terre jusqu'à la profondeur de 30 & 40 brasses. Elle disoit les différentes couleurs de la terre depuis sa surface jusqu'à l'eau qu'elle avoit trouvée. En marquant sur la terre les différens endroits où l'on devoit creuser : ici, disoit-elle ; vous trouverez une veine d'eau à telle profondeur, d'une telle grosseur, là vous en trouverez une autre plus petite ; auprès de celle-là il y en a une plus grosse que les autres. Au reste elle ne voyoit ce qui étoit caché dans la terre que par les vapeurs qui en sortoient, qui lui faisoient distinguer les qualités de terre, de pierre, de sable, &c. jusque dans l'endroit po-

ſitif où ſe trouvoit l'eau ; mais où il n'y avoit point d'eau, elle ne voyoit rien.

Ce qui n'eſt pas moins ſurprenant, c'eſt qu'elle voyoit dans le corps humain lorſqu'il étoit à nud, car ſa vuë ne pénétroit pas à travers les habits. Elle diſtinguoit parfaitement le cœur, l'eſtomac, les abſcès, s'il y en avoit, la bile trop abondante & autres infirmités qu'il pouvoit y avoir ; elle voyoit le ſang circuler, la digeſtion ſe faire, le chyle ſe former, & enfin toutes les différentes parties qui compoſent & qui entretiennent la machine, & leurs diverſes opérations : elle voyoit à ſept mois de groſſeſſe, ſi une femme étoit enceinte d'un garçon ou d'une fille, ce qui lui eſt arrivé à elle-même, outre d'autres expériences qu'elle a faites pour ſatisfaire quelques curieux, & entr'autres une femme enceinte de deux Jumaux. En un mot elle voyoit dans le corps comme on voit dans une bouteille.

Il eût été à ſouhaiter qu'une telle femme eût pû communiquer un talent auſſi rare ; alors on n'auroit plus eû beſoin de recourir au mauvais uſage de la baguette divinatoire, condam-

née aujourd'hui, non seulement à Rome par la sacrée Congrégation, mais encore par plusieurs célébres Docteurs de Sorbonne, par l'Académie des Sciences de Paris, par le P. Mallebranche, par le P. Alexandre, &c. Le R. P. le Brun de l'Oratoire qui a fait un livre exprès sur cette matiere, rapporte toutes les condamnations dont on vient de parler. Au reste cette femme Portugaise n'est pas l'unique personne qui ait été pourvuë du rare avantage d'une vuë si pénétrante. On a vû à Anvers un prisonnier, dont la vuë étoit si perçante & si vive, qu'il découvroit sans aucun secours d'instrument, & avec facilité tout ce qui étoit caché & couvert, sous quelque sorte d'étoffes ou habits que ce fût à l'exception seulement des étoffes teintes en rouge.

Ce fait si singulier est attesté par M. Huygens, ce célébre Mathématiciens si connu de tout le monde sçavant, dans une Lettre qu'il écrivit de la Haye le 26 Novembre 1646 au R. P. Mersenne Religieux Minime son intime ami. Cette Lettre est la 8e. du 3e. volume des originaux des Lettres

qui ont été écrites de toute l'Europe au P. Merſenne, ſur une infinité de matieres, de ſciences curieuſes, &c. On les trouve toutes dans la Bibliothéque du Couvent des Minimes de la Place Royale de Paris.

FILLE PRE'TENDUE POSSE'DE'E

Avec des reflexions ſur les fauſſes poſſeſſions.

ON amena il y a quelques années dans une Ville de province où j'étois alors, la ſervante du Meûnier d'un village voiſin de cette ville pour y être exorciſée, parce qu'on la diſoit poſſédée. Cette fille étoit âgée d'environ vingt quatre ans : je la vis avec quelques autres perſonnes avant qu'on procédât aux exorciſmes ; elle nous parut d'un air triſte & abbatu, & dans une légere & continuelle agitation, parlant d'une voix entrecoupée & mêlée de fréquens ſoupirs. Nous l'interrogeâmes ſur ſon mal, elle nous dit que lorſqu'il venoit à redoubler, elle ſentoit d'abord

un remuëment dans le ventre, & quelque chose qui s'y élevoit avec une espece de sautillement; qu'ensuite elle se trouvoit oppressée d'un serrement de poitrine & d'un étranglement à la gorge, après quoi il lui survenoit un mal de tête, qui étoit suivi de mouvemens convulsifs, qui commençoient, tantôt par un bras & tantôt par l'autre, ce qui se terminoit par une agitation violente de tout le corps. Enfin sa maitresse qui l'accompagnoit; nous dit que toutes ces incommodités avoient succédé à une fiévre intermittente, dont la fille avoit été attaquée.

Sur cet exposé, il nous fut aisé de conclure, & de dire hautement, que tous ces symptômes étoient les effets de simples vapeurs histériques assez ordinaires aux femmes, & que le Diable n'y avoit aucune part. A ce mot la fille tressaillit, ce qu'elle faisoit, à ce qu'on nous dit, autant de fois qu'elle entendoit prononcer ce mot. Pour justifier ce que nous avancions, nous prîmes deux petites boëtes, dans une desquelles il y avoit des Reliques, & dans l'autre du tabac: nous les lui présentâmes

l'une après l'autre, & lui ayant donné adroitement occasion de s'y tromper, il arriva justement que croiant tenir dans sa main celle où étoient les Reliques, elle s'agita étrangement, se jettant à terre, disant qu'elle n'en pouvoit plus tant elle souffroit de douleurs, quoi qu'il n'y eût véritablement que du tabac dans cette boëte, pendant qu'elle n'avoit pas fait la moindre grimace, lorsqu'elle avoit tenu dans sa main celle où étoient les Reliques. Tous ceux qui étoient présens demeurerent parfaitement convaincus, qu'elle n'avoit effectivement que des vapeurs, & qu'elle n'étoit aucunement possédée; ce qui fut cause qu'on ne procéda pas aux exorcismes.

Il n'en fut pas de même de la fille de son maître ni de sa maîtresse, qui étoient là présentes : quelque chose qu'on put leur dire elles persisterent à croire que leur servante étoit véritablement possédée ; elles en furent cruës par un bon Curé de leur voisinage qui étant entré dans leur esprit l'exorcisa en public & avec éclat. L'Exorciste interrogea d'abord le prétendu Démon, pour sçavoir par quel

moyen il étoit entré dans le corps de cette fille. Ce prétendu Démon répondit, que c'étoit un valet qui avoit demeuré avec elle, qui l'avoit obligé d'y entrer, par un verre de cidre qu'il lui avoit fait boire. On demanda enſuite à ce Démon, quel étoit ſon nom. La fille continua de répondre pour lui, qu'il s'appelloit Robert-le-Diable; parce qu'ayant apparemment entendu parler de l'hiſtoire fabuleuſe qui porte ce titre, elle croyoit que c'étoit le nom de quelque démon, n'en ſachant pas d'autre.

Quoique cela ſeul dût ſuffire aux perſonnes tant ſoit peu intelligentes; pour reconnoître la fauſſeté de cette poſſeſſion, cela ſervit au contraire beaucoup pour la faire croire indubitable. On y accourut auſſitôt de toutes parts; on publioit des prodiges de cette poſſeſſion; la poſſédée parloit & entendoit le Latin; elle révéloit les choſes les plus ſecrettes & les plus inconnuës, elle renverſoit ſix hommes des plus robuſtes.

J'y accompagnai quelques perſonnes éclairées qui vouloient s'inſtruire par elles mêmes; nous fûmes donc té-

moins de ces fameux exorciſmes, quoi qu'avec peine : l'Exorciſte nous regardant comme des incrédules, il ne nous fut permis d'y être préſens, qu'à condition que nous y garderions un grand ſilence.

Voici ce que nous obſervâmes. Les prieres, les ſignes de croix qu'on faiſoit ſur cette fille, la Croix qu'on lui donnoit à baiſer, l'eau bénite qu'on jettoit ſur elle l'agitoient violemment, & elle ne les touchoit qu'après de grandes & de longues réſiſtances. Elle obéiſſoit néanmoins à la fin quoiqu'à la vérité on ne lui commandât qu'en Latin ; mais une choſe ſurprenoit, ſçavoir, que pendant qu'elle apportoit tant de réſiſtance à toucher la Croix ou les Reliques, elle recevoit la Ste. Hoſtie en communiant, ſans la moindre agitation, & ſans y apporter la moindre difficulté. Lorſque l'Exorciſte commandoit au Démon de paſſer, ſoit dans les bras ou ailleurs, l'on y appercevoit ſouvent des mouvemens qui paroiſſoient convulſifs ; & lors des plus grandes agitations, s'il ordonnoit au Démon de ſe taire en lui parlant Latin, la fille ſe tranquiliſoit ordinairement au même inſtant. D'un autre côté,

elle ne dit jamais un mot de Latin ; bien loin de cela l'Exorciſte lui ayant commandé en cette langue, d'une maniere très-intelligible, & à diverſes fois, de mettre ſa main gauche dans l'eau bénite, elle y mit ſa droite, & ayant commandé également en Latin au Démon de paſſer dans les jointures des doigts, il n'y obéit point, quelque inſtance qu'on pût lui faire.

Quant aux efforts violens qu'elle faiſoit contre ceux qui la tenoient, il ne nous parut pas qu'il y eût rien qui ſurpaſſât la force naturelle qu'elle pouvoit avoir. A l'égard de ce que l'Exorciſte lui diſoit en Latin, nous remarquâmes qu'il lui répetoit preſque toujours les mêmes commandemens, & en mêmes termes, & que les tons dont il uſoit, l'aidoient beaucoup à lui faire entendre ce qu'il lui ordonnoit de faire; de maniere que nous tombâmes tous d'accord, qu'il n'y avoit rien que de naturel dans tout ce manege.

On publia néanmoins quelque tems après qu'il s'étoit fait un autre exorciſme, où il s'étoit paſſé des choſes qui devoient lever tous les doutes, mais le tout ayant été communiqué à

M. l'Archevêque Diocesain, il fit defenſe de continuer ces exorciſmes, ne voyant dans tout ce qui lui fut rapporté aucune marque d'une véritable poſſeſſion.

Les Exorciſmes ceſſés, la fille reprit plus de tranquillité & dormit plus doucement la nuit, il lui reſta ſeulement quelques légeres agitations, qui ſe renouvellerent de tems en tems, à quoi ceux qui étoient auprès d'elle contribuoient beaucoup en l'entretenant continuellement dans la même penſée qu'elle étoit poſſédée.

Tous ceux qui ont connoiſſance de la Phyſique, ſçavent qu'il y a dans le corps humain un liquide très-ſubtil que les uns nomment les eſprits animaux,& les autres, le liquide nerveux, lequel fluant dans les nerfs,les muſcles, les membranes, & juſque dans les fibres des chairs, produit tous les mouvemens qui arrivent au corps, en ſorte qu'à proprement parler, c'eſt lui qu'on appelle la nature dans la conſtitution du corps humain. Ce liquide qui procéde de ce qu'il y a de plus ſubtil dans le ſang, ſe filtre dans le cerveau, où il ſe perfectionne; & où il

réſide pus abondamment comme dans ſon réſervoir naturel ; c'eſt de ce réſervoir qu'il coule dans les diverſes parties des corps, pour entretenir dans quelques-unes, telles que le cœur, les artères, & les membranes du cerveau, les mouvemens reglés qu'on y obſerve ; & dans les autres, telles que les bras, les mains ; les pieds, &c. les mouvemens libres que la volonté ſouhaite leur donner.

Pendant que ce liquide n'a rien qui le trouble & le dérange, il eſt tranquille, & il ſuit régulièrement tous les mouvemens naturels, & obeit très-exactement aux différens déſirs de l'ame, mais dès le moment que ce liquide rencontre quelque choſe qui lui eſt oppoſé dans les nerfs & les muſcles où il réſide, il s'agite de telle ſorte qu'il eſt dans un déſordre affreux, & qu'entrant dans une eſpece de fureur il ſe révolte contre l'Empire de la volonté, & ſe jettant d'une maniere turbulente dans différentes parties du corps, il y cauſe des mouvemens contraires à ceux de la nature, que l'ame n'a pas le pouvoir d'arrêter, quoi qu'elle en ait le déſir. C'eſt de ce

désordre du liquide nerveux que viennent les convulsions, l'épilepsie, les vapeurs hystériques des femmes, le mal hypocondriaque, la mélancolie, la folie, la manie, & enfin les fausses possessions qu'on croit venir du Démon. Des particules malignes & comme vénéneuses se glissant dans la masse de ce liquide comme autant de petits éperons qui l'irrite, il produit les mouvemens convulsifs, d'où naissent les grandes agitations qui paroissent dans ceux qu'on croit être possédés, les bonds, les sauts, & les contorsions extraordinaires qu'on leur voit faire, les forces si surprenantes qu'on y remarque.

Mais si par ce mauvais mélange ces particules malignes répandues dans ce liquide, ne l'irritent pas à un certain point & ne faisent seulement que l'inquieter, il se trouve alors disposé à faire ses explosions violentes à la premiere chose qui l'agitera. Or c'est dans cette derniere disposition du liquide nerveux, que tout ce qui réveille dans les prétendus possédés les idées tristes & inquiétantes de leur possession, fait que ce liquide disposé au désordre &

effrayé ; pour ainsi dire, par l'idée de la possession, ne manque pas aussitôt de s'agiter avec furie, & avec violence : ce qui va si loin, que si ceux ou celles qui sont dans cet état ont l'imagination vive, & que ce mal leur dure un espace de tems considérable, ils peuvent prendre l'habitude, de reveiller eux-mêmes ces idées quand il leur plaît, ce qui renouvelle aussi en même tems leurs agitations convulsives ; à peu-près comme une femme affligée de la perte de son mari, renouvelle quand elle veut ses gémissemens & ses larmes, en remettant dans son esprit, l'idée triste de cette perte. Deux sortes d'infirmités produisent ordinairement ces particules malignes qui ont de si surprenans effets, sçavoir, le dérangement des régles des femmes, & le mal hypocondriaque.

C'est aussi à la premiere de ces deux infirmités qu'on doit attribuer tout ce qui est arrivé de plus extraordinaire à cette fille ; dont il est ici question. La fiévre qu'elle avoit euë avant cau é quelques dérangemens dans ses regles, il s'en étoit formé ce venin vénéneux, qui produisoit ces agitations qu'on

voyoit en elle, & de fois à autres, ces mouvemens plus forts qui l'agitoient davantage. Comme faute de connoître que son mal n'avoit rien que de naturel, elle s'etoit mise dans l'esprit qu'elle étoit possédée du Démon; c'en étoit assez, vû la disposition où étoit le liquide nerveux, pour renouveller les explosions de ce liquide, toutes les fois qu'en elle-même elle donnoit la vivacité requise à l'idée triste & effrayante qu'elle s'étoit formée de cette possession, & de ce qu'elle croyoit y avoir rapport. Voilà pourquoi le mot de Diable qu'elle entendoit prononcer, les prieres qu'on faisoit sur elle, les choses saintes, ou qu'elle croyoit telles, qu'on lui faisoit toucher l'agitoient si violemment; pendant que l'idée qu'elle conservoit pour la Communion, fixant & comprimant le liquide nerveux, la tenoit dans une entiere tranquillité. Ce qui sans doute ne seroit pas arrivé, si elle avoit eû connoissance, que d'autres possedés avoient fait de grandes contorsions avant que de recevoir la Ste. Hostie. Il n'est que trop certain que ceux qui sont attaqués de vapeurs violentes, en peuvent

renouveller les agitations, en s'en retraçant vivement l'idée dans leur imagination. Cela paroît visiblement dans certains lieux de pélérinage, où ceux qui sont tourmentés de ces fortes vapeurs ont coûtume d'aller, dans l'espérance d'y obtenir leur guérison; car étant persuadés que ces lieux doivent faire de grandes impressions sur eux, ils n'y sont pas plûtôt que leurs agitations recommencent cette violence; c'est ce qui s'observe dans l'Eglise de l'Abbaye de *Painpont*, Diocèse de S. Malo, & ci devant dans celle de l'Abbaye de S. Maurice, Diocèse de Quinpercorentin. Nous voyons par une Lettre insérée parmi les œuvres d'Agobard, Archevêque de Lion, donnée au public par M. Baluse, que la même chose arrivoit au neuviéme siécle dans une Eglise dédiée à S. Firmin.

On en peut voir encore un exemple dans Elizabeth Barthon, native de la province de Ken en Angleterre, qui vivoit du tems de Henri VIII. laquelle après avoir été long-tems sujette aux convulsions provenantes de vapeurs, s'accoûtuma si bien à se les procurer

quand elle vouloit qu'elle s'en servît pour contrefaire la Propheteſſe ; mais ayant voulu uſer de cette adreſſe pour détourner ce Prince de ſon mariage avec Anne de Boulen, & ſa fourberie ayant été découverte, elle fut condamnée à être penduë.

J'ai vû moi-même une fille attaquée des plus rudes vapeurs, qui ſe les faiſoit venir au moment que je l'interrogeois ſur ſon mal pour m'en faire voir la violence, & qui demeuroit tranquille toutes les fois que j'affectois de lui parler d'autre choſe. J'ai vû une autre femme venir exprès de trois quarts de lieuës ſe montrer à un Medecin pour lui faire voir juſqu'où alloit la violence de ſes vapeurs, & qui ſe les procura dès qu'elle fut entrée dans la maiſon, lui diſant d'avance juſqu'à quel point elle étoit tourmentée. L'on peut mettre dans ce rang le Prêtre dont parle S. Auguſtin, qui ſe mettoit en extaſe quand il vouloit. Qui eſt-ce qui ignore que les trembleurs & les phanatiques s'accoutument naturellement à entrer dans des eſpeces d'entouſiaſmes qu'ils croyent ſurnaturels ? Et quant à la direction du mouvement

vement particulier du liquide nerveux dans certains endroits, où il produit des agitations convulsives, toutes les femmes sçavent que leur imagination a ce pouvoir, puisque lorsqu'elles sont enceintes, & que ce liquide vient à se mettre dans un mouvement impétueux, à l'occasion de quelque désir violent qu'elles ressentent, & qui pourroit marquer leur enfant, elles en fixent l'impétuosité vers l'endroit qu'elles veulent en y portant la main.

Il ne faut donc pas être surpris si la fille dont nous avons parlé, réglait ses mouvemens convulsifs, & les renouvelloit selon ses volontés, si elle les dirigeoit dans les endroits qu'on lui indiquoit, & si étant dans cette disposition, il lui suffisoit de comprendre ce que l'Exorciste lui ordonnoit pour l'exécuter à la lettre. Comme elle avoit fort envie de justifier la réalité de sa possession, dont elle étoit fortement persuadée; l'on peut croire qu'elle observoit dans l'Exorciste les divers tons de sa voix, les moindres directions de ses yeux, & peut-être même jusqu'aux moindres changemens dans les traits de son visage. Ne voit-on pas

tous les jours des sourds & muets qui comprennent par ces seuls moyens ce qu'on veut leur dire ? D'ailleurs la longue résistance qu'elle apportoit avant que d'obéir, lui servoit encore beaucoup à découvrir mieux ce qu'il souhaitoit d'elle & pour rappeller dans sa mémoire les termes latins, dont il s'étoit déjà servi, en lui commandant de faire certaines choses. Il est même à présumer que dans ces sortes de vapeurs le liquide nerveux contracte une disposition particuliere & convenable pour donner à l'ame une inclination pour deviner & une qualité propre à le faire assez juste sur les moindres apparences, comme par les vapeurs modérées du vin, il devient ordinairement propre à donner plus de brillant à l'esprit, & le désir intérieur de le faire paroître. Bien des choses semblent prouver que ce liquide prend quelquefois naturellement cette disposition. Car quoique ce que dit M. Vauvelle touchant les fourberies qui se pratiquoient à Delphes dans les Oracles qui s'y rendoient, paroisse fort vrai-semblable, il est pourtant certain, selon Diodore de Sicile, que

ces Oracles n'y avoient commencé, que parce qu'on s'étoit apperçu que la vapeur de la fameuse caverne qui y étoit, portoit naturellement ceux qui en étoient frappés, à deviner & leur donnoit en même tems plus de disposition pour le faire.

Ne pourroit-on pas croire que c'étoit par cette voie naturelle que Socrate devinoit ce qui devoit lui être nuisible, & se portoit à l'éviter. Il paroît lui même entrer dans ce sentiment, disant clairement dans le Dialogue de Platon, intitulé le Phédre, que l'ame peut naturellement deviner : *O amice*, dit il, *etiam anima quandam vaticinandi vim habet.* Il parloit ainsi comme en ayant l'expérience ; car quoiqu'il donnât le nom de démon à ce qui devinoit en lui (ce qui a donné lieu à plusieurs de croire qu'il avoit un Démon familier) on voit néanmoins que par ce nom de Démon, c'étoit son propre esprit qu'il entendoit ; puisqu'il dit dans le Timée que Dieu nous a donné la partie supérieure pour nous tenir lieu de Démon. Aussi Marsille Ficin qui a traduit Platon dans l'argument qu'il a mis à la tête de l'Apologie de

Socrate, dit qu'il y a tout lieu de croire que le Démon de Socrate n'étoit rien autre chose que son propre esprit. Montagne dans ses Essais, liv. 2 ch. 11. est du même sentiment, également comme Descartes, tom. 1. de ses Lettres, Lett. 15 à la Prin. Palat. ce qu'il confirme par ce qui lui arrivoit à lui-même.

De tout ce qu'on vient de dire, il est aisé de voir que ce qui surprend le plus dans ceux & celles qui sont attaqués de vapeurs, soit histériques, soit hypocondriaques, étant très-naturels, il est facile de s'y laisser tromper, en attribuant au Démon ce qui n'est que l'effet de ces facheuses maladies. Aussi a-t-on souvent vû & voit-on encore tous les jours plusieurs personnes qu'on a cruës ou qu'on croit possédées, & qui ne l'ont jamais été.

S. J. Chrisostome lui même ne s'y seroit-il point trompé à l'égard de son ami Stagyre, qui étant passé tout à coup d'une vie mondaine à une solitude affreuse, où il se plongea brusquement dans une retraite la plus reserrée, dans les jeûnes les plus rigoureux, les veilles les plus conti-

nuelles, & les mortifications les plus grandes, tomba en conſéquence dans de grandes inquiétudes d'eſprit, ſe ſentit attaqué de penſées de déſeſpoir, & enfin ſon mal alla juſqu'au point que de le faire tomber de tems en tems, roulant les yeux, l'écume lui ſortant de la bouche, faiſant de grands cris, tremblant de tout ſon corps & reſtant privé de tout ſentiment. Tout ce détail rapporté par S. Jean Chriſoſtome, ne paroît ſans doute avoir été autre choſe que des mouvemens convulſifs & épileptiques, qui avoient ſuccédé à une mélancolie hypocondriaque. Il eſt vrai que ce ſaint ajoute qu'un Solitaire avoit vû le Démon en forme de pourceau qui tourmentoit Stagyre, lors d'un de ſes accès; mais il eſt à remarquer que cette viſion étant arrivée à ce Solitaire pendant la nuit, s'étant réveillé tout-à coup épouvanté de l'accès où Stagyre étoit tombé, ayant l'eſprit rempli de la réalité de cette poſſeſſion, & le corps épuiſé de jeûnes & d'auſtérités, ce qui rend la vérité de cette viſion fort incertaine.

Chacun ſçait combien de gens furent trompés, même au milieu de

Paris à la fin du seizième siècle par Marthe Brossier, prétenduë possédée, & comment le Médecin Marescot ayant été pressé par l'exorciste d'avouer que la possession n'étoit que trop réelle, vû les bonds & les sauts extraordinaires & terribles qu'elle faisoit pendant un exorcisme, protesta toujours du contraire; & loin de changer de sentiment, s'étant jetté tout d'un coup à la gorge de cette fille il la terrassa, & l'arrêtant au même instant, il fit voir par cette action à toute l'assemblée, qu'il n'y avoit rien que de naturel dans cette prétenduë possession.

Si nous en croions l'Auteur du *Sorberiana*, l'Abbé Quillet en fit à peu-près de même aux fameuses Religieuses de Loudun, car le Démon qu'on disoit posséder une des Religieuses, ayant dit pendant un Exorcisme, que si quelque incrédule osoit paroître le lendemain, il l'enlèveroit jusqu'à la voute de l'Eglise. Cet Abbé s'y trouva exprès pour defier le Démon de tenir sa parole; mais la puissance de ce prétendu Démon demeura alors sans effet.

Aussi bien des gens ne sont pas demeurés persuadés de la réalité de cette

poſſeſſion. On peut voir ce qu'en dit l'Auteur de la vie du Pere Joſeph Capucin. Il faut avouer qu'ayant lû le procez verbal qui en fut fait alors, & y ayant vû que le Curé Urbain Grandier, qu'on en diſoit l'Auteur, commença cette Tragédie en entrant la nuit dans les Cellules de ces Religieuſes & leur apparoiſſant ſous différentes figures pour les porter aux plus grands déſordres, cela n'a pas contribué beaucoup à me faire croire que ces poſſeſſions aient été bien certaines.

Mais peut on ignorer que quelquefois des filles qui ſont enfermées dans un Cloître, ſouvent ſans beaucoup de vocation, ſont capables de bien des choſes? On en peut voir un exemple dans les lettres ſpirituelles de M. de Sainte-Marthe, ancien Confeſſeur de Port Royal qui aſſure comme un fait dont il étoit certain, qu'en une Abbaye qu'il ne nomme pas, une Religieuſe ayant paru poſſédée, & le Démon déclarant dans les Exorciſmes qui furent faits, qu'il ſouhaitoit qu'elle reſtât Religieuſe, parce qu'étant entrée en Religion malgré elle, vû l'éloi-

gnement qu'elle avoit pour tous les exercices de la Communauté, il comptoit qu'elle seroit damnée. Elle joua, dit-il, si bien son personnage, qu'on la crût possédée, ce qui donna lieu d'obtenir un bref de la Cour de Rome qui annulloit ses vœux, ce qui suivant toute apparence, étoit l'unique cause de la possession de cette fille. Il ajoute que dans le même tems il prit aussi envie à une autre Religieuse de la même Abbaye de faire aussi la possédée, laquelle fut pareillement exorcisée; mais comme celle ci ne sçut pas si bien se contrefaire, la fourberie fut découverte, & elle fut mise en pénitence.

On peut juger de-là, combien il est nécessaire d'examiner de près les personnes qu'on dit être possédées, particuliérement les filles & les femmes qui sont plus sujettes que les hommes à être attaquées de vapeurs qu'on prend aisément pour des véritables possessions. C'est à quoi il semble que le Fils de Dieu a fait attention, ayant affecté dans le grand nombre de possédés qu'il a délivrés & guéris, de faire remarquer plus d'hommes que de fem-

mes, afin qu'on pût moins douter de la réalité de leur poſſeſſion. Et c'eſt ce que ceux qui ont écrit ſur cette matiere, n'ont pas aſſez bien démêlé, faute d'une bonne Phyſique & d'une légere teinture de la Médecine; ce qui contribue beaucoup à faire tomber dans l'erreur ceux qui ſont chargés d'examiner ces ſortes de perſonnes, & qui conſultent les livres de ces Auteurs Car outre qu'ils ont ramaſſé ſans diſtinction ce qu'ils ont appris touchant ceux qui ont paſſé pour poſſédés, ſans démêler s'ils l'étoient véritablement, ou s'ils étoient ſeulement attaqués de vapeurs, c'eſt qu'ils ont donné des principes très-faux pour juger de la vérité des poſſeſſions; comme lorſque *Delrio* dit qu'on connoît que c'eſt le Démon qui agite ceux qu'on croit poſſédés, en leur faiſant ſentir l'odeur de la fumée de ſouffre, ou celle de la Ruë, ou autres également fâcheuſes, parce qu'elles calment ſa fureur, dont il apporte des raiſons myſtiques de ſa façon: comme au contraire il dit que l'odeur des roſes met le Démon en fureur ce qui peut ſervir à reconnoître ſi la poſſeſſion eſt véritable; pendant que

ceux qui ont la moindre connoiſſance de la Phyſique, & de la Médecine, ſçavent que les corps ne peuvent faire naturellement aucune impreſſion ſur les Démons, & que c'eſt le propre des odeurs facheuſes de calmer les vapeurs, pendant que celle des roſes les augmente. Je croirois donc qu'il n'y a pas de moyen plus inconteſtable pour s'aſſûrer de la réalité d'une poſſeſſion, que lorſque ceux que l'on croit poſſédés parlent librement & aiſément d verſes langues qui leur ſont indubitablement inconnues, ou lorſqu'on les voit réellement élevés ou tranſportés en l'air.

J'oſe me flater que le Lecteur me ſçaura quelque gré d'avoir groſſi cet ouvrage des deux Lettres ſuivantes; elles m'ont été données par un homme fort connu dans la Répub'ique des Lettres, qui en faiſoit beaucoup de cas. On y agite une queſtion intereſſante de notre Hiſtoire, & l'on y prétend prouver contre l'opinion commune, que la Pucelle d'Orléans n'a pas été brulée & qu'après ſes exploits elle fut mariée.

PREMIERE LETTRE

La Demoiſelle dont vous me demandez des nouvelles, Monſieur, a été mariée depuis quelques mois à un Gentilhomme fort bien fait, dont je ne puis vous dire le nom : je ſçai ſeulement qu'il eſt d'une maiſon tres-bien alliée, & qu'il ſe vante d'être de la race de la Pucelle d'Orléans, qui eſt un titre de Nobleſſe fort avantageux à ceux qui le juſtifient. J'avois toujours entendu dire que Charles VII. pour récompenſer les ſervices importans rendus à l'Etat par cette vaillante fille, avoit ennobli ſes freres & leurs Deſcendans ; mais ce qui vient de tomber entre mes mains, donne lieu de douter, ſi ceux qui ſe diſent Nobles de ce côté-là, ne ſont point de la Race même de cette Heroïne, que l'on prétend avoir été mariée, malgré le nom de Pucelle, qu'on lui a toujours donné, & qui par conſéquent n'auroit pas été brûlée à Rouen par les Anglois, comme le marquent toutes nos hiſtoires. Ce ſentiment quoique contraire à l'opinion commune,

est appuyé sur deux témoignages rapportés par un homme très digne de foi, & que son rare mérite & sa profonde érudition ont rendu fameux. Je parle du Pere Vignier, Prêtre de l'Oratoire, si estimé dans cette Congrégation, & qui est mort à Paris en 1661. âgé de 56 ans, dans la Maison de Saint Magloire. Pour être persuadé qu'il ne donnoit point dans la bagatelle, il ne faut que lire l'éloge qu'en a fait le P. Dom Luc Dachery dans sa Préface du cinquiéme Tome de son grand ouvrage intitulé *Spicilegium*, &c. Après avoir fait connoître qu'il étoit né en Bourgogne de la Noble & ancienne famille des Vignier, il dit que dès l'âge de trente ans, ses écrits lui avoient acquis la réputation d'être un des plus sçavans hommes de sa Congrégation; qu'il a donné au Public quantité d'ouvrages d'un très-grand travail; sçavoir, la Généalogie des Seigneurs d'Alsace, un supplément très-utile aux œuvres de S. Augustin; une concordance Françoise des Evangiles & qu'il avoit été surpris de la mort, lorsqu'il étoit prêt de faire imprimer un très-beau Traité de S. Fulgence, inconnu jusqu'ici; l'origine

des Rois de Bourgogne, la Généalogie des Comtes de Champagne, & l'hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, pour leſquels ouvrages il avoit employé beaucoup d'années, & des veilles, & parcouru toute la France, la Lorraine & l'Alſace. Il ajoute que ce qui étoit de plus fâcheux, c'eſt qu'après ſa mort, quelques envieux de ſa gloire, ou plûtôt de l'avantage des Lettres, s'étoient emparés de ſes Ecrits, ſans que ſes héritiers en euſſent pû avoir connoiſſance. Cet éloge fait connoître que le P. Vignier ne doit pas être ſuſpect dans les témoignages que vous allez trouver dans une Lettre de M. Vignier ſon frere, dont je vous envoye la copie. Elle eſt écrite en ces termes de la Ville de Richelieu en Poitou, le 2 Novembre 1683. à M. de Grammont ſon intime ami.

« Vous m'avez trouvé hardi, Monſieur, de vous dire que Jeanne d'Arcq, » dite la Pucelle d'Orléans, n'a point » été brûlée à Rouen. Vous me croirez » encore plus téméraire aujourd'hui, » de ſoutenir qu'elle a été mariée, » qu'elle a eu des enfans, & que ceux » qui deſcendent de cette illuſtre ſou-

» che, en font leur plus grande gloire.
» Je ſçai tout ce que les hiſtoriens di-
» ſent de la cruelle mort de cette Heroï
» ne, & je ne faispoint de doute que ceci
» ne ſoit mis au nombre des fables :
» peut-être auſſi qu'il ſe trouvera quel-
» qu'un qui fera réfléxion ſur la force de
» mes preuves, & ſur l'autorité de celui
» de qui je tiens une hiſtoire ſi ſurpre-
» nante. Il n'étoit pas impoſſible au Dieu
» des armées, qui avoit envoyé miracu-
» leuſement la Pucelle d'Orléans, pour
» délivrer la France de l'oppreſſion de
» ſes ennemis, de la tirer auſſi de leurs
» mains, après l'examen de l'Evêque
» de Beauvais, & de pluſieurs Doc-
» teurs eſclaves de la tyrannie An-
» gloiſe. C'eſt ce qu'on peut inferer
» de ce que vous verrez dans la ſuite
» de cette lettre ; & ce qui fit que les
» Anglois expoſerent aux flames en ſa
» place quelque malheureuſe criminel-
» le, pour ne pas jetter la terreur dans
» leurs troupes, ſi elles euſſent ſçû en
» liberté le bras qui les avoit mis tant
» de fois en fuite. Je vous ai déja dit,
» Monſieur, que le P. Vignier de l'O-
» ratoire, mon frere fut celui qui dé-
» couvrit ce que les Anglois & les

» François même ont taché d'étouffer.
» L'étroite amitié qu'il avoit liée avec
» M. Vignier, Marquis de Ricey, son
» proche parent, le fit résoudre de faire
» avec lui le voyage de Lorraine, où
» il alloit en qualité d'Intendant de
» Justice. Ce fut-là qu'en passant dans
» toutes les Villes, Bourgs & Villages,
» il mettoit en pratique ce qu'il dit
» dans sa Préface de la Généalogie de
» la Maison d'Alsace, s'informant soi-
» gneusement des antiquités & parti-
» cularités des lieux. Il fit dans Metz
» une fort-exacte recherche qui ne
» lui fut pas inutile, puisque le bon-
» heur lui fit tomber entre les mains
» un ancien Manuscrit de choses ar-
» rivées en cette Ville. Je l'ai vû, &
» je vous envoye l'extrait qu'il en fit,
» faire à Nancy par un Notaire Royal,
» & qu'il me donna quelque tems
» après son retour. Il est en ces termes :
» L'an mil quatre cens trente six,
» fut Messire Echevin de Metz Plin
» Marcou, & le vingtiéme jour de
» Mai l'an dessus dit, vint la Pucelle
» Jehanne qui avoit été en France, à
» la Grange ez Ormes, près de saint
» Privé, & y fut amenée pour parler

» à aucun des Sieurs de Metz ; & ſe
» faiſoit appeller Claude. Et ce propre
» pour y vindrent voir ſes deux freres,
» dont l'un étoit Chevalier, & s'ap-
» pelloit Meſſire Pierre, & l'autre Pe-
» tit Jehan, Ecuyer, & cuidoient
» qu'elle fut arſe. Et tantôt qu'ils la
» virent, ils la cognurent, & auſſi fit
» elle eux. Et le Lundi vingt & uniéme
» jour dudit mois, ils amenent leur
» ſœuravec eux à Boquelon, & lui don-
» noit le ſieur Nicole, comme Chevalier,
» un Rouſſin au prix de trente francs,
» & une paire de houſſels, & ſieur
» Aubert Roulle, un Chaperon & ſieur
» Nicole Grognet, une épée. Et ladite
» Pucelle ſaillit ſur ledit Cheval très-ha-
» bilement, & dit pluſieurs choſes au
» ſieur Nicole. Comme donc il entendit
» bien que c'étoit elle qui avoit été en
» France, & fut reconnue par pluſieurs
» enſeignes pour la Pucelle Jehanne
» de France, qui amenet ſacré le Roi
» Charles à Reins, & virent dire plu-
» ſieurs qu'elle avoit été arſe en Nor-
» mandie, & parloit le plus de ſes
» paroles paraboles, & ne diſoit ne fut
» ne ans de ſon intention, & diſoit
» qu'elle n'avoit point de puiſſance de-

» vant la S. Jean-Baptiſte. Mes quant
» ſes freres l'eurent mené, elle revint
» tantôt en Fête de Pentecôte, en la
» Ville de Marnelle, en Chief Jehan
» Renat, & ſe tient la juſquà environ
» trois ſepmaines, & puis ſe partit
» pour aller à Notre-Dame d'Allance
» le troiſiéme jour, & quant elle volt
» partir, pluſieurs de Mets l'allent voir
» à ladite Marnelle, & lui donnent
» pluſieurs Ineſs, & ils cognurent pro-
» prement que c'étoit la Pucelle Je-
» hanne de France. A donc l'y donnet
» ſieur Geoffroy dex un Chlx, & puis
» s'en alloit à Erlon, en la Duché de
» Luxembourg, & y fut grande preſſe,
» juſqu'à ten que le fils du Comte de
» Wnenbourg la menet à Cologne de
» côte ſon pere le Comte de Wnen-
» bourg, & l'aimoit le dit Comte très-
» fort. Et quand elle en volt venir, il
» l'y fit faire une très belle curaſſe pour
» le y armer, & pris s'en vint à ladite
» Erlon, & là fut fait le mariage de
» M. de Hermoiſe, Chevalier, & de
» ladite Jehanne la Pucelle, & puis
» après ç'en vint ledit Sieur Hermoiſe
» avec ſa femme la Pucelle demeurer
» en Mets, en la Maiſon que ledit

» sieur avoit devant sainte Seglenne ;
» & se tinrent là jusqu'à tant qu'il leur
» plaisit aller. »

L'article ci-dessus est extrait d'un ancien Manuscrit de certaines choses arrivées en la Ville de Mets, & ce conformement le sein du Joucrt, Notaire Royal demeurant à Nancy, cy mis pour temoignage, cejourd'hui XXV. Mars 1655.

Signe COLIN.

Suite de la Lettre de M. Vignier.

Le P. Vignier n'auroit pas ajouté beaucoup de foi à ce manuscrit, s'il n'eut été fortifié par une preuve qu'il crut incontestable, & que je laisse au jugement des Sçavans. Comme il étoit fort aimé de toutes les personnes de qualité de Lorraine, il les visitoit souvent ; & se trouvant un jour à dîner chez M. des Armoises, d'une illustre maison, & de l'ancienne Chevalerie, il fit tomber sa conversation sur la Généalogie de ce Seigneur ; mais comme ce n'est pas toujours le fort des plus Nobles, de bien connoître ceux dont ils sont descendus, il lui dit qu'il en apprendroit plus dans son trésor,

que de sa bouche Notre curieux ne demandoit autre chose. Aussi le dîner ne fut pas plûtôt achevé, qu'en lui mettant un gros trousseau de clefs entre les mains, on le conduisit à ce trésor. Il y passa le reste de la journée à remuer quantité de papiers & de titres fort anciens. Enfin il trouva le Contrat de mariage d'un Robert des Armoises, Chevalier, avec Jehanne d'Arcq, dite la Pucelle d'Orléans. Je vous laisse à penser, Monsieur, si le P. Vignier fut surpris de cette confirmation, & qu'elle fut la joie de son hôte, quand il sçut ce qu'il avoit ignoré jusqu'alors, & qu'il descendoit de cette illustre personne, qu'il préféroit à toutes les grandes alliances. Je crois vous avoir conté la rencontre que je fis de Monsieur son fils dans la galerie de Conflans. Il étoit arrêté devant le portrait de cette généreuse Pucelle, & disoit à son Gouverneur: *Voilà celle de qui je viens.* A quoi sans l'avoir jamais connu, je fis réponse: *Votre nom, Monsieur, est donc des Armoises? Et le vôtre*, me dit-il incontinent, *doit être Vignier.* M. des Moulins qui étoit présent vous peut témoigner les civi-

lités que ce jeune Seigneur me fit quand il apprit que j'étois frere de celui qui avoit déterré ce qu'il eſtimoit de plus honorable dans ſa famille. Il eſt vrai, Monſieur, que vous m'avez dit des raiſons capables de détruire une nouveauté, contre laquelle tout le monde ſe ſoulévera; mais vous m'avouerez qu'un Contrat de mariage, enſuite d'un manuſcrit dont vous voyez l'Extrait eſt digne de conſidération.

Après la mort du P. Vignier, l'Original de cet ancien manuſcrit eut la même deſtinée que tous ceux dont il eſt parlé dans l'éloge que le P. Dachery a fait de lui; mais comme il pourroit faire découvrir ceux qui ſe ſont emparés des autres à mon préjudice, je ne m'attends pas qu'on le mette en lumiere tant que je ſerai vivant S'il étoit en mon pouvoir, je le donnerois de tout mon cœur au public, auſſi bien que l'extrait, & j'aurois une joie extrême d'exercer les eſprits des curieux ſur une ſi belle matiere. Je ſuis Monſieur, &c.

Signé, VIGNIER.

SECONDE LETTRE

Sur le même ſujet, écrite par M. de Vienne Plancy, à M. Vignier de Richelieu.

Quoique votre témoignage, Monſieur, n'ait pas beſoin de confirmation, agréez pourtant une aſſurance de ma part en faveur de la vérité, & trouvez bon que je vous écrive que j'ai ouï parler de la Pucelle d'Orléans à votre illuſtre frere, dans les mêmes termes que vous en avez écrit à M. de Grammont. J'étois à Paris quelques mois avant ſa mort, & profitant de mon ſéjour en cette Ville, je lui rendois toutes les viſites à quoi m'obligeoient la parenté qui eſt entre nous, la haute eſtime que j'avois pour ſon rare mérite, & la part que je prenois à l'indiſpoſition qu'il ſouffroit. On étoit ſûr de le trouver toujours à S. Magloire, parce que cette indiſpoſition ne lui permettoit pas de ſortir de ce lieu; vous ſçavez qu'il l'avoit choiſi pour ſa réſidence, à cauſe du bon air qu'on y reſpire, & du voiſinage de M. de Morangis, ſon intime ami. Il

s'at achoit alors par divertiſſement à la lecture des voyages, & témoignoit en recevoir beaucoup de plaiſir. Ce fut en me racontant celui qu'il avoit fait en Lorraine, avec M. de Ricey, qu'il tomba ſur le chapitre de la Pucelle, qu'il me parla du manuſcrit de Mets, ſans pourtant me le montrer, parce qu'il l'avoit prêté à un Pere de la maiſon, qui l'avoit emporté à la Campagne, & qu'il m'aſſura avoir tenu le Contrat de mariage de Robert des Armoiſes avec cette Héroïne.

Jugez, Monſieur, de ma ſurpriſe à ce diſcours; elle fut d'autant plus grande, que j'avois ouï dire deux ou trois fois a un Gentilhomme de Normandie qui logeoit avec moi, qu'on voyoit à Rouen la chaudiere où cette pauvre fille avoit été miſe pour être brûlée vive, comme on brûloit anciennement les morts chez les Romains, avec cette merveille que le feu n'avoit non plus fait d'impreſſion ſur ſon cœur, que ſur celui du brave Germanicus; & il n'y avoit pas même long tems que j'avois lû cette déplorable hiſtoire dans la Cour-ſainte, & l'inſtruction du procès, les condam-

nations qui l'avoient suivie, & cette inhumaine exécution dans les recherches de la France par Pasquier. De sorte qu'ayant l'esprit gagné par ces préjugés, je demandai en riant à votre illustre frere, si le corps de la Pucelle avoit resisté au feu comme son cœur, ou s'il étoit sorti vivant de ses cendres comme le Phenix. Il entendoit raillerie, & il me répondit que je lui demandasse plûtôt, si Diane n'avoit point mis une biche en sa place, comme elle fit en celle d'Iphigénie, pour la garantir d'une aussi cruelle mort, & que je ne m'éloignerois pas si fort de la vérité.

Ces paroles dissiperent ma surprise, en me faisant souvenir d'une circonstance qui est a la fin du procès de notre Héroïne dans le dernier Auteur que j'ai nommé. L'avantage que je crus tirer de ce Livre, m'ayant bientôt fait témoigner la curiosité que j'avois de le revoir; votre illustre frere, qui m'avoit reçu dans sa Bibliotheque, l'une des mieux conditionnées de Paris, me le mit aussitôt entre les mains. J'y cherchai l'endroit dont je me prétendois prévaloir contre lui,

& j'en fis la lecture, & voici ce qu'il contenoit p. 561. « Elle fut de si grande re-
« commandation entre nous après sa
mor (Pasquier parle de la Pucelle
d'Orléans morte en 1431. selon lui, &
selon bien d'autres) « qu'en l'an 1440.
» le commun peuple le fit accroire
» qu'elle vivoit encore, & qu'elle étoit
» échapée des mains des Anglois, qui
» en avoient fait brûler une autre en
» sa place, & parce qu'il en fut trouvé
» une dans la Gendarmerie, en habit
» déguisé, le Parlement fut contraint
» de la faire venir, & de la repré-
» senter au peuple sur la pierre de
» marbre au Palais, pour montrer que
» c'étoit une imposture.

Ne voudriez vous pas conclure de là, me dit aussitôt apres M. votre frere, que cette seconde Bellone, qui devoit ressembler à la premiere, puisqu'on la prenoit pour elle, fut l'Heroïne du manuscrit de Mets? Je lui répondis qu'il pénétroit dans ma pensée, & que j'y voyois bien des apparences. Je vins à leur détail, & il eut la patience de m'écouter, puisqu'il me répliqua, que si l'on avoit bien sçu distinguer à Paris l'une de ces guerrieres

d'avec

d'avec l'autre, & considerer la seconde comme une ombre seulement de la premiere, on auroit fait ce discernement avec beaucoup plus de facilité & d'assurance, aux lieux marqués dans le Manuscrit; comme étant bien plus proche du Pays de la Pucelle, pour ne devoir pas soupçonner qu'on y eût été trompé; que ses freres d'ailleurs ne l'auroient pas reconnuë pour leur sœur si elle ne l'avoit pas été, & qu'enfin les tems ne s'accordoient pas assez bien pour favoriser ma conjecture; puisque la Pucelle avoit été mariée dans l'année de l'Echevinage de Philippin Marlon en 1436. & que la seconde Guerriere n'avoit paru que quatre années après en 1440. Il ajouta ensuite à l'égard des autres vrai-semblances que j'avois avancées contre son opinion, que si le mari de la Pucelle ne l'avoit pas menée à la Cour, demander au Roi des récompenses dignes des services qu'elle lui avoit rendus, il se put faire qu'étant devenue grosse aussi tôt après son mariage, & incommodée pendant tout le cours de sa grossesse, ce voyage eût été remis après ses couches, &

qu'en donnant la vie a ſon fruit, elle-même l'eût perduë. Que ſi les quatre Commiſſaires que le Pape Calixte III. délégua en 1455. pour informer de ſa vie n'en divulguerent pas cet heureux événement qui ne vint que trop à leur connoiſſance après l'audition de 112 témoins, c'eſt que leur commiſſion n'étoit pas de montrer qu'elle eût échappé de la mort à Rouen, mais d'examiner ſi l'on avoit eu raiſon de l'y condamner comme hérétique, relapſe, apoſtaſe & idolâtre. Que ſi le Chancelier de l'Univerſité de Paris qui fit ſon Apologie en 456. & tous nos Hiſtoriens François n'avoient rien dit de cette ſurprenante aventure; c'eſt qu'ils ne l'avoient pas ſçuë, ou ne l'avoient pas voulu croire. Que ſi la voix du peuple, qui paſſe pour celle de Dieu & de la vérité étoit devenuë muette ſur une ſingularité ſi merveilleuſe, c'eſt que le peuple aimoit la nouveauté, & que deux ſiécles étoient plus que ſuffiſans pour lui faire oublier des choſes encore plus conſidérables que celle-là; & qu'enfin ſi ce M. des Armoiſes, qui lui avoit confié les clefs de ſon tréſor, n'avoit pas ſçu lui-même qu'il deſcendît de notre

incomparable Héroïne, il n'eût pas été le premier qui eût ignoré ce qu'il devoit le mieux sçavoir, & que son engagement dans les Troupes dès le bas âge, joint à une inclination naturelle beaucoup plus forte pour les armes que pour les Lettres, lui avoient bien donné d'autres choses à faire, qu'à s'amuser à lire de vieux contrats.

M. votre frere passa au fond de la difficulté après ces répliques, & me remontra que la Pucelle ayant été exposée le 24 de Mai sur un échaffaut public, en conséquence de l'avis envoyé à Rouen par l'Université de Paris, qui la jugeoit digne de mort, on l'avoit seulement admonestée, remise en prison, & condamnée à y passer le reste de sa vie; ce qui donnoit un juste sujet de juger que la condamnation à être brûlée toute vive, qui avoit été renduë contre elle à la fin du même mois de Mai, n'avoit eu pour but que de dompter par la crainte du plus terrible des supplices l'invincible attachement qu'elle témoignoit avoir à être habillée en homme; mais que l'exécution qui avoit suivi cette sentence, étoit tombée sur une autre personne

qu'elle ; perſonne de même ſexe, digne de mort, & de mort cruelle, qu'on avoit adroitement ſubſtituée en ſa place comme le peuple de Paris l'avoit même deviné, (lorſqu'il avoit pris la ſeconde Guerriere pour elle) & qu'on avoit brûlée toute vive, pour contenter l'animoſité des Anglois, en même tems qu'on épargnoit l'innocence de notre illuſtre Françoiſe, & que ſi le cœur de cette perſonne ſuppoſée avoit échappé des flammes, comme on le diſoit, ce n'étoit pas une marque de ſainteté, puiſque celui d'un Payen avoit le même avantage.

Il ajoûta que ce procédé étoit d'autant plus digne de créance, que c'étoit un Evêque & un Evêque de notre Nation, qu'on avoit rendu le Maître de la vie & de la mort de la Pucelle ; que cinq ſemaines entieres s'écoulerent entre ſa derniere ſentence & l'exécution comme on le voyoit par la comparaiſon des dattes de Paſquier & de Serres ; le premier mettant cette condamnation au 30 de Mai, & l'autre cette exécution au 6 de Juillet ; délai extraordinaire en Juſtice ; mais ſans doute alors néceſſaire pour trouver la cri-

minelle dont on avoit besoin, & pour disposer toutes choses à réüssir ; à quoi n'avoit pas peu contribué la Mître qu'on mit sur la tête de cette malheureuse en la conduisant au supplice, & le tableau plein d'injures qu'on porta devant elle, puisque c'étoient autant de moyens d'occuper, & de distraire les regards des personnes de fin discernement, qui auroient pû découvrir cette sage feinte. Il me fit remarquer après cela dans Pasquier la teneur de certaines Lettres de don octroyées à Pierre, l'un des freres de la Pucelle, par le Duc d'Orléans en 1443. qui portent : » Ouïe la supplication dudit Messire » Pierre, contenant que pour acquitter » la loyauté envers le Roi notre Sire, » & Monsieur le Duc d'Orleans, il se » partit de son Pays pour venir à leur » service en la compagnie de Jeanne la » Pucelle sa sœur, avec laquelle, & » jusqu'à son absentement, & depuis » jusqu'à présent il a exposé son corps, » & ses biens audit service. » Termes qui marquoient que la Pucelle n'avoit été qu'absente, & qu'elle n'étoit pas morte ; ce que son frere n'auroit pas manqué de dire, & de faire exprimer

dans ces Lettres, s'il avoit été véritable, afin de s'attirer plus de mérite auprès de ce Prince.

Il me témoigna enfin qu'il ne doutoit point que le Roi même n'eût bien ſçû qu'on n'avoit pas fait mourir cette innocente, puiſqu'ayant été priſe en guerre par les Bourguignons, qui la vendirent aux Anglois, il n'auroit pas manqué de venger publiquement ſur les premiers de ces ennemis qui ſeroient tombés ſous ſa puiſſance, la mort qu'on auroit donnée contre le droit des armes à cette Héroïne à qui il devoit la conſervation de ſa Couronne; ce qui n'étant pas arrivé, à ce qu'on ſçache, confirmoit l'opinion qu'elle n'avoit ſouffert qu'une priſon de quelques années; d'où enfin s'étant échappée après la mort du redoutable Duc de Bedfort, Général des Anglois, arrivée à Rouen en Décembre 1435. il y avoit lieu de croire encore qu'elle avoit été aidée, quoique ſans éclat, à chaſſer de Paris les Anglois, qui en ſortirent au mois de Fevrier 1436. & qu'ayant entierement ſatisfait à ſa miſſion, & accompli toutes ſes prédictions, elle étoit retournée en ſon pays,

où elle parut au mois de Mai suivant, & où elle finit ses aventures par son mariage avec une personne de qualité, comme on l'apprenoit du Manuscrit & du Contrat.

Il ajouta encore que si les voix célestes qu'elle avoit accoutumé d'entendre, & qui l'avoient avertie de sa prise, ne lui avoient pas annoncé précisément qu'elle sortiroit de prison, elles lui en avoient assez dit pour lui en faire concevoir l'espérance, puisqu'elles lui avoient recommandé d'avoir bon cœur, & de répondre hardiment, & que Dieu ne la laisseroit point sans aide & sans consolation. Il cita ensuite l'auteur dont il tenoit cette circonstance, mais le nom m'en est échappé de la mémoire.

Voilà, Monsieur les raisonnemens de M. votre frere sur ce grand sujet, autant que j'ai pu m'en souvenir en lisant votre Lettre que M. de Grammont m'a communiquée, & en relisant le P. Caussin, Pasquier & Serres; peut être y en ajouta-t-il d'autres que le tems a encore effacé de ma mémoire. M. de Morangis le vint voir sur la fin de ces éclaircissemens; le Ma-

nuſcrit avoit paſſé par ſes mains, & il en ſçavoit les particularités. Il témoigna qu'il auroit ſouhaité que le contrat y eut paſſé auſſi, & non ſeulement celui de Robert des Armoiſes, mais encore celui de ſon fils, pour voir les termes & les dattes de l'un & de l'autre. Il demanda enſuite ſi l'on ne pouvoit point conteſter la validité du Manuſcrit, ſur ce qu'en faiſant mention des freres de la Pucelle, il donnoit la qualité de Chevalier au Cadet, & n'attribuoit que celle d'Ecuyer à l'aîné. Sur quoi M. votre frere lui répondit, que le Cadet accompagnant ſa ſœur à la guerre, comme le portoient les Lettres de don de 1443. s'étoit ſans doute acquis un mérite ſingulier, d'où lui étoient venuës la dignité & la qualité de Chevalier, leſquelles n'avoient pas été accordées à ſon aîné, pour ne s'être pas ſignalé de la même maniere, & cette réponſe nous parut fort plauſible. Ils ſe dirent beaucoup d'autres choſes ſur ce Manuſcrit, que je ne comprenois pas trop, parce qu'elles dépendoient des circonſtances qui m'étoient inconnues, & ſi je l'euſſe vû je ne doute

point que je n'y eusse trouvé des questions à proposer à notre illustre Tenant.

Par exemple, pourquoi cette Guerriere parloit par paraboles, disoit qu'elle n'avoit point de puissance avant la Saint Jean-Baptiste, ne s'alla pas faire voir à Dompré, Domprin, ou Dompremy sa terre natale, à Vaucouleur son voisinage, & à Neufchatel où elle avoit demeuré cinq années, & se laissa mener à Cologne, par un jeune Comte d'Allemagne qui l'aimoit, & qui l'y retint tant qu'il plût à Dieu, on ne dit pas combien de tems; car enfin, Monsieur, vous m'avouerez qu'on peut bien soupçonner du mystere en tout cela, & un mystere peut-être plus propre à affoiblir qu'à fortifier la preuve qu'elle étoit la véritable Pucelle. De plus on me vient d'apprendre que du Haillan, qui a écrit avant Pasquier, & qui rapporte plus au long le procès de notre Héroïne, dit qu'elle avoit fait vœu de virginité, dès le tems qu'elle commença à ouir les voix célestes, ce qui arriva en la quatorziéme année de sa vie; & que pour cette raison elle refusa de se ma-

rier à un jeune homme à qui ſes parens l'avoient promiſe, comme elle l'avoit confeſſé à ſes Juges. Et voilà ce me ſemble une aſſez grande atteinte à l'opinion de votre illuſtre frere. J'y défere pourtant beaucoup, & je me rendrai toujours à la vôtre, ayant ajouté à l'eſtime que j'ai toujours eue pour vous, celle que j'avois pour lui. Faites-moi la grace d'en être perſuadé & de me croire, Monſieur, votre, &c.

Signé, DE VIENNE DE PLANCY.

Fin du Second Volume.

TABLE

De ce qui eſt contenu dans le ſecond Volume.

COMMENT *on doit juger du caractere des anciens, & des différentes Nations*, page 1
DE LA BIZARRERIE *des modes & des uſages*, 16
DES LARGESSES *des Romains, & l'ancienneté des Caroſſes*, 81
DE L'ÉTAT *des Sciences dans l'étenduë de la Monarchie Françoiſe, ſous Charlemagne*, 97
DE LA DIVERSITE *& de l'origine des Langues*, 131
REFLEXIONS *ſur la nature & la ſource du ſublime dans le diſcours ſur le vrai Philoſophique du diſcours Poëtique, & ſur l'Analogie qui eſt la clef des découvertes*, 199
DE LA MUSIQUE *inſtrumentale*, 238
DE L'ORIGINE *de quelques arts méchaniques*, 261
DISSERTATION HISTORIQUE *ſur les manufactures*, 289
CE QU'ON ENTEND *par un Chronographe*, 290

ORIGINE *du Cadran Solaire*, 323
DESCRIPTION *de la ligne Méridienne tracée dans l'Egliſe de S. Sulpice*, 330
DE L'ASTROLOGIE *judiciaire, & des Horoſcopes*, 359
NOUVELLE IDÉE PHYSIQUE *ſur les acides & les autres Chymiques*, 373
DE L'INCORRUPTIBILITE *des corps dans la terre*, 388
QUELQUES REFLEXIONS *ſur la triſteſſe & la joie*, 398
EXPLICATION *du mot Bigre*, 403
DE LA SUPERSTITION *de ſe trouver treize à table*, 407
EXPLICATION PHYSIQUE *des bruits que l'on entend quelquefois dans l'air à la Campagne*, 416
DES PRETENDUES INFLUENCES *de la Lune*, 442
DESCRIPTION *d'un enfant né d'une figure extraordinaire & ſans cerveau, avec quelques réfléxions ſur ce monſtre*, 463
AUTRE MONSTRE *qui a vécu 20 ans.* 466
ABSTINENCES *extraordinaires.* 469
VERTU *extraordinaire de la vue.* 473
FILLE *pretendue poſſédée.* 476
REMARQUES *Sur la Pucelle d'Orleans.* 498

Fin de la Table du Second Volume.